

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU,
contenant la description de son antiquité, de sa fondation,
de ses bâtiments, De ses rares peintures, tableaux, emblèmes, et devises :
de ses jardins, de ses fontaines, et autres singularités qui s'y voient.

Ensemble les traités de paix,
les assemblées, les conférences, les entrées royales, les naissances, et cérémonies
de baptême de quelques enfants de France ; les mariages, les tournois,
et autres magnificences, qui s'y sont faites jusques à présent.

Par le R. P. F. PIERRE DAN, bachelier en théologie de la Faculté de Paris,
ministre et supérieur du couvent de l'Ordre de la S. Trinité et Rédemption
des captifs, fondé au château dudit Fontainebleau.

A PARIS,
Chez Sébastien Cramoisy, Imprimeur ordinaire du Roi,
rue saint Jacques, aux Cicognes.

1642.
Avec privilège de sa Majesté.

[f. a1v^o]
f. a2

A MONSEIGNEUR
MONSEIGNEUR DE NOYERS,
BARON DE DANGU,
CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS,
SECRETARE DES COMMANDEMENTS DE SA MAJESTE,
SURINTENDANT ET ORDONNATEUR GENERAL DES BATIMENTS,
ARTS ET MANUFACTURES DE FRANCE,
CAPITAINE ET CONCIERGE DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU.

MONSEIGNEUR,

Je ne dois pas craindre qu'au point où vous chérissez tout ce qui regarde la grandeur et la gloire de la France, vous n'ayez agréable cette descri-

[f. a2v^o]

ption que j'ai entrepris de la maison royale de Fontainebleau. La qualité que vous y tenez, et les soins très particuliers, que vous ne cessez de prendre pour son embellissement, m'invitent d'autant plus volontiers à vous offrir cet ouvrage, que je m'y sens entièrement obligé par le devoir, et par cette bonté, qui fait que vous daignez m'honorer de votre bienveillance. L'unique déplaisir qui me reste, Monseigneur, est que ne pouvant vous en remercier ainsi que je désirerais, à moins que de donner à votre vertu des louanges qui vous sont justement dues, et que la grandeur de votre courage tient impor-

f. a3

tunes, j'aurais appréhension d'offenser votre modestie. C'est elle qui m'impose silence lors que je veux parler, et m'avertit que votre âme détachée des choses matérielles, n'aspire qu'au ciel par le glorieux mépris qu'elle fait des vanités de la terre. Bien que la cour semble être leur élément, elles n'y ont point d'empire sur vous : et si parmi les passions les plus nobles il y en a quelqu'une qui vous agréé, c'est indubitablement celle que vous témoignez avoir de servir Dieu et votre patrie. Ainsi, Monseigneur, ce n'est pas merveille si vous appuyez toujours de votre faveur, ceux qui à votre exemple ont un zè-

[f. a3v^o]

le ardent pour le ciel, et une inviolable fidélité pour le roi. Ces saintes, et riches qualités ne manquent jamais de leur donner un libre accès près de vous, et j'ose bien assurer que par elles vous élevez à votre mémoire une image perdurable sur le modèle de ces braves Israélites, dont les saintes lettres portent si haut les mérites, quand elles disent que pour rebâtir le temple de Salomon, ils tenaient l'épée d'une main, et la truelle de l'autre. Vous en faites de même, Monseigneur, et il vous sied bien de les tenir toutes deux ensemble, soit pour l'avancement de la gloire de Dieu, et la décoration de ses

f. a4

temples, soit pour les ordres de la guerre, que vous distribuez si justement pour le service du roi. À des soins si importants, et si convenables à votre piété, je pourrais ajouter avec raison ceux que vous avez de tous les bâtiments de France, dont vous êtes très digne Surintendant, si ce n'était joindre inutilement de nouvelles lumières à des vérités, qui sont plus claires que le soleil. Il me doit suffire de savoir, que tout le monde les voit, que les marbres bien que muets en parlent déjà, non seulement à Fontainebleau, et au Louvre, mais encore dans les autres maisons royales,

[f. a4v^o]

et que la renommée les doit publier un jour à la postérité dans ces ouvrages victorieux du temps, particulièrement en celui-ci que vous présente, et vous dédie pour une marque de sa reconnaissance, et entière soumission,

Monseigneur,

Votre humble et très obéissant serviteur DAN.

f. e

AU LECTEUR.

Voulant vous rendre compte des motifs qui m'ont obligé de travailler à cet ouvrage, je vous dirai qu'après la gloire de Dieu, et l'utilité publique, j'ai cru que le temps qui ronge toutes choses, et qui bien souvent des plus superbes palais en fait des masures, que la seule Antiquité rend vénérables, en pourrait un jour faire de même des bâtiments de cette maison, ou du moins en changer l'ordre, et détruire la beauté, ce qui déroberait à la postérité la mémoire de tous ces ouvrages, comme il nous l'a ôté de ceux qui ont été jusques au roi François Premier. Il m'a donc semblé raisonnable d'en faire la description, afin d'en perpétuer la mémoire aux siècles à venir, à quoi je me suis porté d'autant plus volontiers, qu'ayant l'honneur de demeurer en ce château royal depuis quelques années, j'ai reconnu que c'était un sujet duquel personne avant moi n'a

[f. e1v^o]

particulièrement traité. Ainsi je me suis efforcé de le vous rendre agréable, et donner la meilleure forme que l'on peut à une matière qui est si illustre de soi. Et d'autant que les principales singularités d'icelui consiste en plusieurs bâtiments, peintures, tableaux, et autres raretés, j'ai jugé à propos d'en marquer à peu près toutes les dimensions, pour satisfaire plus ponctuellement à la curiosité de ceux qui ne les peuvent contempler sur les lieux. Et comme il n'y a rien en tous ces desseins, qui dans le corps de l'histoire, ou sous l'ombre de la fable, ne contienne des événements singuliers, et propres à l'instruction de la vue, j'avais résolu du commencement de vous donner le sens moral de tous ces tableaux, emblèmes, et devises, si je n'en eusse été diverti par la crainte de vous être ennuyeux, ou pour n'excéder les bornes d'une simple description. Quant aux choses mémorables qui de temps en temps sont arrivées en ce lieu, j'ai cru les devoir ici rapporter, comme des mémoires qui peuvent le rendre plus recommandable, puisque l'on pourra voir par là que cette solitude maintenant devenue si célèbre par le fréquent séjour de nos rois, ils n'en ont pas fait seulement une demeure délicieuse et pro-

f. e2

pre à se divertir dans les plaisirs de la chasse ; mais encore un lieu très commode pour y résoudre les plus importantes affaires de leur État, ce que vous pourrez reconnaître par le récit de plusieurs actions notables qui s'y sont passées lesquelles je n'aurais déduites si au long si je n'eusse été conseillé de le faire ainsi sur ce que ces événements sont des principaux de l'histoire, que les doctes pourront avoir agréables pour s'en rafraîchir la mémoire, et que les moins versés seront possibles bien aises de voir ainsi amplement décrites.

[f. e2v^o]

f. e3

TABLE DES CHAPITRES ET DE LEURS SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQUITE ET FONDATION DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU,
OU IL EST FAIT MENTION DES ROIS QUI S'Y SONT PLUS, ET QUI L'ONT AMPLIFIE.

CHAPITRE PREMIER. pag. I.

- I. L'Honneur rendu à l'Antiquité.
- II. Le roi Louis VII, fondateur du château de Fontainebleau.
- III. Le roi Philippe Auguste séjourne à Fontainebleau, retournant de la Guerre sainte.
- IV. Saint Louis se plaisait fort à Fontainebleau.
- V. Philippe le Bel et autres rois anciens ne s'y sont pas moins plus.
- VI. Le roi François Premier l'a beaucoup amplifié.
- VII. Henri II, François Second et Charles IX l'ont fort embelli.
- VIII. Henri III l'aimait comme le lieu de sa naissance.
- IX. Henri le Grand l'a augmenté et y venait volontiers.

X. Louis le Juste a donné le comble de perfection à cette maison royale.
[f. e3v^o]

ORIGINE DU NOM DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE II. pag. 8.

- I. Une recherche diligente fait quelquefois trouver des choses inconnues à plusieurs siècles.
- II. Le nom de Fontainebleau diversement écrit par les auteurs anciens et modernes.
- III. Plusieurs de nos rois ont fait leur séjour ordinaire à Melun.
- IV. Fontainebleau tire son nom d'un chien de chasse nommé Bleau.
- V. Quelques auteurs modernes se méprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

DU BON AIR ET TEMPERAMENT DE FONTAINEBLEAU,
AVEC SA DEFENSE CONTRE CEUX QUI L'ACCUSENT D'EXCES DE CHALEUR EN L'ETE.

CHAPITRE III. pag. 13.

- I. Rien de comparable au trésor de la santé.
- II. Comparaison de la zone dite torride, et de Fontainebleau.
- III. Témoignage authentique en faveur de Fontainebleau.
- IV. Plusieurs choses qui fournissent du frais au fort de l'été à Fontainebleau.

DU PLAN ET ASSIETTE DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU,
AVEC LES ELOGES QUE LUI DONNENT QUELQUES AUTEURS, TANT ETRANGERS QUE FRANÇAIS.

CHAPITRE IV. pag. 17

- I. La maison royale de Fontainebleau environnée d'une forêt, et de rochers en guise d'une couronne.
 - II. Comparaison de Fontainebleau et du Mont de Parnasse.
- f. e4
- III. Fontainebleau agréable en toutes les saisons de l'année.
 - IV. Le circuit du château de Fontainebleau.
 - V. Témoignages et éloges en faveur de Fontainebleau.

DES BATIMENTS EN GROS, ET EN GENERAL DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU, DE SES AVENUES ET ENTREES,
ET DE SES COURS, QUI FONT VOIR LA FACE, L'ORDONNANCE ET LA DISPOSITION DE CE LIEU ROYAL.

CHAPITRE V. pag. 27.

- I. Raisons qui ont mu l'auteur à dresser ce chapitre.
- II. Cinq avenues principales de ce château.
- III. La plus belle et considérable est celle de la Chaussée.
- IV. Le plan de ce château est dressé sur l'avenue de la cour du Cheval Blanc.

DE LA COUR DU CHEVAL BLANC, DITE ANCIENNEMENT LA BASSE COUR OU LA GRANDE COUR.

CHAPITRE VI. pag. 30.

- I. François I^{<er>} a bâti la cour du Cheval Blanc.
- II. D'où cette cour porte le nom.
- III. Cinq pavillons en cette cour.
- IV. En cette cour sont les départements de messieurs les secrétaires d'État.
- VI. Là sont deux fontaines et deux figures de marbre.

DE LA COUR DE LA FONTAINE.

CHAPITRE VII. pag. 34

- I. Cette cour est bâtie par François I^{<er>}.
 - II. D'où elle porte le nom.
 - III. Plusieurs statues de marbres et de bronze en cette cour.
- [f. e4v^o]
- IV. La terrasse de cette cour bâtie par Henri le Grand.
 - V. Divers bustes de marbres et de bronze dans cette cour.
 - VI. Là est une belle fontaine.

DE LA COUR DU DONJON, AUTREMENT DITE DE L'OVALE.

CHAPITRE VIII. pag. 40.

- I. Effet de la dignité et majesté royale.
- II. Cette cour est le lieu où ont été faites le<s> cérémonies de quelques enfants de France.
- III. L'antiquité de cette cour, qui est la première de toutes celles de ce château.
- IV. D'où elle porte le nom de Donjon, et de l'Ovale.
- V. Louis VII fondateur de cette cour.
- VI. Ouvrages de cette cour, partie faits sous François I^{<er>}, partie sous Henri IV, et partie sous Louis XIII.

DE LA COUR DES OFFICES.

CHAPITRE IX. pag. 44.

- I. Fruits de la paix et de la guerre bien différents.
- II. Premiers bâtiments de Henri le Grand faits à Fontainebleau.
- III. La cour des Offices bâtie en mil six cent neuf.
- IV. Une belle fontaine se voit en cette cour.
- V. Cette cour a un fort beau portail.
- VI. Dernier ouvrage de Henri IV en ce lieu.

f. i

DE LA CONCIERGERIE AU CHATEAU, DE L'HOTEL D'ALBRET, DE CELUI DU CHENIL, DE LA CAPITAINERIE,
DES PAVILLONS DU JARDIN DU ROI, DE CELUI DU SURINTENDANT DES FINANCES ET DE LA VIEILLE
CONCIERGERIE.

CHAPITRE X. pag. 47

- I. Description de la conciergerie.
- II. De l'hôtel d'Albret.
- III. Le pavillon ou hôtel du Surintendant des Finances.
- IV. Le chenil.
- V. La capitainerie.
- VI. Divers pavillons.

LIVRE SECOND

OU IL EST TRAITÉ DES BATIMENTS EN PARTICULIER DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU.
ET PREMIEREMENT DE L'ÉGLISE DE LA VIERGE, ET DE SAINT SATURNIN, DITE LA CHAPELLE BASSE.

CHAPITRE PREMIER. pag. 50

- I. Poids et mesure particulière ordonnée pour les choses saintes.
 - II. La chapelle haute bâtie par Louis VII et rebâtie par François I^{er}.
 - III. Cette chapelle dédiée par saint Thomas de Cantorbéry.
 - IV. Le roi a fait fort embellir et orner cette chapelle 1639.
 - V. Montre d'horloge fort curieuse.
 - VI. Fondation du premier chapelain de ce château.
 - VII. Ancienne fondation confirmée et augmentée.
- [f. i1v^o]

DE LA CHAPELLE HAUTE, DITE AUTREMENT LA CHAPELLE DU ROI.

CHAPITRE II. pag. 58.

- I. La chapelle haute bâtie sous François I^{er}.
- II. Sa longueur, largeur et ordonnance.
- III. Ses enrichissements.
- IV. Son balcon fait sous Henri II.
- V. Là est une belle image du dessin de Michel-Ange.
- VI. Henri le Grand a fort embelli cette chapelle.

DE L'ÉGLISE DE LA SAINTE-TRINITE ET DE SES PEINTURES, ET AUTRES SINGULARITES QUI S'Y VOIENT.

CHAPITRE III. pag. 62.

- I. Cette église est ancienne et moderne en quelque façon.
- II. Devise de la duchesse de Valentinois.
- III. Henri le Grand et Louis XIII ont fait orner cette église.
- IV. Les principaux mystères de la religion chrétienne peints en cette église.
- V. Les actions principales de la vie de Jésus-Christ sont ici dépeintes.
- VI. Le grand autel de cette église est l'un des plus riches et des plus beaux qui se voient.
- VII. Le pavé y est très exquis.

DU CO<u>VENT DE L'ORDRE DE LA SAINTE-TRINITE, ET REDEMPTION DES CAPTIFS,
FONDE EN CE CHATEAU DE FONTAINEBLEAU PAR SAINT LOUIS.

CHAPITRE IV. pag. 73.

- I. L'ordre de la Sainte Trinité fort obligé à la mémoire de Saint Louis.
- f. i2
- II. Le temps de la fondation dudit co<u>vent.
 - III. Dons faits par Saint Louis.

- IV. Nombre des religieux de fondation.
- V. Bulle touchant la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité.
- VI. Confirmation et octrois par plusieurs rois, et nommément par Henri le Grand.
- VII. La cure d'Avon et Fontainebleau annexe dudit couvent.
- VIII. Les saintes reliques qui sont en ce couvent.

DU PAVILLON DE SAINT LOUIS, CONTENANT SA CHAMBRE, ET LE CABINET DES CURIOSITES.

CHAPITRE V. pag. 81.

- I. Ce pavillon contient quatre étages.
- II. L'Iliade d'Homère dépeinte en la chambre de Saint Louis.
- III. Du cabinet des Curiosités.
- IV. Hydre ou serpent à sept têtes.
- V. Portrait d'une fille qui a été dix-huit mois sans boire ni manger.
- VI. Image de la Vierge que portait Louis XI.

DE LA GALERIE DE FRANCOIS I^{<er>} AUTREMENT DITE LA PETITE GALERIE,
AVEC LA DESCRIPTION DE SES TABLEAUX ET EMBLEMES.

CHAPITRE VI. pag. 86.

- I. Quatorze grands tableaux avec de riches bordures ornent cette galerie.
- II. Emblème par lequel se voit le soin qu'a pris le roi François I^{<er>} pour les sciences et les arts.
- III. Autre emblème touchant encore le grand roi François.
- IV. Piété mémorable de Cleobis et de Biton.
- V. La vic et faits mémorables de François I^{<er>} représentés sous diverses histoires et fictions.

[f. i2v^o]

DES ETUVES, DES BAINS, DE LA SALLE DE LA CONFERENCE ET DE LA LIBRAIRIE,
OU SE VOIENT PLUSIEURS TABLEAUX, CONTENANT DIVERSES FICTIONS POETIQUES.

CHAPITRE VII. pag. 94.

- I. Divers et singuliers ouvrages de François I^{<er>} rendent sa mémoire immortelle.
- II. Plusieurs et divers tableaux dont les sujets conviennent aux lieux.
- III. Salle de la Conférence enrichie sous Henri le Grand.
- IV. La bibliothèque et la cause de son transport à Paris.

DE LA SALLE DU BAL, ET DE SES RARES PEINTURES.

CHAPITRE VIII. pag. 99.

- I. Les princes sujets aux ennuis comme les autres hommes.
- II. Peinture figurant l'Automne.
- III. Figure du Printemps.
- IV. Emblème de l'Hiver.
- V. Un autre représentant l'Été.
- VI. Histoire mémorable, et combat contre un loup-cervier.
- VII. Autre combat remarquable.
- VIII. Tableaux figurant les gestes d'Alexandre le Grand.

DE LA GRANDE GALERIE, OU EST DEPEINT L'ODYSSEE OU TRAVAUX D'ULYSSE.

CHAPITRE IX. pag. 108.

- I. La longueur, largeur, et enrichissements de cette galerie.
 - II. Elle a été bâtie sous François I^{<er>}.
- f. i3
- III. Ses peintures faites sous plusieurs rois.
 - IV. Tableaux de cette galerie, ouvrage singulier des sieurs de Saint-Martin et de Nicolo.
 - V. Cinquante-huit tableaux, dont les sujets sont tirés du poète Homère.

DE QUELQUES TABLEAUX QUI SONT A LA VOUTE DE LA GRANDE GALERIE,
ET PARTICULIEREMENT DE CEUX OU SE VOIT LA REDDITION DES VILLES DU HAVRE DE GRACE ET D'AMIENS.

CHAPITRE X. pag. 116.

- I. Quatorze grands compartiments composent la voute de cette galerie, avec divers ornements.
- II. Le banquet des Dieux et des Déesses ici représenté.
- III. Les Anglais rendent le Havre à Charles IX.
- IV. Table de marbre contenant le narré de la prise et reprise dudit Havre.
- V. Henri le Grand reprend Amiens.

DES EMBLEMES, OU DEVICES, QUI SONT EN LADITE GRANDE GALERIE.

CHAPITRE XI. pag. 119.

- I. Le présent chapitre est une continuation des merveilles de la grande Galerie.
 - II. Emblèmes au nombre de 85.
 - III. Marque de générosité que de pardonner à plus faible que soi.
 - IV La vigilance tutrice des royaumes.
 - V. Le péché traîne après soi le repentir.
 - VI. Symbole de la fidélité.
- [f. i3v^o]

DU PAVILLON ET DEPARTEMENT DIT DES POELES OU SONT DEPEINTS LA VIE ET LES TRAVAUX D'HERCULE.

CHAPITRE XII. pag. 127.

- I. Ce pavillon est le logement des reines mères bâti sous François I^{er}.
- II. Ouvrages sous Henri II.
- III. Ornaments faits sous divers rois.
- IV. Vingt-sept tableaux du dessin du sieur du Breüil.
- V. Portrait excellent de Madame la duchesse de Beaufort.
- VI. Ancienne salle du Conseil.

DU PAVILLON, ET CABINET DES PEINTURES, ET TABLEAUX PARTICULIERS DE CE CHATEAU.

CHAPITRE XIII. pag. 132.

- I. L'émérite de l'estime de l'art de peinture.
 - II. Deux tableaux anciens, l'un acheté quarante-huit mille écus, et l'autre soixante mille.
 - III. Ce pavillon bâti sous Charles IX.
 - IV. Ouvrage de Michel-Ange.
 - V. Plusieurs tableaux de Raphaël d'Urbain.
 - VI. Autres ouvrages de Léonard de Vinci.
 - VII. Autres d'André del Sart [Sarto].
 - VIII. Œuvres des sieurs Rousse [Rosso] et de Saint-Martin.
 - IX. Tableaux de Petro Perugino, de Frère Sébastien del Piombe et du Bordonono.
 - X. Autres du Titien, du Pontor<m>o, de Jérôme de Bresse [Girolamo Savoldo], de Barthélemy Vénitien, de Vignole, de Messere Nicolo et de Janet.
- f. i4

DE LA SALLE DE LA BELLE CHEMINEE, AUTREMENT DITE DE LA COMEDIE.

CHAPITRE XIV. pag. 139.

- I. Cette salle a divers noms.
- II. Description de la cheminée de cette salle.
- III. Statue à cheval de Henri le Grand.
- IV. Écrit contenant ses éloges, et la structure de cette cheminée.

DES DEPARTEMENTS DU ROI ET DE LA REINE OU SE VOIENT PLUSIEURS EXCELLENTS TABLEAUX
DE L'HISTOIRE DE THEAGENES ET CARICLEA, DE CLORINDE ET TANCREDE ET AUTRES.

CHAPITRE XV. pag. 142.

- I. Feu symbole de la royauté.
- II. Chambre de l'Ovale, lieu de la naissance de Louis XIII.
- III. Quinze grands tableaux de feu sieur du Bois peintre fort renommé.
- IV. Du département de la reine.
- V. Le cabinet dit des Empereurs.
- VI. Huit tableaux dont le sujet est tiré de Torquato Tasso.

DE LA GALERIE DE LA REINE OU SONT PLUSIEURS TABLEAUX CONTENANT,
LES UNS LES BATAILLES ET VICTOIRES DE HENRI LE GRAND, ET LES AUTRES DIVERSES FICTIONS POETIQUES.

CHAPITRE XVI. pag. 147.

- I. Henri IV a fait bâtir et orner cette galerie.
 - II. Plusieurs statues de marbre blanc ornent le dehors de cette galerie.
- [f. i4v^o]
- III. Divers embellissements de cette galerie.
 - IV. Tableau où se voit la reddition des villes de Mantes et de Vernon.
 - V. Tableaux contenant les amours d'Apollon et ceux de Diane.
 - VI. Cabinet dit de la Volière.

DE LA GALERIE DES CERFS OU SE VOIENT LES PORTRAITS DES FORETS ET MAISONS ROYALES DE FRANCE.

CHAPITRE XVII. pag. 151.

- I. Quarante-trois têtes de cerfs, avec divers ornements.

- II. Cerf ailé, devise de Charles VI et pourquoi.
- III. Cerf pris en cette forêt par Louis XIII.
- IV. Autre cerf que tua un des veneurs du roi.
- V. Quinze cartes en formes de tableaux, chacune de treize pieds de haut et vingt-cinq de large.

DE LA GALERIE DES CCEVREUILS ET DE LA VOLIERE.

CHAPITRE XVIII. pag. 155.

- I. Sept grands tableaux avec divers enrichissements, le tout fait sous Henri le Grand.
- II. Sept sortes de chasses ici représentées.
- III. Vingt-quatre têtes de chevreuils dans cette galerie.
- IV. La volière bâtie sous Henri IV.
- V. Ses éloges.

f. o

DU JARDIN DU ROI ET DE SES FONTAINES.

CHAPITRE XIX. pag. 160.

- I. Le roi François I^{<er>} a fait dresser ce jardin.
- II. Riche et belle statue de Cléopâtre.
- III. Henri le Grand a embelli ce jardin des fontaines qui s'y voient.
- IV. La première fontaine appelée le Tibre, enrichie de dix-huit jets d'eau.
- V. La seconde fontaine de ce jardin.
- VI. La troisième fontaine.
- VII. La quatrième fontaine.
- VIII. La cinquième fontaine.
- IX. La sixième fontaine.

DU JARDIN DE LA REINE, DE LA FONTAINE ET DES STATUES QUI SE VOIENT EN CE JARDIN.

CHAPITRE XX. pag. 173.

- I. Le jardin de la Reine, autrefois appelé le jardin des buis.
- II. De la fontaine de la Diane.
- III. Belle statue d'un jeune homme se tirant une épine d'un pied.
- IV. Autre riche statue représentant Laocoon.
- V. Vers excellents en la recommandation de ces statues.
- VI. Toutes ces statues et figures faites sous la régence de Catherine de Médicis.

[f. o1v^o]

DU JARDIN DE L'ÉTANG ET DE CELUI DES PINS.

CHAPITRE XXI. pag. 177.

- I. La longueur et largeur de ce premier jardin, dressé sous Henri IV.
- II. Statue d'Hercule faite par Michel-Ange.
- III. Autre jardin dressé par François I^{<er>}.
- IV. Allée royale où sa Majesté touche les malades des écrouelles.
- V. Petit pavillon où sont quelques tableaux du sieur Rousse [Rosso].
- VI. L'étang et son étendue.

DU JARDIN OU BOIS DES CANAUX ET DE CELUI DES FRUITS, ENSEMBLE DU MAIL
ET DE LA FONTAINE QUI A CAUSE LE NOM DE CE LIEU DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XXII. pag. 180.

- I. Ordre et suite des jardins.
- II. Longueur et largeur du premier et second jardin.
- III. Le mail.
- IV. Fontaine de Fontainebleau.

DU PARC ET DE SON CANAL, ETC.

CHAPITRE XXIII. pag. 183.

- I. Henri le Grand a fait dresser ce parc 1607.
- II. Plusieurs allées et autres diversités.
- III. Une belle et grande fontaine où aboutissent huit allées.
- IV. Canal, l'un des plus considérables qui se voient.
- V. Deux fontaines jaillissantes au milieu de ce canal.
- VI. Logis dit les Héronnières.
- VII. Celui dit la Mi-voie.
- VIII. Lieu où sont diverses sortes d'oiseaux.

f. o2

DES HOTELS ET MAISONS QUI SONT HORS L'ENCLOS DE CE CHATEAU ET QUI EN DEPENDENT.

CHAPITRE XXIV. pag. 187.

- I. La chancellerie bâtie sous le cardinal et chancelier du Prat, et depuis augmentée.
- II. L'hôtel de Ferrare.
- III. La coudre, autrement dite la grande écurie du roi.
- IV. Écurie de la reine mère.
- V. L'aqueduc ou réservoir des fontaines.
- VI. L'hôtel du grand prévôt.
- VII. Les pressoirs du roi.

DE QUELQUES DEVICES ROYALES QUI SE VOIENT EN CE CHATEAU.

CHAPITRE XXV. pag. 190.

- I. Devise de François I^{er}.
- II. Diverses explications de cette devise.
- III. Devise de Henri II.
- IV. Trois explications de la devise précédente.
- V. Devise de Charles IX.
- VI. Devise de Henri le Grand.
- VII. Devise de Louis XIII.
- VIII. Devise de Anne de France, et de Pierre de Bourbon son mari.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QUE L'ON VOIT ET MONTRE CE CHATEAU.

CHAPITRE XXVI. pag. 194.

- I. Raisons qui ont obligé l'auteur à dresser ce chapitre.
- II. Par où il faut commencer à voir ce château.
[f. o2v^o]
- III. La suite des pièces plus remarquables de ce château.
- IV. Après la visite du château, l'on voit le parc et l'aqueduc.

LIVRE TROISIÈME

CONTENANT LES EVENEMENTS, ET LES CHOSES MEMORABLES ARRIVEES EN CE LIEU.
D'UNE GRANDE MALADIE QU'EUT SAINT LOUIS A FONTAINEBLEAU, ET DE L'EXHORTATION
QU'IL FIT ALORS A LOUIS SON FILS AINE.

CHAPITRE I. pag. 197.

- I. Les dignités du monde, proprement appelées des charges.
- II. Saint Louis savait dignement pratiquer la qualité de roi.
- III. Belle pensée et dit notable de Philippe de Valois.
- IV. Enfants de Saint Louis.

DE LA NAISSANCE ET DE LA MORT DU ROI PHILIPPE IV, SURNOMME LE BEL, A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE II. pag. 201.

- I. Plusieurs motifs ont invité l'auteur à dresser ce chapitre.
- II. Éloges de Philippe le Bel.
- III. Malice et suppositions de quelques auteurs.
- IV. Raisons qui combattent les auteurs allégués.
- V. Autres fortes raisons.
- VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'église paroissiale d'Avon.

f. o3

BULLE DU PAPE CLEMENT V TOUCHANT L'EXEMPTION DE LA VISITE DU DIOCESAIN,
EN FAVEUR DES RELIGIEUX DE L'ORDRE ET CO<U>VENT DE LA SAINTE-TRINITE,
CHAPELAINS DE CE CHATEAU DE FONTAINEBLEAU, OBTENUE A LA PRIERE DU ROI PHILIPPE LE BEL.

CHAPITRE III. pag. 206.

- I. Difficulté survenue entre l'archevêque de Sens et les religieux chapelains de ce château.
- II. Les chapelleres royales relèvent immédiatement du Saint-Siège.
- III. Le contenu de ladite bulle.
- IV. Traduction en français de ladite bulle.

ISABEAU DE FRANCE, REINE D'ANGLETERRE, VIENT TROUVER A FONTAINEBLEAU LE ROI
CHARLES IV, SON FRERE, ET LE MOTIF DE SON VOYAGE.

CHAPITRE IV. pag. 212.

- I. Diverses opinions touchant le motif de son voyage.

- II. Ce qu'en disent plusieurs auteurs français et anglais.
- III. Isabeau ménage la paix entre la France et l'Angleterre.
- IV. Pratiques des Spencer contre la reine Isabeau.
- V. Puniton des Spencer.

L'ENTREE DE L'EMPEREUR CHARLES LE QUINT A FONTAINEBLEAU,
ET LE BON ACCUEIL QUE LUI FIT LE ROI FRANÇOIS I^{ER}.

CHAPITRE V. pag. 215.

- I. La loi de Dieu est un flambeau qui éclaire à la voie du salut.
[f. o3v^o]
- II. Motif du voyage de Charles le Quint.
- III. Diverses raisons qui lui font appréhender son passage.
- IV. Il promet et ne tient pas.
- V. Le roi envoie au devant le recevoir.
- VI. Il reçoit de grands honneurs partout où il passe.
- VII. Son arrivée à Fontainebleau.
- VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.

LA NAISSANCE DU ROI FRANÇOIS II
A FONTAINEBLEAU, AVEC L'ORDRE ET LES CEREMONIES DE SON BAPTEME
FAITES EN CE MEME LIEU DANS L'EGLISE DE LA SAINTE-TRINITE.

CHAPITRE VI. pag. 220.

- I. Éloges du roi François II.
- II. Né le 20^e jour de janvier.
- III. L'ordre, et les princes et seigneurs qui se trouvèrent à ce baptême.
- IV. Le nom des princesses et dames qui s'y trouvèrent.
- V. Baptême célébré par Monseigneur le cardinal de Bourbon.
- VI. Parrains et marraine.
- VII. Les réjouissances faites ensuite de ce baptême.

LES MAGNIFICENCES ET CEREMONIES FAITES A LA NAISSANCE,
ET PRINCIPALEMENT AU BAPTEME DE MADAME ÉLISABETH DE FRANCE,
FILLE AINEE DU ROI HENRI II A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE VII. pag. 224.

- I. Le bien arrivé de cette naissance.
- II. Élisabeth surnommée de la Paix.
- III. Parrains de cette princesse.
- IV. Théâtre et divers ornements dressés pour ce baptême.
- V. Appareil d'un très riche buffet.
f. o4
- VI. L'ordre, et cérémonies.
- VII. Les marraines de cette princesse.
- VIII. Bal et tournois faits ensuite.

D'UNE ACTION ROYALE MEMORABLE DE FRANÇOIS I^{ER} FAITE A FONTAINEBLEAU
QUELQUES MOIS AVANT SON DECES, RELEVANT D'UNE GRANDE MALADIE.

CHAPITRE VIII. pag. 229.

- I. Quelle est l'amitié de la plupart des courtisans.
- II. Ils abandonnent le roi malade et suivent le Dauphin.
- III. Le roi relève de maladie, et de l'invention dont il va pour rappeler ses courtisans.
- IV. L'autorité royale ne doit souffrir être mi-partie.

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAU DU ROI HENRI III, DE CLAUDE, DUCHESSE DE LORRAINE,
DE VICTOIRE ET DE JEANNE, FILS ET FILLES DU ROI HENRI II ET DE CATHERINE DE MEDICIS.

CHAPITRE IX. pag. 232.

- I. Lieux de la naissance des princes recommandables.
- II. Henri III nommé auparavant Édouard Alexandre.
- III. L'auteur rend raison pourquoi il n'observe pas en ce chapitre l'ordre chronologique.
- IV. Les treize cantons des Suisses parrains de Claude de France.
- V. Médaille d'or présentée au roi Henri II par les Suisses.
- VI. Victoire et Jeanne sœurs jumelles.
[f. o4v^o]

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENUE AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU PAR L'ORDONNANCE DU ROI FRANÇOIS II
POUR PACIFIER LES PREMIERS TROUBLES EMUS PAR LES RELIGIONNAIRES, ASSISTES DE QUELQUES PRINCES ET
SEIGNEURS DE CE ROYAUME.

CHAPITRE X. pag. 235.

- I. Maladie de l'esprit telle qu'est l'ambition, fort périlleuse.
- II. Les malheurs causés par l'hérésie de ce siècle.
- III. Naissance et progrès de l'hérésie.
- IV. La conspiration d'Amboise éventée.
- V. Les noms des personnes de marque qui composaient cette assemblée.
- VI. Elle dure quatre jours.
- VII. Requêtes présentées par l'amiral.
- VIII. Repartie à cette requête par le cardinal de Lorraine.
- IX. Résolution de cette assemblée.

QUELQUES REJOUISSANCES ET TOURNOIS FAITS A FONTAINEBLEAU SOUS LE ROI CHARLES NEUVIEME.

CHAPITRE XI. pag. 241.

- I. Charles IX aimait ce séjour royal.
- II. Festin du connétable de Montmorency.
- III. Autre fait par le cardinal de Bourbon.
- IV. La reine Catherine de Médicis contribue à cette réjouissance.
- V. Le semblable fait par le duc d'Orléans.
- VI. Le roi se plaît parmi ces réjouissances.
- VII. Diverses inventions pour le tournoi.
- VIII. Les compagnies de ce tournoi.
- IX. Le roi régale les grands de sa cour, le tournoi étant fini.
- f. u
- X. Après 43 jours ici de séjour le roi fait voyage.

DE L'OPINION TOUCHANT LE SPECTRE, OU GRAND VENEUR DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XII. pag. 244.

- I. La différence qu'il y a entre opinion et science.
- II. Ce que disent quelques auteurs touchant ce spectre.
- III. Paroles prétendues dites par ce spectre.
- IV. La vérité de cette histoire.
- V. Preuves qui montrent plusieurs choses supposées.
- VI. Chasse de saint Hubert.

ARRIVEE DE CHARLES EMMANUEL DUC DE SAVOIE A FONTAINEBLEAU, ET LE SUJET DE SON VOYAGE.

CHAPITRE XIII. pag. 248.

- I. Henri le Grand défend son État.
 - II. Le duc de Savoie surprend le marquisat de Salusses.
 - III. Le pape fait arbitre touchant ledit marquisat.
 - IV. Députés à Rome, chacun desquels propose ses raisons.
 - V. Le duc de Savoie vient en France.
 - VI. Son arrivée à Fontainebleau.
 - VII. Le roi lui fait voir les singularités de sa cour et de cette maison.
 - VIII. Accord fait entre le roi et son altesse.
 - IX. Le duc manque à la parole.
 - X. Le roi prend la Savoie et contraint le duc à lui donner contentement.
- [f. u1v^o]

LA CONFERENCE MEMORABLE TENUE A FONTAINEBLEAU EN PRESENCE DE HENRI LE GRAND,
ENTRE LE CARDINAL DU PERRON POUR LORS EVEQUE D'ÉVREUX, ET LE SIEUR DU PLESSIS MORNAY.

CHAPITRE XIV. pag. 254.

- I. Trait de la providence de Dieu pour la défense de son église.
- II. Le cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'hérésie.
- III. Le motif de la conférence.
- IV. Zèle de Henri le Grand pour la cause de Dieu.
- V. L'ordre de la conférence et les commissaires.
- VI. Prévoyance du cardinal du Perron.
- VII. Le sieur du Plessis tâche d'empêcher la conférence.
- VIII. Les personnes de marque qui se trouvèrent à cette conférence.
- IX. Vanité du sieur du Plessis.

- X. Dix-neuf passages cotés à faux et montrés tels en la présence du roi.
- XI. Le roi témoigne une grande joie par la découverte des manquements de du Plessis.
- XII. Plusieurs religionnaires convertis en suite de cette conférence.

NAINSANCE A FONTAINEBLEAU DE LOUIS XIII DU NOM, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
CHAPITRE XV. pag. 265.

- I. Témoignage de la bienveillance de Dieu envers la France.
- II. Jour de cette naissance.
- III. Le roi en témoigne une extrême joie.
- IV. Le pape envoie un nonce exprès pour s'en conjourir.
f. u2
- V. La grande duchesse de Florence et les princes alliés de la France députent à même fin.
- VI. Grande réjouissance par toute la France.

LE MARECHAL DE BIRON ARRETE PRISONNIER A FONTAINEBLEAU, OU SA CONSPIRATION EST DECOUVERTE.
CHAPITRE XVI. pag. 269.

- I. L'auteur rend raison pourquoi il fait ce chapitre.
- II. Le sieur la Fin vient ici, où il découvre la conspiration au roi.
- III. Le maréchal de Biron, après plusieurs semonces et refuites, vient ici trouver sa Majesté.
- IV. Discours notable du roi au maréchal, voyant la statue de sa Majesté et la réponse brusque qu'il lui fit.
- V. Autres paroles remarquables.
- VI. Le maréchal est ici arrêté.

NAINSANCE A FONTAINEBLEAU DE MADAME ÉLISABETH REINE D'ESPAGNE,
ET DE MESSEIGNEURS LES DUCS D'ORLEANS ET D'ANJOU, ENFANTS DE HENRI LE GRAND
ET DE LA REINE MARIE DE MEDICIS.
CHAPITRE XVII. pag. 274.

- I. Élisabeth née le vingt-deuxième de novembre.
- II. Le duc d'Orléans né le seizième d'avril.
- III. Signes vus environ le temps de cette naissance.
- IV. Mort du duc d'Orléans.
- V. Le duc d'Anjou né le vingt-cinquième d'avril, à pareil jour que S<t> Louis.
- VI. Titre et nom d'Anjou fort illustre.
[f. u2v°]

L'ORDRE ET LES CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAU AU BAPTEME DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN,
REGNANT AUJOURD'HUI SOUS LE NOM DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
ET DE MESDAMES SES SŒURS.
CHAPITRE XVIII. pag. 277.

- I. Enfants de France ondoyés dès leur naissance, mais les cérémonies différées.
- II. Éloge de Louis XIII.
- III. L'appareil et magnificence de ce baptême.
- IV. L'ordre qui se tint marchant pour aller au lieu, où se fit le baptême.
- V. Les seigneurs et dames qui servaient à la cérémonie de la première fille.
- VI. Les autres qui servaient à la seconde fille.
- VII. Les princes et princesses qui servaient au baptême de Monseigneur le Dauphin.
- VIII. Parrain et marraine de Monseigneur de Dauphin.
- IX. Un magnifique festin fait de suite.
- X. Feu d'artifices et autres réjouissances.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE FAITE PAR LE ROI, ETANT ENCORE DAUPHIN A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XIX. pag. 284.

- I. Cérémonie de la cène.
- II. Monseigneur le Dauphin servi par les officiers du roi.
- III. L'exhortation de la cène faite par l'archevêque d'Ambrun.
- IV. Monseigneur le Dauphin lave les pieds aux pauvres.
- V. Les pauvres servis par des princes et par quelques seigneurs.
- VI. Treize écus d'or donnés à chaque pauvre de la cène.
f. u3

ARRIVEE D'UN CHAOUX DE LA PART DE L'EMPEREUR DES TURCS VERS HENRI LE GRAND A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XX. pag. 287.

- I. L'estime que faisait l'Empereur des Turcs de Henri le Grand.
- II. Titres et éloges donnés au roi de France par les Turcs.

- III. Ce chaoux a audience du roi, et l'ordre qui fut observé.
- IV. La reine voit cette réception.
- V. Le roi avait déjà reçu une pareille ambassade.

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE TOLEDE, DE LA PART DE PHILIPPE III DU NOM ROI D'ESPAGNE
VERS HENRI LE GRAND, ET LA RECEPTION QUI LUI FUT FAITE A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XXI. pag. 290.

- I. Dom Pedro allié à la reine Marie de Médicis.
- II. Le roi envoie au devant le recevoir.
- III. L'ordre et cérémonie de l'audience.
- IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.
- V. Il va saluer la reine.
- VI. Il fait le semblable envers Monseigneur le Dauphin.
- VII. En vain il tâche de dissuader le roi de la protection des États.
- VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce château.
- IX. La résolution de l'issue de cette ambassade.

[f. u3v^o]

MARIAGE DE CESAR DE BOURBON DUC DE VENDOME,
AVEC FRANÇOISE DE LORRAINE DUCHESSE DE MERCEUR, A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XXII. pag. 295.

- I. Dernière action mémorable faite ici sous le règne de Henri IV.
- II. Le roi agréé fort ce mariage.
- III. Le roi, la reine et toute la cour très richement vêtus.
- IV. Ce mariage célébré en la chapelle haute.
- V. Festin où le roi et la reine assistèrent.
- VI. Bal fait ensuite.

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAU EN LA PRESENCE DU ROI, PAR LE R. P. ARNOUX PREDICATEUR
ET CONFESSEUR DE LA MAJESTE, OPPUGNANT LA CONFESSION DE FOI DE LA RELIGION PRETENDUE REFORMEE,
ET LES GLORIEUX EFFETS QUI S'EN SONT ENSUIVIS A LA GLOIRE DE DIEU ET A L'AVANTAGE DE LA FRANCE.
CHAPITRE XXIII. pag. 298.

- I. Motif de cette action notable.
- II. Le révérend père Arnoux convainc de faux la religion prétendue réformée.
- III. Les religionnaires écrivent contre le père Arnoux.
- IV. Il leur fait réponse, et plusieurs autres doctes personnages.
- V. Monseigneur le cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.
- VI. Les fruits arrivés de cet acte mémorable.

f. u4

ARRIVEE A FONTAINEBLEAU DE MONSIEUR LE CARDINAL BARBERIN [BARBERINI],
LEGAT DE SA SAINTETE EN FRANCE.
CHAPITRE XXIV. pag. 304.

- I. Le pape Urbain VIII envoie son neveu légat en France.
- II. Motif du voyage de Monseigneur le légat en France.
- III. Monseigneur le légat célèbre sa première messe à Fontainebleau.
- IV. Le roi traite Monseigneur le légat en un magnifique festin à dîner.
- V. Les reines font le semblable.

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAU POUR LE SERMENT DE LA PAIX ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.
CHAPITRE XXV. pag. 307.

- I. Vains efforts des Anglais contre la France.
- II. Ambassadeurs députés de part et d'autre.
- III. L'appareil disposé pour jurer cette paix en l'église du bourg de Fontainebleau.
- IV. Le roi traite en un festin exquis l'ambassadeur d'Angleterre.
- V. Princes et seigneurs qui assistèrent à cette cérémonie.
- VI. Le roi jure la paix.

[f. u4v^o]

RECIT D'UN FOURBE CALABRAIS, SE DISANT PRINCE GEORGIEN, EXECUTE A MORT A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XXVI. pag. 313.

- I. Le motif qui a invité l'auteur à faire ce récit.
- II. Feinte de ce fourbe Calabrais, qui cause une grande alarme.
- III. Laquelle est découverte.
- IV. Commissaires qui informent de ce fait.

V. Enquêtes et informations.

VI. Il avoue sa fourberie.

PROMOTION DE QUARANTE-NEUF CHEVALIERS DE L'ORDRE DU S. ESPRIT
AVEC LA CEREMONIE FAITE A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XXVII. Pag. 318.

I. L'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, des plus célèbres qui furent jamais.

II. Plusieurs motifs ont porté le roi Henri III à l'institution de cet ordre.

III. La salle de la Belle Cheminée disposée en chapelle.

IV. Ordre des cérémonies.

V. Continuation des cérémonies.

VI. Festin dressé en la salle du Bal.

VII. Noms des chevaliers.

f. aa

LIVRE QUATRIÈME

TRAITANT DU BOURG ET DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU AVEC LEURS APPARTENANCES ET DEPENDANCES.

DU BOURG DE FONTAINEBLEAU

CHAPITRE I. pag. 325.

I. L'utilité qu'apporte à cette maison royale son bourg et sa forêt.

II. Quand ce bourg a commencé de s'accroître.

III. Nombre d'hôtel bâtis en ce bourg.

IV. Ce bourg beaucoup augmenté sous Henri IV et Louis XIII.

V. Description de la grande église de ce bourg.

VI. Premier chapelain établi en cette église.

VII. Prévôté royale de ce bourg, et les lieux qui en ressortissent.

VIII. Acquisition faite par Henri le Grand de partie de ce bourg et de la seigneurie de Monceau.

DES PRIVILEGES ET IMMUNITES DONNES AUX HABITANTS ET PAROISSE DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE II. pag. 331.

I. Motifs qui ont invité plusieurs de nos rois à favoriser ce bourg de privilèges.

II. Plusieurs chartes touchant ce bourg et paroisse.

III. Le roi Louis XIII a particulièrement favorisé ce bourg et ses habitants.

[f. aa1v^o]

IV. Deux foires franches par an octroyées à ce bourg.

V. Privilège particulier durant le séjour de la cour.

DE SAINT PIERRE D'AVON PAROISSE DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE III. pag. 336.

I. Avon paroisse de ce bourg.

II. L'étendue de cette paroisse.

III. Les cœurs du roi Philippe le Bel et de la reine sa femme inhumés en l'église de cette paroisse.

IV. Une verrerie royale ici établie.

DE LA FORET DE BIÈRE, AUTREMENT DITE DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE IV. pag. 339.

I. D'où cette forêt prend son nom.

II. Cette forêt contient vingt-cinq mille arpents.

III. Diverses routes en cette forêt.

IV. Plusieurs plaines.

V. Elle contient plusieurs petites montagnes.

VI. Grand nombre de croix.

VII. Elle abonde en bêtes fauves et noires.

VIII. Quantité de puits en cette forêt.

IX. Plusieurs communautés et seigneurs y ont leur chauffage.

X. Le capitaine et concierge de ce château de Fontainebleau y a trente cordes pour son chauffage.

XI. Hommages rendus au roi dans cette forêt, par aucuns usagers.

f. aa2

DES OFFICIERS DES EAUX ET FORET, ET DES CHASSES DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE V. pag. 346.

I. Gardes des forêts royales fort anciens.

II. Le grand forestier de cette forêt établi par François I^{er}.

- III. Maîtrise particulière de cette forêt.
- IV. Sous cette maîtrise il y a deux sièges.
- V. Officiers des chasses.
- VI. Privilèges des officiers des eaux et forêts et des chasses.

DE QUELQUES PRIEURES ET CHAPELLES SITUES EN LA FORET DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE VI. pag. 349.

- I. La chapelle de Saint-Louis, autrefois dite de Saint-Vincent.
- II. Motif de la fondation de la chapelle de S<t> Louis.
- III. Elle est à la collation du roi.
- IV. Le prieuré dit Notre-Dame de Franchard.
- V. Le prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.
- VI. L'ermitage de la Madeleine.

f. aa2v°

DES VILLAGES ET HAMEAUX USAGERS DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE VII.

- I. *Noms des villages et hameaux usagers.*
- II. *Privilèges desdits usagers.*
- III. *Obligés en cas d'accident de feu en la forêt de la secourir.*
- IV. *Ils doivent au roi le droit d'avenage.*
- V. *Ils sont exempts de la taille et ne payent que le taillon.*

p. 1

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU.

LIVRE PREMIER.

DE L'ANTIQUITE ET FONDATION DU CHATEAU ROYAL DE FONTAINEBLEAU,
OU IL EST FAIT MENTION DES ROIS QUI S'Y SONT PLUS, ET QUI L'ONT AMPLIFIE.

CHAPITRE I.

- I. *L'honneur rendu à l'Antiquité.*
- II. *Le roi Louis VII, fondateur du château de Fontainebleau.*
- III. *Le roi Philippe Auguste séjourne à Fontainebleau, retournant de la Guerre sainte.*
- IV. *Saint Louis se plaisait fort à Fontainebleau.*
- V. *Philippe le Bel et autres rois anciens ne s'y sont pas moins plus.*
- VI. *Le roi François Premier l'a beaucoup amplifié.*
- VII. *Henri II, François Second et Charles IX l'ont fort embelli.*
- VIII. *Henri III l'aimait comme le lieu de sa naissance.*
- IX. *Henri le Grand l'a augmenté et y venait volontiers.*
- X. *Louis le Juste a donné le comble de perfection à cette maison royale.*

p. 2

[I. L'honneur rendu à l'Antiquité.]

L'Antiquité des choses a toujours été en si grande considération parmi toute sorte de nations, qu'avec grande raison elles lui ont donné le titre de vénérable, comme voulant dire que la longue suite d'années qu'elles subsistent, leur avait acquis je ne sais quelle obligation de respect et d'honneur. Ce qui avait autrefois invité les Gades à lui bâtir un temple dans leur ville [note : *Philostrate liv. 5 de la vie d'Apollonius.*], pour montrer qu'ayant en soi quelque chose qui tenait de la divinité, aussi lui était-il dû une grande révérence. Et quoi qu'à dire vrai, ceci soit notamment à l'égard des choses animées, si est-ce en quelque façon que cela se doit étendre au respect même des inanimées, et surtout des bâtiments anciens qui ont pour leurs auteurs des personnes illustres en dignité et en mérites. C'est de là que Rome se vante d'avoir un Remus et un Romulus pour fondateurs ; que Carthage tire la gloire de son origine de la reine Didon ; et que tant d'autres empruntent des avantages pour se rendre recommandables à la postérité. Vérité qui est si connue de tout le monde, qu'ayant à décrire ici les merveilles qui publient hautement par tout l'univers la gloire et la renommée de la maison royale de Fontainebleau,

j'ai cru que je ne le pouvais mieux qu'en commençant par son antiquité, qui est de cinq cents ans, et la personne qui première en jeta les fondements.

[II. Le roi Louis VII, fondateur du château royal de Fontainebleau.]

Et combien qu'à parler sincèrement l'on ne puisse pas assurer quel de nos rois en est le fondateur, parce qu'il ne s'en trouve rien d'écrit, ni aucune marque qui puisse obliger d'en faire un jugement certain.

Si est-ce à tout le moins qu'il est vraisemblable que l'honneur de sa fondation est dû à Louis Septième, surnommé le Jeune, à la distinction de son père

p. 3

avec lequel il régna. La preuve paraît assez évidente en ce qu'il ne se parle point de maison royale à Fontainebleau auparavant lui, et qu'il est constant par quelques lettres et titres en date de l'an de salut mil cent soixante-neuf [note : 1169.], lesquels nous avons au trésor de nos chartes, que ce fut ce roi qui y fit édifier une église en l'honneur de la Vierge et de saint Saturnin, y établit et dota un chapelain à perpétuité, où pour son entretien (après plusieurs autres dons) la charte porte en termes exprès, *Que quand le roi, ou la reine, ou son fils séjourneront à Fontainebleau, ce chapelain aura sa livrée entière de quatre pains par jour, demi-setier de vin, deux deniers pour sa cuisine, et une toise de chandelle*, qui était alors un don assez considérable.

Et il y a apparence que la piété de ce prince avait fait bâtir cette église en son château afin que sa Majesté et toute sa cour y pussent faire leurs dévotions, car pour lors il n'y avait point d'église ni de chapelle plus proche que celle de la paroisse de Saint-Pierre d'Avon, éloignée d'un demi-quart de lieue.

Où pour marque immortelle, combien cet illustre monarque avait aimé le séjour de Fontainebleau, il voulut en laisser des témoignages après sa mort, ayant choisi le lieu de sa sépulture en l'église de Notre-Dame de Barbeau à une bonne lieue de ce château royal, laquelle il avait fait bâtir au bord de la rivière de Seine, [note : *Rigordus in Ludovico Septimo.*] où Alix, ou Adèle sa femme lui fit élever un tombeau enrichi d'or, d'argent et de diverses pierres précieuses. Un auteur moderne [note : *Belleforest livre 3, ch. 58 de ses Annales de France.*] a remarqué qu'en l'an mil cinq cent soixante et six, le roi Charles IX étant en ce lieu de Fontainebleau on ouvrit ce tombeau par son commandement, où le corps de notre Louis Septième fut trouvé encore entier, avec ses vêtements royaux, quelques anneaux aux doigts et une croix d'or qui lui pendait du col.

[III. Le roi Philippe Auguste passe à Fontainebleau retournant de la Guerre sainte.]

Philippe Auguste son fils, autant héritier de ses vertus comme il le fut justement de son sceptre et de

p. 4

sa couronne, succéda aux mêmes inclinations de son père, à chérir cette demeure royale de Fontainebleau. Il se trouve plusieurs lettres données en ce lieu, qui portent témoignage apparemment qu'il y passait une bonne partie de l'année, où il prenait un grand divertissement à la chasse.

Et pour une preuve sans reproche que cette maison était dès lors en considération, c'est que Rigord auteur [note : *Rigordus de gestis Philippi Augusti.*], lequel a curieusement décrit les gestes de ce roi, et qui vivait de son temps, fait foi que ce prince l'an mil cent nonante-deux [note : 1192.], retournant de la Guerre sainte contre les infidèles de la Palestine, vint passer les fêtes de Noël à Fontainebleau, et après quelque séjour prit son chemin à Saint-Denis en France, pour rendre grâces à Dieu, et à ce saint martyr de son heureux retour, selon la pratique de nos rois qui n'entreprenaient guère de longs voyages, qu'à leur départ, et à leur retour, ils ne vinssent faire hommage et se recommander à cet apôtre et protecteur de la France.

[IV. Louis se plaisait fort à Fontainebleau.]

Mais si faut-il avouer que si ce séjour royal tire la gloire de sa fondation de Louis VII, il n'est pas moins obligé à la mémoire de Saint Louis, tant pour le progrès de ses bâtiments, que pour le haut éclat de sa personne et de ses vertus incomparables, qui l'honorait souvent de sa

présence, en sorte que non seulement les plaisirs innocents qu'il y prenait à courre le cerf et aux autres chasses, le lui faisaient avoir en singulière affection, plus que pas un de ses autres palais, mais encore surtout les exercices de piété qu'il y pratiquait, se retirant là souvent pour à l'écart du grand tracas du monde s'adonner plus particulièrement à la méditation des choses célestes, et en récréant son esprit en la chasse des bêtes, élever sa pensée en la poursuite et en l'acquisition des vertus, ce qui par un double avantage lui revenait au profit du corps et de l'âme ; et d'où possible il aurait pris sujet d'appeler ce lieu ses déserts (car c'est ainsi que portent plusieurs de ses

p. 5

lettres, *Donné en nos déserts de Fontainebleau*), non seulement pour représenter la vaste étendue et la rencontre d'un grand nombre de roches âpres et stériles qui sont ès environs de ce lieu, mais encore comme si par là il eût voulu dire qu'à l'imitation de ces anciens anachorètes, c'était le désert et le lieu de sa retraite pour (se déroband quelquefois des soins et affaires domestiques et de son état) se donner entièrement aux pensées de l'éternité et aux exercices sérieux de l'amour de Dieu.

À ce propos je ferais tort à sa piété et à la recommandation de ce lieu royal, si je passais sous silence les actes de dévotion qu'il y pratiquait en notre couvent, lequel il avait fait bâtir sous le titre de la très Sainte Trinité, car là souvent il tenait à honneur et témoignait un extrême contentement d'assister quelquefois en chape aux processions avec nos religieux, et se trouver en service divin et canonial, où là il se plaçait au chœur avec eux, psalmodiant et y pratiquant d'autres œuvres de dévotion et de religion. [note : *Il se lit à ce propos que le roi Robert portait quelquefois chape à l'église, et que même un jour ayant mis le siège devant la ville et château de Melun, étant arrivée la fête de S. Hippolyte, le roi pour la célébrer selon la coutume se transporta du camp devant ladite ville à S. Denis en France, et y porta chape à la messe, où comme l'on disait l'Ye missa est, arriva un courrier qui apporta nouvelle au roi que les murailles dudit château et ville de Melun étaient tombées par terre de soi-même et à l'improviste, et crut-on que ce fut miraculeusement.*] Pour témoignage de quoi, nous gardons encore à présent en ce lieu une petite chape de soie à fleurons, avec un chaperon duquel il se servait alors, qui est de la même forme que ceux que nous portons, et tout parsemé de roses et d'autres fleurs.

[V. Philippe le Bel et autres rois anciens ne s'y sont pas moins plus.]

Philippe Quatrième surnommé le Bel, petit-fils de ce saint roi, a pareillement honoré ce château, non seulement par sa naissance, mais encore par une assez longue demeure qu'il y a faite, s'y exerçant fort au plaisir de la chasse, où après un règne de vingt-neuf ans, là même où il était né au monde, par une glorieuse renaissance il naquit pour l'éternité dans le ciel, l'an de grâce mil trois cent quatorze.

Plusieurs autres de nos rois, comme Jean, Charles V et VII n'ont pas moins chéri cette maison de plaisance que leurs devanciers, desquels je ferais volontiers une liste et un bien ample récit, si par une trop

p. 6

longue suite de discours, où le sujet me pourrait obliger, je ne craignais tenir ce chapitre en longueur et le rendre ennuyeux. Je me contenterai donc d'en rapporter quelques-uns des derniers siècles, pour faire voir que si Fontainebleau en son commencement a été en estime, il ne l'a pas moins été depuis, et l'est encore autant, et plus qu'il ne le fut jamais.

[VI. Le roi François I^{er} l'a beaucoup amplifié.]

Comme la chasse est un des plus honorables exercices et gracieux divertissements des princes parmi le poids de leurs affaires sérieuses, où ils se déchargent de plusieurs ennuis, qui pour l'ordinaire accompagnent leurs sceptres ; voilà pourquoi Fontainebleau étant le plus agréable et le plus commode qui se voit point pour tel contentement, ce fut le motif qui invita François I^{er} d'en faire une grande estime et un choix tout particulier, suivant les traces des rois ses devanciers, et à ne laisser périr la gloire de cette maison vraiment royale. Et si nous ne lui donnons le titre de restaurateur, au moins faut-il avouer qu'elle lui a de grandes obligations

des soins tout particuliers qu'il a pris pour l'amplifier de plusieurs beaux édifices, et réparer ce qui restait de l'Antiquité, n'ayant rien épargné pour ce sujet, jusques à faire une recherche curieuse dans les pays étrangers des plus excellents ouvriers pour les attirer en France et les employer particulièrement en ce lieu.

Aussi quand il parlait de cette maison, c'était avec des termes de tant d'affection, que combien qu'il eût plusieurs autres palais, il lui semblait n'avoir de propre que celui-ci, et lors qu'il y venait, il disait, *qu'il allait chez soi*. Que si l'on lui faisait présent ou qu'il pût recouvrer quelque chose rare, c'était pour son Fontainebleau.

[VII. Henri II, François II et Charles IX l'ont fort embelli.]

Henri II, son fils ayant recueilli la couronne de son père, succéda à ses inclinations pour orner ce lieu de plaisance, lequel il a embelli de plusieurs rares peintures qui s'y voient.

p. 7

François II et Charles IX, ses enfants ayant successivement porté le sceptre et la couronne de cette monarchie, ont semblablement fort contribué à l'embellissement de cette maison : plusieurs bâtiments, et entr'autres diverses et riches statues de marbre et de bronze, et quelques tableaux de haut prix qu'ils y ont fait apporter d'Italie, sont des témoignages qui publient hautement combien ils ont aimé cette demeure royale, et le tout par les soins et sous la régence de Catherine de Médicis leur mère.

[VIII. Henri III l'aimait comme le lieu de sa naissance.]

Henri III n'a pas moins rendu ce lieu recommandable par sa naissance, et l'aimait fort, comme le remarque un fameux poète de son temps [note : *Des Portes*.], quand il le fait parler de cette sorte de Fontainebleau.

*Lieux de moi tant aimés, si doux à ma naissance,
Rochers qui des saisons dédaignez l'inconstance,
Francs de tout changement.
Effroyables déserts, et vous bois solitaires,
Pour la dernière fois soyez les secrétaires
De mon deuil véhément.
Nymphes de ces forêts, mes fidèles nourrices,
Tout ainsi qu'en naissant, vous me fûtes propices,
Ne m'abandonnez pas,
Quand j'achève le cours de ma triste aventure.
Vous fûtes mon berceau, faites ma sépulture,
Et pleurez mon trépas.*

[IX. Henri le Grand l'a augmenté et y venait volontiers.]

Henri le Grand, dont la mémoire ne mourra jamais en la pensée de tous les gens de bien, enchérissant sur tous les autres rois ses devanciers, a pris plaisir d'amplifier ce château royal de plusieurs riches bâtiments, de peintures, de fontaines, de canaux, y ayant employé en dix-huit années, depuis mil cinq cent quatre-vingt-treize, jusques à mil six cent dix, la somme de deux millions quatre cent quarante mil huit cent cinquante livres.

[X. Louis le Juste a donné le comble de perfection à cette maison royale.]

Mais après tous ces illustres monarques, si faut-il rendre ce témoignage à la gloire de notre grand roi

p. 8

Louis le Juste, aujourd'hui heureusement régnant, qu'il a comme donné le comble de perfection à cette maison royale par les enrichissements qu'il y a faits, et dans le dessein qu'il projette de la rendre l'abrégé de toutes les merveilles qui se voient en tout l'univers, comme elle est déjà sans contredit, la plus grande, la plus commode, la plus belle et la plus riche de tout le monde. Et de tant de singulières raretés je me réserve à décrire amplement ci-après en détail chacune selon son antiquité, selon son ordre, et la disposition du lieu.

- I. Une recherche diligente fait quelquefois trouver des choses inconnues à plusieurs siècles.
- II. Le nom de Fontainebleau diversement écrit par les auteurs anciens et modernes.
- III. Plusieurs de nos rois ont fait leur séjour ordinaire à Melun.
- IV. Fontainebleau tire son nom d'un chien de chasse nommé Bleu.
- V. Quelques auteurs modernes se méprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.

[I. Une recherche diligente fait quelquefois trouver des choses inconnues à plusieurs siècles.]

Un Ancien [note : *Cicero de universo.*] considérant les difficultés qui surviennent en la recherche de la vérité des choses, qu'une longue suite de siècles tient cachées sous le voile de ses obscurités, a dit hardiment que c'était tenter l'impossible d'en vouloir trouver la source et le principe. Mais n'en déplaît à cet Ancien, si je dis que c'est être trop sévère en ce point, et que comme ceux qui travaillent aux mines d'or ne rencontrent pas souvent la veine qui produit ce métal précieux, qu'après un

p. 9

grand travail qui leur fait enfin moissonner les fruits de leur peine. Ainsi bien qu'il soit difficile de donner atteinte et d'entrer en la connaissance des choses éloignées des temps et de la mémoire des hommes, si est-ce que la pratique et l'expérience nous font voir qu'une recherche curieuse fait rencontrer aucune fois des choses, dont les commencements avaient été inconnus à plusieurs siècles passés. Il me serait facile d'en produire plusieurs exemples, si celui-ci touchant l'origine et le nom de Fontainebleau n'était assez suffisant.

Où il est vrai de dire que le temps et le peu de soin de nos historiens en a laissé ainsi la connaissance obscure, mais il est vrai aussi que par des conjectures assez probables, l'on en peut donner quelque jugement.

[II. Le nom de Fontainebleau diversement écrit.]

Et ce qui cause en partie cette obscure connaissance, est la diversité de ce nom de Fontainebleau, que quelques auteurs anciens et modernes écrivent différemment : les uns l'appelant *Fontem-Eblaudi*, Fontaine-Eblau, comme fait Rigord auteur de cinq cents ans, et aussi Casaubon ; les autres Fontainebliaut et Fontaineblaudi, ainsi le nomme Joinville qui écrivait il y a près de quatre cents ans [note : *Rigord, in Philippo Augusto. Joinville en la vie de S<t> Louis. Casaubon lib. 5 animadvers. in Athenæum cap. 10. Robertus Gaguinus lib. 7. cap. 5. Histor. Franc. Pontus Heuterus rerum Belgicarum lib. undecimo. Papyrius Masso. Du Bellay en ses Poèmes Latins.*]. Dans le testament de Saint Louis, fait en latin, il est appelé *Fons Bliandi*, Fontainebliau. Notre Gaguin qui vivait il y a sept vingt ans, l'écrivit *Fontem-Bleaudi*, Fontainebleau. Pontus Heuterus le nomme *Fonteneblaum*, Fontainebleau. Le cardinal du Bellay qui vivait sous François I^{<er>} et Henri II l'appelle *Fontem-Bleausum* en ces termes :

*Nympha quæ Fonti faciles Bleauso
Suggerens lymphæ saliente cursus
Emicas vivo supereminente
Hercule saxos.*

Papyrius Masso<n> lui donne le nom de *Fons Blandi*, de Fontaine de Blau, en la description qu'il fait de la France, là où il cite quelques lettres d'Innocent III datées de l'an mil cent nonante et un à Fontainebleau ou au château de Blau. *Apud Fontem Blandi sive de Blandiaco*,

p. 10

ce sont ses propres termes, et toutes les chartes anciennes et titres que j'ai vus portent le nom de *Blandi*, ou *Bliandi*, et quelquefois *Bliandi*, car elles sont toutes en latin, selon la pratique de ce temps-là.

Mais quelques écrivains modernes n'ayant pas la connaissance de l'ancienne origine de ce nom et de ce lieu royal, l'appellent Fontaine-belleau, *Fontem bellæ aquæ*, *Fontembellaqueum*, *Fontembelleium*. C'est ainsi que le nomment Germanus Brixius, Mercator, Merula, Belleforest, Rodolphus, Botereius, Golnitz, Remmius ; comme fait pareillement le Président de Thou, qui

l'appelle encore de ce mot grec *Callirhoe* [note : *Germanus Brixius in Poëmatib. Mercator in Atlante. Merula in Cosmograph. Belleforest Hist. de France et en sa Cosmographie. Gölnitz in Itinerario Gallico-Belgico. De Thou lib. 2. de re accipitraria.*]

Talia Callirhoe spectacula præbuit olim.

Où à la vérité il faut avouer que ces derniers écrivains ont eu raison en quelque façon, puisque c'est pour rendre plus recommandable cette illustre maison par la bonté et par la beauté de ses eaux ; si ce n'est qu'ils aient cru possible que c'était un manque en l'orthographe de ce nom, par ce peu de différence qu'il y a entre ces deux manières de l'écrire, Fontainebleau ou Fontainebelleau.

Et quoi que ce nom de Belleau soit bien donné en ce sens à cette demeure royale, d'autant qu'il ne se voit guère de plus belle eau, si est-ce que si l'on s'arrête à la commune tradition, il faut croire que son nom originaire et ancien n'est pas *Fontainebelleau*, vu que tous les auteurs anciens ne l'ont point appelé de ce nom, mais bien *Fontainebleau* ou *bliau*.

[III. Plusieurs de nos rois ont fait leur séjour ordinaire à Melun.]

Pour donc en venir à ce qu'en raconte la tradition du pays, l'on en tire l'origine d'un chien nommé *Bleau* ou *Bliau*, et de fait, c'est un nom qui a été donné autrefois assez vulgairement aux chiens de chasse. Avec ce que l'on peut conjecturer que cela est bien vraisemblable, puisque tous les Anciens n'usent point d'autre nom pour faire connaître ce lieu.

Où pour donner plus de jour à cette vérité, il est à remarquer que plusieurs de nos rois de la troisième li-

p. 11

gnée ont fait souvent leur séjour et tenu leur cour en la ville et château de Melun, entre autres, les rois Robert [note : *Glaber et Aimon. in Roberto.*], lequel même y mourut l'an mil trente-deux, Louis VI dit le Gros son fils, Louis VII et quelques autres encore auparavant, soit pour raison de l'assiette de ce château, qui était alors une place forte à la pointe d'une île au milieu de la rivière de Seine, soit aussi à cause de la disposition du lieu, qui a de belles et grandes plaines pour la chasse, tant vers la Brie, que du côté de l'Hurepoix et du Gâtinois, et particulièrement à cause de la forêt de Bière, dite maintenant de Fontainebleau, laquelle a son abord presque joignant cette ville et ce château de Melun.

[V. Fontainebleau tire son nom d'un chien nommé *Bleau*.]

Or la tradition est telle qu'un de nos rois chassant un jour en cette forêt, il arriva qu'un chien appelé *Bleau* ou *Bliau*, s'étant égaré de la chasse, comme l'on le cherchait, parce que c'était un chien que le roi aimait fort, il fut trouvé auprès d'une fontaine au milieu de cette forêt, où il se rafraîchissait, lassé du travail de la chasse, et parce que cette fontaine n'était pas alors connue, et que ce chien semblait en avoir donné la connaissance, elle fut depuis appelée la fontaine de *Bleau*. Et comme quelques-uns de ces grands princes commencèrent à se plaire en ce lieu, ils bâtirent certaines petites maisons et retraites es environs de cette fontaine, d'où ce lieu a pris et porté depuis le nom de Fontainebleau, comme qui dirait Fontaine de Bleau, et qui quelque temps après a été royalement bâti, et pas succession de temps changé et augmenté.

D'assurer ceci pour indubitable, c'est ce que je ne puis, non plus que de vouloir porter un jugement certain quel, et comme se nommait ce roi, et si ce fut Robert, ou Louis le Gros, ou Louis VII, desquels il a été parlé ci-dessus, fondé sur la doctrine d'un des plus savants pères de l'Église, qui m'apprend : *Qu'il vaut mieux ne rien déterminer des choses cachées, que d'affirmer des choses incertaines et douteuses* [note : *Melius est dubitare de occultis quam affirmare de incertis. D. August. lib. de natura Daemonum.*]. Toutefois pour preuve

p. 12

apparemment vraisemblable.

Il est à remarquer qu'auparavant que Henri le Grand fit accommoder cette fontaine, qui porte le nom de Fontainebleau, en la façon qu'elle se voit aujourd'hui, il y avait au-dessus une petite voûte en forme de grotte, où cette histoire était dépeinte à frais.

C'est l'origine et l'étymologie que semble avoir voulu marquer Monet [note : *Monet édition 3, verbo Fons.*], en son Parallèle de la langue latine et française, quand il appelle ce château royal *Fontem Bellantium, Bellantii fontis basilicam*, Fontainebleau ou Fontaine de Bellaut, comme faisant dériver ce nom de quelque chose qui se nommait *Bleau* ou *Belleaut*, et non pas de ce que ce lieu a de belle eau, car, dit cet auteur, jadis cette maison royale a été appelée Fontainebellaut.

[V. Quelques auteurs modernes se méprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.]

Et quant à cette histoire touchant ce chien, elle a bien été remarquée par un [note : *Gölnitz ubi supra.*] écrivain moderne et étranger, mais qui pour en avoir été mal informé, la raconte autrement que je n'ai fait ici, disant que le roi François I^{<er>} étant à la chasse en ce lieu, un de ses chiens rencontra une fontaine, en la présence de Claude fille de ce roi, dont cette princesse trouva les eaux si belles et si agréables qu'elle pria son père d'y bâtir quelque maison de plaisance, ce qu'il fit, et y édifia ce château qui s'y voit, où à l'occasion de ces belles eaux, l'appela Fontainebelleau. En quoi cet auteur manque trop clairement, attendu qu'il a été remarqué ci-dessus comme cette maison royale était fondée plus de quatre cents ans auparavant François I^{<er>}, et que déjà elle était nommée Fontainebleau, et même que ce roi dans tous les titres que nous en avons, ne l'appelle point autrement que Fontainebleau, et non pas Fontainebelleau. Outre encore qu'il se méprend, quand il dit que cette fille de François I^{<er>} se nommait Claude, car de quatre filles que ce roi a eues, pas une n'a porté le nom de Claude, ou il a pris possible la mère pour la fille, laquelle s'appelait ainsi, et était fille de

p. 13

Louis XII. Il est bien vrai qu'il épousa en secondes noces Éléonore, sœur aînée de l'empereur Charles Quint, mais il n'eut point d'enfants de cette seconde femme.

Un autre auteur (c'est André Favin) [note : *André Favin en son Histoire de Navarre livre 8.*] rapporte bien pareillement l'origine du nom de ce lieu à un lévrier nommé *Bleau*, qui trouva cette fontaine, mais il manque en ce qu'il dit que ce fut du temps de S<t> Louis, et que ce chien lui appartenait, vu qu'il est certain que cent ans au moins auparavant S<t> Louis, cette maison portait déjà le nom de Fontainebleau.

DU BON AIR ET TEMPERAMENT DE FONTAINEBLEAU,
AVEC SA DEFENSE CONTRE CEUX QUI L'ACCUSENT D'EXCES DE CHALEUR EN L'ETE.
CHAPITRE III.

I. Rien de comparable au trésor de la santé.

II. Comparaison de la zone dite torride, et de Fontainebleau.

III. Témoignage authentique en faveur de Fontainebleau.

IV. Plusieurs choses qui fournissent du frais au fort de l'été à Fontainebleau.

[I. Rien de comparable au trésor de la santé.]

Comme il n'y a rien de si précieux que la santé, témoin cet ancien philosophe [note : *Thales Philosophus apud Laërtium lib. 1, cap. 1.*], qui disait hardiment qu'il n'y avait personne d'heureux en ce monde, que celui qui possédait ce riche trésor ; aussi il n'y a point de doute que tout ce qui contribue à sa conservation ne peut qu'il ne soit en singulière estime. Or si nous croyons au commun sentiment des médecins, le tempérament et la bonté de l'air en est une des pièces principales et des plus requises. Considération qui n'est pas petite pour relever la gloire de Fontainebleau, et le rendre d'autant plus recommandable qu'il se peut

p. 14

vanter d'avoir un air bien tempéré, et aussi bon qu'il en soit.

Où tout d'abord il me semble entendre quelqu'un qui veuille s'opposer à cette vérité, fondé sur ce que les lieux environnés de forêt (tel qu'est Fontainebleau) sont d'ordinaire un théâtre où les bruines et les autres injures du ciel font jouer toute leur malice. Avec ce que ses roches et ses sables font que plusieurs l'accusent d'excès de chaleur en l'été, ce qui tout ensemble le pourrait ainsi faire croire intempéré.

[II. Comparaison de la zone torride et de Fontainebleau.]

À quoi pour répondre et convaincre de faux cette objection, je me servirai de ce que les géographes modernes remarquent, touchant ce que les anciens philosophes ont écrit de la zone torride ou brûlée, région qu'ils ont cru n'être point habitée, à cause du soleil qui y darde ses rayons perpendiculairement, et qui pour cela ne permet pas, à leur dire, qu'aucune créature y puisse vivre longuement pour raison de ses chaleurs excessives ; mais l'expérience et le rapport de ceux qui depuis quelques siècles ont fréquenté ce pays-là, assurent le contraire et racontent qu'il n'y a guère de région plus tempérée et plus fertile. Non qu'à la vérité son climat, et l'élévation du soleil qui y bat à plomb, n'obligeassent à tel jugement, premier que l'expérience eut fait paraître ce qui en était et que l'on y eut remarqué des causes qui corrigent l'excès de ces chaleurs, rendant ces contrées d'un tempérament sain, gracieux et fertile, par le moyen de certaines vapeurs que le soleil élève en abondance, lesquelles parent contre l'effort de ses rayons, et puis se résolvent en rosées et en pluies.

Le même se peut dire de Fontainebleau. Il est véritable que si l'on s'arrête seulement à considérer que ce lieu est environné de bois, lesquels fournissent d'ordinaire de matière à des bruines et à des brouillards, joint qu'il est dans une vallée, ces choses semblent ainsi accuser son air d'être intempéré, grossier et malsain.

p. 15

Mais il est vrai aussi que si l'on remarque que son terroir n'est point marécageux, mais sec et chaud, et que ses bois fournissent de fraîcheur, l'on aura occasion d'inférer de là alors qu'il est d'un tempérament sain et gracieux, puisque ce sont ces deux qualités qui contribuent au maintien de la vie.

Je laisse d'autres raisons pour m'arrêter à ce que l'on en peut apprendre de l'expérience, maîtresse des choses, qui fait voir que ce lieu royal n'est point sujet à aucune maladie particulière, comme beaucoup d'autres endroits de France, et que pour les maladies ordinaires, elles semblent n'y avoir cours, si j'ose ainsi dire, que parce que Dieu s'en sert quelquefois pour faire connaître aux créatures raisonnables qu'elles sont pétries d'une matière qui les doit obliger à penser à leur fin dernière, ce qui en cette façon se peut, et se doit prendre plutôt pour des faveurs que pour des disgrâces.

[III. Témoignage authentique en faveur de Fontainebleau.]

Et sans m'arrêter à de plus longues preuves, en voici une digne de remarque, tirée d'un ancien registre de la Chambre des Comptes, commencé à Bourges mil quatre cent vingt-deux, et finissant mil quatre cent trente-trois, feuillet cent vingt-cinq, dans lequel il y a une lettre du roi Charles VII de l'an mil quatre cent trente-et-un, par laquelle il raconte [note : *S<t> Yon liv. 1, tit. 21, article 117 des Ordonnances des eaux et forêts.*] : *Sa très chère dame et mère avoir employé les deniers du domaine des aides de Melun entre autres bâtiments, à la réédification d'un très bel et notable hôtel, assis en la forêt de Bière, au lieu dit Fontainebleau, auquel ses prédécesseurs rois de France avaient coutume eux souvent ébattre au déduit de la chasse, et lequel sa dite dame et mère avait proposé faire réédifier tout de neuf, tant pour le bâtiment dessus dit, qu'en considération de ce rapporté lui avoir été les feu roi Jean, Charles son aïeul, et ses oncles d'Anjou, de Berry et de Bourgogne y avoir été préservés de la grande mortalité qui au temps de leur jeunesse avait été grande par tout ce royaume, fors au dit Fontainebleau* [note : *Cette mortalité arriva en l'an 1350.*]. Ce qui n'est pas une petite preuve

p. 16

pour justifier ce qui a été dit ci-dessus de la bonté et pureté de l'air, et du tempérament de Fontainebleau, qui est confirmé par le témoignage de quelques auteurs, lesquels assurent que ce lieu est fort sain et tempéré.

Et quant à ceux qui l'accusent d'excès de chaleur en l'été, je leur dirai qu'ils se fondent bien souvent plus dans les apparences que dans la vérité, jugeant que de ses roches et de ses sables, il ne se peut qu'il n'en réussisse de grandes chaleurs. Mais ils n'ont pas pris garde aussi, que la forêt qui l'environne tempère ces ardeurs.

Non que quelquefois il ne s'y ressente quelques chaleurs extraordinaires, mais c'est si peu de temps que cela ne doit pas être considérable, avec ce qu'elles ne sont pas tellement ordinaires, que l'on y ait vu plusieurs étés autant et plus tempérés qu'en aucun lieu qui soit point ; et il n'y a personne qui ait fréquenté cette demeure illustre et royale qui ne soit obligé d'avouer franchement que pour ce peu de chaud qui s'y peut ressentir quelquefois, la nature ne l'ait récompensée d'une automne la plus agréable et la plus délicieuse qui soit point ailleurs. Sans mettre en ligne de compte son printemps, dont les charmes sont si puissants que pour en parler sincèrement, il faut que tout le reste du monde lui cède en ce point.

[IV. Plusieurs choses qui fournissent du frais au fort de l'été à Fontainebleau.]

Et puis s'il y a quelques chaleurs, il y aussi tant et tant de divers et amples logements, tant de chambres, de salles et de galeries, tant de jardins et d'allées couvertes, tant de fontaines et canaux qui fournissent du frais, qu'il est vrai de dire que s'il y a du chaud, à peine se peut-il sentir, ou pour le moins l'on a moyen de s'en pouvoir facilement garantir.

Aussi lisons-nous que plusieurs de nos rois ont pris plaisir d'y demeurer en toutes les saisons de l'année. Ainsi nous avons remarqué, et il se trouve des lettres et des ordonnances de S<t> Louis et de Philippe le Bel, datées à Fontainebleau ès mois de juillet et d'août,
p. 17

qui est le temps où les chaleurs exercent leurs rigueurs ; ainsi pareillement il y en a de François I^{er}, d'Henri II, de François II, de Charles IX, d'Henri III, d'Henri le Grand et de sa Majesté régnante, qui sont autant de témoignages que telles chaleurs prétendues excessives ne sont pas telles que quelques-uns se persuadent, puisque tant de grands princes n'ont pas laissé de fréquenter ce lieu au fort de l'été, et comme il se remarque encore par plusieurs actions célèbres qu'ils y ont faites, desquelles je parlerai ci-après au livre troisième.

DU PLAN ET ASSIETTE DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU,
AVEC LES ELOGES QUE LUI DONNENT QUELQUES AUTEURS, TANT ETRANGERS QUE FRANÇAIS.
CHAPITRE IV.

I. La maison royale de Fontainebleau environnée d'une forêt et de rochers en guise d'une couronne.

II. Comparaison de Fontainebleau et du Mont de Parnasse.

III. Fontainebleau agréable en toutes les saisons de l'année.

IV. Le circuit du château de Fontainebleau.

V. Témoignages et éloges en faveur de Fontainebleau.

C'est une considération bien remarquable quand ce qui semble ternir la gloire de quelque chose sert au contraire à relever davantage l'honneur de sa grandeur. Ainsi peut-on dire du soleil, que d'autant plus que l'on le voit offusqué de brouillards qui paraissent lui vouloir ravir l'éclat de sa lumière, et plus cela contribue par après à rehausser son lustre et sa splendeur. Ce qui aurait donné sujet à un des plus signalés capitaines de notre siècle, et qui a honoré la
p. 18

France de ses illustres exploits, de prendre ce bel astre pour devise, environné d'un nombre de nuages, avec ces mots latins, *Adversa coronant*, pour dire que les difficultés qu'il avait éprouvées parmi les armes à repousser les ennemis de cet État, avaient couronné ses travaux par l'honneur immortel qu'il en avait acquis à défendre son roi et sa patrie.

C'est cette considération qui relève grandement l'honneur de Fontainebleau, quand l'on vient à prendre garde que ce qui pourrait ravalier le lustre et la majesté de cette maison royale est ce qui lui donne de quoi l'admirer davantage, j'entends le lieu de son assiette et de sa situation, qui est en un terroir sablonneux et désert, avec un grand nombre de roches et de bois qui l'environnent.

Chose, dis-je, autant plus remarquable que c'est une merveille de voir sortir la lumière des ténèbres et l'abondance de la stérilité, je veux dire qu'en un lieu si solitaire au fort d'une forêt, l'on ait de quoi admirer un palais, où l'art et la nature ont fourni à l'ennui l'un de l'autre, pour

bâtir un chef-d'œuvre le plus parfait qui soit en Europe, qui pour cela remporte sans contredit l'honneur d'être le plus accompli de toutes les belles maisons qui se voient au reste du monde.

[I. La maison royale de Fontainebleau environnée d'une forêt et de rochers en guise d'une couronne.]

Son plan et son assiette est donc au milieu d'une forêt, où l'on ne le peut aborder qu'en passant deux lieues de bois, presque de tous côtés, et là une vallée de trois lieues ou environ de circonférence, s'est trouvée tout à propos pour l'assiette de cette maison royale.

Où tant s'en faut que ces bois et ces roches qui l'entourent de toutes parts puissent ravaler sa gloire, au contraire j'en tire un argument, et le sujet de dire qu'en guise d'une couronne, il semble que la nature ait voulu faire paraître par là qu'elle avait destiné tout à dessein ce lieu, pour être un jour la demeure

p. 19

royale et délicieuse des plus grands monarques de la terre, pouvant donc bien dire à ce propos que *Adversa coronant*, que ces choses qui pouvaient sembler rabattre de sa grandeur et de sa beauté concourent au contraire à la rendre plus recommandable.

Outre qu'il est vrai de dire que ces bois et ces roches servent, et les uns et les autres, à la retraite d'un nombre presque infini de bêtes fauves et noires, et de toute sorte de gibier, qui rendent ce lieu utile et plaisant à toute manière de chasse.

[II. Comparaison de Fontainebleau et du Mont de Parnasse.]

Si bien qu'avec autant et plus de raison que ces Anciens, pouvons-nous dire que c'est un autre Parnasse qui entre les fontaines en a une qui ne cède en rien à celle d'Hélicon, où les Muses et toutes les Grâces que l'Antiquité païenne a révérees sous les noms de divinités bocagères font leur séjour ordinaire : les naïades dans le gazouillis de ses belles eaux et de ses rares fontaines, et les dryades et hamadryades, parmi ses bois et ses bocages, où en toutes les saisons l'on y entend toute sorte d'oiseaux, qui animent ces déserts délicieux par le charme de leurs ramages.

[III. Fontainebleau gracieux en toutes les saisons de l'année.]

Ajoutons à ceci que son terroir sablonneux rend ce lieu autant et plus considérable que la plus riche assiette d'aucune autre maison de plaisance qui soit point en quelque terroir fertile et abondant que l'on voit, vu que si la nature a donné la fertilité à ceux-là en partage, ils ont cela aussi de défaut qu'ils n'ont qu'une partie de l'année qui les rend gracieux, l'automne et l'hiver étant si peu plaisants qu'à peine les peut-on aborder, et que même la moindre pluie ne permet pas l'entrée de leurs jardins et de leurs promenades. Où Fontainebleau, en quelque saison de l'année que ce soit, a cela de particulier qu'il est fort agréable, son terroir ferme et sans marécages, qui fait que la chasse et son séjour y sont à souhait en toutes les saisons.

Or quant au plan de cette maison royale, il est irrégulier, presque triangulaire, n'ayant point de symétrie

p. 20

exactement gardée en la suite de ses bâtiments, parce que ce sont plusieurs édifices construits en divers temps et par plusieurs rois.

[IV. Le circuit du château de Fontainebleau.]

Mais le tout néanmoins a une si ample et si belle entresuite de ses bâtiments et de ses jardins que l'on peut assurer qu'il n'y a lieu de plaisance au monde, lequel ait une si grande quantité d'édifices, de galeries, de chambres, de cours, de jardins, de fontaines et de canaux, outre la quantité merveilleuse de ses rares peintures ; le circuit de tout le château ayant mil quatre cents toises de tour, et toutes ces merveilles faisant avouer franchement à ceux qui les ont exactement considérées, qu'il n'y a aucune maison de plaisance qui égale celle-ci.

[V. Témoignages et éloges en faveur de Fontainebleau.]

C'est aussi la gloire que lui donnent tous les auteurs anciens et modernes, tant étrangers que Français. Ainsi en parle [note : *Abraham Gölnitz in Itinerario Belgico-Gallico.*] Abraham Gölnitz, en

ces termes : *Fons Bellaqueus ædificium est ita hodie ad fastigium deductum, ut pulcherrimum, amplissimum et magnificentissimum omnium in Gallia, Germania, Belgio, Anglia et Italia esse dixerim.*

Fontainebleau, dit cet auteur, est tellement accompli, qu'il est vrai de dire qu'aujourd'hui c'est la maison la plus belle, la plus ample et la plus magnifique de toutes celles qui se voient point en France et ès Pays-Bas, en Angleterre et en Italie.

Gérard Mercator et Merula lui donnent l'éloge suivant [note : *Mercator in Geograph. sine Atlante minori. Et Merula Cosmograph. parte 2, lib. 3, c. 22.*]. *Fons Bellæ aquæ secessus est Regum Gallia amenissimus, quieti aptissimus, vere palatium, domicilium olim Sancti Ludovici, post Philippi, postremo Francisci Valesii : multa ibi singularia.* Fontainebleau, disent-ils, est un séjour très agréable des rois de France, très propre pour le repos, vraiment un palais, jadis la demeure de S^t Louis, par après de Philippe, et enfin du roi François de Valois ; là sont plusieurs choses rares et singulières.

Le cardinal Bentivoglio dans le recueil de ses lettres p. 21

en parle en cette sorte [note : *Al Cavalier Marini.*] : *A Fontainebleau son<e> digia stato una volta e d<e>mani vi tornerò. Gran casa in vero, è degna d'un tanto Re, benché sono più case insieme aggiunte una all'altra in varii tempi, senza ordine alcuno, onde di tutte vienne a formarsi una vasta mole indigesta e confusa ; ma questa medesima confusione è piena di grandezza e di maestà. Non vi mancano<e> giardini bellissimi, e oltre prima fontana che diede il nome alla casa, ve ne sono molto altre che l'abbelliscono grandemente.*

Le même en Français : « J'ai déjà été une fois à Fontainebleau, et demain j'y retourne ; c'est une grande maison en vérité, et digne d'un tel roi, bien que ce soient plusieurs maisons jointes l'une à l'autre en divers temps sans aucun ordre, d'où de toutes vient à se former un amas et assemblage vaste, indigeste et confus, mais il est vrai que cette même confusion est pleine de grandeur et de majesté. Là ne manquent point de très beaux jardins, et outre une première fontaine qui donne le nom à la maison, il y en a encore plusieurs autres qui l'embellissent grandement ».

Après les témoignages de ces auteurs étrangers, voici ce qu'en rapportent quelques-uns des nôtres.

Où je commencerai par un de nos historiens et cosmographes, c'est Belleforest, qui en parle ainsi [note : *Belleforest en sa Cosmograph. universelle du monde.*] :

Au Gâtinois est la maison magnifique, superbe château et palais royal de Fontaine<e>eau, le siège et déduit des rois de France, lequel s'en allant presque en ruine, a été remis sus de notre temps par ce grand roi François Premier du nom, qui ayant recouvert les maîtres architectes les plus excellents de l'Europe, a fait aussi faire ce chef-d'œuvre autant rare qui se voit guère en toute la Gaule. Aussi le lieu est en si belle assiette pour le plaisir, les bois y étant foisonnants, la proie à souhait, les ruisseaux et étangs, le gibier et le poisson, et l'air y étant sain et libre, qu'on ne saurait trouver lieu en France plus propre pour la retraite des princes, et surtout en temps d'été ; ayant outre ces commodités une grande quantité de villes aux environs pour loger la suite de la cour.

p. 22

Voici ce qu'en dit le docte et curieux Papyrius Masson [note : *Papyrius Masson in Descriptione natalis infantis Delphini.*].

In Sylva agri Vastinensis, ad limpidissimum fontem Blandium, Regia sita est, nulla totius Europæ inferior : de ea enim videor posse dicere quod Poeta eximius ait de Solis Regia :

Materiam superabat opus.

Hic vero locus est, ubi olim Philippus Pulcher Francorum Rex immortalis gloria dignissimus, annalium memoria natus traditur.

En une forêt du Gâtinois, à la très claire et belle fontaine de *Blau*, est située une maison royale qui ne cède en rien à toutes celles de l'Europe, car il est juste de dire d'elle ce que l'excellent poète a dit autrefois du palais du soleil, écrivant en cette sorte :

L'œuvre surpassait la matière.

Or est ce lieu où jadis Philippe le Bel, roi de France, et très digne d'une immortelle gloire, est né, comme racontent nos annales.

Un autre auteur célèbre par ses curieuses recherches du monde, en dit ce qui s'ensuit [note : Davity ès Empires et Etats du monde, édition in folio 1625 et 1628. Et l'auteur des Antiquités des Villes et Châteaux, édition 6.] :

La maison royale de Fontainebleau est en une région belle et spacieuse, sereine et tempérée, rare en beauté, gracieuse en séjour, et abondante en toute sorte de délices : c'est là que se trouvent les pompes et les magnificences françaises, et c'est là que se voit tout ce qu'il y a de plus beau en la cour du plus grand roi du monde.

Quelques uns de nos poètes ne se sont pas aussi oubliés en la louange de cette œuvre royale, car voici ce qu'en dit un des plus doctes et illustres [note : *Le sieur Malherbe.*] :

*Beaux et grands bâtiments d'éternelle structure,
Superbes de matière, et d'ouvrages divers,
Où le plus digne roi qui soit en l'univers,
Aux miracles de l'art fait céder la nature.
Beau parc et beaux jardins, qui dans votre clôture,
Avez toujours des fleurs, et des ombrages verts,
Non sans quelque démon qui défend aux hivers,
D'en effacer jamais l'agréable peinture.*

p. 23

*Lieux qui donnez aux cœurs tant d'aimables désirs,
Bois, fontaines, canaux, si parmi vos plaisirs
Mon humeur est chagrine, et mon visage triste,
Ce n'est pas qu'en effet vous n'avez des appâts,
Etc.*

Un autre en parle ainsi [note : *Le P. le Moyne Elegie 1, sur les Triomphes de Louis XIII.*] :

*Dans ces heureux sablons, où loin du bruit des armes,
La paix et les plaisirs ont étalé leurs charmes,
Est bâti par les mains de la félicité,
Au repos de nos rois un palais enchanté.
La déesse des eaux, d'une éternelle source,
Fait dans ce beau séjour et son lit et sa course.*

Germanus Brixius, poète célèbre sous le règne de François I^{er}, n'a pas oublié les louanges et les excellences de ce palais royal, l'introduisant qui parle ainsi par une belle et riche prosopopée [note : *Germanus Brixius Altisiodorensis in suis Poëmatibus. Apud Ranutium Ghero in libro, cui nomen Delitiæ Poëtarum Gallorum.*] :

*Fons ego Aquæ bellæ Sylva circumdatus altæ,
Jam pridem cervis tantummodo cultus et apris
Vicina impuro rorabam præta liquore
Turbidus, et nullos sperabam obscurus honores.
At me nunc magni heræ, magnique relictis
Urbibus invisunt proceres, gaudentque liquorem
Et gustare meum, et ripas habitare virentes.
Quinetiam et cultæ per præta hortosque Napeæ
Discursant, violasque et candida lilia carpunt.
Auratos passæ per eburnea colla capillos
Necnon et Charites adsunt, et floribus aureos
Exornant variis crines, miscentque amarantho
Gramina Narcissi, et Narcisso gramina tymbre
Candida purpureo variantes colla Hyacintho.
Ipsæ etiam Dryades properant, iterantque choreas.
Lætitia ingenti captæ, et dulcedine nostri*

*Nereides fontis, ponti vada salsa relinquunt,
 Et nostra adcurrunt antris ad rura relictis.
 Adde quod et Sylva arridet, quod blandior aer
 Exhalat, Zephyris molles quod flantibus auræ
 Funduntur gratis, volucres quod cantibus auras*

p. 24

*Usque replent, tectæ nemorum viridantibus umbris.
 Hoc ego Francisco cui paret Gallia Regi
 Debeo, qui seniumque loci vastamque ruinam
 (Nam me si nescis Divus Lodoicus et ipse
 Rex olim coluit) miseratus, qualia cernis
 Cælo erecta sibi matricque palatia fecit.
 Sylvæ umbra necnon cervorum indagine capti,
 Diana stimulante nec indignante Gradivo.*

Voici les louanges que lui donne encore un de nos poètes latins Rodolphus Botereius [note : *Regiæ Fontis-bellei delibatio excerpta ex Rodolphi Boterei in magno Franciæ Consilio Advocati, in Poëmate, cui titulus, « Lutetia ».*] :

*Occupet extremum formosior omnibus una
 Regia, de Bello quæ fonte vocata, Salubres
 Clausa inter Sylvas, et inhospita thesqua ferarum
 Horrida Eremus erat, surgentibus aspera saxis,
 Quo velut in nemus Elysium, superumque recessus
 Rex pius, effusa divulsus abibat ab aula, [note : *Divus Ludovicus eo loci ad privatas cum Deo colloctiones
 fecedebat.*]*

*Non Numa falsus, ut Ægeria cum virgine haberet
 Affatus sacros, spectrum pietatis inane
 Redderet et summo vota ut concepta Tonanti.
 Crede, nec horrendæ statio aptior altera eremo,
 Declivis locus est, quem desuper aspera cingunt
 Saxa, vel Alpinis sunt qualia montibus, altæ
 Quercubus annosis sylvæ, confinia opacis
 Tegminibus velant, sitiente stat æquor arena
 Ni quod ab irriguis madefactum fontibus illud,
 Declivi depressa loco stat Regia, tollit
 Illa tamen sublime caput, quo vel juga vincit
 Ardua, et annosæ frondosa cacumina sylvæ,
 Omnis liligeris tectis concluditur hospes
 Aula, Themis vel quos, vel Mars habet ense micantes.
 Plurimus obliquo flexu fons irrigat hortos,
 Illimemque lacum, multo qui pisce natatur
 Efficit, &c.*

Abraham Remmius ne chante pas moins les merveilles de ce lieu [note : *Abraham Remmius Poëmatum selectiorum lib. 2.*] :

*Pandite Bellaqueum Musæ mihi pandite fontem,
 Et tot divitias vestro referate Poetæ.*

p. 25

*Hic domus assurgit, Regum pulcherrima sedes,
 Ampla, augusta, ingens, placidis quam plurimus undis
 Fons rigat, et juncto longum facit amne canalem :
 Delitiæ Henrici, dum res et fata finebant,
 Aureaque aeternam spondebant secla quietem.*

*Hic statuae immanes, solidoque ex aere colossi
 Ordine sustentant muros : hic Aula superba est,
 Intus opes varia, rerumque inclusa supellex
 Omnigena ; hic undans qua sese in sydera fumus
 Evomit, et calidis erumpit flamma caminis,
 Marmoream Henrici effigiem, sculptumque videbis
 Quadrupedem, et toto prostratas aequore turmas :
 Quantus erat, cum Parrisias intraret in arces
 Victor, et attoniti fremerent sub nomine Iberi.
 Parte alia insignem violis et floribus hortum
 Aspicias, hic longæ ambages, variique recessus,
 Arvaque, flexusque, et stagno aptissima tellus :
 Cloris ubi Nymphæque habitant, dum gemmea musco
 Frondet humus, teneroque virent sub gramine ripæ.
 Hic spirant auræ tenues, et mollis odoro
 Flamme per sylvam surgens foveat aera ventus.
 Hos Rex Ludoicus vernanti tempore saltus
 Incolit, et suaves avium fontisque propinqui
 Attenta bibit aure sonos : hic vere sereno,
 Henricus genitor vitam ducebat in oris.
 Claudite Bellaqueum Musæ mihi claudite Fontem.*

En suite de ces vers latins un autre de nos poètes [note : *Le sieur Colletet.*] égaye ainsi sa Muse en l'honneur de cette maison royale :

*Sacré père du jour, beau soleil, sors de l'onde,
 Et viens voir avec moi le plus beau lieu du monde ;
 C'est du plus grand des rois le superbe séjour,
 Fontainebleau nommé, les délices d'amour ;
 C'est ici que la gloire établit son empire,
 Que tout y luit d'honneur, ou que tout en respire ;
 Et quiconque a pu voir ce palais si charmant,
 Ne veut plus avoir d'yeux que pour lui seulement.
 Parterres enrichis d'éternelle peinture,*

p. 26

*Où les grâces de l'art ont fardé la nature ;
 Que vôtre abord me plaît ? que vos diversités
 Me montrent à l'ennui de naissantes beautés ?
 C'est avec plaisir que le Ciel vous éclaire,
 Il semble que l'hiver ait peur de vous déplaire,
 L'été n'ose ternir votre aimable verdure,
 Et sa flamme pour vous n'a que de la splendeur.
 Vieux chênes, et vous pins dont les pointes chenues
 S'éloignent de la terre et s'approchent des nues,
 Bois où l'astre du jour confondant ses rayons
 Fait naître cent soleils pour un que nous voyons ;
 Beaux lieux dont la tranquille et plaisante demeure
 Ne reçoit point d'ennui qu'aussitôt il n'y meure ;
 Vous voir, vous posséder est un bien le plus doux,
 N'est-ce pas vivre heureux que de vivre chez vous ?
 Après avoir passé dans une grande allée
 D'aulnes et d'ypreaux artistement voilée,
 Le favorable dieu qui préside en ces lieux*

*Fait voir d'un grand canal l'objet tout gracieux,
 Où le chant des oiseaux et le bruit des fontaines,
 Font un concert plus doux que celui des Sirènes ;
 C'est un plaisir de voir la Nymphé de ces eaux
 Couvrir sa nudité d'un crêpe de roseaux,
 Friser l'azur flottant de ses tresses humides,
 Se couronner le front de ses perles liquides,
 Ternir de son éclat les Nymphes d'alentour,
 Et paraître une reine au milieu de sa cour.
 C'est un plaisir de voir l'ombre de ses feuillages
 Émailler ce cristal de leurs vertes images,
 Errer au gré du vent, aussi bien que ses flots,
 Et tous ces monuments nous donner du repos.
 Sur quelque vérité que la fable se fonde,
 Vénus ne prit jamais sa naissance de l'onde,
 Car voyant un lit d'or sous ce flot de cristal
 J'ose bien assurer que c'est son lieu natal ;
 Il semble que ces bords gardent encore ses traces,
 Que le teint de ces fleurs soit celui de ses grâces,*

p. 27

*Que ce dédale sombre et ses confus détours
 Servent d'amusement à ces petits Amours,
 Et que l'air de ce lieu qui termine leur course,
 Inspire des douceurs dont ils furent la source.*

DES BATIMENTS EN GROS ET EN GENERAL DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU :
 DE SES AVENUES ET ENTREES, ET DE SES COURS, QUI FONT VOIR LA FACE,
 L'ORDONNANCE ET LA DISPOSITION DE CE LIEU ROYAL.
 CHAPITRE V.

- I. Raisons qui ont mu l'auteur à dresser ce chapitre.*
- II. Cinq avenues principales de ce château.*
- III. La plus belle et considérable est celle de la chaussée.*
- IV. Le plan de ce château est dressé sur l'avenue de la cour du Cheval Blanc.*

[I. Raisons qui ont mu l'auteur à dresser ce chapitre.]

Ayant remarqué ci-devant le plan et l'assiette de cette maison royale, l'ordre requiert de parler maintenant de ses bâtimens et de tout le reste de l'accompagnement et de l'embellissement de cette œuvre royale. Mais parce qu'un si grand et si parfait ouvrage se voit premier d'abord en gros et en général, qu'en détail et en particulier ; d'ailleurs que de tous ces ouvrages, les uns sont anciens et les autres modernes et nouveaux, la plupart entremêlés dans la suite de tout ce corps d'édifices ; et l'ordre et mon dessein étant de traiter des uns et des autres, autant qu'il se pourra, selon leur ancienneté et le temps qu'ils ont été faits. C'est pourquoi j'ai jugé à propos d'en parler premièrement en général, et commencer par ses entrées et avenues, et par ses cours, qui font voir la face, l'ordonnance et la disposition de ce lieu, me réservant par après à décrire le tout en détail.

p. 28

[II. Cinq avenues principales de ce château.]

Cette maison a quatre avenues principales, ou cinq, si l'on compte celle de la conciergerie qui regarde l'Orient.

La première, qui a son aspect au Midi, et est en une grande plaine où sont plantés quantité de pins, et se termine par les bois de la forêt et par quelques roches ; où à son abord l'on

découvre tous les édifices de ce château, qui sont et paraissent en si grand nombre, qu'ils semblent plutôt composer une grande ville qu'une maison particulière.

[III. La plus belle et considérable est celle de la chaussée.]

L'on y entre par une chaussée, à l'abord de laquelle est un pavillon, et est cette chaussée entre l'étang et le grand jardin du roi, laquelle a six rangées d'arbres qui font une grande allée royale, et a de long cent soixante et quatre toises, et dix de large ; elle aboutit à la cour du Donjon. La seconde avenue, et comme la porte principale du château, est du côté du bourg qui regarde le soleil couchant, par laquelle l'on entre dans la cour du Cheval Blanc.

La troisième est celle qui vient du bourg pareillement, laquelle est au Septentrion, et qui donne entrée au milieu de ladite cour.

Et la quatrième est l'avenue du côté encore du bourg, le long de la rue appelée la rue basse, laquelle est aussi au Septentrion et à l'avenue de Paris. Au devant est une belle place fort spacieuse, par laquelle l'on aborde en cette maison vraiment royale, où est un grand et magnifique portail qui y donne entrée par la cour des Offices.

[IV. Le plan de ce château est dressé sur l'avenue de la cour du Cheval Blanc.]

Mais parce que la cour du Cheval Blanc est l'une des principales, et que sur son avenue est dressé le plan, l'assiette et l'élévation de ce château, telle qu'elle se voit. Outre que cette cour l'on passe facilement par tout le reste des édifices de ce château, cela semble obliger à commencer par celle-ci.

p. 29

[Illustration :] PORTRAIT DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINE BELLEAU

- A. La fontaine de Persée.
- B. La fontaine de la Diane.
- C. La fontaine du Tibre.
- D. E. F. G. Les quatre fontaines du grand jardin.
- H. I. Les deux fontaines de la Basse cour du Cheval Blanc.
- K. La fontaine de la Cour des Offices.

p. 30

DE LA COUR DU CHEVAL BLANC, DITE ANCIENNEMENT LA BASSE COUR, OU LA GRANDE COUR.
CHAPITRE VI.

I. François I^{er} a bâti la cour du Cheval Blanc.

II. D'où cette cour porte ce nom.

III. Cinq pavillons en cette cour.

IV. Il y a un fort bel escalier en cette cour.

V. En cette cour sont les départements de Messieurs les secrétaires d'État.

VI. Là sont deux fontaines et deux figures de marbre.

[I. François I^{er} a bâti la cour du Cheval Blanc.]

Cette cour doit l'honneur de sa fondation au roi François I^{er} qui la fit édifier l'an 1529 telle qu'elle est en ses bâtiments aujourd'hui, comme il se voit par un titre que nous en avons, duquel nous parlerons ci-après.

Elle a 80 toises de long et 58 de large, laquelle est divisée en quatre compartiments par le moyen de son pavé, qui sont comme quatre parterres de gazons ou prés, d'une petite herbe qui donne je ne sais quoi de gracieux à l'aspect de cette cour.

Quand ce roi l'eut édifiée, il ne lui donna point d'autre nom que de Basse Cour, ou la Grande Cour, parce qu'elle est la plus grande de toutes celles de ce château, et qui se voient point ailleurs ; nom qu'elle a porté jusques à Charles IX que Catherine de Médicis sa mère étant régente de ce royaume durant la minorité de ce prince, y fit mettre la figure d'un grand Cheval Blanc, où était un dôme au-dessus soutenu de quatre piliers, lequel cheval était moulé sur celui de Marc Aurèle, l'une des rares pièces qui soient re-

p. 31

stées de l'Antiquité, laquelle est à Rome devant la porte du Capitole et du (*sic*) depuis cette cour a toujours porté le nom de ce Cheval Blanc, qui en fut ôté l'an 1626 parce que n'étant que de plâtre il avait été rompu de nuit en partie par la malice de quelques soldats, comme l'on a conjecturé sur ce que plusieurs d'entre eux ont dit, que ce cheval étant au milieu de cette cour il les incommodait y entrant en garde quand sa Majesté est en ce lieu.

[II. D'où cette cour porte ce nom.]

Je le représente encore en cette figure afin que l'on voie comme il était autrefois, et combien qu'il n'y fait plus, cette cour ne laisse pas toutefois d'en porter encore aujourd'hui le nom.

Elle est de moellon et de brique en la plupart de son bâtiment, ou pour le moins en son enrichissement et en ses amortissements, laquelle est composée de trois pavillons du côté de son entrée principale au soleil couchant, et d'un quatrième qui est sur la seconde porte au Septentrion.

[III. Cinq pavillons en cette cour.]

Au bout de cette cour qui regarde l'entrée sont cinq hauts et grands pavillons tous de pierre de grés, qui sont séparés de cette cour par un fossé que l'on passe sur un pont de pierre.

Le premier est appelé le pavillon des Armes, parce que là François I^{er} y avait dressé deux grandes chambres et cabinets, où il avait ramassé tout ce qu'il avait pu trouver d'armes dont voient les Anciens tant à pied qu'à cheval, avec d'autres curiosités qu'il y avait mises, dont il s'en voit encore quelques marques.

Auprès de ce pavillon sont deux tripots, l'un couvert des plus beaux et des plus grands qui se voient point, lequel a été bâti par Henri le Grand, et l'autre qui n'est pas couvert.

Le second pavillon est à huit toises de suite de ce premier.

Le troisième tient le milieu, à pareille distance du second ; vulgairement l'on l'appelle la chambre et cabinet des peintures, dont nous parlerons amplement ci-après.

p. 32

Le quatrième suit les autres et de même ordre, et à semblable distance que le premier et le second.

Et la cinquième est tout de même que l'on nomme le pavillon des Poëles, tous lesquels se communiquent par le moyen d'une grande terrasse bien voutée et garnie de balustrades.

[IV. Il y a un fort bel escalier en cette cour.]

Entre ces pavillons et au milieu est un grand escalier de pierre et hors d'œuvre. Il est à deux rampants à vis, enrichi de balustres, chacun rampant de trente toises de long et deux et demi de large. Il est d'une très belle ordonnance et architecture, par lequel l'on entre dans la petite galerie, et de là au département du roi et autres lieux de ce château. Sa Majesté l'a fait édifier 1634 en la place d'un autre qui était plus petit que celui-ci, quoique d'une fort belle ordonnance, lequel les injures du temps avaient ruiné. Celui-ci est autant commode que l'autre était délicat, parce que les carrosses passent facilement sous celui-ci entre les deux rampants pour entrer ou sortir de la cour de la Fontaine, et de là au reste du château, ce qui était empêché par celui qui était auparavant. De plus que par le moyen de celui-ci il y a une grande avenue pour entrer en l'église de la Sainte-Trinité, qui est la principale de cette maison, somme que la structure de cet escalier revient à cent mille francs.

Il y avait autrefois dans cette cour un grand portique de pierre avec de belles colonnes toscanes rustiques, et un pont de bois sur lequel l'on passait à la cour de la Fontaine, et était vis à vis de la grande porte par où l'on y entre maintenant. Le feu roi le fit ôter avec ce pont parce que cela n'avait pas de symétrie avec le reste.

[V. En cette cour sont les départements de Messieurs les secrétaires d'État.]

Au côté droit de cette cour est la grande galerie, dont les rares peintures et singularités requièrent plusieurs chapitres ci-après.

En la même cour sont les départements de Messieurs les secrétaires d'État et de plusieurs et principaux officiers de la Majesté.

p. 33

Là est aussi établi le bureau de la poste durant le séjour du roi.

L'on y marque le logement de plusieurs chevaliers et autres seigneurs, tant cette cour contient quantité de bâtiments et de logements.

Et pour plus grand témoignage de la beauté et de l'étendue de cette cour, je dirai que c'est le lieu où se font les magnificences des tournois, où l'on court la bague, où l'on rompt à la lance et au faquin, une grande lice et barrière y étant dressée exprès le long de la grande galerie.

[VI. Là sont deux fontaines et deux belles figures de marbre.]

Entre autres embellissements de cette cour, sont deux grandes fontaines aux deux bouts sur le bord du fossé, que Henri le Grand y a fait mettre. Elles versent l'eau par deux masques de bronze, et sur chacune de ces fontaines est une statue antique de marbre blanc grande comme le naturel, posée sur un piédestal.

La première figure représente Bacchus sous le visage d'une femme, avec un léopard à son côté, et un panier de raisins [note : *C'est ainsi que les Anciens ont quelquefois figuré Bacchus pour faire voir la force et la vertu du vin, qui fait de ceux qui boivent de cette liqueur avec trop de largesse, les uns hardis, courageux et cruels comme des léopards, et d'autres craintifs, lâches et babillards comme des femmes. Nat. Com. Myth. l. 5, cap. 3.*].

L'autre statue qui est sur la seconde fontaine est la figure d'un chasseur, que l'on prend pour Céphale avec son chien Lélape.

Quand le roi est ici, il y a en cette cour deux compagnies de suisses du régiment qui sont aux deux portes avec leur corps de garde. Et voilà pour ce qui est de la première cour de cette maison royale.

Où premier que finir ce chapitre, il ne sera point hors de propos de remarquer que cette cour et tous les autres édifices qui se voient ici de François I^{<er>} sont du dessin de Sébastien Serlio architecte fort célèbre de son temps.

p. 34

DE LA COUR DE LA FONTAINE.
CHAPITRE VII.

I. Cette cour est bâtie par François I^{<er>}.

II. D'où elle porte le nom.

III. Plusieurs statues de marbre et de bronze en cette cour.

IV. La terrasse de cette cour bâtie par Henri le Grand.

V. Divers bustes de marbre et de bronze dans cette cour.

VI. Là est une belle fontaine.

Pour parler dignement de cette cour, il faut dire que tout ce qui peut rendre recommandable un édifice, soit en son architecture et son ordonnance, soit en son aspect, soit en ses divers ornements, se rencontre en cet ouvrage royal, dont nous en verrons en détail les singularités, après avoir montré quand elle fut bâtie, par qui et pourquoi elle est appelée la cour de la Fontaine.

[I. Cette cour bâtie par François I^{<er>}.]

Ce fut donc François I^{<er>} qui la fit édifier l'an mil cinq cent vingt-huit, comme il se voit par quelques mémoires de ce temps-là, non pas en l'état qu'elle se voit aujourd'hui avec ses enrichissements, mais seulement en l'ordonnance du plan et de ses bâtiments, qui n'étaient alors que de moilon, lesquels Charles IX fit revêtir de belles pierres de tailles, comme ils font aujourd'hui.

Cette cour est joignant celle du Cheval Blanc, et par laquelle l'on y entre passant le pont du fossé et le grand escalier, dont la face d'un des côtés de ses bâtiments, appelé le pavillon des Poêles, regarde partie sur l'une, partie sur l'autre cour.

p. 35

[II. D'où elle porte ce nom.]

Elle porte le nom de cour de la Fontaine dès son commencement parce qu'elle a toujours eu une belle fontaine au-dedans.

Sa longueur est de trente toises et sa largeur de vingt-huit.

L'on peut dire avec vérité que son aspect est l'un des plus gracieux qui soit point, car comme cette cour n'a des bâtiments que de trois côtés, elle a vue vers l'étang et son jardin, qui est un beau parterre, laquelle est fort agréable et se termine partie par la belle et grande allée et avenue de la chaussée au levant, partie par celle du chenil au midi et partie par l'allée royale au soleil couchant.

Là du côté de la salle et de la Belle Cheminée, est un grand escalier tout de pierre et hors d'œuvre, lequel a deux rampants, l'un qui va à la salle des gardes du corps, et de là au département du roi et à la salle du Bal, l'autre qui conduit à la salle de la Belle Cheminée, dite anciennement la grande salle. Ces deux rampants sont entre deux pavillons avec une grande face de bâtiment d'une belle architecture, comme tout le reste de la cour. Sa Majesté les a fait refaire tout à neuf, les autres étant en ruine par la malice du temps, lesquels ont chacun neuf toises et demi de long et deux de large.

Entre ces deux rampants d'escalier, est une porte qui donne entrée sur la chaussée et dans la cour du Donjon.

De ce côté là sont quelques figures de relief posées sur les amortissements de part et d'autre de ces deux pavillons, et deux autres dans le frontispice, qui sont du Sieur Pilon.

[III. Plusieurs statues dans cette cour.]

Mais surtout ce qu'il y a de remarquable, ce sont deux grandes statues de bronze dans deux niches au côté de cette porte, l'une qui représente un Apollon, et l'autre un Commodus.

p. 36

Et quant à cette figure d'Apollon, c'est une des plus rares pièces que l'on saurait voir, et qui donne suite d'admiration à tous les plus savants qui ont excellé en l'art de sculpture. Il est grand comme le naturel, ayant un carquois sur le dos et un arc en main.

Et pour ce qui est de l'autre statue, elle est de pareille grandeur que la précédente, revêtue d'une grande peau de lion en guise d'un Hercule, avec un enfant sur un bras, qui est la manière dont l'empereur Commodus se faisait volontiers dépeindre et représenter.

Au-dessus de la porte entre ces deux figures est un buste de marbre blanc, que l'on dit être le portrait du philosophe Socrate.

Deux grandes statues de bronze figurant deux lamies ou sphinx, sont posées chacune sur un piédestal au bas et entrée des rampants de cet escalier.

Et de même côté sont deux autres figures encore de bronze dans des niches, l'une qui représente Mercure, et l'autre la Vénus de Praxitèle, ce fameux ouvrier de l'Antiquité, ce sont pièces fort estimées. Toutes lesquelles figures et enrichissements sont des témoignages, qui font voir les soins que Charles IX et Catherine de Médicis, sa mère, ont eu d'embellir cette maison royale.

[IV. La terrasse de cette cour bâtie par Henri le Grand.]

Une belle terrasse de trente toises de long et quatorze pieds de large avec les balustrades, et laquelle est bien voutée et toute pavée de pierres, ayant sept arcades, donne un riche ornement à cette cour. Henri le Grand l'a fait édifier, comme il paraît par ses chiffres et par ses devises qui se voient entre les trumeaux de ces arcades, là où aussi entre de grands pilastres sont des niches et quelques statues de marbre blanc. Auparavant cette terrasse François I^{er} y avait fait dresser un grand pont de bois, mais parce qu'il n'enrichissait pas assez ce lieu, le feu roi le fit ôter et y bâti ladite

p. 37

terrasse, qui fut l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze et est des premiers ouvrages qui soient ici de lui, comme il se justifie par l'état que j'en ai vu rendu à la chambre des comptes.

[V. Divers bustes de marbre et de bronze dans cette cour.]

Au-dessus de cette terrasse entre les fenêtres de la petite galerie, sont sept bustes antiques de marbre blanc, qui marquent les portraits de quelques empereurs romains et de leurs femmes.

Il y en a encore quelques-uns en divers endroits de cette cour, entre autres celui de l'empereur Marc Aurèle, qui est de bronze et posé au-dessus de la porte qui va à la cour du Cheval Blanc.

[VI. Là est une belle fontaine.]

Et après tous ces beaux ouvrages il nous reste à parler de la fontaine de cette cour, laquelle en sa beauté publie encore la magnificence d'Henri le Grand qui l'a fait dresser, avec les balustrades qui font tout le long joignant cette fontaine, et qui par un petit canal tout revêtu de pierre de grès bien taillée, sépare l'un et l'autre d'avec le jardin de l'étang.

Cette fontaine est à l'un des bouts, et a un beau bassin carré de dix-sept pieds de diamètre, d'où aux quatre coins sortent quatre dauphins de bronze qui jettent l'eau par la bouche.

Au milieu de ce bassin est un rocher rustique, et aux quatre coins sont autant de jets d'eau.

Il y a au-dessus de ce rocher une statue antique grande comme nature, qui est de marbre blanc, et représente Persée le casque en tête, et aux pieds les talonnières des Muses, le coutelas en main et le bouclier de Minerve avec un dragon au-dessus, qui est la façon que les Anciens représentaient ce héros.

Où premier que finir ce chapitre, je n'oublierai pas à dire que le Grand roi François bâtissant cette cour y avait fait édifier une autre belle fontaine, laquelle avait aux quatre coins quatre grands termes

p. 38

tout de grès, qui portaient comme un berceau de même matière. Henri le Grand la fit ôter parce qu'étant au milieu de cette cour elle incommodait au passage, et y fit construire celle dont nous venons de parler.

p. 39

[Illustration :] Ceci est la fontaine de Persée qui est dans la maison royale de Fontaine Belean Laquelle ce voit au lieu marqué A au portrait de Fontaine Belean

p. 40

DE LA COUR DU DONJON, AUTREMENT DITE DE L'OVALE.
CHAPITRE VIII.

I. Effet de la dignité et majesté royale.

II. Cette cour est le lieu où ont été faites les cérémonies de quelques enfants de France.

III. L'antiquité de cette cour, qui est la première de toute celles de ce château.

IV. D'où elle porte le nom de Donjon, et de l'Ovale.

V. Louis VII fondateur de cette cour.

VI. Ouvrages de cette cour, partie faits sous François I^{er}, partie sous Henri IV et partie sous Louis XIII.

[I. Effet de la dignité et majesté royale.]

La dignité du roi renferme tant de titres d'honneur, de respect et de majesté, qu'il n'est pas jusques aux choses inanimées, tels que sont les palais et les maisons royales, qui ne se ressentent de l'éclat de ce soleil rayonnant, qui fait que comme les personnes des rois sont sacrées et augustes, leurs palais aussi empruntent justement par quelque participation, et par respect de leurs Majestés, des titres illustres et glorieux.

Quand ce séjour royal de Fontainebleau n'aurait pas un recueil des merveilles et des plus belles singularités qui se fassent admirer en tout le reste de l'Univers, personne ne peut douter que ce ne fut assez pour publier la renommée de sa grandeur, de dire que c'est la demeure plus délicieuse et considérable de tous les plus grands rois de la Terre.

Or si en ce sacré palais il y a lieu aucun que l'on doive particulièrement révéler, (après ceux qui sont destinés pour le culte et le service de Dieu) c'est nom-

p. 41

mément la cour dont nous traitons en ce chapitre, qui porte le nom de cour du donjon, ou de l'Ovale, vu que c'est là que paraît quelques restes des bâtiments de Saint Louis, le patron et le modèle de perfection de tous les rois du monde, et l'honneur du sceptre français, et que là même sont les départements du roi et de la reine, où pendant le séjour de leurs Majestés l'on voit de quoi admirer tout les jours l'éclat des princes et des seigneurs, et un grand concours d'officiers et de peuple, qui sont attendant l'ordre et les commandements de leurs Majestés.

Davantage, c'est en cette cour que le roi tient le trône de la justice en son conseil d'État, dans une salle qui est joignant la chapelle basse.

[II. Cette cour est le lieu où ont été faites les cérémonies de quelques enfants de France.]

À quoi l'on peut ajouter, que c'est en ce lieu que quelques-uns de nos rois et autres enfants de France ont eu le bien de recevoir les grâces du ciel en leur baptême, ainsi qu'il se verra ci-après au livre troisième.

[III. L'antiquité de cette cour, qui est la première de toutes celles de ce château.]

Mais pour venir à la description de cette cour, il est à remarquer qu'elle est la plus ancienne de toutes, et le propre lieu où a été commencé ce château, comme il se justifie par des anciens mémoires, et ainsi qu'il est aisé de juger, en ce que là est un pavillon qui porte encore le nom de Saint Louis.

Sa longueur est de quarante toises et vingt de large.

[IV. D'où elle porte le nom de Donjon et et (*sic*) de l'Ovale.]

Elle est appelée la cour du Donjon, nom qu'elle porte de toute ancienneté, pour montrer que ça a toujours été fort et particulier destiné pour les personnes du roi et de la reine. Aussi je trouve qu'auparavant que François I^{er} y fit travailler, elle était environnée de fossés.

L'on appelle encore la cour de l'Ovale parce qu'autrefois elle tenait beaucoup de cette forme, et en a encore quelque chose du côté du pavillon de Saint Louis.

[V. Louis VII fondateur de cette cour.]

L'honneur de sa fondation est dû à Louis VII, si (comme il est assez vraisemblable) ça a été lui qui

p. 42

a commencé à bâtir cette maison royale, non à la vérité en la façon qu'elle est aujourd'hui, puisqu'il y a encore quelques marques de Saint Louis, comme nous venons de dire, que François I^{er} l'a presque toute changée, et que Henri le Grand l'a aussi amplifiée et agrandie de beaucoup, de sorte que l'on peut dire d'elle, comme du navire d'Argo qui a duré des siècles et servi à mille exploits héroïques, que pour cela les poètes anciens ont placé au nombre des astres, pour en conserver la mémoire autant que le ciel durera, quoique ce navire eut été tant de fois changé et radoubé, qu'il ne restait plus rien de son antiquité.

Le même, dis-je, se peut assuré de cette cour ancienne, laquelle a reçu tant de changement en ses bâtiments et en son ordonnance, qu'il n'y reste plus de son antiquité que le plan, l'assiette et le nom.

Deux grandes portes donnent l'entrée en cette cour.

La première et principale est celle qui vient de la chaussée et de la cour de la Fontaine, que l'on appelle la Porte Dorée parce que sous son entrée est une voûte où sont diverses peintures, dorures et tableaux faits à fresque, du dessin du sieur de Saint-Martin, avec deux anges qui portent une salamandre, accompagnée de ces mots latins, *Nutrisco et extinguo*, qui était la devise du grand roi François.

Et pour particulariser davantage cette entrée, il faut remarquer qu'elle est composée d'un fort haut pavillon à sept étages, dans le milieu duquel sont trois voûtes et arcades, l'une sur l'autre, soutenues chacune de quatre colonnes, avec leurs bases et leurs chapiteaux, le tout d'un ordre composé.

L'autre entrée est du côté de la cour des Offices, sur laquelle il y a un fort beau et grand dôme percé à jour, avec quelques figures qui portent les armes de France et autres enrichissements qui s'y voient.

Là sont deux bustes de bronze fort antiques du côté de la cour, et de l'autre côté qui regarde la cour des Offices, est un grand portail soutenu de quatre grosses colonnes toscanes rustiques avec d'autres ornements, et deux grandes têtes ou masques antiques de marbre blanc. L'honneur de tout cet ouvrage est dû à Henri le Grand.

L'on appelle cette entrée la Porte des Dauphins parce qu'elle est ornée de plusieurs dauphins de bronze avec les chiffres de ce prince incomparable qui l'a fait construire, autrement l'on la nomme la porte du Donjon.

Et pour enrichir et donner plus de grâce à cette entrée, le roi aujourd'hui heureusement régnant, y a fait dresser une petite chaussée qui passe dans le fossé, où il y a une avant-porte à ramages et balustrades de fer bien peints et dorés, et deux termes de gresserie qui ont chacun dix-huit pieds de haut, le tout qui embellit merveilleusement cette entrée.

[VI. Ouvrages de cette cour, partie faits sous François I^{er}, partie sous Henri IV et partie sous Louis XIII.]

Quant à ses édifices, nous avons déjà dit qu'ils sont de François I^{er} et de Henri le Grand. De François tous les départements du roi et de la reine, avec le grand escalier à repos et à deux rampants, soutenu de de (*sic*) grands pilastres et de colonnes. La salle du Bal est aussi de lui, comme il apparaît par ses chiffres et par ses devises qui sont en divers endroits de cette cour, et particulièrement sur l'entrée de la montée à vis, qui conduit en ladite salle, où au-dessus de la porte, ce roi est en figure de relief à demi-corps, accompagné de quelque architecture et de deux autres figures entières, l'une représentant Pallas, et l'autre Junon, lesquelles figures sont soutenues par de petits enfants de relief.

Le reste de ses édifices sont du feu roi, qui a fait agrandir cette cour depuis la chapelle basse d'un côté, et de l'autre depuis ledit escalier par où l'on va au département de la reine ; cet ouvrage consistant en une continuation de bâtiments de même ordonnan-

ce, lesquels se terminent par deux grands pavillons de part et d'autre, l'un qui finit le département de la reine, ordinairement affecté à quelque prince du sang.

Et l'autre appelé le pavillon de Monseigneur le Dauphin, qui tient à la chapelle haute et basse, composé de divers étages, lequel est ainsi appelé à cause que c'est le département destiné pour le Dauphin, et premier enfant de France. Henri le Grand l'ayant à ce dessein fait orner de figures de dauphins en bosse, au dehors de son architecture ensuite de la salle du Bal.

Et pour plus grande commodité, afin que l'on puisse communiquer à tous ces départements sans descendre en la cour, il y a un parapet de pierre avec des barrières de fer peintes et dorées, le tout soutenu de quarante-cinq colonnes de gresserie avec leurs bases et leurs chapiteaux, ce qui donne un bel ornement à cette cour.

DE LA COUR DES OFFICES.

CHAPITRE IX.

I. Fruits de la paix et de la guerre bien différents.

II. Premiers bâtiments de Henri le Grand faits à Fontainebleau.

III. La cour des Offices bâtie mil six cent neuf.

IV. Une belle fontaine se voit en cette cour.

V. Cette cour a un fort beau portail.

VI. Dernier ouvrage de Henri IV en ce lieu.

[I. Fruits de la guerre et de la paix bien différents.]

Comme les fruits de la guerre sont aigres et amers au possible, aussi sont gracieux et doux ceux de la Concorde, et comme ceux-là semblent ne conspirer qu'au renversement des États, de même ceux-ci ne tendent qu'à leur rétablissement et accroissement.

La France ayant goûté de ces premiers par les guerres civiles, se voit alors si malade qu'elle était en danger éminent, si Dieu prenant pitié de cette première monarchie du monde, et très chrétienne, n'eut suscité Henri le Grand pour lui apporter le remède requis, et pour sa santé, et pour son rétablissement.

[II. Premiers bâtiments de Henri le Grand faits à Fontainebleau. 1593.]

Ce fut cette vérité qui parut bien dès le commencement de son règne, et sans m'arrêter aux belles ordonnances qu'il fit alors, lesquelles ne sont à mon propos, je me contenterai de faire paraître le soin qu'il prit (comme un bon père et restaurateur de la patrie) de rétablir ses maisons royales, où Fontainebleau sur des premières qu'il considéra, ayant commencé à le réparer dès l'an mil cinq cent quatre-vingt-treize, auparavant même qu'il fut entier et paisible possesseur de cet État, comme nous avons déjà remarqué ci-dessus. Lieu qu'il prit en telle affection, qu'il ne s'est pas contenté de le rétablir et relever de ses chutes, mais encore l'a augmenté de beaucoup [note : *Dupleix in Henrico IV.*].

[III. La cour des Offices bâtie 1609.]

Cette cour, de laquelle nous parlons, en est une preuve assurée, laquelle il fit entièrement édifier mil six cent neuf, tant pour l'embellissement de ce séjour royal, que pour l'utilité et nécessité de ses officiers, qui étant en grand nombre, y ont quelques-uns et leurs logements et leurs offices, d'où depuis elle a pris le nom de cour des Offices, où auparavant il y avait en la place de cette cour quelques maisons appartenantes (*sic*) à des particuliers, et une vieille cour avec le logement d'un concierge.

Quant à la longueur de cette cour elle a quarante-cinq toises et quarante de large.

Pour ce qui est de ses édifices, elle est composée de dix-sept pavillons, divers en hauteur, mais pareils en ordonnance, qui en leur diversité rendent un aspect très gracieux.

[IV. Une belle fontaine se voit en cette cour.]

Là au-devant d'un beau pavillon qui répond au portail, est un grand bassin rond enrichi d'une fontaine,

p. 46

qui ruisselle par trois grands masques de bronze.

Deux belles portes et spacieuses donnent entrées à cette cour.

[V. Cette cour a un fort beau portail.]

La première qui vient de la cour du Donjon. Et la seconde et principale est celle par où l'on y entre du bourg, laquelle a une belle et grande place au devant, où à cet abord il fait beau voir un grand portail qui enrichit merveilleusement la face de cette entrée, à laquelle y a un corps des gardes français du régiment quand sa Majesté est en ce lieu.

Et pour mémoire éternelle de la magnificence de ce grand prince envers cette maison, il y a une table de marbre au-dessus du grand portail, où sont ces paroles écrites en lettres d'or, qui parlent en général du rétablissement et augmentation de ce château.

Henricus Quartus, Franciæ et Navaræ Rex Christianissimus, Bellator fortissimus, Victor clementissimus, rebus ad Majestatis, et publicæ salutis firmamentum compositis, hanc Regiam auspiciato restauravit, immensum auxit, magnificentius exornavit. Anno M. DC. IX.

En voici la traduction.

« Henri Quatrième, roi très chrétien de France et de Navarre, guerrier très fort, victorieux très clément, ayant composé et mis en bon état les choses qui regardent l'établissement de la Majesté royale, et du salut public, à la bonne heure a rétabli cette maison royale, l'a augmentée de beaucoup et l'a ornée plus magnifiquement qu'elle n'avait été. L'an mil six cent neuf ».

[VI. Dernier ouvrage de Henri IV en ce lieu.]

Cette cour est le dernier ouvrage qu'il a fait en ce lieu, qui doit à jamais déplorer avec toute la France, la mort d'un si grand roi, qui avait projeté de rendre cette demeure la plus accomplie du reste du monde, comme tout ce royaume le faire aussi fleurissant et heureux, qu'il porte dignement le titre de très chrétien.

p. 47

DE LA CONCIERGERIE DU CHATEAU, DE L'HOTEL D'ALBRET, DE CELUI DU CHENIL, DE LA CAPITAINERIE,

- I. *Description de la conciergerie.*
- II. *De l'hôtel d'Albret.*
- III. *Le pavillon ou hôtel du Surintendant des finances.*
- IV. *Le chenil.*
- V. *La capitainerie.*
- VI. *Divers pavillons.*

Pour achever de traiter en gros des bâtiments de ce château, il reste à dire quelque chose des hôtels suivants, parce qu'ils font partie de cette maison royale.

[I. Description de la conciergerie.]

La conciergerie est un ouvrage moderne en l'état qu'il est aujourd'hui, que Henri le Grand a fait édifier pour le logement du capitaine et concierge de ce château. Elle tient d'une part à la galerie de la reine, de l'autre à la cour du Donjon et à celle des Offices, et son principal bâtiment regarde sur le fossé vers le bourg, lequel consiste en une belle et grande salle, en plusieurs chambres, cabinets et en des offices par bas, où il y a quelques fontaines pour la commodité de ces lieux.

Ce qu'il y a entre autres de remarquable en cet édifice, est le département du roi qui consiste en une chambre, garde-robe, antichambre et cabinet, enrichis d'un lambris peint et doré et de plusieurs grands tableaux de paysage, avec un jugement de Pâris sur la cheminée, qui est du sieur du Bois.

Le feu roi logeait volontiers en ce département, quand il venait en ce lieu pour ses petites chasses avec

p. 48

peu de monde. Sa Majesté aujourd'hui régnante, y a pris aussi son département quelquefois qu'elle est venue ici pour peu de temps, principalement l'hiver.

Au haut de ce bâtiment est le département pour le garde des meubles du château.

La cour de cette conciergerie a son jardin en parterre, lequel n'est séparé de cette cour que par des balustres de fer, soutenus de quelques pilastres de pierre avec autant de vases dessus.

[II. De l'hôtel d'Albret.]

L'hôtel d'Albret est encore une dépendance du château, lequel consiste en un grand corps de bâtiment, accompagné de deux pavillons avec un beau jardin, dans lequel sont deux fontaines jaillissantes. La porte de cet hôtel et la cour regardent la conciergerie et la grande place, qui est au-devant du château du côté de la cour des Offices.

Cet hôtel porte le nom d'Albret parce que de longtemps il y avait un vieil bâtiment appartenant à ceux de cette maison, que Monsieur Zamet (sous le feu roi) fit raccommoder pour la décharge de la conciergerie ; et fut un temps que cet hôtel portait le nom de Zamet, jusques à ce que Henri le Grand l'augmenta des deux pavillons qui s'y voient et en fit un des départements du château.

[III. Le pavillon ou hôtel du Surintendant des finances.]

Entre cet hôtel et la cour des Offices, est un grand pavillon regardant sur le jardin du roi avec des offices, et une cour que le roi y a fait édifier depuis quelques années, pour le département et le logement du Surintendant des finances.

[IV. Le chenil.]

Je mets ensuite l'hôtel du chenil, non qu'il ne soit plus ancien que les trois précédents, puisque c'est de François I^{er} mais afin de ne point rompre l'ordre et la suite du château.

Cet hôtel est à l'avenue principale de cette maison royale, qui regarde la forêt au Midi, et est le département du grand veneur et des officiers de la vénerie, comme aussi de la petite écurie de sa Majesté.

p. 49

Il est fort bien placé, parce que de là l'on va immédiatement à la forêt, et consiste en quatre grands corps de bâtiments, qui règnent autour d'une cour de vingt toises de long et autant de large, avec quatre galeries par bas et autant en haut, pour communiquer aux chambres et aux offices des unes aux autres. Là est une chapelle haute, au-dessus de la grande porte.

Ce lieu porte le nom de chenil, parce que là autrefois était le logement pour les chiens de chasse, qui ayant été abattu a été transporté au bout d'un grand pré qui regarde cet hôtel, lequel a été pareillement édifié par François I^{er}. Et auparavant ce lieu s'appelait le Breau, et qui était aux environs.

[V. La capitainerie.]

La capitainerie est de l'autre côté du chenil, à l'extrémité du jardin du roi, qui a été bâtie sous Henri le Grand, étant auparavant où est aujourd'hui la cour des Offices.

[VI. Divers pavillons.]

Aux angles du jardin du roi sont quatre pavillons, qui portent les noms indifféremment des princes et des seigneurs, à qui il plaît au roi d'en gratifier pour leur département ou pour leur suite. L'un porte aujourd'hui le nom de Monseigneur le Prince et fait un angle de ce jardin au soleil levant, où tout joignant est un hôtel, autrefois dit de Rosny, appartenant de présent à mondit Seigneur le Prince. L'autre est appelé le pavillon de Monseigneur de Cheureuse, vis à vis la porte du parc. Le troisième est à l'entrée de la chaussée. Et le quatrième, celui de la Porte Dorée. Le tout de François I^{er}.

Joignant la fontaine qui donne le nom à cette demeure royale, est un ancien bâtiment, lequel l'on nommait autrefois la vieille conciergerie, et est maintenant le département du premier écuyer de la reine, de ses pages et officiers des écuries de sa Majesté.

FIN DU LIVRE.

p. 50

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU.

LIVRE SECOND.

OU IL EST TRAITÉ DES BATIMENTS EN PARTICULIER DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU, ET
PREMIEREMENT DE L'ÉGLISE DE LA VIERGE ET DE SAINT-SATURNIN, DITE LA CHAPELLE BASSE.

CHAPITRE I.

I. Poids et mesure particulière ordonnés pour les choses saintes.

II. La chapelle haute bâtie par Louis VII et rebâtie par François I^{er}.

III. Cette chapelle dédiée par saint Thomas de Cantorbéry.

IV. Le roi a fait fort embellir et orner cette chapelle 1639.

V. Montre d'horloge fort curieuse.

VI. Fondation du premier chapelain de ce château.

VII. Ancienne fondation confirmée et augmentée.

p. 51

[I. Poids et mesure particulière ordonnés pour les choses saintes.]

Non sans raison Dieu avait ordonné autrefois une mesure particulière et un poids plus pesant que l'ordinaire pour les choses saintes, et qui étaient destinées pour son sanctuaire, puisque c'était pour nous apprendre mystiquement l'honneur singulier que l'on doit déférer à ce qui le regarde et en faire une estime préférable à toute autre chose [note : *Exodi 30 et Levitici 5 et 27.*].

Ayant à décrire ici en détail les édifices et départements anciens et modernes du château, cette sainte instruction m'est venue aussi tôt en la pensée qui me faisant prendre la mesure et le poids du sanctuaire, je veux dire considérer le prix incomparable des choses saintes à l'égard de celles qui ne sont faites que pour l'usage des hommes, cela m'a donc obligé à donner la préférence et à commencer par les édifices destinés au culte de Dieu, qui sont les temples et églises.

[II. La chapelle haute bâtie par Louis VII et rebâtie par François I^{er}.]

Or il y en a trois dans ce château dont il s'agit maintenant de traiter. Le première, c'est celle de la Vierge et de Saint-Saturnin, laquelle combien qu'elle paraisse et soit en effet un ouvrage moderne, elle est néanmoins la plus ancienne de toutes en son origine ayant été bâtie par Louis VII l'an mil cent soixante et neuf, comme il a été remarqué ci-dessus.

Il est vrai que si l'on considère en l'état et dans les ordres d'architecture qu'elle se voit aujourd'hui, elle est moderne, son édifice étant de François I^{er} comme fait foi la salamandre et les chiffres qui sont au-dehors de ce bâtiment. Mais cela n'empêche pas aussi qu'il ne soit vrai de dire que c'est celle qu'avait fait édifier Louis VII, laquelle François I^{er} aurait fait édifier de nouveau, au même lieu ou tut proche. Et de fait qu'elle porte encore le nom de Saint-Satur-

p. 52

nin et que même par une tradition du pays continuée jusques à aujourd'hui, plusieurs personnes sur cette créance y viennent faire leurs dévotions et implorer l'assistance de ce bienheureux martyr.

[III. Cette chapelle dédiée par saint Thomas de Cantorbéry.]

Et de fait environ le temps que Louis VII la fit bâtir, ce bienheureux archevêque s'était réfugié en France, fuyant la persécution de Henri II roi d'Angleterre, et notre Louis faisait traiter royalement ce saint prélat en l'abbaye de Sainte-Colombe-les-Sens, comme remarque Jean de Sa<I>isb<u>ry, auteur de ce temps-là, ès épîtres cent nonante-cinq et deux cent trois, où ce bienheureux martyr ayant demeuré quelque temps et n'étant éloigné de ce lieu que d'une petite journée, il y vint dédier cette église à la prière dudit roi qui l'honorait extrêmement pour ses mérites et sainteté de vie.

Cette chapelle est au milieu du château et dans la cour principale, savoir est la cour du Donjon.

Et c'est en ce lieu où nous célébrons maintenant tous les jours le service divin et canonial, depuis qu'en l'an mil six cent huit nous quittâmes notre ancienne église de la Sainte-Trinité pour donner place aux peintres, sculpteurs et autres ouvriers.

Elle est extrêmement commode pour les dévotions de la cour quand le roi et la reine sont en cette maison, à cause qu'elle est proche des départements de leurs Majestés, des princes et seigneurs, et que là dès le grand matin jusque bien tard, l'on y célèbre continuellement le saint sacrifice de la messe.

[IV. Le roi a fait fort embellir et orner cette chapelle 1639.]

Elle a été longtemps sans aucun enrichissement,

p. 53

jusques en l'an mil six cent trente-neuf, que le roi par les soins de Monseigneur de Noyers, l'a fait orner en l'état qu'elle est aujourd'hui.

Sa voûte et ses parois sont richement peints et dorés avec divers ornements de quelques têtes de chérubins, de fleurons d'or, des chiffres de leurs Majestés et surtout des noms sacrés de Jésus et de Marie.

Où pour mémoire immortelle de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, l'on y a exprès entremêlés plusieurs figures de dauphins en or qui ne donnent pas peu d'ornement à ce lieu, et que l'on n'y saurait voir sans se remettre aussitôt en la pensée cette heureuse naissance tant et tant désirée de la France, et qui au même temps oblige un chacun d'en rendre mille et mille actions de grâces à Dieu pour être un don si précieux de sa bonté éternelle.

Son lambris peint et doré, lequel règne tout autour de cette chapelle, est bien un des mieux travaillés qui se fassent point.

Aux deux côtés de cette chapelle, sont huit arcades destinées à de petites oratoires et autels avec leurs tableaux dans la même ordonnance de ce lambris.

Et quant au grand et principal autel, il est doré et enrichi comme le reste avec un tableau de la visitation de la Vierge. En cet autel est la devise et le chiffre de Henri II par où il apert que ça a été de son temps qu'il a été fait.

Sur l'entrée de la porte sont les armes du roi avec d'autres enrichissements de dauphins et de fleurons d'or.

[V. Montre d'horloge fort curieuse.]

Au-dehors de cette chapelle à l'entrée de son portique du côté de la cour du Donjon, sont deux tours rondes qui ne paraissent que par le haut de cette chapelle, dans lesquelles François I^{er} avait fait construire une montre d'horloge des plus belles et des plus industrieuses qui fut point.

p. 54

Dans l'une, tout en haut se voyaient les sept jours de la semaine représentés par figures d'hommes plus grands que le naturel, qui par ressorts ingénieux faisaient paraître particulièrement la figure du jour qu'il était en la semaine, chaque jour ayant son symbole et sa marque.

En l'autre tour il y avait la statue du soleil qui tenait un sceptre, duquel il montrait les heures qui sonnaient par le moyen de certaines grands statues représentant des cyclopes et forgerons, qui frappaient sur une enclume autant de coups qu'il était d'heures. Là sont encore quelques-unes de ces figures, et les montres qui font juger de la beauté et rareté de cette horloge.

[VI. Fondation du premier chapelain de ce château.]

Or c'est en cette chapelle que Louis VII fonda et dota à perpétuité un chapelain pour la desservir, dont le premier fut un nommé Barthélemy, duquel il a été parlé au commencement. Et pour plus ample témoignage de cette vérité, j'ai jugé à propos de transcrire ici la charte telle que nous l'avons en son original.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDUÆ TRINITATIS. AMEN.

EGO LUDOVICUS Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus omnibus futuris sicut et presentibus, quod in honore Dei, et Beatæ Virginis Mariæ, et gloriosi Martyris Saturnini, apud Fontem Bleaudi construximus Ecclesiam, quam dotavimus hoc modo. Domino Bartholomæo quem primum dotavimus, et successoribus suis qui ibi post Bartholomæum deservierint, assignavimus tres modios frumenti ad mensuram de Gastinois in festo Beati Remigii annuatim recipiendos, in Grangiæ nostras apud Capellam [note : C'est le bourg appelé La Chapelle-la-Reine, éloigné de trois lieues, ou environ, de Fontainebleau.], et sex modios vini in nostro clauso de Hericy ad mensuram de Samois, similiter annuatim recipiendos. Quod si vineæ aliqua occasione ad perficiendos sex modios defecerit, de censu vini nostri de Samois perficiantur. Et apud Moretum quatuor libras in

p. 55

denariis de censu terræ arabilis, quam ascensuimus Gilberto de Braia, et cuicumque post ipsum terram illam habuerit, Sacerdoti qui ibi deservierit quatuor libras annuatim persolvet in præfato festo. Si autem possessor terræ Capellano die statuto non persolverit censum illum, nobis emendabit, Capellanus vero in luminaribus Ecclesiæ providebit. Quidquid autem à Capellano ædificatum fuerit apud Fontem Bleaudi, sive in domibus, sive in arboribus, sive in vivario et prato, excepto mobili, in perpetuum Ecclesiæ permaneat, et illi qui Ecclesiæ deservierit. Insuper Capellanus usuarium suum in nemore habebit ad arandum. Et quotiens nos, sive Regina, sive filius noster ibi assuerint, Capellanus habebit librationem suam integram, scilicet quatuor panes, et dimidium sextarium vini, et pro quoquina duos denarios, et tesam candellæ. Quod ut ratum in posterum habeatur, sigilli nostri impressione, et nominis nostri caractere muniri et consignari præcepimus. Actum publice apud Fontem Bleaudi anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo nono : astantibus in Palatio nostro, quorum nomina et signa subscripta sunt. Signum Comitis teobaudi Armiferi nostri. Signum Guidonis Buticularii. Signum Mathæi Camerarii. Signum Radulphi Constabularii. Data per manum Hugonis Cancellarii. LUDOVICUS.

Le même en français.

« Louis par la grâce de Dieu, roi de France. Faisons savoir à tous, tant présents qu'à venir, que nous avons construit une église à Fontainebleau en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, et du glorieux martyr saint Saturnin, laquelle nous avons doté en cette sorte au sieur Barthélemy, lequel nous avons établi et doté le premier et à ses successeurs, qui après ledit Barthélemy desserviront cette église, nous avons assigné trois muids de froment, mesure du Gâtinais, à prendre et recevoir tous les ans à la fête de Saint-Rémy en notre ferme et grange de la chapelle,

p. 56

(c'est le bourg appelé la Chapelle-la-Reine, éloigné de deux lieues et demie, ou environ, de ce lieu de Fontainebleau), et six muids de vin, mesure de Samois, à prendre pareillement chacun an en notre clos d'Héricy. Que si notre vigne par quelque occasion, ou autrement, manque de pouvoir parfaire les six muids, nous voulons qu'ils soient pris de notre vin de Samois. Et à Moret, quatre livres en deniers de cent de terre labourable, que nous avons affermé à Gilbert de Braia, et quiconque après lui aura cette ferme, payera annuellement à ladite fête, quatre livres au prêtre et chapelain qui la desservira. Que si le possesseur de la terre manque au jour assigné à payer au chapelain ladite censive, il sera mis à l'amande. Le chapelain fournira le luminaire de l'église. Or tout ce qui aura été bâti à Fontainebleau par le chapelain, soit en maisons, soit en arbres, soit en vivier et pré (excepté le meuble) demeurera à perpétuité à l'église et à celui qui la desservira. De plus, le chapelain aura en la forêt son usage de bois à brûler. Et toutes et quantefois que nous, ou la reine, ou notre fils, serons en ce lieu, le chapelain aura sa livrée entière, à savoir quatre pains, demi setier de vin, deux deniers pour sa dépense de cuisine et une toise de chandelle. Et afin que cet acte demeure stable et permanent à l'avenir, nous avons commandé qu'il soit scellé et muni de notre sceau et seing manuel. Fait par cet acte public à Fontainebleau, l'an de l'incarnation de notre Seigneur mil cent soixante-neuf, présent en notre palais, ceux desquels sont ici les noms et les seings souscrits. Seing du comte Tibaud, notre porte armes ; seing de Guy, notre boutillier ; seing de Matthieu, notre chambellan ; seing de Raoul, notre connétable. Donné par les mains de Hugues notre chancelier. Louis. »

Ayant fait voir la fondation de cette église et chapelle par Louis VII, restent quelques particularités touchant icelle, qui ne seront pas hors de propos de remarquer ici.

p. 57

L'une, que cette fondation et dotation a été amplement ratifiée et confirmée par Philippe Auguste, fils dudit Louis VII, ainsi qu'il appert par ses lettres et chartes, données à Fontainebleau l'an mil deux cent sept, le vingt-neuvième de son règne, desquelles nous avons l'original en notre trésor et que je n'ai pas inséré ici parce que c'est presque la même chose que la précédente.

Il appert en second lieu que ledit roi Philippe a non seulement confirmé ladite dotation et fondation, mais encore l'a amplifiée, donnant audit Barthélemy et à ses successeurs, chapelains en ladite chapelle, la dîme de vin qui lui appartenait au village de Recloses. La charte est donnée à Fontainebleau en son palais, l'an de salut mil cent quatre-vingt-quatre, le cinquième de son règne et en avons encore l'original.

De plus, par une autre charte ledit Philippe augmente cette fondation de vingt sols parisis par chacun an pour le luminaire de ladite chapelle. La charte est donnée à Fontainebleau en date de l'an mil cent quatre-vingt-neuf, le onzième de son règne, nous en avons semblablement l'original.

p. 58

DE LA CHAPELLE HAUTE DITE AUTREMENT LA CHAPELLE DU ROI.
CHAPITRE II.

I. *La chapelle haute bâtie sous François I^{er}.*

II. *Sa longueur, largeur et ordonnance.*

III. *Ses enrichissements.*

IV. Son balcon fait sous Henri II.

V. Là est une belle image du dessin de Michel-Ange.

VI. Henri le Grand a fort embelli cette chapelle.

[I. La chapelle haute bâtie sous François I^{<er>}.]

Le roi François I^{<er>} qu'à bon droit plusieurs qualifient du titre de Grand, puisqu'en toutes ses actions et entreprises, il n'a rien fait paraître que de grand et de magnifique, principalement en la structure d'une infinité de bâtiments qui se voient de lui en ce Royaume, ne se contentant pas d'avoir réédifié et construit de nouveau la chapelle basse, dont nous venons de parler, y fit encore édifier au-dessus la chapelle haute, dont nous traitons dans ce chapitre, afin qu'à couvert, et d'un plain-pied de son département il pût avec commodité y aller faire ses dévotions, laquelle aussi a toujours porté le titre de chapelle du roi.

Il y a un petit portique au-devant, par lequel l'on y entre de deux côtés, l'un par la Salle du Bal, qui aboutit au département du roi, et l'autre par une salle qui tient à un grand pavillon, lequel est au bout de la cour du Donjon. Il y a encore une autre porte qui vient directement d'un bout à ladite Salle du Bal, par laquelle l'on entre en cette chapelle.

[II. Sa longueur, largeur, hauteur et ordonnance.]

Elle a neuf toises de long, quatre de large et six de hauteur.

Sa forme est belle et gracieuse, et semble une gon-

p. 59

dole parce qu'elle est en ovale par les deux bouts :

Quatre arcades de part et d'autre, qui ont chacune neuf pieds de long, quatre de profondeur et huit et demi de haut, y sont très bien ordonnées pour des oratoires, ou pour y dresser des autels.

[III. Ses enrichissements.]

Douze pilastres de dix pieds et demi de hauteur, avec leurs bases et chapiteaux d'une ordonnance dorique, soutiennent douze colonnes composites de quinze pieds de haut avec leurs chapiteaux, architraves, frises et corniches ; le tout qui porte les principaux cintres de la voûte de cette chapelle artistement travaillée, laquelle a sa voûte en berceau, composée d'un grand nombre de petits cadres avec leurs moulures et cardrons, qui est un<e> œuvre aussi délicat<e> et hardi<e> en l'architecture qu'il s'en voit point, et qui donne de quoi admirer aux plus entendus en cet art.

Et entre autre, son dôme qui est au milieu de cette chapelle, lequel a douze pieds de diamètre, fait à huit pans, percé de huit fenêtres au premier ordre et étage, et de huit autres au second et au plus haut de sa coupe, le tout de pierre de grés, sans autre comble que ladite voûte, qui est soutenue par le dehors de certains pilastres et colonnes de même ordre et architecture que le dedans.

[IV. Son balcon fait sous Henri II.]

Or parmi plusieurs divers ornements de cette chapelle, il y a sur l'entrée de la porte un balcon ou pulpite, bien peint et doré, porté de deux riches colonnes ioniques de marbre gris tacheté, avec leurs bases et chapiteaux, chacune de dix pieds et demi de haut. Henri II a fait faire ce balcon comme il paraît par ses chiffres et par divers croissants qui s'y voient, et où sont ces mots latins écrits en lettres d'or, *Henricus Secundus Dei gratia Francorum Rex Christianissimus*. Sa Majesté aujourd'hui régnante l'a fit redorer et enri-

p. 60

chir, ainsi qu'il est, avec quelques peintures et tableaux de plusieurs anges qui composent un concert de musique.

Ce balcon et pulpite est le lieu où se mettent les musiciens et chantres de la chapelle du roi, quand sa Majesté y entend la messe et divin service.

[V. Là est une belle image faite par Michel-Ange.]

Dans une arcade à main droite de l'autel, il y a une grande image de Notre-Dame de Pitié, qui est moulée sur celle de Michel-Ange, laquelle est à Saint-Pierre de Rome en la chapelle, et au-dessus de l'autel, où les chanoines de cette église célèbre l'office divin.

[VI. Henri le Grand a fort embelli cette chapelle.]

Et pour ce qui est des enrichissements de cette chapelle royale, elle a demeuré sans aucun autre que de son architecture et de son pulpite, jusques en l'an mil six cent huit que Henri le Grand faisant paraître sa piété, fit peindre et dorer les parois, et orner la voûte de quantité de têtes de chérubins, avec les chiffres de son nom dans les cadres qui y sont, et de rosaces avec divers fleurons, moresques et autres embellissements, où l'or et tout ce que la peinture y peut contribuer de beau, n'y est point épargné.

Là font six grands tableaux de onze pieds de haut chacun et huit de large, trois de chaque côté ; l'une représentant la Nativité de notre Seigneur, l'autre, un Crucifix, le troisième, la Résurrection triomphante du fils de Dieu, le quatrième est une Descente du Saint Esprit sur le cénacle et sacré collège des apôtres, le cinquième est l'Assomption de la Vierge et le sixième, une représentation de l'Église militante et triomphante, figurée par les quatre principaux docteurs de l'Église et autres saints pères qui adorent et révèrent le Saint Sacrement de l'autel, et pour lequel étant en posture d'écrivains sacrés, ils témoignent employer leurs plumes et leurs écrits. Les tableaux de la Résurrection et de la Pentecôte ont été faits du temps de Henri le Grand par le feu sieur du Bois, peintre excellent et renommé. L'Assomption et celui qui repré-

p. 61

sente l'Église, sont du sieur Dehoey, peintre du roi ; et la Nativité et le Crucifix, du sieur du Bois fils. Il y a encore le tableau du grand autel qui est une copie de la Notre-Dame de Raphaël, dont l'original est en ce lieu au cabinet et chambre particulière des peintures et tableaux du roi.

Et afin que la mémoire de Henri le Grand, qui a pris tant de soin à l'embellissement de ce lieu sacré, y demeurât à jamais pour un témoignage de sa piété. Ces trois vers latins sont écrits en lettres d'or au-dessus de la porte de cette chapelle.

*Imperio, natisque potens, et conjuge fœlix,
Alta pace, sacram decorat Rex inçlytus œdem,
Æternum ut pietas augusta resplendeat aula.*

Lesquels vers j'ai ainsi traduits.

« Riche en biens, en enfants, en Royaume et en femme,
Au milieu de la paix ce monarque indompté
Décore ce lieu saint, dans l'ardeur qui l'enflamma,
Pour faire dans sa cour régner la piété ».

p. 62

DE L'ÉGLISE DE LA SAINTE-TRINITE ET DE SES PEINTURES ET AUTRES SINGULARITES QUI S'Y VOIENT.

CHAPITRE III.

I. Cette église est ancienne et moderne en quelque façon.

II. Devise de la duchesse de Valentinois.

III. Henri le Grand et Louis XIII ont fait orner cette église.

IV. Les principaux mystères de la religion chrétienne peints en cette église.

V. Les actions principales de la vie de Jésus-Christ sont ici dépeints.

VI. Le grand autel de cette église est l'un des plus riches et des plus beaux qui se voient.

VII. Le pavé y est très exquis.

Dans la suite et la description de cette maison royale, ayant à traiter maintenant de la troisième église et chapelle de ce château, j'y trouve un sacré ternaire, qui semble m'obliger au même devoir que les Séraphins d'Isaïe [note : *Isaïa c. 8.*], je veux dire à chanter leur divin Trisagion en commençant ce chapitre pour y décrire les merveilles et singulières raretés de

cette église, laquelle est dédiée particulièrement à la très sainte et très auguste Trinité. Après avoir donc humblement satisfait à ce devoir et à la semonce de ces esprits célestes, je viens à ce qui est de son ancienneté, de son fondateur et de ses ouvrages et de ses enrichissements.

[I. Cette église est ancienne et moderne en quelque façon.]

Ou à vrai dire, elle est en quelque façon ancienne et moderne tout ensemble, si l'on s'arrête à son origine et à son rétablissement. Et pour donner plus de jour à cette vérité, il faut remarquer que Saint Louis établissant nos religieux en ce château,

p. 63

leur fit bâtir une église en l'honneur de la Sainte Trinité, ainsi qu'il appert par sa charte (dont il sera parlé au chapitre suivant) et était cette église édifiée en partie où est aujourd'hui l'entrée de celle-ci, comme il apparaît encore par une vieille arcade d'un ordre gothique qui se voit au fond de la nef en la dernière chapelle à main droite en entrant, qu'il semble que l'on y ait laissé à dessein pour montrer le lieu où avait été bâtie cette ancienne église, et pour y faire voir encore quelques marques de Saint Louis son fondateur.

L'autre partie de cette église était à l'endroit où se voit aujourd'hui le grand escalier en la cour du Cheval Blanc. Et de fait quand l'on en jeta les fondements j'étais présent, lors qu'il s'y trouva plusieurs ossements de trépassés avec des petits pots de terre où se mettait de l'encens que l'on y brûlait, selon la pratique ancienne, et que l'on jetait dans les fosses et sépultures des défunts.

Or le grand roi François désirant amplifier ce château fit abattre cette église ancienne de la Sainte-Trinité et y fit bâtir sous le même nom celle qui y est, de laquelle je traite à présent, de sorte qu'il est vrai de dire que celle-ci est ancienne et moderne tout ensemble, si l'on a égard à son origine qui est de quatre cents ans, et à son rétablissement, ou plutôt nouvelle fondation, l'an mil cinq cent vingt-neuf.

Quant à sa situation, elle est entre la cour du Cheval Blanc et le jardin de la Reine, ayant son entrée principale au midi, joignant ledit escalier.

Elle est composée de seize chapelles voûtées, huit de chaque côté, sans y comprendre le grand et principal autel.

[II. Devise de la duchesse de Valentinois.]

Diane de Valentinois étant en faveur sous le roi Henri II fit orner une de ces chapelles, qui est la qua-

p. 64

trième à main gauche entrant dans cette église, et là y fit dresser une table d'autel d'argent et un beau et riche lambris, avec une grande cloison à balustres qui la fermait, où se voient plusieurs chiffres de cette dame et des flèches ; une d'entre elles qui était sa devise, environnée d'un écriteau contenant ces mots latins : *Consequitur quodcumque petit*. C'est ainsi que j'ai vu cette chapelle il n'y a pas encore longtemps, auparavant que le roi y fit travailler. L'on a ôté maintenant cette cloison pour y en remettre une autre de même ordre que celles qui sont de nouveau aux autres chapelles. Et pour ce qui est de l'autel, c'est le même, et aussi le lambris, hormis que l'un et l'autre sont peints et dorés depuis peu.

C'est en cette église, où ensuite de la première et ancienne nous avons toujours célébré le divin service, jusques en l'an mil six cent huit, quand l'on commença d'y travailler pour l'orne ainsi qu'elle est à présent.

[III. Henri le Grand et Louis XIII ont fait orner cette église.]

L'honneur de son embellissement et des merveilles de peintures et d'autres ouvrages singuliers qui s'y voient, en est dû à Henri le Grand et au roi son fils, aujourd'hui heureusement régnant, dont l'un a fait commencer ses peintures et sculptures, et l'autre les a continuées. Mais pour parler comme il faut de ces ouvrages, il est à propos de dire un mot de chacun en particulier, selon l'ordre et le temps qu'ils ont été faits.

La voûte est le premier ouvrage où l'on a commencé, laquelle est un cintre en berceau composé d'un grand compartiment, qui règne depuis un bout jusques à l'autre de cette église, avec son arrachement ou grande corniche qui soutient la voûte.

Ce compartiment est distingué particulièrement en trois grands cadres, ou bordures de tableaux, qui sont au milieu de cette voûte, et de deux autres bordures en forme de cartouches ou de cuirs, qui sont aux deux extré-

p. 65

mités de cette voûte, avec des anges de relief plus grands que le naturel, qui soutiennent les armes de France et de Navarre.

Vingt-deux grandes autres bordures ovales et seize cadres embellissent merveilleusement ce compartiment, qui est de stuc d'un pied ou environ de relief, enrichi de moulures, cardrons, oves, avec diverses moresques et fleurons d'or, lequel n'y est point épargné non plus qu'en tout le reste de la voûte et de son compartiment, qui est tout rempli, avec lesdits cadres et bordures, d'autant de riches tableaux.

Le lambris de cette chapelle bien peint et doré, est un des plus beaux qui se voient point, lequel a dix-sept pieds et demi de haut, d'un ordre de Corinthe, et est composé de vingt pilastres avec leurs bases, chapiteaux, corniches, frises et de divers autres enrichissements ; comme des noms sacrés de Jésus et de Marie, de têtes de chérubins, de festons, de fleurs de lys et des chiffres du roi et de la reine, le tout en basse taille. Outre les clôtures en balustres desdites chapelles, de même ordonnance que le reste.

Sur la grande corniche de ce lambris au bas des trumeaux des fenêtres, sont posés vingt-huit anges de relief, qui tiennent d'une main un sceptre, et de l'autre les chiffres de leurs Majestés.

Et entre les trumeaux au-dessus de ces anges, sont quatorze ovales, sept de chaque côté, toutes remplies de tableaux, avec seize têtes de chérubins au-dessus, accompagnés de festons.

Au bas de la nef au-dessus de la porte est un grand balcon, soutenu de dix grosses colonnes corinthiennes cannelées, chacune de quinze pieds de haut, de pareil ordre et enrichissement de dorure que le lambris.

Je viens maintenant à la description de ces tableaux qui remplissent tout ce compartiment, pour parler ensuite du grand autel et du pavé rare et exquis de cette église.

p. 66

Henri le Grand ayant appris les mérites du sieur Fréminet peintre célèbre, en fit choix pour travailler aux tableaux qui enrichissent cette église. Lui donc après avoir ordonné et dessiné tout le compartiment de la voûte de cette église, lequel est bien un des mieux entendus et des plus beaux qui se rencontrent ailleurs, désireux de contenter sa Majesté, chercha un sujet relevé et mystérieux qui fût convenable au lieu où il avait à travailler ; et sur ce considérant que rien n'y pouvait être mieux approprié que les principaux mystères de la religion chrétienne, cela l'obligea à exécuter ce dessein en la sorte qui suit, où bien souvent la disposition du lieu a contraint et obligé l'art et la peinture.

[IV. Les principaux mystères de la religion chrétienne peints en cette église.]

Le premier tableau commençant la tête de la voûte, qui est au-dessus de la porte de l'église, représente Dieu, qui voulant punir l'iniquité des hommes, selon l'excès de leurs crimes et sauver les bons, commanda au juste Noé de dresser une arche pour flotter sur les eaux, et qu'il prît avec lui sa femme, ses trois enfants, Sem, Cham et Japhet, et une (*sic*) couple d'animaux de chacune espèce ; ce que l'art et le pinceau ont excellemment exprimé en ce tableau et riche peinture.

Or comme par ce premier tableau l'on reconnaît le courroux et la justice de Dieu sur la terre, par le second est aussi représenté un autre châtiment dans le ciel contre Lucifer et ses complices, justement précipités dans les abîmes de l'Enfer par l'archange Michel, assisté des anges Raphaël et Uriel, selon le commandement qu'ils en avaient reçu de Dieu.

Au troisième tableau posé dans le milieu de la voûte, se voit l'image de Dieu environné des puissances célestes, qui selon les degrés de la hiérarchie viennent se présenter avec des gestes divers, témoignant leur obéissance, accompagnées de la justice et de la miséricorde,

p. 67

qui semblent intercéder pour la conservation du genre humain, et ces deux se trouvent plus bas dedans un temple ouvert, lequel est superbement enrichi de colonnes, portiques, architraves, frises, corniches et les entrecolonnes remplis de plusieurs figures peintes en couleur de bronze, qui représentent des vertus. Et parce que les effets de tout ce qui arrive au monde sont arrêtés par la Providence divine, qui est l'ordre qu'elle a prescrit par une loi éternelle aux choses humaines, lesquelles après sont produites et découvertes par le temps selon la volonté divine ; la figure du destin est représentée dans ce temple, avec celle du temps, et le bon et le mauvais génie qui l'accompagnent.

Là aussi est donnée place aux heures, qui sont les filles du temps et les portières du ciel, dans lequel est ce temple, et toutes ces figures sont si bien colorées, qu'elles expriment parfaitement le sujet qu'elles marquent.

Le quatrième tableau, est comme l'ange Gabriel s'incline devant Dieu pour recevoir le commandement de l'ambassade pour la réparation du genre humain, ce qui est représenté par un rayon, qui partant des yeux de sa divinité, reluit sur la face de ce céleste ambassadeur, lequel est accompagné d'un nombre infini d'anges qui paraissent désireux de le servir, semblant s'offrir à lui et s'enquérir de ce mystère, il part du ciel empiré et traverse le firmament, pour de là venir en terre.

Au cinquième tableau, qui regarde en face la première tête de la voûte et est au-dessus du grand autel, se voit comme les anciens Pères retenus au Limbe, reçoivent avec d'extrêmes allégresses les nouvelles du mystère de l'incarnation du fils de Dieu, d'où leurs ténèbres semblent se changer en des clartés et des lumières ; et est ce tableau le dernier qui lie et enchaîne l'ornement de ladite voûte.

Le reste de ce dessin se termine par un tableau de l'Annonciation de la Vierge, qui est en la paroi derrière le grand autel.

p. 68

Or parce que dans le fond de la voûte il reste quatre grandes ovales séparées et trois petites, pour convenablement recevoir les tableaux qui sont de la suite de ce dessin, là sont représentés les quatre éléments qui peuvent bien être du corps de ce sujet, puisque ce sont les premières et principales parties dont le monde est composé, simples comme la divinité, par qui toutes choses commencent et en qui elles se résolvent.

En la première ovale est représenté l'élément du feu, qu'à bon droit l'on préfère à tous les autres pour son activité vive, continuelle et tendante toujours en haut. Il est désigné sous le symbole d'une femme, qui porte sur sa tête un phénix se consumant sur un bûcher, et d'une main elle tient une foudre flamboyante.

La seconde ovale porte la figure de l'air, exprimé encore par une femme, laquelle est environnée de l'arc-en-ciel et a sur sa tête une calandre les ailes étendues et le bec ouvert, et sous les pieds de cette femme est un caméléon, par qui cet élément est naïvement bien déclaré sous le symbole de ces animaux qui ne vivent que d'air.

À la troisième ovale est représentée l'eau par une femme qui tient un navire et est assise sur un dauphin.

La terre remplit la quatrième ovale, et est pareillement exprimée par une femme qui porte un château sur sa tête et tient en main diverses sortes de plantes, de fleurs et de fruits.

Les autres figures et tableaux de cette voûte sont sujets détachés qui ne dépendent pas expressément de ce dessin, et qui néanmoins l'ornent et l'embellissent fort. Ce sont quelques rois d'Israël et de Juda comme Saül, David, Salomon, Roboam, Abia, Asar, Josaphat, et Joram et ces huit rois occupent les huit places qui portent sur les trumeaux de côté et d'autre, et donnent naissance aux quatre cintres qui font le compartiment de cette voûte.

p. 69

Ces huit rois regardent sous eux de chaque côté dix patriarches et dix prophètes, et ce sont les tableaux qui portent tous sur le jour des fenêtres, et sont ces derniers monochromes et camaïeux, tous les autres étant bien colorés, et le tout à l'huile et peint sur le fond de ladite voûte.

Là sont encore dix ovales, dont il y en a quatre qui font les angles de la voûte, où est représentée la Religion, la Foi, l'Espérance et la Charité, qui sont les vertus qui semblent appartenir simplement à l'âme. Les autres, comme la Prévoyance, la Patience, la Diligence, la Clémence et la Paix, qui regardent la vie humaine et nous conduisent à l'immortalité, lesquelles ainsi représentées remplissent les dix ovales qui sont de la suite.

Il y a encore huit petites places au-dessus des rois, et entre celles des éléments, où sont des embellissements de fantaisie et des ornements de caprice et d'imagination, conformes à la matière de ce sujet. Et voilà pour ce qui est de la voûte et du lambris.

Je viens maintenant à la description du reste des tableaux de cette église, de son grand autel et de son parterre et pavé.

Il y a quatorze tableaux outre les précédents, sept de part et d'autre, entre l'arrachement et grande corniche de la voûte et du lambris, tous en ovale, ornés de leurs bordures de stuc bien dorées, dans lesquels tableaux ovales sont représentés les merveilles et principaux mystères de la vie de notre Seigneur Jésus-Christ, œuvre considérable, où ledit sieur Fréminet a fait paraître, comme en tout le reste de ses ouvrages, combien il excellait en son art et qu'il y était aussi savant que judicieux.

[V. Les actions principales de la vie de Jésus-Christ sont ici dépeintes.]

Quant à l'ordre et la suite de ces tableaux, le premier commence proche du grand autel au premier trumeau du côté du jardin de la Reine, où est représentée la Sybille Cumée [Sybille de Cumes] avec l'Empereur Auguste Cé-

p. 70

sar, auquel elle fait voir et montre dans le Ciel une Vierge tenant un enfant entre ses bras, qu'elle prédit devoir un jour naître pour le salut du monde, par où est représentée la naissance temporelle du Fils de Dieu. Les autres vont de suite dont

Le second est comme l'ange s'apparaît à Saint-Joseph, lui annonçant que la Vierge sa femme était enceinte par l'opération du Saint-Esprit.

Le troisième est la présentation que fait la Vierge de son fils dans le temple.

Le quatrième, comme Jésus-Christ est entre les docteurs au temple.

Le cinquième fait voir son baptême au fleuve du Jourdain.

Le sixième représente les noces de Cana en Galilée.

Le septième, comme Jésus-Christ fut tenté au désert par le diable.

Le huitième, qui commence près du balcon du côté de la cour du Cheval Blanc, figure l'entretien qu'eut le fils de Dieu avec la Samaritaine, et la conversion de cette femme.

Le neuvième comme il écrit en terre et pardonne à la femme trouvée en adultère.

Le dixième est la transfiguration.

Le onzième, la guérison du paralytique.

Le douzième, comme il chasse du temple les vendeurs et les acheteurs.

Le treizième est le commandement que fait Jésus-Christ de payer le tribut à César.

Et le quatorzième et dernier représente le banquet que lui fit Simon le Lépreux, où la Madeleine lui lava les pieds de ses larmes et lui essuya de ses cheveux.

[VI. L'autel principal de cette église est l'un des plus riches et des plus beaux qui se voient.]

Mais après toutes ces merveilles, il faut encore mettre au rang des plus belles et rares pièces qui se voient point, le grand et principal autel et le pavé de cette église. Tout cet autel est entièrement de marbre blanc, de cinq toises de haut et quatre et de-

p. 71

mi de large, dont l'ouvrage et fabrique est du sieur Bourdoni. Il y a quatre grandes colonnes Corinthes [corinthiennes] d'un marbre tavelé fort rare et exquis, avec leurs bases et chapiteaux de bronze doré à feu. Elles ont chacune leur piédestal enrichi des chiffres du roi et de palmes de bronze doré, comme aussi aux frises de la corniche qui est soutenue de petites consoles, sont des palmes et des chiffres, le tout de bronze et doré à feu comme le reste, ce qui rend cet ouvrage d'un merveilleux et gracieux aspect.

Entre ces colonnes, au milieu de l'autel, est un tableau de treize pieds de haut et sept de large, représentant la très Sainte Trinité. La bordure est richement embellie de divers petits compartiments de marbre fort rares et précieux. Avec ce que la table d'autel est d'une grande pierre de marbre blanc, dont le devant est orné d'un grand soleil, au milieu duquel est un nom de Jésus, le tout de bronze doré à feu et posé sur un marbre gris, ayant à chaque côté deux autres petites tables de même marbre toutes parsemées de fleurs de Lys de bronze et dorées comme le reste.

Il y a de plus, de part et d'autre, deux grandes niches, où en l'une est l'image de saint Charlemagne et en l'autre celle de Saint Louis. Elles sont de marbre blanc et chacune d'environ sept pieds de haut.

Il fait fort beau voir au-dessus de ces colonnes quatre anges de bronze, chacun de six pieds de hauteur. Le premier tient une épée d'une main et une balance de l'autre. Le deuxième et troisième tiennent chacun un encensoir. Et le quatrième porte de la main droite une couronne d'épines et de la gauche une palme.

Au-dessus de ces anges dans l'amortissement de l'autel sont quatre grands vases d'où sortent des flammes qui embellissent fort cet ouvrage, parce qu'ils sont de bronze doré, comme sont aussi les armes du roi posées au-dessus du tableau et accompagnées de festons.

p. 72

Et plus haut un autre grand feston de même matière, avec une table de marbre noir, où sont écrites en lettres d'or les paroles suivantes, qui font foi de l'année que le roi a fait dresser cet autel.

*In honorem sanctissimæ et individuæ Trinitatis,
Ludovicus Justus XIII. Francorum, et Navarrae Rex Christianissimus, dedicavit.
Anno Domini M. DC. XXXIII.*

[VII. Le pavé est très exquis.]

Il reste à parler maintenant du parterre et du pavé de cette église, où plusieurs chapitres ne suffiraient pas pour en décrire dignement la beauté et la richesse, que toutefois je déduirai sommairement. Il est tout de marbre blanc, sur lequel sont plusieurs grands et divers compartiments, composés d'une infinité de diverses pièces de marbres différents, des plus rares et des plus beaux qui se voient point, dont l'aspect est si gracieux, et en la diversité de ses ouvrages et en sa matière, qu'il faut avouer que c'est bien le plus considérable qui soit, non seulement en ce Royaume, mais encore en quelque part que ce soit ailleurs, et qui est de l'ouvrage et du dessin dudit sieur Bourdoni.

p. 73

DU CO<u>VENT DE L'ORDRE DE LA SAINTE-TRINITE ET REDEMPTION DES CAPTIFS,
FONDE EN CE CHATEAU DE FONTAINEBLEAU PAR SAINT LOUIS.
CHAPITRE IV.

I. L'Ordre de la Sainte-Trinité fort obligé à la mémoire de Saint Louis.

II. Le temps de la fondation dudit co<u>vent.

III. Dons faits par Saint Louis.

IV. Nombre des religieux de fondation.

V. Bulle touchant la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité.

VI. Confirmations et octrois par plusieurs rois, et nommément par Henri le Grand.

VII. La cure d'Avon et Fontainebleau annexe dudit co<u>vent.

VIII. Les saintes reliques qui sont en ce co<u>vent.

[I. L'Ordre de la Sainte-Trinité fort obligé à la mémoire de Saint Louis.]

Entre les ordres de religieux qu'un nombre de bienfaits remarquables rendent infiniment obligés à la mémoire de Saint Louis, celui de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs n'est pas des derniers. Car sans mettre ici en ligne de compte beaucoup de grandes charités que ce saint roi a faites à plusieurs couvents de cet ordre, comme à celui de Verberie près de Compiègne, de Montagne au Perche et de Paris, dit les Mathurins, ce couvent de Fontainebleau qu'il a fondé et doté, est un témoignage tout assuré de cette bonté libérale en son droit.

Plusieurs motifs peuvent avoir invité ce dévot et illustre prince à cette fondation, comme serait l'affection qu'il portait à l'État religieux et autres pareilles considérations, mais il n'en faut point chercher d'autre que celui de la rédemption des chré-

p. 74

tiens captifs, où il avait plusieurs fois reconnu les soins que les religieux de cet ordre prenaient et avaient pris en cette œuvre de charité, dans les armées d'outremer contre les infidèles, ce qui invita depuis ce saint roi à favoriser particulièrement cet ordre. Et de fait que Joinville, auteur de ce temps-là, remarque, comme témoin oculaire, les grands services et l'assistance que nos religieux rendaient alors aux armées de ce prince, et que même quand il fut arrêté captif par ces barbares, le Révérendissime père Nicolas sixième général de notre ordre était avec lui, comme j'ai remarqué plus amplement en l'Histoire de Barbarie [note : *Histoire de Barbarie Livre 6, chap. 4 et 5.*].

[II. Le temps de la fondation dudit couvent.]

Or la Charte de fondation de ce couvent de Fontainebleau est en date du mois de juillet, mille deux cent cinquante-neuf, par laquelle il appert que Saint Louis a fondé non seulement une église et couvent en ce château aux religieux dudit ordre, avec le consentement du diocésain Guillaume de Brosse archevêque de Sens, et du curé d'Avon, qui était et en est encore la paroisse, mais aussi qu'à la prière et résignation d'un nommé Nicolas, alors chapelain de ce château, il donna à perpétuité audit couvent et religieux, la chapelle de la Vierge et de Saint-Saturnin de cette maison royale, avec le pourpris, logement, rentes, droits, privilèges et revenus appartenant à ladite chapelle, lesquels tous il spécifie en ses lettres de donation, et dit avoir été donnés par son bisaïeul Louis VII et Philippe Auguste son aïeul, dont les chartes ont été rapportées ci-dessus, par lesquelles l'on peut voir en détail les revenus et droits appartenant alors à ladite chapelle et chapellerie.

Et quant à la fondation de ce couvent royal, en voici les conditions et obligations : qu'il y aura en sept religieux clercs, dont cinq au moins doivent être prêtres, du nombre desquels un ou deux célébreront tous les jours durant son vivant audit cou-

p. 75

vent ou en ladite chapelle de la Vierge et de Saint-Saturnin deux messes, une au moins du Saint Esprit ou de la Vierge, et après son décès une tous les jours pour les trépassés, exceptés certains jours que l'église ne célèbre point pour les morts. Comme aussi un anniversaire pour le feu roi Louis son père, la reine Blanche sa mère, Robert comte d'Artois son frère, pour la reine Marguerite sa femme, et pour lui après son trépas. C'est le sommaire des lettres et chartes de ladite fondation de Saint Louis.

Et pour cet effet considérant par après que le revenu n'était pas suffisant pour les charges portées en sa fondation, il confirme et donne auxdits religieux et couvent la somme de soixante sols parisis à prendre sur sa prévôté de Moret, dont ledit Nicolas chapelain jouissait par chacun an pour lui avoir une robe.

[III. Dons faits par Saint Louis.]

De plus, il donne annuellement douze muids de blé froment mesure de Sens, et huit muids d'avoine sur son domaine dudit Sens, et quarante livres parisis de revenu annuel sur ladite prévôté de Moret.

Avec cette clause remarquable, que si les fermiers et receveurs de ces domaines manquent à payer aux jours dus, savoir moitié à la fête de la Toussaints et l'autre à l'Ascension de notre Seigneur, en partie ou en total, les receveurs et fermiers seront tenus de payer par amende audit co<u>vent et religieux cinq sols parisis, autant de jours qu'ils auront tardé à satisfaire auxdits droits et revenus.

Davantage, il fait don à ce co<u>vent de son pressoir de Recloses, avec tous les droits à lui appartenant.

Outre plus, il donne auxdits religieux leur usage de bois pour bâtir et chauffer, à prendre dans la forêt de Bierre.

Item, le droit et pouvoir par chacun an de mettre cent porcs en la glantée et païsson en sadite forêt.

Il déclare de surplus, que quand il sera en ce château de Fontainebleau, ou la reine sa femme, ou ses

p. 76

enfants, ledit co<u>vent et religieux auront les oblations de la chapelle de la Vierge et Saint-Saturnin, comme aussi la livrée et ordinaire de pain, de vin et de cuisine, mentionnée ci-dessus en la charte de Louis VII son bisaïeul.

Et d'autant que ces revenus semblaient ne pas bien être encore suffisants pour cette fondation et charges, par une autre charte, donnée à Melun au mois de décembre mil deux cent soixante, il augmente le susdit revenu de ce co<u>vent de soixante arpents de terre situés à Fontainebleau, et de cent quatorze sis à Samoï et Corbisson, de huit cent septante-sept au terroir de Bois-le-Roy, Sermaïses et Brolles, un arpent au Fay et à Barbizon, à Saint-Martin et à Macherin, deux cent cinquante-quatre arpents, à Arbonne vingt-cinq arpents, à Franchard dix arpents, à Meun, Achères et Bury, cent soixante arpents, à Recloses et Cumières, cent quatorze arpents, à Bourron et Gormeïval, dix-sept arpents, à Montfalcon, huit arpents, et de plus toutes les terres à lui appartenant sises au lieu dit Montchaton, pour être essartées, cultivées et mises en labour jusques au nombre de deux cent cinquante arpents.

Se réservant, et à ses successeurs rois, la justice haute et basse sur lesdits héritages.

Avec cette permission et privilège toutefois, que lesdits religieux et co<u>vent pourront gager des juges particuliers pour leur faire rendre justice, touchant les cens, ventes et revenus qui ne leur auront pas été payés.

[IV. Nombre des religieux de fondation.]

De plus, il spécifie en cette même charte, que outre les sept religieux de fondation, il a permis et voulu être reçu en ce co<u>vent deux religieux de cet ordre, savoir frère Pierre et frère Jean, lesquels il déclare avoir auprès de lui en sa cour, après le décès desquels ledit co<u>vent ne serait obligé d'avoir que sept religieux, si ce n'est que le revenu en augmente. Voici les mêmes termes de la charte, laquelle est en

p. 77

latin selon la pratique et coutume de ce temps-là. *Præter numerum autem septem Fratrum superius annotatum, de nostra voluntate pariter et assensu, recepti sunt in eadem domo duo Fratres ejusdem Ordinis, Petrus scilicet, et Joannes, circa nos commorantes, &c.*

De cette fondation royale l'on peut inférer que ce co<u>vent ainsi édifié dans ce château, devait être un bâtiment qui témoignât la grandeur et magnificence de Saint Louis son fondateur.

Et pour preuve encore combien il l'avait en affection, et du soin qu'il prit pour en faire dédier et bénir l'église nouvelle qu'il avait fait bâtir, la bulle du pape Alexandre IV en est un témoignage évident, où ce souverain pontife déclare par cette bulle, donnée le sixième des ides d'octobre, l'an sixième de son pontificat, comme à la prière de ce grand roi il octroyait au jour qu'elle devait être dédiée et consacrée, et durant trois mois immédiatement suivants, à tous vrais pénitents et confessés qui visiteraient ladite église, trois années et autant de quarantaine, de pardons et d'indulgences. Comme aussi à ceux qui en l'anniversaire de cette dédicace, et

huit jours après visiteraient ladite église, un an et quarante jours d'indulgences. Voici les termes de ladite bulle que j'ai jugé à propos de rapporter ici parce qu'elle est fort brève, m'étant contenté ci-dessus de faire seulement un extrait des lettres et chartes de Saint Louis touchant ladite fondation parce qu'elles sont extrêmement longues, de plus qu'étant en latin elles pourraient ennuyer le lecteur.

[V. Bulle touchant la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité.]

ALEXANDER *Episcopus servus servorum Dei, carissimo in Christo Filio Regi Franciæ illustri, salutem et Apostolicam benedictionem. Licet is, de cujus munere venit ut sibi a fidelibus suis digne ac laudabiliter serviatur, de abundantia pietatis suæ quæ merita supplicum excedit, et vota bene servientibus multo majora retribuatur quàm valeant promereri : nihilominus tamen desiderantes reddere Domino populum acce-*

p. 78

ptabilem, fideles Christi ad complacendum et quasi quibusdam illectivis muneribus, indulgentiis scilicet et remissionibus invitantur, ut exinde reddantur divina gratiæ aptiores. Cùm igitur, sicut ex parte tua fuit propositum coram nobis, tu Ecclesiam domus de Fonte Bliandi Ordinis sancta Trinitatis et Captivorum, de novo fundaveris, et dotaris, intendásque ipsam in proximo facere dedicari : Nos cupientes ut Ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur, omnibus vere pœnitentibus et confessis illuc die Dedicacionis ipsius, et per tres menses immediate sequentes accedentibus, tres annos et totidem quadragenas : illis autem qui in ejusdem Dedicacionis Anniversario, et infra octo dies post idem Anniversarium immediate sequentes ad Ecclesiam ipsam accesserint annuatim, annum unum et quadraginta dies, de omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, de injuncta pœnitentia misericorditer relaxamus. Datis Anagninæ sexto Idus Octobris, Pontificatus nostri anno sexto.

[VI. Confirmation et octroi par plusieurs rois, et nommément par Henri le Grand.]

Et quant à la confirmation de cette fondation et donation faites par Louis VII par Philippe Auguste et par Saint Louis, plusieurs rois leurs successeurs les ont ratifiées. Entre autres Philippe le Bel par ses lettres et chartes données à Paris, l'une au mois de mars mil trois cent, et l'autre au mois de janvier mil trois cent quatre, et depuis par François I^{er} Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV en date du mois d'octobre mil six cent quatre, où il confirme non seulement ce que les rois ses prédécesseurs ont donné audit couvent et religieux, mais encore lui fait don de vingt arpents de terre sis derrière l'hôtel du grand Ferrare, avec les droits de lots et ventes, portant> toutes droit d'amortissement.

Ce couvent jouit de plusieurs beaux privilèges, comme étant de fondation royale, et entre autres par une bulle particulière du pape Clément V donnée à la requête et prière de Philippe le Bel, outre les indults et privilèges de notre ordre, octroyés par plu-

p. 79

sieurs souverains pontifes sur la décharge et exemption de la visite des évêques diocésains, celui-ci en est particulièrement exempt, ainsi qu'il se verra plus amplement ci-après au livre troisième chapitre 3.

Les droits seigneuriaux de lots et ventes de ce lieu de Fontainebleau appartiennent audit couvent, qui lui ont été donnés par Saint Louis et confirmé par les rois ses successeurs, dont il a toujours joui et e<n> jouit encore à présent.

[VII. La cure d'Avon et Fontainebleau annexe dudit couvent.]

La cure et droits de la paroisse d'Avon et de ce lieu de Fontainebleau est encore de ce couvent, par annexe et union qui en a été faite il y a cent ans et plus, et quiconque en est ministre et supérieur se met en même temps en possession de ladite cure.

Plusieurs saintes reliques rendent encore ce couvent remarquable. Entre autres il y a une croix d'argent doré d'un pied et demi de haut, dans laquelle sont les reliques suivantes : savoir, au milieu un morceau de la vraie Croix, et aux autres endroits une épine de la couronne de notre Seigneur, un morceau du Saint Suaire et linceul, duquel le fils de Dieu fut enseveli.

[VIII. Les saintes reliques qui sont en ce couvent.]

Puis est un autre reliquaire d'argent doré d'un pied de haut, représentant l'image de saint Bonaventure, laquelle tient entre ses mains un cristal où est enchâssée la mandibule avec les dents de ce saint et célèbre docteur de l'Église.

Là est encore un reliquaire d'argent doré d'un pied de haut, où sont trois ossements, l'un de saint Lucien, l'autre de saint Julien, et le troisième de saint Maximin, tous trois martyrs.

De plus, il y a un manteau ou chape de Saint Louis.

Outre ces saintes reliques il y a un coffre, lequel est tout d'ivoire, et où sont taillées diverses histoires de la vie et Passion de notre Seigneur. Il est aussi orné et fort enrichi d'argent doré au lieu de serremments. Et dans ce coffre sont les reliques dont voici les noms.

p. 80

Des cheveux de Notre Dame, des reliques de sainte Anne, de la robe de la Vierge et de son couvre-chef, du tombeau et sépulcre de notre Seigneur, de saint Jacques, une tête de l'un des saints innocents, de saint Paul, de saint Clément, de saint Benoît, des saintes Marte et Madeleine, de saint Sébastien, de saint Didier, de saint Maurice, de sainte Sapience, de la haire de saint Yves, de l'habit de saint Bernardin, de sainte Géraldine, reine de Sicile, de sainte Émerenti^enne, de sainte Christine, de saint Gilles abbé, de saint Théodore, roi, de saint Amand, duc et martyr, et de quelques autres saints dont je ne sais les noms.

Ce coffre et reliques ont été apportés d'Angleterre et furent ici présentés au roi Henri II par un évêque, fuyant la persécution des hérétiques dudit royaume. Le roi alors en fit présent et don à notre église. Et pour preuve que ce reliquaire vient d'Angleterre, c'est que les noms et écriteaux desdites reliques sont écrits en langue anglaise.

Or quant audit couvent, il n'est plus en l'état que Saint Louis l'avait édifié, le roi François I^{er} l'ayant fait démolir pour y bâtir la cour du Cheval Blanc, telle qu'elle se voit aujourd'hui, avec dessein de nous en faire construire un autre plus magnifique tout proche. Et de fait, il commença et acheva bien une autre église, qui est celle de la Sainte-Trinité de ce château, mais les grandes guerres qu'il eut à supporter, et la mort qui prévint les saintes intentions, le détournèrent et empêchèrent ce bon dessein. Où par ses lettres patentes, données en ce lieu de Fontainebleau au mois de décembre, l'an mil cinq cent vingt-neuf, il apparaît que ledit couvent était d'un grand pourpris et étendue, car voici comme il en parle édites lettres, « Qu'attendu qu'il se plaisait en ce lieu pour le déduit de la chasse, et que pour cela il était délibéré d'y faire la plupart du temps sa demeure, et qu'étant en volonté d'amplifier et augmenter ce château, pourtant il lui aurait convenu pren-

p. 81

dre et recouvrer des ministres et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité de ce lieu de Fontainebleau, leur logis, leur jardin, leur grand clos, leur pré, leur étang et viviers, avec la maison du chapelain, donnant pour récompense desdites (*sic*) héritages deux cent livres de rente annuelle et perpétuelle, à prendre et recevoir sur son domaine et seigneurie de Moret ». Et depuis notre demeure et couvent a toujours été en un grand logis où nous sommes encore, joignant d'un côté le fossé du château, et de l'autre tenant à la cour du Cheval Blanc, par laquelle est notre entrée au château, étant notre logis une dépendance de cette maison royale, et tous son entretien ordinaire.

DU PAVILLON DE SAINT LOUIS, CONTENANT SA CHAMBRE ET LE CABINET DES CURIOSITES.
CHAPITRE V.

I. Ce pavillon contient quatre étages.

II. L'Iliade d'Homère dépeinte en la chambre de Saint Louis.

III. Du cabinet des curiosités.

IV. Hydre ou serpent à sept têtes.

V. Portrait d'une fille qui a été dix-huit mois sans boire ni manger.

VI. Image de la Vierge que portait Louis XI.

Après avoir traité en gros ci-dessus au livre premier des édifices de cette maison royale, j'ai ensuite commencé ce second par une description en détail de ces mêmes lieux, donnant place premièrement aux bâtiments destinés pour le culte et service de Dieu, après quoi l'ordre de l'antiquité m'oblige maintenant à parler de celui-ci.

Ce pavillon porte le nom de Saint Louis parce que

p. 82

ç'a été cet illustre monarque qui l'a bâti. Il est bien vrai que si l'on le considère en l'état qu'il est aujourd'hui, il n'a plus rien de son antiquité que le nom, ayant été refait et rebâti par le grand roi François sur les fondements de ce premier, à raison de quoi il en a toujours porté et porte encore aujourd'hui le nom. Et pour plus grand témoignage de cette vérité, c'est que ledit roi François rétablissant ce pavillon y a fait mettre ou laisser exprès le Chiffre de Saint Louis, savoir est une grand L qui paraît encore par le dehors dans la cour de la Fontaine en une cheminée de ce pavillon.

[I. Ce pavillon contient quatre étages.]

Ce corps de bâtiment consiste en quatre étages. Le premier en bas, où est la garde-robe du roi. Le second au-dessus, qui est une grande chambre qui porte le nom de Saint Louis. Le troisième plus haut, et est le logement du premier gentilhomme de la chambre du roi qui est en année. Et le quatrième compose un cabinet où sont diverses curiosités, mais parce que cette chambre et ce cabinet sont les pièces plus remarquables de ce pavillon, je me contenterai de traiter ici particulièrement de l'un et de l'autre.

Quant à cette chambre de S<t> Louis elle est fort belle et bien ordonnée, ayant deux fenêtres qui se regardent d'un bout à l'autre. Un lambris doré et son plafond règnent tout autour, dont les salamandres qui s'y voient taillées dessus, montrent assez les soins que François I^{er} a pris d'embellir ce lieu.

Mais ce qu'il y a de plus considérable sont les peintures, qui consistent en huit grands tableaux ornés de leurs bordures, accompagnées de grandes figures termes de relief et de stuc, posées sur un fond d'or et enrichies de dorures, avec des petits enfants de même matière, lesquels tiennent chacun une cartouche, où en l'une sont écrits ces mots : *Tartara quid cessant*. En l'autre ceux-ci : *Agitur pars tertia mundi*. La troisième porte ces paroles : *Non potes invita Cereris gener esse*. Et la quatrième et dernière : *Roganda non rapienda fuit*.

p. 83

[II. L'Iliade d'Homère dépeinte en la chambre de Saint Louis.]

Or en ces huit tableaux sont représentées quelques histoires et principales actions de ce grand héros de l'antiquité Ulysse, que le prince des poètes grecs a très bien décrites en son Iliade, dont les arguments et sujets en sont tirés, et que le sieur de Saint-Martin a ici parfaitement exprimés dans ces ouvrages de son dessein, peints à frais par Messere Nicolo.

Le premier représente comment Pâris aborde Hélène, et les grandes soumissions qu'il lui fait.

Le second tableau est le ravissement de cette princesse par ce jeune prince.

Le troisième exprime les regrets et les pleurs de Ménélas, ayant appris l'enlèvement d'Hélène sa femme.

Dans le quatrième se voit comment Ulysse engagé dans les amours de sa Pénélope, feint d'avoir perdu le sens et l'esprit, labourant et semant du sel au lieu de blé, pour n'être obligé d'aller au siège de Troie.

Le cinquième est une assemblée des princes grecs, qui ayant élu Agamemnon pour chef de leur armée lui présentent un sceptre, témoignant par là qu'ils le reconnaissent pour tel.

Dans le sixième, qui est à l'entrée de la porte, est un sacrifice qu'Ulysse et les autres princes grecs présentent aux dieux, pour les avoir propices en leur voyage et entreprise.

Sur la cheminée où est le septième tableau, se voit Thétis, qui par l'ordre de Jupiter commande à Vulca<i>n de forger des armes pour Achille son fils.

Le huitième et dernier tableau représente comment Achille caché par sa mère au palais de Lycomède avec les filles de ce roi, est découvert par la ruse d'Ulysse déguisé en marchand, le reconnaissant au moyen des armes, qu'il préfère à tout le reste de cette marchandise [note : *Calchas ayant prédit que Troie ne pouvait être prise sans Achille, c'est pourquoi il est si soigneusement cherché par Ulysse.*].

Ces tableaux se ressentent un peu des injures du temps, où l'histoire ne semble pas bien entresuivie, ce qui peut avoir été ainsi ordonné pour accommoder les

p. 84

sujets selon le lieu et les places, parce que de ces tableaux les uns sont plus grands que les autres, selon la disposition de cette chambre.

[III. Du cabinet des curiosités.]

François I^{er} est celui qui a dressé et commencé ce cabinet, y ayant ramassé tout ce qu'il avait pu trouver de petites pièces curieuses comme médailles antiques, argenterie, vases, figures, animaux, vêtements, et ouvrages des Indes et pays étrangers, et une infinité de petites gentillesses, afin qu'en cette maison royale il y eut de tout ce qui se pouvait désirer de curieux, comme j'ai déjà parlé du cabinet des armes, et que ci-après je traiterai du cabinet ou chambre des peintures particulières, des antiques, et de la librairie.

Or ce cabinet est par dedans en forme d'un dôme carré, où aux quatre coins par le haut sont quatre grands tableaux de paysages, qui embellissent fort ce lieu, et que l'on tient être du sieur de Saint-Martin.

Tout autour est une forme d'armoires garnies de velours vert, qui ne se ferment par devant qu'avec de grands rideaux de taffetas de même couleur, où voyant le déchet de ce lieu, en comparaison de ce qu'il a été autrefois, il faut en accuser en partie les guerres civiles, qui ayant apporté du désordre partout, ont été la cause que l'on a dissipé tout ce qu'il avait de plus rare et de plus curieux.

Il s'y voit encore quelques vases et vaisselles de porcelaine et de cristal fort curieusement travaillées, avec une infinité de petites gentillesses, dont l'on avait fait présent à ce roi et à Henri II avec quelques ouvrages des Indes, de la Chine et de Turquie, et autres

p. 85

curiosités de cabinet qui ne se peuvent pas décrire.

[IV. Hydre ou serpent à sept têtes.]

Entre autres choses de remarque, il y a un hydre ou serpent à sept têtes que j'ai vu et manié plusieurs fois, lequel a environ un pied et demi de long, c'est celui dont parle Conradus Lycosthenes en son traité des prodiges, rapporté par Pierre Boaistuau dit Launay, en les Histoires prodigieuses chapitre trente-troisième, où ledit Lycosthenes écrit que cet animal monstrueux fut apporté de Turquie embaumé aux vénitiens et apprécié à six mille ducats, duquel pour sa rareté, ils firent présent au grand roi François de Valois, mais le malheur du temps, ou le peu de curiosité que l'on en a eu depuis, est cause que les rats en ont mangé les têtes, n'y restant plus que le corps et les bouts des cols qui se reconnaissent fort bien encore, et que j'ai curieusement considéré parce que plusieurs croient que se soient fables ce que les Anciens ont écrit des hydres, à raison de ce que les poètes ont feint touchant celui, ou serpent à sept têtes, qu'ils disent avoir été terrassé et dompté par Hercule, dont il renaissait une nouvelle tête autant que ce héros de l'antiquité en coupait.

[V. Portrait d'une fille qui a été dix-huit mois sans boire ni manger.]

En ce même cabinet est le portrait d'une fille qui fut dix-huit mois sans boire ni manger, dont les vers suivants sont la description.

*Ora, manus, habitum cernis sis forte labores,
Nosce solum patriæ, Spirica villa Rodum.
Forte meum si quis percontabitur avum,
In cursu messem ter quater esse scias,
Vicenot menses, mirum, nec pasta, nec illo*

Tempore deme duos fota liquore fui.

[VI. Image de la Vierge que portait Louis XI.]

J'ai mémoire qu'il y a environ vingt ans que l'on m'y montra une petite image de plomb représentant la Vierge, que l'on tenait être la même que Louis XI portait ordinairement à son chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines au livre second de ses Mémoires chapitre 8, et de fait j'ai oui-dire à plusieurs

p. 86

Anciens de ce lieu qu'ils avaient appris que c'était la même, mais retournant voir ce cabinet depuis peu je l'y ai cherchée et ne l'ai pu trouver, ce qui me fait croire que comme elle était petite environ la longueur d'un doigt, elle peut être égarée. Elle était alors attachée au velou<r>s de ces armoires. Il se peut faire aussi que depuis ceux qui ne savaient ce que c'était, la voyant de plomb et de peu de prix en sa matière, ne l'aient ôtée, ne la croyant pas de considération.

DE LA GALERIE DE FRANÇOIS I^{<er>} AUTREMENT DITE LA PETITE GALERIE,
AVEC LA DESCRIPTION DE SES TABLEAUX ET EMBLEMES.
CHAPITRE VI.

I. Quatorze grands tableaux avec de riches bordures ornent cette galerie.

II. Emblème par lequel se voit le soin qu'a pris le roi François I^{<er>} pour les sciences et les arts.

III. Autre emblème touchant encore le grand roi François.

IV. Piété mémorable de Cleobis et de Biton.

V. La vie et faits mémorables de François I^{<er>} représentés sous diverses histoires et fictions.

Tout le corps de cet édifice consiste en trois étages. Le premier par bas, qui contient les bains, les étuves, diverses salles et entre autres celle dite de la Conférence. Le second est cette galerie de laquelle il est parlé ici. Et le troisième est le lieu où était autrefois la librairie, tout lequel bâtiment a été fait par le grand roi François. Il faut traiter premièrement de cette galerie, parce que c'est une des pièces plus remarquables de ce château, pour dire quelque chose ensuite des deux autres étages.

p. 87

Cette galerie porte le nom de François I^{<er>} ou parce qu'il l'a fait édifier et orner, ou bien d'autant que là en plusieurs endroits paraît son portrait en relief à demi corps sur la porte du petit cabinet et ailleurs, et que là encore partout se voient sa devise et son chiffre, et pour autres raisons que je toucherai à la fin de ce chapitre. L'on appelle aussi la petite galerie à la distinction de la grande, qu'il fit bâtir le long de la cour du Cheval Blanc.

Quant à celle-ci, elle tient d'une part à ladite cour où est sa principale entrée par le grand escalier, et de l'autre bout elle se termine au département du roi, laquelle a trente toises de long et trois de large, et regarde d'un côté au midi sur la cour de la Fontaine, et de l'autre dans le jardin de la Reine au septentrion. C'est un des premiers ouvrages de François I^{<er>} principalement quant aux peintures qui s'y voient, lesquelles sont du sieur Rousse [Rosso] peintre fort renommé de son temps.

Les ornements et enrichissements de cette galerie consistent en un beau et grand plafond doré, composé de plusieurs compartiments, d'un parterre fait à parquets et d'un lambris orné de cartouches, où sont les armes de France et des salamandres avec des trophées divers, des basses tailles et ces mots latin : *Franciscus Francorum Rex.*

[I. Quatorze grands tableaux avec de riches bordures ornent cette galerie.]

Là entre les trumeaux des fenêtres, où posent les poutres et le plafond, sont quatorze tableaux de huit pieds de haut et dix-huit de large, y comprenant les bordures et ornements, lesquels représentent divers sujets d'histoires, d'emblèmes et de fictions poétiques, et sont tous ces tableaux enrichis de leurs bordures de stuc avec diverses figures de relief et de basse taille, qui ornent merveilleusement ce lieu, et parce que comme j'ai déjà dit, ce sont sujets différents

qui n'ont point de suite, c'est pourquoi j'ai cru être à propos de commencer la description de ces tableaux par celui qui est

p. 88

le premier du côté de la cour de la Fontaine, à l'entrée qui vient du grand escalier.

[II. Emblème par lequel se voit le soin qu'a pris le roi François I^{er} pour les sciences et les arts.]

En celui-ci, qui est un emblème, sont plusieurs hommes et femmes qui ont les yeux bandés, et dont quelques-uns se conduisent avec un bâton comme des aveugles et semblent aller vers un temple, à l'entrée duquel est le grand roi François, ayant une couronne de laurier sur la tête, un livre sous un bras et une épée en main, témoignant vouloir ouvrir la porte de ce temple pour y conduire et faire entrer ces aveugles. Où par cet emblème l'on peut voir le soin qu'a pris cet illustre monarque à chasser l'aveuglement de l'ignorance qui était de son temps et donner entrée au temple des Muses pour cultiver les sciences et les arts.

Et de vrai c'est lui qu'a bon droit plusieurs célèbres écrivains appellent le père et restaurateur des sciences et des bonnes lettres, ayant exprès fait venir en France de tous les endroits du monde, les plus savants hommes en toute forte d'arts et de sciences qu'il y eut pour lors, auxquels il donna des gages et de riches appointements, dont nous font foi les chaires royales et publiques, qu'il a fondées l'an 1530 en la célèbre université de Paris, pour la philosophie, pour la médecine, pour les mathématiques et pour les professeurs ès langues saintes, hébraïque, chaldaïque et arabe, et pour les grecque et latine [note : *Professeurs royaux fondés et institués à Paris 1530. Genebrar in Chronolog.*].

J'étais en volonté de ne faire qu'une description générale de toutes les bordures et enrichissements de ces tableaux, mais j'ai été conseillé de traiter de celles-ci en particulier, sur ce qu'elles sont toutes diverses et accompagnées de fort rares et des plus beaux ornements qui se puissent voir, le tout de stuc et de relief, qui ont un grand rapport aux sujets contenus en ces tableaux. Et quant à celle du premier tableau, elle est composée d'une salamandre d'or, qui est au haut dans une petite architecture, au bas est un cuir, où est une basse taille accompagnée de festons, et aux côtés

p. 89

de cette bordure sont deux grandes figures de satyres en relief avec des petits enfants, le tout sur un fond d'or, où sont quelques autres figures de femmes et d'animaux.

[III. Autre emblème touchant encore le grand roi François.]

Au second tableau est encore représenté le même roi armé et tout debout au milieu d'une salle, tenant une grenade en main que lui présente un enfant à genoux à ses pieds, et est ce prince accompagné de quantité de personnes, les uns vieillards et comme des sénateurs, les autres représentant des capitaines et soldats. Ce qui est pareillement un emblème ensuite du précédent, par lequel l'on peut entendre que si tôt que ce roi fut élevé à la couronne et eut pris le maniement des affaires de cet État, son dessein ne fut pas seulement de chasser l'aveuglement de l'ignorance de son royaume, mais encore y établit un bon ordre et police, soit aux choses civiles, ou soit au gouvernement de la guerre, voulant signifier de plus par cette grenade, que tandis que tous ses sujets demeureraient bien unis ensemble et avec sa Majesté, comme les grains de ce fruit, tout ce royaume irait fleurissant.

Sa bordure est comme la précédente, et toutes les autres qui suivent, avec leurs ornements, posés sur un grand fond d'or, où à ses deux côtés sont deux grandes ovales remplies de peintures et ornées de figures de relief, avec des têtes de lions qui soutiennent de grands festons, et une salamandre d'or qui est tout au-dessus de la bordure, et quelques autres petits enrichissements.

[IV. Piété mémorable de Cleobis et de Biton.]

Dans le troisième tableau qui suit les précédents, se voient Cleobis et Biton, deux frères, qui traînent dans un chariot leur mère, vieille à l'extrémité, allant sacrifier au temple de Junon, pour cause d'une grande mortalité qui était au pays, et en reconnaissance de la piété de ses

deux enfants, elle prie la déesse de leur donner la meilleure chose et plus souhaitable qui soit au monde, laquelle aussitôt leur envoya la mort [note : *Plutarque en la vie de Solon.*].

p. 90

La bordure de ce tableau est posée sur une grande ovale accompagnée de deux chiens de relief, dans laquelle est une basse taille représentant la piété romaine, autrement cette dame qui allaita de ses mamelles son père détenu en prison, et condamné à mourir de faim. Aux deux cotés de la bordure sont deux grands ronds et des figures en termes, le tout de relief avec les chiffres et la devise du roi.

Le quatrième tableau figure Danaé avec une pluie d'or.

Sa bordure est une grande ovale, où à chaque coté sont trois femmes en terme de relief, qui soutiennent un grand panier de fruits, et autour sont des enfants peints sur un fond d'or, qui tiennent des livres et des instruments de musique, dont ils semblent composer un concert harmonieux.

Se voit au cinquième tableau Adonis mourant, assisté des Grâces, de petits Amours et de Vénus qui paraît au-dessus dans son chariot tiré par deux colombes, laquelle semble désespérée, se tirant les cheveux et fondant en larmes de regret de cette mort.

En la bordure de ce tableau sont deux cadres de part et d'autre, avec quatre enfants de relief, et au-dessus sont des figures grandes comme le naturel peintes sur un fond d'or, et plus bas des enfants avec plusieurs chariots en basse taille, représentant les jeux Olympiques.

Pour ce qui est du sixième tableau, l'on le prend ordinairement pour la Fontaine de Jouvence, parce que là sont peints vieillards d'un âge décrépité, hommes et femmes se conduisant avec des bâtons et d'autres qui s'étant plongés dans cette fontaine, reprennent nouvelles forces et semblent recouvrer la grâce et l'embonpoint de leur première jeunesse. Où par le serpent qui s'élève de cette fontaine, peut bien être représenté Esculape dieu de la médecine, que les Anciens ont assez souvent figuré par un serpent.

p. 91

La bordure de ce tableau est soutenue de deux chiens, avec deux grands ronds ornés de festons et de masques, et soutenus par deux enfants, le tout de relief, et divers petits enfants au-dessus sur un fond d'or.

Le septième représente le combat entre les Lapithes et les Centaures, quand ceux-ci épris de vin au banquet et noces de Pirithoüs avec Hippodam*e*, ils voulurent ravir et forcer avec cette dame.

Les enrichissements de la bordure de ce tableau sont tels : il y a deux enfants au-dessus, qui tiennent dans un linge une salamandre d'or, au bas est une cartouche avec des masques, et aux deux cotés sont deux termes qui portent la devise et le chiffre du roi François, et sont ces termes soutenus par deux enfants ailés avec divers autres enrichissements.

Le huitième en suivant commence du coté du jardin de la Reine, c'est une Vénus châtiant l'Amour d'avoir abandonné Psyché.

Sa bordure est ornée comme les autres, au bas est un cadre d'un pied de diamètre, dans lequel ce château de Fontainebleau se voit dépeint en petit. Aux deux cotés de cette bordure sont deux fort grandes figures de bosse d'homme et de femme assises, qui soutiennent deux cuirs où sont divers ornements, accompagnés de quatre enfants, et sous ces deux grandes figures sont deux cartouches, où se voient peints deux combats, l'un par terre, et l'autre par mer, et tout au-dessus est une salamandre et quelques petits masques peints à fonds d'or.

Le neuvième tableau est Chiron le Centaure qui instruit Achille en divers exercices, comme à tirer et faire des armes, à courre et rompre au faquin, et à nager.

Aux deux cotés de la bordure sont peints deux figures d'hommes grands comme nature, lesquels sont attachés à deux arbres. Là sont aussi de petits enfants, et diversité de <g>rotesques.

Le dixième représente un naufrage dans une nuit

p. 92

sombre, où sont diverses personnes en action de désespoir, et est ce tableau fort estimé entre les autres.

Sa bordure est enrichie de part et d'autre de niches, accompagnées de quatre petits enfants ailés de relief, et d'autres peints à fond d'or avec une salamandre dans une cartouche, en l'amortissement et tout au bas est un Neptune et une Naïade.

Au milieu de cette galerie est un petit cabinet de même coté du jardin, où est un tableau qui fait l'onzième, dans lequel se voit la fable de Sémélé brûlée du feu de Jupiter, pour l'avoir voulu voir en l'éclat de sa Majesté céleste.

La bordure de ce tableau est en ovale, au bas sont des figures de femmes couchées, accompagnées de petits enfants, et tout au haut de cette bordure il y en a d'autres tenant un F couronné, le tout de relief.

En ce même cabinet est une cheminée fort enrichie de figures, les unes de relief, les autres en basse taille, avec diverses moresques et <g>rotesques.

Et tout au-dessus de l'entrée de ce cabinet est un grand buste de relief, représentant le portrait à demi-corps du grand roi François porté par diverses têtes de Chérubins, et aux cotés il y a deux anges qui tiennent chacun la devise de ce prince. Outre que de part et d'autre sont deux grandes figures peintes sur un fond d'or, l'une représentant la Victoire, et l'autre la Renommée, avec pareils embellissements.

Au douzième tableau suivant est figuré la ruine et embrasement de Troie la grande, où paraît Énée portant son père Anchise sur ses épaules, et un autre sa mère, avec le petit Ascagne qui emporte un chien, et d'autres enfants chargés de petites bagatelles puérides, qu'ils tâchent de sauver de cet incendie.

Aux deux cotés de la bordure sont deux niches remplies de deux grandes figures, avec deux termes de part et d'autre, où au-dessus de chacune niche sont quatre enfants posés sur des festons, dont les uns tiennent une

p. 93

cartouche où est une salamandre d'or avec des F F couronnées, et tout au-dessus de la bordure est une autre cartouche appuyée de deux grands masques de relief, et là est dépeint une ruine de bâtiment.

Se voit au treizième tableau comme un triomphe représenté par un éléphant avec une cigogne à ses pieds, ce que plusieurs estiment être un emblème représentant quelques victoires de François I^{<er>}.

Les ornements de la bordure de ce tableau consistent en deux grandes figures peintes à fond d'or de chaque coté, l'une représentant le ravissement d'Europe par Jupiter sous la figure d'un taureau, et l'autre un Neptune sous la forme d'un cheval marin qui enlève Amphitrite. Il y a au-dessus deux figures de relief, qui tiennent d'une main des festons où sont attachés les chiffres du roi, et entre ces figures est une salamandre avec quelques autres embellissements.

Dans le quatorzième et dernier tableau se voit l'appareil d'un célèbre sacrifice, dont la bordure est enrichie de part et d'autre de grandes figures de relief posées entre deux colonnes, qui forment encore une manière de sacrifice, l'un d'un taureau et l'autre d'un mouton, où au-dessus sont des enfants qui tiennent des cornets, dont ils sonnent une danse de nymphes qui paraissent plus bas, et tout au-dessus est une salamandre dans une cartouche.

[V. La vie et faits mémorables de François I^{<er>} ici représentés sous diverses histoires et fictions.]

Il y a de l'apparence, et c'est l'opinion de plusieurs, que le sieur Rousse [Rosso] qui a destiné et ordonné tous les tableaux et ornements de cette galerie, comme il était non seulement savant et intelligent en l'art de peinture, mais aussi bien versé ès sciences humaines, a voulu représenter par les diverses histoires et sujets de ces tableaux, les actions principales de la vie du grand roi François, telle qu'était son inclination aux sciences et aux arts, sa piété, son courage, son adresse, ses amours, ses victoires, notamment la bataille de Cérises exprimée par le combat des Lapithes. Com-

p. 94

me aussi l'on croit être représentées ses disgrâces par ce tableau où est figuré un naufrage, et le tout bien à propos et par modestie, figuré par emblèmes, et sous ces fictions des anciens poètes.

DES ÉTUVES, DES BAINS, DE LA SALLE DE LA CONFÉRENCE ET DE LA LIBRAIRIE,
OU SE VOIENT PLUSIEURS TABLEAUX CONTENANT DIVERSES FICTIONS POÉTIQUES.

CHAPITRE VII.

I. Divers et singuliers ouvrages de François I^{er} rendent sa mémoire immortelle.

II. Plusieurs et divers tableaux dont les sujets conviennent aux lieux.

III. Salle de la Conférence enrichie sous Henri le Grand.

IV. La bibliothèque et la cause de son transport à Paris.

[I. Divers et singuliers ouvrages de François I^{er} rendent sa mémoire immortelle.]

Si les mausolées et les pyramides bâties en l'honneur des princes combattent en leur contre l'oubli pour perpétuer à jamais la gloire de leur nom, il faut avouer que celle de François I^{er} durera autant que le monde, puisqu'un bon nombre de mausolées et de pyramides, je veux dire de marques glorieuses de ses magnificences, rendent sa louange immortelle. Nous en avons déjà vu ci-devant des preuves signalées, et ce chapitre nous en fournira encore de mémorables. Ce grand roi, qu'une gentillesse d'esprit animait aussi bien aux choses curieuses, comme son cœur généreux le portait aux exploits héroïques, recherchant les moyens de rendre accomplie cette maison royale, n'oublia rien de tout ce qui la pouvait faire et plaisante, et utile. Considérant donc que des étuves, des bains et une librairie n'y seraient pas

p. 95

moins agréables que nécessaires, ce fut ce qui l'incita à dresser magnifiquement toutes ces choses en ce lieu royal.

Et pour ce qui est de ces étuves et de ces bains, elles consistent en plusieurs salles basses, lesquelles sont au-dessous de la petite galerie, dont la disposition est telle. Il y a un cabinet voûté enrichi de plusieurs basses tailles et de peintures, et sert ce cabinet d'étuves chaudes, que l'on échauffe au moyen d'un grand fourneau fort bien pratiqué, qui exhale sa chaleur par certains petits soupiraux qui sont au pavé.

Tout joignant est une salle voûtée qui sert encore d'étuves, et là par l'invention d'une grande cuve d'airain qui est cachée à côté où est le fourneau, l'on tire de l'eau chaude ou tiède, telle qu'il en est besoin. Cette salle est fort enrichie de diverses peintures, de moresques, <g>rotesques et arabesques, et de plusieurs basses tailles qui rendent ce lieu fort délicieux et agréable.

[II. Divers tableaux dont les sujets conviennent aux lieux.]

Suit une autre salle où est le bain au milieu, qui est un bassin de trois pieds et demi de profondeur, quatorze de longueur et dix de large, environné d'une balustrade, où l'eau descend par un tuyau de bronze qui vient de ladite cuve. La salle de ce bain est belle et bien peinte, où se voient en sa voûte plusieurs figures représentant diverses fictions des Anciens. Autour de cette salle sont cinq grands tableaux dont les sujets conviennent au lieu, car au premier sont représentés les dieux des eaux, Neptune, Triton et plusieurs nymphes et divinités, que les poètes feignent présider sur cet élément. Aux autres se voient les amours de Jupiter et de Callisto, et sont ces peintures du sieur du Pérat peintre français, qui a été autrefois en estime.

Il y a en après de suite une troisième salle ornée de quatre grands tableaux, qui figurent des ruines de bâtiments, où sur la cheminée est un autre tableau représentant Lédà accompagnée de Jupiter, sous la figure

p. 96

d'un cygne [note : *Da mihi Leda Jovem cygno decepta parentem. Ovid. In epist. Helena ad Paridem.*]. Puis sur une des portes est un tableau d'Hercule, dont la bordure est enrichie de vases, de festons et de masques, le tout de stuc et de relief.

Et sur l'autre est un Mercure le coutelas en une main, et la tête d'Argus en l'autre. Sa bordure est pareillement embellie d'ovales, de festons, et de masques de même matière, et de relief comme la précédente, et au-dessus de ce tableau sont écrits ces mots, *Henricus Quartus Galliarum Cæsar Augustissimus restauravit.* Par où il appert que ç'a été Henri le Grand, lequel a orné et réparé cette salle, comme il apparaît encore par ses chiffres et devises qui s'y voient.

En la quatrième salle suivante est une cheminée enrichie de marbre et de quelques masques, festons et autres semblables ornements, où est un tableau qui représente Céphale et l'Aurore. Plus sont quatre autres tableaux de paysages. Là encore sur l'une des portes est un tableau de Judith, dont la bordure est accompagnée de plusieurs figures de relief, et sur l'autre est un portrait de saint Jean-Baptiste au désert, où est une bordure ornée pareillement de petits enfants, de cartouche et des chiffres d'Henri le Grand.

[III. Salle de la Conférence fort enrichie sous Henri le Grand.]

Une cinquième salle finit ce département, laquelle de plain-pied suit les précédentes, et qui porte maintenant le nom de salle de la Conférence, depuis celle qui y fut tenue par l'ordre du feu roi, entre Monsieur le cardinal du Perron, pour lors évêque d'Évreux, et le sieur du Plessis Mornay. Cette salle a plusieurs pièces remarquables, entre autres une table de porphyre de six pieds de long et environ trois de large. Puis s'y voit un lambris qui règne tout autour de cette salle, lequel est curieusement travaillé, et son plafond, le tout par parquets de plusieurs bois de marqueterie, les uns en onde, les autres d'une autre façon, où sont une infinité de pièces rapportées de petits morceaux de bois artistement appliqués, et qui est d'un long travail et très curieux.

p. 97

Outre ces choses il y a encore douze tableaux qui embellissent fort cette salle. Le premier est le ravissement de Proserpine.

Le deuxième représente la guerre des Géants contre les Dieux, lorsque ces téméraires entreprenant d'escalader le ciel en amoncelant montagne sur montagne, ils se virent foudroyés par Jupiter. Où entre chacun de ces tableaux et leurs bordures sont de petits enfants de relief de deux pieds de haut, qui soutiennent des cadres et des ovales, et au-dessus des figures de Sphinx et de Harpies, le tout de stuc, et dont l'honneur en est dû à Henri le Grand, pour ce qui est de ces tableaux et de leurs enrichissements, comme il se reconnaît là par ses chiffres et devise.

Suit-en après un troisième tableau, où paraît Apollon qui écorche le satyre Marsyas pour avoir été si présomptueux que de le défier à qui jouerait mieux de la flûte.

Au quatrième tableau est Ixion attaché à une roue, qu'il tourne aux Enfers pour un supplice éternel de son crime.

Le cinquième représente la chute de Phaéton.

Se voit au sixième la fable de Tantale, que les poètes feignent être en perpétuel tourment aux Enfers, tantôt appréhendant la chute d'un rocher, tantôt affligé de male rage de faim et de soif, parmi l'abondance des fruits et des eaux.

Sur la cheminée ensuite est un beau et grand tableau qui fait le septième, dans lequel est dépeinte une Charité, telle que l'on la représente ordinairement, accompagnée de plusieurs petits enfants. Cette cheminée est enrichie de marbre et ornée de figures de relief de plusieurs enfants avec des festons et autres pareils embellissements.

L'histoire ou fable de Prométhée compose le huitième tableau.

Le neuvième représente la naissance et la mort des

p. 98

enfants de Niobé, savoir sept fils tués à coups de flèches par Apollon, et sept filles par Diane, en vengeance de ce que Niobé enflée d'orgueil et de superbe de se voir une si belle et grande

lignée, se vantait être la plus heureuse, et mieux mériter des autels que Latone mère d'Apollon et de Diane.

Au dixième tableau est dépeint le jugement de Midas, en faveur de Pan contre Apollon.

Dans le onzième se voit Lycaon métamorphosé en loup, et quelques-uns de ses enfants.

Le douzième semble être encore une histoire de Phaéton.

Le treizième exprime la métamorphose de Bacchus déguisé en Acète, lorsqu'embarqué se voyant trompé par Médon, Lycabas, Libys et autres mariniers, il les changea tous alors en dauphins.

Et pour ne rien omettre de tous ces tableaux, il y en a encore un sur la porte qui va à l'escalier de la petite galerie, et est le portrait de Gaston de Foix.

[IV. La bibliothèque et la cause de son transport à Paris.]

Après la description de ces bains et de ces étuves, je viens au dernier étage de ce département, qui est la galerie où a été autrefois la librairie que le grand roi François avait dressé en cette maison royale avec un grand soin et curiosité, dont il en donna la charge au docte Pierre Gillius, et tout ce qui s'en peut dire de présent, est que le malheur de nos guerres civiles a été la cause, que pour ne la voir dissipée l'on en transporta les livres alors à Paris où ils sont encore. C'était bien une des choses plus considérables de ce lieu, où ce prince n'avait rien épargné pour recouvrer tous les livres et tous les manuscrits les plus rares et les plus curieux qui fussent point ailleurs, ayant pour cet effet envoyé ledit Gillius et plusieurs autres personnages en Asie, en Grèce et en diverses parties du monde pour en chercher, et où l'on ne pouvait avoir les propres manuscrits, il fit en sorte par sa faveur de les faire transcrire. Il se lit [note : *Belleforest Cosmograph. fol. 333.*] que quelques princes et sei-

p. 99

gneurs étrangers venant en France ont infiniment plus désiré de venir ici visiter ce trésor de livres que toute autre chose que l'on pût admirer ailleurs. Le docte Génébrard en sa Chronologie remarque que ce fut à l'instance et suscitation de Janus Lascart [Lascaris] et de Guillaume Budé, deux des plus savants personnages de leur siècle, que ledit roi François dressa cette bibliothèque [note : *Lascart et Budeo auctoribus Franciscus Primus Bibliothecam Fontenablaam instruxit. Genebrar. in Chronolog.*].

DE LA SALLE DU BAL ET DE SES RARES PEINTURES.

CHAPITRE VIII.

I. *Les princes sujets aux ennuis comme les autres hommes.*

II. *Peinture figurant l'Automne.*

III. *Figure du Printemps.*

IV. *Emblème de l'Hiver.*

V. *Un autre représentant l'Été.*

VI. *Histoire mémorable et combat contre un loup-cervier.*

VII. *Autre combat remarquable.*

VIII. *Tableaux figurant les gestes d'Alexandre le Grand.*

[I. Les princes sujets aux ennuis comme les autres hommes.]

Les monarques et souverains de la Terre pour riches et puissants qu'ils soient, ne sont point pour cela garantis des accidents de la condition des humains. Leur sceptre pour être d'or est aussi bien tributaire aux disgrâces de la vie, comme les houlettes des bergers, et leurs palais magnifiques et superbement enrichis n'ont pas bien souvent plus de privilèges contre les ennuis que les cabanes de ceux-là, c'est pourquoi ils ont autant besoin de recourir aux remèdes de leurs maux comme eux, où à proportion de qualité et de condition, il est loisible aux uns et aux autres de chercher les licites moyens qui peuvent les soulager. Et comme ceux-là ont droit de bannir le chagrin et l'ennui par

p. 100

les charmes de leur musette, aussi ceux-ci n'ont pas moins de raison et de privilège d'avoir recours à même fin aux ébats et aux honnêtes divertissements conformes à leur grandeur, tels que sont les bals et les ballets, quand ils ne tendent qu'à mettre les esprits dans le calme et dans le repos, pour par après les rendre plus capables des actions héroïques et royales. C'est ce que le roi François I^{er} ayant considéré cela l'obligea d'édifier cette salle, de laquelle je traite ici, qui pour avoir été destinée et être fort commode et bien disposée pour cette sorte de récréation, en porte aussi le nom de salle du Bal.

Sa longueur est de quinze toises et sa largeur de cinq.

Cinq grandes arcades de chaque côté, qui servent comme fenêtre, y donnent un beau jour et rendent ce lieu fort propre et commode pour y placer un grand nombre de peuple, et laisser si l'on veut tout le parterre libre pour les bals et ballets, et machines.

Le corps de ce bâtiment est bien du grand roi François, mais toutes les peintures et enrichissements sont de Henri II son fils, comme il apparaît par ses chiffres et devise.

Là est un riche plafond de menuiserie composé de vingt-sept cadres octogones, embellis de leurs concavités, d'architraves, de frises et de corniches, où sur le fond de ces cadres se voient de relief, aux uns les chiffres d'Henri II, aux autres des rosaces et des croissants entrelacés avec deux grandes cartouches, où se lisent ces paroles en lettres d'or, *Donec totum impleat orbem*, qui est l'âme de la devise de ce prince, comme le croissant en est le corps, et le tout bien doré et environné d'une grande corniche au pourtour servant d'arrachement qui termine ce plafond, un des plus grands et des mieux entendus qui soient point ailleurs.

Dans cette salle est une belle cheminée de deux ordres dorique et ionique, lesquels sont supportés de

p. 101

part et d'autre de deux satyres de bronze, chacun de huit pieds de haut, lesquels ont sur leurs têtes un grand panier de fruits au lieu de chapiteaux, et sont aussi de bronze, et là se voient divers croissants avec les armes de France et des palmes et des lauriers, qui montrent encore que cet ouvrage est du même Henri II.

Un beau lambris orné des mêmes armes et de croissants, environné six contreforts ou trumeaux, lesquels soutiennent lesdites arcades et plafond, et qui règne tout autour de cette salle, avec pareil enrichissement que dessus.

Sur l'entrée de cette salle est un balcon ou pulpite de menuiserie à parquets dorés et enrichis des mêmes ornements que dessus, et sert pour mettre pour mettre la musique.

Pour ce qui est des peintures, c'est bien une des belles choses qui se voient, elles sont du dessin du sieur de Saint-Martin, faites à frais par le sieur Nicolo, et composent divers sujets et fictions des Anciens, n'y ayant point de suite d'histoire. Entre autres tableaux plus remarquables, il y en a huit grands, quatre de part et d'autre.

[II. Peinture figurant l'Automne.]

Le premier à commencer du côté de la cour du Donjon vers le balcon, représente Bacchus assisté de faunes et de satyres, avec la déesse de jeunesse Hébé, et quelques lions et léopards, qui tous ensemble figurent les effets du vin. Quelques-uns prennent cette peinture pour une représentation de l'Automne, laquelle est sur le premier trumeau entre les deux premières arcades de cette salle et se lie avec les autres par une cartouche, où sont les chiffres de Henri II et de Diane de Valentinois, que soutiennent deux enfants posés parmi des festons. Et au bas de ce tableau, comme à tous les autres, est un trophée d'armes dans un cadre ou bordure de stuc.

Le second tableau et tous les suivants sont de même ordre et de pareille grandeur, où se voit en celui-ci le Mont de Parnasse avec Apollon et les neuf Muses.

p. 102

Le troisième est une assemblée de dieux et de déesses, où dansent Junon, Minerve et Vénus.

Au quatrième paraît le banquet des noces de Thétis et de Peleus [Pélée], où sont assemblés les dieux et les déesses, et le petit Momus bouffon de Jupiter qui y réjouit la compagnie, que la déesse Discorde tâche de troubler par une pomme d'or qu'elle y apporte, fâchée de n'avoir pas été conviée à ce festin.

Le cinquième, qui commence un des côtés de cette salle vers le jardin du roi, est un autre banquet de Jupiter et de Mercure déguisés, et traités par Philémon et Baucis sa femme, au refus des habitants d'un bourg de Phrygie, dont leur cabane et chaumière, pour récompense de ce bienfait, fut changée en un temple, et ce bourg et ses habitants furent à l'instant submergés.

[III. Figure du Printemps.]

Au sixième est représenté le cours du soleil en son zodiaque, assisté du Printemps et des autres saisons, avec les heures sous figures de femmes, et Phaéton au pied du Soleil qui le supplie de lui donner la conduite de son char, afin de se faire reconnaître pour son fils. Il y en a qui croient que ce tableau figure le Printemps.

[IV. Emblème de l'Hiver.]

Se voit au septième Vulcain, à qui Vénus commande de forger des traits et des armes pour son fils Amour. Ce qui est pris par quelques-uns pour signifier l'Hiver.

[V. Un autre représentant l'Été.]

Au huitième et dernier est Cérès avec quelques moissonneurs, où par cette peinture peut bien être représenté l'Été, si tant est que par les précédents tableaux soient figurées les autres saisons de l'année.

Il y a encore de suite au-dessus du balcon une grande peinture qui contient toute la muraille, où se voit un concert de musique d'instruments.

Dans les dix arcades de part et d'autre de cette salle sont encore divers tableaux avec leurs bordures de stuc, cinq à chaque arcade.

p. 103

PREMIERE ARCADE.

Elle commence du côté de la cour du Donjon, dont le premier tableau représente Neptune.

Au second est une figure nue avec des enfants qui portent des fruits, que quelques-uns estiment être la déesse Pomone.

Le troisième qui fait le haut de la voûte et arcade, est un enfant qui s'égayé dans l'air.

Au quatrième se voient des naïades parmi les eaux.

Et le cinquième est la figure de Thétis.

DEUXIEME ARCADE.

Le premier tableau représente Jupiter couché, tenant un foudre en main.

Au-dessus est le second tableau, où se voit Charon accompagné d'un autre nautonier.

Le troisième qui compose le haut de l'arcade, représente Mars.

Au quatrième sont des vieillards assis avec un jeune homme.

Et le cinquième est une figure de Junon.

TROISIEME ARCADE.

Au premier tableau se voit le satyre Pan.

Le second représente Comus dieu des danses et des festins nocturnes, que les Anciens figuraient avec un flambeau en main.

Au troisième dans le haut de l'arcade, paraît la déesse d'Abondance.

Se voit au quatrième la figure d'Esculape, ayant sous ses pieds un serpent autour d'une baguette.

Et dans le cinquième est la déesse Cérès couronnée d'épis et tenant en main une corne d'abondance.

QUATRIEME ARCADE.

Hercule couché ayant sa massue auprès de lui, compose le premier tableau.

Au second paraît Charon, ayant à ses pieds Cerbère son chien à trois têtes.

Celui du haut de l'arcade, qui est le troisième ta-

p. 104

bleau, représente le Sommeil sous la figure d'un vieillard dormant.

Au quatrième sont figurés Saturne et Mercure.

Et le cinquième représente Déjanire femme d'Hercule, tenant la chemise empoisonnée de ce héros de l'Antiquité.

CINQUIEME ARCADE.

Au premier tableau se voit Adonis couché.

Le second représente deux vieillards qui sont couchés.

Dans le troisième, au haut de l'arcade, est un petit enfant.

Le quatrième est une figure seule, laquelle a un coq à ses pieds, que l'on prend pour la Vigilance.

Et au cinquième se voit une représentation de Minerve.

SIXIEME ARCADE.

Elle commence près la cheminée du côté du grand jardin, dont le premier tableau représente Vénus avec Cupidon.

Plus haut au second tableau, paraît Narcisse qui se mire dans une fontaine.

Au troisième, qui fait le fond de l'arcade, est Jupiter sous la forme d'un aigle qui enlève Ganymède.

Suit le quatrième, où se voit la déesse Bellone.

Et le cinquième est une figure de Mars couché et dormant.

SEPTIEME ARCADE.

Au premier tableau est dépeinte une naïade parmi les eaux.

Le second représente Amphion.

Dans le troisième est un vieillard tenant un rets.

Au quatrième sont deux autres figures, l'une d'un vieillard et l'autre d'un jeune homme, tous deux couchés sur un lion, que l'on peut prendre pour un emblème représentant l'Assurance.

Et le cinquième est Neptune appuyé sur un dauphin.

p. 105

HUITIEME ARCADE.

Dans le premier tableau est représenté Hébé déesse de la jeunesse, laquelle tient une coupe en main, ayant plusieurs vases auprès d'elle, ainsi figurée par les poètes, qui feignent que c'est elle qui verse à boire aux dieux dans leurs festins.

Au second sont deux vieillards assis.

Le troisième est la figure de Janus tenant un flambeau en main.

Puis au quatrième se voient quelques nymphes et naïades.

Et le cinquième est Bacchus, auprès duquel est un grand panier de raisins et plusieurs vases.

NEUVIEME ARCADE.

Le premier tableau représente Cybèle, ou la Terre, sous la figure d'une femme qui porte un château sur sa tête.

Dans un autre au-dessus se voient Mars et Vénus.

Au troisième, qui compose le fond de l'arcade, est une figure tenant un flambeau en main, représentant Hymen, ou Hyménée dieu des noces et des mariages.

Se voit en après un quatrième tableau, où sont deux Cupidons couchés et une nymphe toute désolée.

Le cinquième est une figure de Saturne couché.

DIXIEME ARCADE.

Au premier tableau est représentée la déesse Flore tenant des fleurs à la main, aucuns estiment que cette peinture signifie le Printemps.

Le second est la figure de Morphée dieu des songes, ayant le Sommeil couché auprès de lui environné de pavots.

Suit en après au troisième tableau une figure de Jupiter assis dans un trône.

Au quatrième sont deux vieillards assis ayant auprès d'eux un vase plein de feu, que quelques-uns pren-

p. 106

nent pour une peinture qui représente l'Hiver.

Et le cinquième et dernier est Vulca<i>n couché auprès de la fournaise.

[VI. Histoire mémorable et combat contre un loup-cervier.]

Avant que finir ce chapitre, je m'arrêterai un peu sur le narré de deux tableaux qui font en haut au côté de la cheminée de cette salle. Où l'un à main droite est représenté le combat d'un homme avec un loup-cervier, que l'on tient être une histoire véritable d'un gentilhomme, lequel condamné à mort pour crime, fut reçu en l'offre qu'il fit de combattre cette furieuse bête qui courait la campagne ès environs de cette forêt, et avait déjà dévoré plusieurs personnes et causé de grands maux. Ce gentilhomme ayant eu assurance de sa grâce dès aussitôt qu'il aurait garanti le pays et tué ce dangereux animal, exécuta heureusement son entreprise. Or ce qui fait croire ce combat véritable, outre le commun bruit, c'est que cet homme est revêtu, non à l'antique, et d'une manière qui ressent la fable, mais en habit tel que l'on portait il y a environ cent ou six vingts ans, avec une escopette sous un bras et une épée en la main, de laquelle il tue cette monstrueuse bête.

Et je ne sais si ce n'est point de là qu'un auteur moderne [note : *Morin en ses Antiquités du Gâtinois.*] ait pris occasion de vouloir faire passer un conte fabuleux pour une vérité, qu'il décrit en cette sorte, disant que le grand roi François ayant appris qu'il avait dans cette forêt de Fontainebleau une monstrueuse bête, qui était un serpent de dix-huit pieds de long, qui se cachait dans les rochers et avait défait plusieurs personnes, laquelle ne paraissait point que quand elle n'en voyait qu'une seule. Ce qui ayant été rapporté au roi, il voulut avoir le plaisir de combattre lui seul ce serpent, et que pour cet effet il avait exprès fait fabriquer des armes complètes qui se fermaient à ressort sur les brassards, tassettes, cuissards et habillement de tête, lesquelles, dit cet auteur, se voient encore à présent parmi les armes du roi, mais qu'un

p. 107

gentilhomme l'en ayant accommodé d'autres toutes couvertes de rasoirs en plusieurs endroits, ce serpent l'étant venu attaquer et entortiller de la queue et replis, il se trancha en pièces. Discours et narré fabuleux s'il en fut jamais mis en avant avec aussi peu d'apparence de vérité que peu de jugement. Outre qu'il n'est pas vrai ce qu'il dit, que ces armes sont ici gardées pour marque de ce combat, non plus ce qu'il ajoute encore parlant de ce lieu, que le roi à un cabinet dans cette forêt où sont les statues et figures d'Alexandre le Grand, de Jules César, de Démosthène et de Cicéron, toutes au naïf et faites de leur temps. Ce que j'ai cru être à propos de rapporter ici afin que la postérité ne s'arrête point en la croyance de tels discours fabuleux.

[VII. Autre combat remarquable.]

L'autre et dernier tableau de cette salle est encore un combat d'un homme contre un sanglier d'une monstrueuse et furieuse grandeur, que l'on reconnaît assez n'être qu'une histoire à plaisir, vu que celui qui attaque cet animal est vêtu à l'antique, et plus grand que le naturel, et qu'il y a apparence avoir été dépeinte en ce lieu pour répondre et accompagner ce premier, et que je crois figurer un Hercule qui terrasse d'un épieu le sanglier d'Érymanthe.

[VIII. Tableaux figurant les gestes d'Alexandre.]

Sortant de cette salle pour aller en celle des gardes du corps, l'on traverse une chambre qui sert maintenant de passage, laquelle a été autrefois une des plus belles qu'il y eut point ici. Là sont encore quelques tableaux peints à frais par le sieur Nicolo, du dessin du sieur de Saint-Martin. Ils sont tous ornés de bordures de stuc avec plusieurs figures de femmes grandes comme le naturel, où en ces tableaux sont représentées quelques actions mémorables d'Alexandre le Grand.

En l'un se voit comme il dompte son cheval Bucéphale, en l'autre comme il se dompte lui-même, donnant en mariage au peintre Apelle Campaspe, une de ses dames plus favorites.

p. 108

Puis en un autre qui est sur la cheminée, est dépeinte l'histoire de Thalestris reine des Amazones, qui vient trouver Alexandre sur le grand récit qu'elle avait appris des faits tous héroïques de ce prince [note : *Justinus lib. 2.*].

Là se voit encore l'estime qu'il faisait du poète Homère, lors que pour tout butin de plusieurs richesses qu'il se pouvait promettre de toutes ses conquêtes, il se contenta des œuvres et poésies de ce prince des poètes grecs, lesquelles au même temps il renferma dans un cabinet ou petit coffre trouvé parmi les meubles de Darius, estimé cent quatre-vingts mille talents [note : *Plutarch. In Alexandro, et Quintus Curtius lib. 59 de rebus Alexandri.*].

Restent encore dans cette chambre quelques autres tableaux, dont les injures du temps en ôtent presque entièrement la connaissance, tant ils sont gâtés.

DE LA GRANDE GALERIE OU EST DEPEINT L'ODYSEE OU TRAVAUX D'ULYSSE.
CHAPITRE IX.

I. La longueur, largeur et enrichissements de cette galerie.

II. Elle a été bâtie sous François I^{er}.

III. Ses peintures faites sous plusieurs rois.

IV. Tableaux de cette galerie, ouvrage singulier des sieurs de Saint-Martin et de Nicolo.

V. Cinquante-huit tableaux dont les sujets sont tirés du poète Homère.

En continuant l'ordre que j'ai proposé et gardé jusques ici, de traiter des ouvrages de cette maison royale selon leur ancienneté, et non pas selon la suite qu'elles ont dans le total de ce château, il est question maintenant de parler de la grande galerie, laquelle est bien sans contredit une des plus rares pièces de l'Europe, tant pour la richesse de ses pein-

p. 109

tures, que des autres diverses choses qu'elle contient.

Et si l'on a admiré autrefois l'art et l'industrie de cet Ancien, qui sur l'écorce et l'étendue d'une petite noix y su comprendre et décrire l'Iliade d'Homère, ou si l'on a fait aussi grand cas de cet autre ouvrier, qui dressa un navire avec ses mâts, ses antennes, ses voiles, ses gumènes et le reste de son équipage, le tout si artistement travaillé, qu'une mouche à miel le couvrirait facilement de ses ailes. Il faut franchement avouer que cette galerie mérite autant et infiniment plus d'être considérée et admirée que ces vains petits ouvrages, puisque celui-ci est autant utile et agréable dans sa vaste étendue, que ceux-là semblaient inutiles pour leur petitesse.

[I. La longueur, largeur et enrichissements de cette galerie.]

Or la longueur de cette galerie est de septante-seize toises, et la largeur de trois.

Elle est voûtée en berceau, et en sa voûte sont plusieurs et divers compartiments de stuc, ensemble quantité de bordures dorées et autres enrichissements de relief avec quelques figures, le tout qui accompagne divers tableaux, outre une infinité de moresques, <g>rotesques et arabesques.

[II. Cette galerie bâtie sous François I^{er}.]

Le corps de ce bâtiment est entièrement du roi François I^{er}, lequel il édifia l'an mille cinq cent vingt-huit, mais la plupart des ornements ne sont pas de lui. Il paraît qu'il a bien commencé l'ordre des compartiments de la voûte jusques à près de la moitié, ce qui se reconnaissait par les salamandres et par les chiffres de son nom qui s'y voient. Mais il est évident aussi que ç'a été Henri II son fils qui a continué le reste, ainsi qu'il se vérifie par les croissants et par les chiffres, et de la Duchesse de Valentinois sa favorite. Où Charles Neuvième y a contribué aussi quelque chose, comme il y a apparence, en ce que tout à l'extrémité de cette voûte et galerie le chiffre de son nom y paraît, savoir un K.

[III. Ses peintures faites sous plusieurs rois.]

Mais Henri le Grand l'a merveilleusement em-

p. 110

belli, et s'en peut dire le restaurateur, puisque l'ayant trouvée en un état qui menaçait de ruine cette œuvre incomparable, que les mouvements des troubles et des guerres civiles avaient laissée comme à l'abandon, il a réparé ces défauts, et de plus l'a orné d'un lambris peint avec plusieurs camaïeux, ainsi qu'il se vérifie par les lettres suivantes de son nom H. IV. D. G. F. R. Il a pareillement fait orner cette galerie de tous les emblèmes ou devises qui se voient à chacun côté des fenêtres, dont je me réserve à parler ci-après en un chapitre exprès, pour traiter maintenant de ses rares tableaux, plus admirables en l'art et dans leur dessin que dans l'apparence du coloris, que les injures du temps ont de beaucoup terni.

[IV. Tableaux de cette galerie, ouvrage singulier des sieurs de Saint-Martin et de Nicolo.]

Et pour en savoir le prix et le mérite, il suffit de dire que c'est un des plus beaux et des plus excellents ouvrages qui soient sortis du dessein du sieur de Saint-Martin, que le sieur Nicolo a parfaitement bien peints à frais, contenant cinquante sept tableaux de six pieds et demi de haut et huit de large, avec chacun leur bordure de stuc et plusieurs beaux et divers ornements dorés.

En ces tableaux est artistement représentée l'histoire des travaux d'Ulysse à son retour du siège de Troie, dont le sujet est tiré de l'Odyssée d'Homère, où au jugement de tous les plus intelligents en l'art de peinture, il n'y a tableau qui ne soit une merveille et un riche trésor, qui sert aussi tous les jours à plusieurs d'une école très parfaite, pour rendre et savants et bien instruits non seulement en cet art tous ceux qui y étudient, mais encore qui porte coup et enseigne doctement tous ceux lesquels en considèrent l'histoire et le sens moral qui s'en peut tirer.

Et si cette histoire est plus fabuleuse que véritable (comme plusieurs estiment) à tout le moins est-il assuré que le poète qui l'a si parfaitement décrite, a eu intention de représenter par là les mœurs et les nobles

p. 111

qualités d'un grand prince et d'un héros illustre, tel qu'il fait voir Ulysse, pour servir de patron et d'instruction à tous les autres.

[V. Cinquante-huit tableaux dont les sujets sont tirés du poète Homère.]

I. Le premier tableau commence à l'entrée de cette galerie du côté du jardin des Pins, où paraît l'embrasement de la ville de Troie par les Grecs, ensuite de quoi ils remontent en leurs vaisseaux tous victorieux pour retourner en leur pays.

II. Au second est Ulysse qui sacrifie aux Dieux, tant pour l'heureuse issue de son entreprise, que pour les invoquer de lui être favorable à son retour.

III. Le troisième représente le mauvais traitement que reçut Ulysse étant embarqué avec ses compagnons, où la mer leur fut si contraire, que leur vaisseau agité des vents et des flots par Neptune, les pensa tous perdre.

IV. Ulysse descendu à terre prend la ville des Cyconiens qu'il met au pillage, où sont tués plusieurs de ses compagnons, qui est le sujet du quatrième tableau. Les autres suivent selon la description, l'ordre et les chiffres mis ci-après.

V. L'orage de la mer ayant jeté Ulysse en la côte des Lotophages, il y envoie quelques-uns de ses compagnons, que la douceur des fruits qu'ils y mangent charme de telle sorte, qu'ils en oublient leur patrie, mais qu'il range si bien à la raison, qu'il les contraint de retourner en ses vaisseaux.

VI. L'île de Cyclope où aborde Ulysse, et où il boit en une belle fontaine, tandis que se gens vont à la chasse aux chèvres sauvages, est l'argument du sixième tableau.

VII. En celui-ci Agamemnon arrivant en son pays en baise la terre, tout joyeux de s'y voir heureusement de retour.

VIII. Un banquet funeste où Agamemnon est tué par Egisthe, et Cassandre par Clytemnestre, est le sujet du huitième tableau.

p. 112

IX. Ulysse avec quelques-uns de ses compagnons paraît au neuvième, ayant pris terre en la demeure du géant Polyphème, pour y apprendre les mœurs et le gouvernement de ceux du pays.

X. Ici se voit comme Ulysse crève l'œil à Polyphème après l'avoir enivré.

XI. Ulysse avec ses compagnons trouve l'invention de fuir la rage de Polyphème et se sauver de ses mains, s'étant liés sous ses moutons.

XII. Polyphème dépité de ce qu'Ulysse et ses gens s'étaient enfuis, les maudit et jette un rocher après eux.

XIII. Ulysse s'étant rafraîchi en Éolie pendant quelques jours remonte en ses vaisseaux, ayant reçu d'Eolus roi de cette contrée une peau de bœuf, où étaient enfermés les vents.

XIV. Paraît en ce tableau le vent Zéphyr qui souffle favorablement les vaisseaux d'Ulysse.

XV. Ici les vents continuent leur faveur envers Ulysse et ses compagnons.

XVI. Les gens d'Ulysse ayant ouvert par indiscretion la peau où étaient enfermés les vents, de là s'en enfuit une furieuse tempête.

XVII. Ulysse à son grand regret voit deux de ses compagnons mangés par le roi des L<e>strygons.

XVIII. Ulysse après s'être sauvé du pays des L<e>strygons, arrive et prend terre au pays des Æiens, qui était la demeure de Circé.

XIX. Quoique les enchantements de Circé soient grands, Ulysse toutefois sait s'en garantir par le moyen de la racine de Mollé, dont il use par le conseil de Mercure, qui est le sujet du dix-neuvième tableau.

XX. Après qu'Ulysse eut longtemps demeuré chez Circé, il prend congé d'elle, en ayant reçu des boucs noirs pour en faire boire le sang aux Esprits et Mânes dans les Enfers.

XXI. Ulysse navigue et puis prend terre, d'où par le
p. 113

conseil de Circé il descend aux Enfers.

XXII. En ce tableau se voit comme Ulysse fait tuer des boucs noirs pour les sacrifier à Pluton.

XXIII. Après que le devin Tirésias a bu du sang des boucs noirs, il conseille Ulysse ce qu'il doit faire pour son heureux retour.

XXIV. Ulysse voit Hercule aux Enfers, avec lequel il s'entretient quelque temps, et là est touché de pitié sur les tristes objets de plusieurs choses qu'il y rencontre.

XXV. Ulysse à son retour des Enfers va revoir Circé, et lui disant adieu, brûle chez elle à son départ le corps d'Elpénor.

XXVI. Ulysse passant le détroit de Scylla et de Charybde, six de ses gens y sont mis à mort par de furieux dragons, ensuite de quoi il fait rencontre des sirènes, dont il évite les charmes, se faisant lier au mât de son vaisseau.

XXVII. Les compagnons d'Ulysse tandis qu'il dormait, pressés de la faim ayant dérobé les bœufs du Soleil, ils furent tous submergés, lui seul excepté.

XXVIII. Ce tableau représente comme Ulysse ayant évité le naufrage où périrent ses compagnons, il fut jeté en l'île d'Ogygie où il séjourna huit ans chez la nymphe Calypso charmé de son amour. Mais enfin à l'instance de Minerve, Jupiter envoya Mercure faire commandement à cette nymphe de ne plus retenir davantage ce prince grec, à quoi se voyant contrainte elle prend le soin de lui faire dresser un vaisseau pour son départ.

XXIX. Après quelque séjour qu'Ulysse eut fait chez le roi Alcinous, il prend congé de lui, puis s'embarque pour aller à Ithaque.

XXX. Ulysse endormi est mis en son pays par les Phraciennes [Phéaciennes].

XXXI. Ici paraît Minerve, qui assure Ulysse qu'il est arrivé en sa patrie, en reconnaissance de quoi il en baise la terre.

p. 114

XXXII. Se voit encore ici Minerve, qui apparaît derechef à ce prince grec, mais sous la forme de son fils Télémaque [Télémaque].

XXXIII. Ulysse ayant su l'affection de son porcher Eumée, se donne enfin à connaître à lui.

XXXIV. Le sujet du trente-quatrième tableau est comme Ulysse revêtu en gueux accompagné d'Eumée son porcher, s'achemine en son logis où il est reconnu par son chien Argus.

XXXV. Ulysse étant à la porte de sa maison y reçoit l'aumône d'une servante.

XXXVI. L'on voit en ce trente-sixième tableau comme Ulysse est traité en gueux par ceux qui cherchaient sa femme Pénélope.

XXXVII. Un certain gueux nommé Irus s'étant voulu jouer à Ulysse devant sa maison, est par lui terrassé et châtié comme il méritait.

XXXVIII. Paraît en ce tableau Minerve, qui donne conseil à Ulysse de bander l'arc que de sa femme Pénélope devait présenter à ceux qui la recherchaient.

XXXIX. L'adresse d'Ulysse se fait ici assez connaître, tirant avec une grande justesse au travers de certaines boucles que l'on avait exprès plantées.

XL. Ce tableau représente comme Ulysse se donne à connaître à ceux qui recherchaient Pénélope sa femme, et au même temps perce d'un trait de son arc Antinoüs banquetant.

XLI. Ulysse après s'être fait armer étant accompagné de Télémaque [Télémaque], Eumée et Philexius, fait une juste vengeance de ceux qui avaient recherché sa femme.

XLII. Il ne paraît en ce tableau qu'une juste punition, d'un côté les poursuivants de Pénélope qu'Ulysse avait tués, et de l'autre les servantes de cette sienne femme, lesquelles sont toutes éplorées attendantt le châtiement qu'il en voulait faire, pour l'avoir voulu ruiner sous prétexte de la servir.

p. 115

XLIII. L'on voit ici Ulysse qui se lave les mains après avoir faire pendre douze servantes de sa femme.

XLIV. Le peintre n'a rien omis de tout ce qui se devait en ce tableau, pour y faire paraître comme Euryclée nourrice d'Ulysse vient donner avis à Pénélope du retour de ce prince, ce qui oblige aussitôt ses domestiques à lui venir baiser les mains et le reconnaître.

XLV. Minerve témoigne en ce tableau le soin qu'elle prend d'Ulysse, l'ornant et l'embellissant pour le rendre agréable à sa femme.

XLVI. On remarque en celui-ci les caresses et embrassements de Pénélope envers son mari.

XLVII. Paraissent ici Ulysse et Pénélope que leurs domestiques conduisent allant coucher.

XLVIII. Étant couchés, Ulysse raconte ses aventures à Pénélope.

XLIX. L'on reconnaît en ce tableau les inquiétudes et appréhensions qu'a Pénélope si Ulysse est son mari.

L. Minerve vient relever de doute Pénélope et l'assurer qu'Ulysse est tel qu'il se dit.

LI. Une grande nuée de la part de Minerve enveloppe Ulysse allant visiter son père Laërte, où ce prince ne va pas seul, mais est accompagné de son fils Télémaque [Télémaque], d'Eumée et Philexius.

LII. Tandis qu'Ulysse va trouver son père en son jardin, il se décharge de ses armes qu'il donne à Eumée, et l'envoie devant préparer le dîner.

LIII. Se voit ici d'une part les caresses que fait Ulysse à son père, et de l'autre comme ils s'entretiennent de quelques fruits particuliers de ce jardin.

LIV. Si tôt que les parents d'Ulysse apprennent son retour, ils le viennent saluer au logis de son père.

LV. Ulysse ayant tué ceux qui recherchaient Pénélope, ici l'on met leurs corps en terre.

LVI. À l'occasion de la mort des poursuivants de Pé-

p. 116

nélope, ceux d'Ithaque se soulèvent et viennent les armes en main attaquer Ulysse en la maison de son père.

LVII. Les mutinés contre Ulysse s'apaisent, voyant le secours et l'assistance qu'il a de Minerve et de Jupiter.

LVIII. Enfin ce dernier tableau, après tant de traverses, Ulysse est reconnu prince d'Ithaque et ses sujets pacifiés et humiliés lui viennent rendre hommage.

Voilà pour ce qui est des principaux tableaux de cette grande galerie. Les deux autres chapitres suivants fourniront le reste de ses ornements et enrichissements.

DE QUELQUES TABLEAUX QUI SONT A LA VOUTE DE LA GRANDE GALERIE, ET PARTICULIEREMENT DE
CEUX OU SE VOIT LA REDDITION DES VILLES DU HAVRE DE GRACE ET D'AMIENS.
CHAPITRE X.

I. Quatorze grands compartiments composent la voûte de cette galerie, avec divers ornements.

II. Le banquet des dieux est des déesses ici représenté.

III. Les Anglais rendent le Havre à Charles IX.

IV. Table de marbre contenant le narré de la prise et reprise dudit Havre.

V. Henri le Grand reprend Amiens.

[I. Quatorze grands compartiments composent la voûte de cette galerie, avec divers ornements.]

La voûte de cette galerie est composée de quatorze grands compartiments de stuc, dans lesquels, comme il a été déjà remarqué ci-dessus, sont plusieurs tableaux avec leurs bordures et autres ornements, le tout en si grand nombre, et qui représentent tant de divers sujets et fictions des Anciens, qu'il serait difficile d'en faire la description, à moins que d'y

p. 117

employer un long temps. C'est pourquoi j'ai cru qu'il suffirait et serait plus à propos d'en remarquer seulement les plus rares et principaux.

Le premier entre autres considérable se voit au milieu de cette galerie au bas de la voûte, lequel est du sieur de Saint-Martin, comme aussi les deux autres suivants.

[II. Le banquet des dieux est des déesses ici représenté.]

Là est représenté le banquet des dieux et des déesses, qui est un fort grand tableau et une pièce très rare.

Au second peint dans le haut de la voûte est une danse des déesses.

Et le troisième représente le mont de Parnasse avec Apollon et les neuf Muses, tous de pareille grandeur que le premier, et qui est à l'opposite de celui-là.

Il y a de plus à l'entrée de la porte et de même côté deux autres tableaux, qui sont Flora et Cérès, et tout au bas de cette galerie de part et d'autre de la cheminée, se voient encore Bacchus et Saturne, de même dessin que les précédents, et que quelques-uns estiment représenter les quatre saisons de l'année.

[III. Les Anglais rendent Le Havre à Charles IX.]

Mais ce qu'il y a outre ceux-ci de remarquable est le tableau qui est au fond sur l'entrée de la porte, où se voit la reddition de la ville du Havre de Grâce par les Anglais au roi Charles IX, et là paraît ce prince en son trône, et les habitants à ses pieds, qui avec de grandes missions lui en présentent les clefs. Cet ouvrage est pareillement du sieur de Saint-Martin. Au bas il y a une table de marbre noir soutenue de deux grandes figures de relief, où en lettres d'or sont gravées les paroles suivantes, qui racontent le sujet de ce tableau.

[IV. Table de marbre contenant le narré de la prise et reddition dudit Havre.]

D. O. M.

Cum per occasionem civilium armorum et ob impuberem Principis aetatem, quibus tota fere Gallia exarserat, Elizabetha Anglorum Regina, Portum oppi-

p. 118

dumque Gratiae, quod est ad ostium Sequanae positum, natura, manique munitissimum, insigni fraude occupasset, firmissimoque praesidio teneret; Auspiciis Caroli Noni Christianissimi Regis, consilioque et

prudencia singulari Catharina Matris Reginae, paucis diebus oppugnari, summa vi captum, deditione receptum est. Anno M. D. LXIII.

Voici la traduction de cet écrit.

« Élisabeth reine d'Angleterre sur l'occasion des guerres civiles, qui avaient presque tout embrasé la France, et à raison du bas âge de son prince, s'étant emparée par une indigne fraude du port et de la ville du Havre de Grâce à l'embouchure de la rivière de Seine, laquelle est très bien fortifiée par la nature du lieu et par l'art, où elle tenait une puissante garnison, enfin par les heureux auspices de roi très chrétien Charles IX, et par le conseil et singulière prudence de la reine Catherine sa mère, cette place vigoureusement combattue peu de jours après a été prise et rendue l'an mille cinq cent soixante-trois ».

[V. Henri le Grand reprend Amiens.]

À l'autre bout de cette galerie est encore un tableau de pareille grandeur que le précédent, qui est du feu sieur du Bois, dans lequel est représenté Henri le Grand à cheval, et le siège et la reddition de la ville d'Amiens en son obéissance, où il fit paraître que si l'Espagnol par surprise s'était emparé de cette ville, il l'en avait su chasser par sa valeur et son courage, laissant la honte à ses ennemis de n'avoir pu conserver cette place, et acquérant par ce moyen un trophée immortel, d'avoir dompté et mis à la raison cette superbe nation, ce qui a donné sujet à un excellent poète [note : *Le sieur Bertaud.*] de faire ces vers à la mémoire de cet illustre monarque.

*Si jamais quelque prince habitant ici bas
Mérita que son peuple adorât sa vaillance,
C'est le roi si fameux et si craint ès combats,
Que les cieux ont donné pour Monarque à la France.
Nul ne peut sans merveille entendre quel heur,*

p. 119

*De ses sujets captifs la chaîne il a coupée,
Et par combien d'effets de prudente valeur,
Ses mains ont obligé son sceptre à son épée.
La gloire des lauriers qui lui ceignent le front
S'élevait bien déjà jusques aux voûtes célestes,
Et semblait que du monde éclairant tout le rond,
Rien ne pût augmenter le lustre de ses gestes.
Mais plus clair que jamais il reluit aujourd'hui,
D'avoir repris par force, et remis en franchise,
Cette ville imprenable à tout autre qu'à lui,
Que le fier Espagnol nous ravit par surprise.*

DES EMBLEMES OU DEVICES QUI SONT EN LADITE GRANDE GALERIE.

CHAPITRE XI.

I. *Le présent chapitre est une continuation des merveilles de la grande galerie.*

II. *Emblèmes au nombre de 85.*

III. *Marque de générosité que de pardonner à plus faible que soi.*

IV. *La vigilance tutrice des royaumes.*

V. *Le péché traîne après soi le repentir.*

VI. *Symbole de la fidélité.*

[I. Le présent chapitre est une continuation des merveilles de la grande galerie.]

Comme les fleuves et les ruisseaux sortent du sein de la mer, ainsi que de leur source et de leur origine, pour faire paraître les merveilles de ce vaste élément par la communication et l'abondance de ses eaux, de même ce chapitre et le précédent sortent des diverses raretés de cette grande galerie, comme d'un océan et profond, et fertile, dont les richesses à peine

peuvent être exprimées [note : *Omnia flumina intrant mare, et mare non, redundat. Ad locum unde exeunt flumina revertuntur, ut iterum fluant. Ecclesiastæ cap. 1, vers. 1.*]. Où après celles que j'ai déjà fait voir, il faut maintenant parler des autres qui restent, lesquelles sont divers emblèmes ou devises au nom-

p. 120

bre de quatre-vingt cinq, que je rapporterai ici comme elles sont dépeintes, et qu'elles se suivent en ladite galerie, à commencer à l'entrée de la porte du côté de la cour du Cheval Blanc.

I. Un cupidon assis au milieu d'une fontaine environné de flammes, avec ces mots : *Nostris non deletat ignes.*

II. Une femme en posture de marcher ayant un casque en tête, et portant à chaque bras une colonne, avec cette inscription : *Nusquam meta meis.*

III. Une femme revêtue d'une belle robe, étant droite et portant sur sa tête un vase tout percé d'où l'eau découle, et là se lisent ces paroles : *Vero finis non ullus amori.*

IV. Un petit amour assis sur un rocher, tenant de la main droite des éponges, s'efforçant d'épuiser une fontaine, et de l'autre main pressurant ces éponges, où sont ces deux mots : *Labor irritus.*

[II. Emblèmes au nombre de 85.]

v. Une fille ayant un voile de navire attaché par un bout à sa tête, et l'autre à ses pieds, portant sous un bras un fagot de branches d'olive et de palmes, et autant à ses pieds, avec cette devise : *Et pacem et prælia curo.*

VI. Un cupidon mettant deux flambeaux ardents en une fontaine, s'efforçant de les éteindre mais ne peut, où sont écrites ces paroles : *Meus haud extinguitur ignis.*

VII. Un autre cupidon ayant un pied sur un rocher, et de sa main droite écrasant un scorpion sur son genou blessé. Là se lisent ces deux mots : *Mors et vita.*

VIII. Un jeune homme tout nu couché sur un rocher au bord de la mer, ayant un dauphin à son côté, tous deux comme morts, avec telle devise : *Tales in amore beati.*

IX. Un Cupidon assis sur un coq, avec tel dicton : *Nihil Amore vigilantius.*

X. Deux flammes fort lumineuses dans des nuées au-dessus d'une mer. Au bas est cette inscription : *Splendent feliciter ambo.*

p. 121

XI. Les trois têtes de géron sur lesquelles est appuyée la massue d'Hercule, où au-dessus sont trois étoiles avec ces paroles : *Virtute et numine fretus.*

XII. Une tortue qui chemine vers un terme où se voient ces mots : *Tandem perveniam.*

XIII. Un soleil avec un globe au bas, environné de lumière et de nuage, dont telle est l'inscription : *Sic lumen ab umbra.*

XIV. Un bras sortant d'une nuée qui tient un joug environné de fleurs de lys, étant au-dessus de plusieurs montagnes, où se lisent ces paroles : *Juga sub Juga mittet.*

XV. Cupidon allumant un flambeau aux rayons du soleil avec un miroir ardent, et de ce brandon en allume des branchages qui sont sur un autel, avec ces mots : *Proprios sibi suscitatur ignes.*

XVI. Un petit dieu d'Amour posé sur un piédestal, tenant un flambeau de la main gauche, et de la droite une couronne de laurier, où se voit ce dicton : *Firmo nihil obstat amori.*

XVII. Une Cypris assise sur une roche, tenant à sa main droite une branche de laurier, de la gauche une branche de myrthe, deux pigeons à ses pieds et une étoile au-dessus de sa tête, avec cet écrit : *Virtutem atque astra sequetur.*

XVIII. Un jeune homme qui se brûle sur un bucher et une fille qui semble se jeter dans ce même feu, dont telle est l'inscription : *Castus trahit ignis in ignes.*

XIX. Une fille tenant un une branche d'olivier de la main gauche, et de la droite soutenant un pilier, avec cette devise : *Pax lapsa reponit.*

XX. Une vierge qui brûle sur un bucher avec des vases et des branches de rosier, au-dessus duquel est un aigle qui fond sur ce bucher pour y
p. 122

brûler aussi, où se voient ces paroles : *Amor morte fortior.*

XXI. Une Pallas son casque en tête, laquelle est blessée au cœur d'une flèche que l'Amour lui a tiré. Le dicton est tel : *Nec virtus amore peccat.*

XXII. Un capitaine qui tient de la main gauche un rameau de laurier, duquel il ombrage des soldats qui sont à ses pieds, et a l'autre main étendue, dont l'inscription porte ces mots : *Qua vicit victos protegit ille manu.*

XXIII. Un Hercule qui tient sa massue et foule aux pieds une Fortune, auprès de laquelle paraît rompu son voile et sa roue, et pour dicton porte ces paroles : *Sortem virtute subegit.*

XXIV. L'Amour enchaîné par un pied à une roche et un soleil qui rayonne sur lui, où sont ces mots : *Tua lumina mea sola fata.*

XXV. Une femme qui tient de la main droite une branche de laurier, et de l'autre une branche de cyprès, ayant une inscription : *Victoriam mors vel honesta.*

XXVI. Un cupidon qui tient une montre de cadran avec cet écrit : *Solus Amor meas metitur horas.*

XXVII. Une plante appelée amarante, laquelle est fleurie, et au bas se lisent ces paroles : *Nunquam marcescere videbor.*

XXVIII. Un rosier fleuri et ces mots : *Crescit flos, gaudia crescunt.*

XXIX. Cupidon assis sur un ais qui flotte sur la mer agitée de vents et de tempête, dont le dicton est exprimé en ces termes : *Ingenio servata procellis.*

XXX. La fleur appelée héliotrope, qui d'un côté est regardée du Soleil, et de l'autre est environnée d'une

p. 123

NUIT où paraît la lune, avec cette inscription : *Obsequium nihil impedit umbra.*

XXXI. Un palmier, au sommet duquel sont des carquois, où se voit cet hémistiche : *Pondera vincit Amoris.*

[III. Marque de générosité que de pardonner à plus faible que soi.]

XXXII. Un lion qui tient un lièvre entre ses pattes, dont il semble se jouer, et ces paroles : *Pulchram ignovisse minori.*

XXXIII. Une grenade sur une couronne de laurier, et tels mots : *Vero quis finis amori.*

XXXIV. Un autel sur lequel sont des branches de laurier, et plus bas cette inscription : *Hæc homines placatque Deos.*

XXXV. Un oiseau de paradis volant, où sont écrites ces paroles : *Quæ sunt terrena recuso.*

XXXVI. Un amour debout, à demi caché dans des lauriers, tenant un arc en sa main droite, et un brandon à sa gauche, où se lit ce mot : *Latet atque videtur.*

XXXVII. Un aigle qui regarde fixement le soleil, avec cette inscription : *Uterius sperare nefas.*

XXXVIII. Un amour qui tient un casque ailé, où se lisent ces paroles : *Amor addit fortibus alas.*

[IV. La vigilance tutrice des royaumes.]

XXXIX. Une couronne à fleurs de lys, laquelle est toute environnée d'yeux, avec cette inscription : *Servat vigilantia regna.*

XL. Un globe du monde parsemé d'étoiles, où se voient les deux pôles, Arctique et Antarctique, ayant au bas ces mots : *Subdet utrumque polum.*

XLI. Un myrthe entouré de lys, et ce dicton : *Viret inter lilia myrthus.*

XLII. Une sirène qu'un roi lie par les bras, et sont écrits ces mots : *Venit sub vincula Protheus.*

XLIII. Une colonne de trophée, où au milieu sont attachées des armes, et au sommet une trompette et un livre, là où se lit cette inscription : *His fama bisce.*

p. 124

XLIV. Un jeune garçon ailé sur lequel l'Amour frappe d'un bâton, où est cet écrit : *Vitavit fulmen, non vitat Amorem.*

XLV. Une chemise étendue sur un autel, sur laquelle un cupidon met un flambeau d'une main et verse de l'eau de l'autre, avec ces paroles : *Innocuo non vritur igne.*

XLVI. Un jeune homme habillé en chasseur, qui tient une couronne de laurier au-dessus d'un diamant posé sur un petit piédestal, et telle inscription : *Castis castus amor.*

XLVII. Plusieurs vapeurs qui s'élèvent un peu de terre, au-dessus est un soleil et plus bas ces mots : *Phæbo radiante facessent.*

XLVIII. Un Amour dans un globe céleste tenant son arc prêt à décocher, où est tel écrit : *Primumque tenemus amorem.*

XLIX. Cupidon qui éprouve une pièce de monnaie sur une pierre de touche, et là sont ces mots : *Examina nulla veretur.*

L. Une femme qui tient un rosier dans un vase, et cet écrit : *Mea clauditur hæc spes.*

LI. Un Soleil qui darde ses rayons dans un croissant, avec tels mots : *Mox toto radiabit in orbe.*

[V. Le péché traîne après soi le repentir.]

LII. Un cupidon qui fouille dans une ruche de mouches, lesquelles viennent aussitôt le piquer, tel est le dicton : *Comitantur farta dolores.*

LIII. Un réchaud plein de charbons ardents que les vents soufflent, avec cette inscription : *Agitatus cresco.*

LIV. L'Amour dans un bateau où il rame, et un soleil au-dessus de lui, où se lit cet écrit : *In splendore tuo labor et quies.*

LV. Une vigne entrelacée d'un laurier, dont tel est le mot : *Casus hærebit in omnes.*

LVI. Un cupidon au pied d'un rocher environné d'un serpent qui mord sa queue, et un soleil au-
p. 125

dessus, où est cette inscription : *Nec cæcus nec vagus ardor.*

LVII. Une lame entrelacée d'une branche de laurier et deux couronnes au bout, et ces paroles : *Suam fert utraque laudem.*

LVIII. Un amour qui tient des roses, au-dessus duquel est un vent qui souffle, où à côté est un caméléon, tel est le mot : *Hunc ventus, sed me spes fovet.*

LIX. Un cupidon qui tient un vase plein de feu, et un soleil au-dessus, avec cet écrit : *Puro ardet et uno.*

[VI. Symbole de la fidélité.]

LX. Un amour qui crible des plumes et deux mains entrelacées en alliance dans ce crible, où est cette inscription : *Nunquam labitur ista fides.*

LXI. Un arbrisseau qui est cru au travers d'une muraille, avec tel écrit : *Perrumpit obstacula lente.*

LXII. Un cupidon qui amasse un cœur parmi des diamants et des perles, où sont ces paroles : *Preciosius illis.*

LXIII. Un amour tout debout, les deux pieds sur une tortue, et tient un flambeau renversé, avec cette inscription : *Tutum secreta silere.*

LXIV. Un laurier environné d'un dragon, et telles paroles : *Vigilantia regna tuetur.*

LXV. Un corselet d'armes du haut duquel sortent deux branches d'olivier, où est cet écrit : *Pax floret ab armis.*

LXVI. Une ruche au haut de laquelle est en rond un essai de mouches à miel, et leur roi au milieu, et ces mots : *Plebis amor Regis custodia.*

LXVII. Un laurier d'où pend une horloge, et telle inscription : *Amat victoria curam.*

LXVIII. Une main qui sort d'une nuée, laquelle tient un cœur couronné, et de l'autre côté une main étendue, au bas de laquelle est une mer, et ces paroles : *Cor Regis in manu Dei est.*

p. 126

LXIX. Un amour qui portrait, et tel écrit : *Periturum non scripsit amorem.*

LXX. Une Lamie qui tient un rameau en une patte, elle est dépeinte à visage de femme et derrière de lion. Tel est l'écrit : *Arcani custodia fida.*

LXXI. Un champ chargé de casques et de piques, et telle inscription : *Dabit Deus iis quoque finem.*

LXXII. Un aigle fort proche du soleil, avec ces mots : *Mens ardua tendit in astra.*

LXXIII. Une salamandre dans un feu, et ces paroles : *Mibi dulcis amor.*

LXXIV. Une queue de paon, au côté de laquelle est un caducée, et de l'autre côté deux flûtes, avec cet hémistiche : *Eloquium tot lumina claudet.*

LXXV. Un héliotrope épanoui sur lequel rayonne un soleil, avec ce mot : *Mibi oritur Sol.*

LXXVI. Une flèche qui tâche de passer au travers d'une pierre, et ces paroles : *Non frangunt obstacula vires.*

LXXVII. Une flèche ardente haute élevée en l'air, et telle inscription : *Nulla altius ardet.*

LXXVIII. Une fille assise sur une pierre, et laquelle tient en sa main droite une palme environnée de lys, et en la gauche un casque, avec ces mots : *Manet victoria constans.*

LXXIX. Un amour qui tient deux cœurs liés ensemble, où se lit cet écrit : *Animos alligat aequos.*

LXXX. Un homme armé parmi plusieurs armes, lequel a un coq au-dessus de sa tête et tient de la main gauche une boule au-dessus d'un bassin, avec ces paroles : *Decus et tutamen.*

LXXXI. Deux cupidons au haut desquels est un soleil, où l'un de ces amours tenant un miroir ardent brûle son compagnon, dont tel est le symbole : *Innocuos hinc eligit ignes.*

LXXXII. Deux amours qui se tiennent d'une main,

p. 127

et de l'autre tiennent des lys, avec cette inscription : *Hoc fœdere lilia florent.*

LXXXIII. Un homme couronné de laurier qui tient un flambeau à chaque main, lesquels sont environnés de feuillage qu'il allume en un vase plein de feu, et là sont ces mots : *His sunt perennes.*

LXXXIV. Deux femmes dont l'une foule aux pieds une corne d'abondance et semble dédaigner et rejeter un portrait que l'autre lui présente, où est cet écrit : *Nec Amor nec fallit imago.*

LXXXV. Une femme ailée qui tient deux trompettes en ses mains, et laquelle à ses deux pieds sur une sphère, avec cette inscription : *Ortus occasibusque aequat.*

DU PAVILLON ET DEPARTEMENT DIT DES POELES
OU SONT DEPEINTS LA VIE ET LES TRAVAUX D'HERCULE.
CHAPITRE XII.

I. Ce pavillon est le logement des reines mères bâti sous François I^{er}.

II. Ouvrage sous Henri II.

III. Ornaments faits sous divers rois.

IV. Vingt-sept tableaux du dessin de Sieur du Breuil.

V. Portrait excellent de Madame la duchesse de Beaufort.

VI. Ancienne salle du Conseil.

[I. Ce pavillon est le logement des reines mères bâti sous François I^{er}.]

Combien que ce pavillon, quant à son édifice, soit des derniers ouvrages qui se voient ici du grand roi François, il n'en est pas moins parfait, ni moins excellent, et peut-on bien dire que c'est un des plus beaux et accomplis qu'il y ait point. Aussi est-il ordinairement destiné pour le logement des reines mères.

p. 128

J'ai remarqué ci-devant comme Charles IX a fait revêtir de belle pierre de taille tout le corps du bâtiment qui tient à ce pavillon, lequel n'était auparavant que de moellons. Tout ce département est composé de trois étages qui sont fort commodes et logeables. Celui d'en bas est pour des seigneurs suivants la cour. Celui du milieu est le propre logement des reines qui consiste en plusieurs salles, chambres, antichambres et cabinets, que l'on traverse de suite,

premier que d'entrer en la principale. Et le troisième et dernier étage sert pour les dames d'honneur et d'atour, et pour les filles et femmes de sa Majesté.

Ce département porte le nom des Poêles, parce que François I^{<er>} y en avait fait construire à la mode d'Allemagne pour échauffer de grand corps de bâtiment, lesquelles en ont été ôtées depuis.

[II. Ouvrage sous Henri II.]

Or la principale chambre est très belle et grande, laquelle Henri II a fait embellir d'un riche plafond où sont les chiffres de ce roi et sa devise, avec ceux de Diane de Valentinois, et autour est un lambris tout de même ordre.

La cheminée est de marbre blanc, avec diverses basses tailles de même matière, et un grand tableau au dedans figurant Mars et Vénus. Ce tableau est du Sieur du Breuil.

À côté de cette chambre il y a un cabinet orné tout de même, d'un beau lambris et d'un plafond doré, où sur la cheminée se voit le palais du Louvre en perspective.

[III. Ornaments faits sous divers rois.]

En l'étage au-dessus de ladite chambre, il y en a encore deux autres belles et grandes, enrichies et ornées de figures de relief de stuc, lesquelles sont au-dessous du plafond, et entre lesquelles se voient les chiffres et les devises de François I^{<er>}, de Charles IX, de Henri le Grand et de la duchesse de Beaufort, ce qui fait juger que ces ornements ont été commencés par les rois François et Charles, et continués et achevés par le feu roi.

p. 129

Quant au lambris de la première chambre, les salamandres donnent à connaître de qui il est, mais pour ce qui est des peintures et tableaux, ils sont tous du règne de Henri le Grand, dans lesquels sont représentés en ces deux chambres et en nombre de vingt-sept, la vie et quelques faits héroïques, ou travaux d'Hercule, dont il y en a une partie au nombre de quatorze en la chambre qui regarde sur la cour de la Fontaine, et les autres en la chambre joignante, qui a vue sur la cour du Cheval Blanc.

J'avais proposé de me contenter de cette générale description de ces tableaux, mais attendu qu'il y en a de difficile explication et qui ne se peuvent bien connaître que par ceux qui sont versés en la mythologie, j'ai été conseillé d'en faire une narration particulière.

[IV. Vingt-sept tableaux du dessin du sieur du Breuil.]

I. Le premier donc où se commence l'histoire, est en la chambre sur la cour de la Fontaine, et du même côté, où se voit la naissance d'Hercule.

II. Au second de suite est représenté comme son père Jupiter lui fait jeter tout ce qu'il avait de mortel.

III. Dans le troisième paraît Hercule qui dès son berceau étouffe les serpents. Les nombres suivants déclareront l'ordre et l'entresuite des autres tableaux.

IV. Se voit ce jeune héros que l'on dresse à bien tirer de l'arc.

V. Mercure présente ici à Hercule et lui fait don de son épée, et Minerve lui fait offre de son bouclier et de ses armes.

VI. Suit en après comme il délivre Hésione d'une baleine qui la voulait dévorer.

VII. Le combat qu'il eut avec le géant Antée.

VIII. Ici il se joue des Pygmées et les emporte.

IX. L'on voit en celui-ci le combat entre lui et Archeloy [Acheloos], représenté sous la forme d'un serpent

X. Comme il terrasse encore le même qui avait pris la figure d'un taureau.

p. 130

XI. Ici est son mariage avec Déjanire, après avoir ainsi vaincu Archeloy [Acheloos] son rival.

XII. Ce tableau représente comme plusieurs viennent se conjurer avec lui de l'honneur de ses victoires.

XIII. Se remarque ici comme puisant de l'eau hors de son vaisseau il fût arrêté par des naïades et nymphes des eaux.

XIV. Celui-ci est le même sujet que le précédent. Tous lesquels tableaux à fresque sont du dessin du sieur du Breuil peintre fort fameux, dont le quatrième est peint de sa propre main.

[V. Portrait excellent de Madame la duchesse de Beaufort.]

Outre ceux-ci il y en a encore un très beau et excellent dans le manteau de la cheminée entre deux grandes figures de relief, lequel est du feu sieur du Bois et représente le portrait au naïf de Madame Gabrielle duchesse de Beaufort, sous la figure d'une Diane.

Dans l'autre chambre joignant celle-ci, est la suite de l'histoire et travaux de cet illustre héros de l'Antiquité, compris en treize autres tableaux, de même ordre que les précédents et sont ces derniers du sieur Roger peintre encore renommé.

I. Au premier desquels posé sur la cheminée, est la suite de ladite histoire d'Hercule, où il se voit avec Déjanire sa femme comme ils banquettent ensemble.

II. Paraît en après le même, qui tenant son arc tire sur le centaure Nesse.

III. Ici le centaure ravissant Déjanire est blessé à mort par Hercule.

IV. Ce centaure donne sa chemise à Déjanire pour la faire vêtir à Hercule, lui faisant entendre que dès lors qu'il l'aurait mise jamais il n'en aimerait point d'autre.

V. Déjanire porte cette chemise empoisonnée à Hercule.

p. 131

VI. Ici il vêt cette chemise.

VII. L'ayant revêtue l'on voit comme envenimé et empoisonné, la voulant ôter, il ne peut sans tout se déchirer le corps, ce qui le travaille en désespéré.

VIII. Il paraît en ce tableau sur un bûcher ardent, où d'homme mortel, il est fait par ce moyen immortel.

IX. Celui-ci représente comment il tue le serpent qui gardait les pommes d'or des Hespérides.

X. L'on le voit en après comme il tire Cerbère des Enfers.

XI. Puis comme il en retire encore Proserpine.

XII. Il surprend ici un satyre qui le croyait être Déjanire

XIII. Le châtiment qu'il fait de ce satyre, amoureux de sa Déjanire.

[VI. Salle ancienne du Conseil.]

Où premier que finir ce département, il ne faut pas oublier de parler de la salle basse qui est au-dessous de la terrasse, par laquelle l'on entre en la grande galerie, puis qu'elle fait partie de ce pavillon et département. Elle ne sert plus maintenant que de passage pour entrer de la cour de la Fontaine au jardin des Pins. L'on l'appelait autrefois la salle du Conseil, parce que c'était là où la cour étant ici, l'on le tenait pour les parties. Ce qui reste de sa beauté fait bien paraître qu'elle a été en grande considération, étant composée de vingt colonnes cannelées avec leurs bases et chapiteaux, le tout qui porte les arcades et cintres de ladite terrasse, laquelle est par parquet, ouvrage des mieux entendus qui se voient point pour de la grefferie. Là est un lambris avec les chiffres et devises de François I^{er}. Mais ce qui s'y voyaient de plus remarquable, c'étaient plusieurs tableaux à frais, les uns du sieur Rousse [Rosso] et les autres du sieur Saint-Martin, ensemble leurs bordures de stuc et quelques figures de relief qui servaient d'ornements, que les injures du temps ont presque entièrement ruinées.

Tout joignant cette salle il y en a une autre qui sert

p. 132

de magasin, où sont quelques figures antiques de relief et de basse taille, les unes de marbre et les autres de bronze.

- II. Deux tableaux anciens, l'un acheté quarante-huit mille écus et l'autre soixante mille.
 III. Ce pavillon bâti sous Charles IX.
 IV. Ouvrage de Michel-Ange.
 V. Plusieurs tableaux de Raphaël d'Urbain.
 VI. Autres ouvrages de Léonard da Vinci.
 VII. Autres d'André del Sart [Sarto].
 VIII. Œuvres des sieurs Rousse [Rosso] et de Saint-Martin.
 IX. Tableaux de Petro Perugino, de Frère Sebastien del Piombe et du Bordono.
 X. Autres du Titien, du Pontor<math>m>o, de Jérôme de Bresse [Girolamo Savoldo], de Barthélemy Vénitien, de Vignole, de Messere Nicolo et de Janet.

[I. Le mérite et l'estime de l'art de peinture.]

Ceux qui pour relever le mérite de la peinture ont dit que c'était un exercice autant illustre et noble qu'il est agréable, n'ont pas mal rencontré, puisque cet art imitant Dieu et la nature, approche de si près la ressemblance de leurs ouvrages, que bien souvent la vue y est trompée et à peine de distinguer l'artificiel du naturel, témoins <Z>euxis et Parrafius ces deux artistes peintres de l'antiquité, dont l'un avec ses raisins déçut si dextrement les oiseaux, et l'autre les hommes par son voile et son rideau. Mais bien

p. 133

plus, puisque cet art, comme bravant la mort par son pinceau et ses couleurs, semble même faire revivre dans ses naïfs portraits, ceux que d'une main cruelle elle couche au tombeau. Aussi cet art a toujours été en telle réputation parmi les Anciens et particulièrement parmi les grecs, qu'ils ne souffraient pas autrefois qu'aucun autre que des nobles et des grands seigneurs s'employassent à cet exercice, soit pour en faire paraître d'autant plus grand le mérite et ne le voir profané par le vulgaire, soit qu'ils jugeassent (comme il est vrai) que tant de bonnes parties et de sciences étant requises pour y atteindre la perfection, en y gardant une juste observance et dans le coloris et dans les ombres, et les dimensions et proportion, cela n'appartenait proprement qu'aux princes et aux grands, qui pouvaient fournir aux frais, que le temps et un juste loisir demandent aucunement pour tel emploi.

[II. Deux tableaux anciens, l'un acheté quarante-huit mille écus et l'autre soixante mille.]

Et c'est de là qu'on a vu des tableaux monter à un si haut prix, que Jules César en acheta deux du peintre Aristide quatre-vingt talents, le talent revenant à six cents écus de notre monnaie, et ainsi le tout montant à quarante-huit mille écus. Et il se lit encore que le roi Atalus paya soixante mille écus d'un tableau de ce même peintre, ce qui est un témoignage sans reproche de l'estime que l'on a toujours fait de cet art [note : *Pline*].

À l'imitation de ces grands princes de l'Antiquité, plusieurs de nos rois, entre autres François I^{er}, Henri II, Charles IX, Henri le Grand et sa Majesté régnante, sachant juger des choses par leur mérite, n'ont pas moins fait d'estime qu'eux des rares peintures, comme il se voit en cette maison royale par plusieurs riches tableaux qu'ils y ont ramassés de Michel-Ange, de Raphaël d'Urbain, de Titien, d'André del Sart [Sarto], de Léonard da Vinci, de Rousse [Rosso], du Primatice, dit de Saint-Martin et d'autres modernes fort

p. 134

excellents et renommés, desquels il a été parlé ci-devant.

[III. Ce pavillon bâti sous Charles IX.]

Quant à la structure de ce pavillon, il est ensuite du département des Poêles, et regarde directement le milieu de la cour du Cheval Blanc au-dessus du grand escalier. Charles IX l'a fait édifier l'an mille cinq cent soixante-cinq, comme il apparaît par une grande table de marbre noir posée dans un amortissement d'architecture, environnée de quelques enfants de relief, tout au haut de ce pavillon, où sont gravés ces mots :

D. O. M.

KAROLUS IX DEI GRATIA FRANCORUM REX.

En l'étage du milieu de ce pavillon est ledit cabinet des peintures, où il y a un grand nombre de divers tableaux de plusieurs fameux peintres, desquels je me contenterai ici de rapporter et faire une élite particulière des tableaux plus rares et plus estimés.

[IV. Ouvrage de Michel-Ange.]

Un chacun sait en quel crédit sont les ouvrages et de sculpture et de peinture de Michel-Ange de bonne rote [Buonarroti]. Or il y a en ce cabinet un tableau de lui, qui est une Lédà couchée, il est vrai qu'il faut dire avec regret que la malice du temps l'a presque entièrement gâtée et quoi qu'il soit ainsi, j'ai cru néanmoins pour la recommandation de ce cabinet royal, être obligé d'en faire ici mention.

Raphaël d'Urbain, qui a été si fameux pour son coloris et pour l'intelligence et le mérite qu'il en avait en la peinture (que pour cela Georges Vasari lui donne hardiment le titre de Divin), enrichit et rend ce cabinet très considérable pour quatre de ses tableaux qui s'y voient [note : *Vasari en son Traité des Peintres et Sculpteurs illustres.*].

[V. Plusieurs tableaux de Raphaël d'Urbain.]

Le premier est une Notre Dame avec un petit Jésus, accompagné de saint Joseph, sainte Élisabeth, saint

p. 135

Jean et de deux anges qui versent des fleurs, pièce qui est des plus rares de cet excellent peintre, que le roi François I^{er} acheta vingt-quatre mille francs, et de ce tableau il s'en voit un grand nombre de copies, que l'on appelle ordinairement la Notre Dame de Raphaël. Il n'y a pas longtemps qu'un fameux peintre le considérant exactement offrit d'en faire donner vingt mille écus s'il était à vendre.

Le second est saint Michel, lequel fut fait exprès pour ledit roi François, dont le pape Clément VII, lui fit présent.

Le troisième est sainte Marguerite grande comme le naturel, qu'un seigneur florentin donna à l'église et prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et dont depuis l'on fit présent à Henri le Grand.

Et le quatrième est un grand portrait de Jeanne d'Aragon reine de Sicile, estimée la plus belle princesse de son temps, duquel portrait le cardinal Hippolyte de Médicis fit présent au roi François I^{er}.

[VI. Autres ouvrages de Léonard da Vinci.]

Je donnerai ici le troisième lieu aux tableaux et riches peintures de Léonard da Vin ou da Vinci, homme aussi fameux qu'il y en ait eu en cet art, et duquel François premier faisait tant d'estime, que l'ayant fait venir d'Italie en France, quelque temps après étant tombé malade en ce lieu de Fontainebleau, ce grand roi lui fit l'honneur de le visiter, et l'on remarque même qu'il mourut entre ses bras, et de cet excellent peintre il y a cinq tableaux en ce cabinet [note : *Vasari en sa vie.*].

Le premier est Notre Dame avec un petit Jésus qu'un ange appuie, le tout dans un paysage fort gracieux.

Le second est saint Jean-Baptiste au désert.

Le troisième est un Christ à demi-corps.

Le quatrième un portrait d'une duchesse de Mantoue.

Mais le cinquième en nombre, et le premier en estime, comme une une merveille de la peinture, est le por-

p. 136

trait d'une vertueuse dame italienne, et non pas d'une courtisane (comme quelques-uns y croient) nommée *Mona Lisa*, vulgairement appelée Joconde, laquelle était femme d'un gentilhomme ferrarais appelé François Jocondo, ami intime dudit Léonard, lequel l'ayant prié

de lui permettre de faire ce portrait de sa femme, il lui accorda. Le grand roi François acheta ce tableau douze mille francs.

[VII. Autres d'André del Sart [Sarto].]

André del Sart [Sarto] tiendra ici le quatrième rang. Ce cabinet est enrichi de deux de ses tableaux.

Le premier est une Charité, lequel tableau il fit en ce château, le roi François I^{<er>} y étant, qui fut la cause que lui agréant, il lui augmenta aussi sa pension et l'invita fort de ne pas quitter son service, ce qu'il lui jura sur la sainte Évangile, comme remarque Vasari [note : *Idem Vasari feuillet 75.*]

L'autre tableau est une Vierge avec notre Seigneur, sainte Élisabeth, saint Jean et deux anges.

[VIII. Œuvres des sieurs Rousse [Rosso] et de Saint-Martin.]

Au chapitre de la petite galerie ci-dessus, j'ai montré que les peintures et tableaux qui s'y voient sont de Rousse [Rosso], peintre fort en crédit de son temps. Or en ce cabinet il y a encore deux particuliers de sa main. Le premier une Judith, et l'autre est un Mars et une Vénus en petit. Cet excellent ouvrier était ici en grande estime sous François I^{<er>}, lequel il avait fait venir d'Italie et dont il regretta fort la mort, tant pour la perte d'un brave homme qu'à sa raison des ouvrages qu'il avait commencés, auquel succéda le Primatice, dit Saint-Martin ou Boulogne, en la charge et intendance de toutes les peintures et ouvrages de cette maison dont il s'en voit ici un très grand nombre, où il a fait paraître qu'il a été un des plus excellents qui fut jamais en cet art, auquel aussi pour reconnaissance de ses mérites, outre les pensions et appointements ordinaires qu'il avait du roi, sa Majesté donna aussi l'Abbaye de Saint-Martin de Troye en Champagne, d'où depuis il porta le nom de Saint-Martin.

p. 137

[IX. Tableaux de Pietro Perugino, de Frère Sébastien del Piombe et du Bordonono.]

La même sont encore trois tableaux de Pietro Perugino, autre fameux peintre.

L'un est un Christ en forme de pèlerin, qui apparaît à la Madeleine après la Résurrection, vulgairement appelé un *Noli me tangere*.

Le second est une Cléopâtre.

Et le troisième un saint Jérôme à genoux devant un crucifix.

Plusieurs autres tableaux enrichissent encore ce rare cabinet, où il y en a trois excellents de Frère Sébastien del Piombe, homme en crédit parmi ceux de cet art.

Le premier est une Visitation de la Sainte Vierge et de sainte Élisabeth, et croit-on que le visage de Notre Dame a été fait par Michel Ange.

Le deuxième est un portrait du pape Clément VII.

Et le troisième est celui de la sœur de ce même pape, peint sur un grand fond d'ardoise, duquel sa Sainteté fit présent et qu'elle envoya au roi Henri II.

Ici pareillement se voit un beau et riche tableau représentant un Christ avec Pilate et un juif qui tient notre Seigneur lié, et est du Bordonono.

[X. Autres du Titien, du Pontormo, de Hiérome [Jérôme] de Bresse [Girolamo Savoldo], de Barthélemy Vénitein, du Vignole, de Messere Nicolo et de Janet.]

Le Titien, dont le coloris mignard, gracieux et admirable ne se peut assez estimer, orne et enrichit aussi ce cabinet d'une Madeleine à demi-corps. Pièce qui est ici tenue des plus rares.

Pontormo, ami intime de Raphaël et fort habile homme, désireux de montrer l'amitié réciproque qui était entre eux deux, fit le portrait de celui-là et le sien, tous deux ensemble, lesquels se regardent, qui est pareillement un des bons tableaux qui se voient dans ce cabinet.

Hiérome [Jérôme] de Bresse, dit Savoldo, voulant faire paraître l'excellence de la peinture au-dessus de la sculpture, fit un grand portrait de Gaston de Foix à demi couché, lequel est à l'opposite de plusieurs miroirs et

p. 138

ainsi paraît de tous côtés, afin de montrer le mérite de la peinture, qui par cette invention représente comme la sculpture une figure de toutes parts. Ce tableau en son original est encore une pièce considérable de ce cabinet.

Là on fait pareillement fort estime d'une Notre Dame en façon d'Annonciade, accompagnée de plusieurs saints et saintes, le tout de Frère Barthélemy Vénitien.

Et pour ce qui est de l'architecture et de la perspective, un chacun sait combien Vignole en a parfaitement bien écrit. Or ici est de lui un grand tableau de perspective où se voient dépeints excellemment bien tous les ordres d'architecture.

Là sont encore huit grands paysages faits à détrempe par Messere Nicolo et sont ces tableaux forts estimés.

Un grand nombre d'autres tableaux enrichissent pareillement ce cabinet, lesquels quoique fort beaux, pour n'être que toutefois dans l'estime des précédents, je n'en ferai ici mention.

Seulement me contenterai-je de dire, que là sont aussi les portraits de François I^{er} et de François II qui sont de Janet, peintre fort renommé par la muse du princes de nos poètes [note : *Ronsard*].

p. 139

DE LA SALLE DE LA BELLE CHEMINÉE, AUTREMENT DITE DE LA COMÉDIE.
CHAPITRE XIV.

I. Cette salle a divers noms.

II. Description de la cheminée de cette salle.

III. Statue à cheval de Henri le Grand.

IV. Écrit contenant ses éloges et la structure de cette cheminée.

[I. Cette salle a divers noms.]

Cette salle est la plus grande de toutes celles du château, aussi était-elle autrefois appelée la Grande Salle, ayant vingt toises de long et cinq de large.

L'on la nomme maintenant la salle de la Belle Cheminée, depuis qu'en l'an mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, Henri le Grand y fit édifier à l'une de ses extrémités celle qui y est, laquelle lui donne ce nom, et qui est bien une des plus belles qui se voient point en quelque lieu que ce soit.

Elle est encore appelée la salle de la Comédie à cause d'un grand théâtre, lequel y est à l'un des bouts qui regarde directement ladite cheminée, et sert pour cet effet. Le feu roi avait dessein d'enrichir de tableaux cette salle et avait déjà fait commencer quelques bordures de stuc qui n'ont pas été continuées.

[II. Description de la cheminée de cette salle.]

Or ce qui rend maintenant ce lieu fort considérable est cette rare cheminée, laquelle mérite ici une description particulière pour plusieurs belles parties qu'elle contient. Elle a vingt-trois pieds de haut et vingt de large, laquelle consiste en quatre grandes colonnes corinthes d'un marbre brogatelle bien diversifié, fort rare et exquis, avec les bases et chapiteaux de marbre blanc, elle posent sur deux grands piédestaux enrichis de diverses figures de petits enfants en

p. 140

basse taille de marbre blanc qui soutiennent les chiffres de ce grand prince, où là sont encore aux quatre coins des consoles de bronze.

Au milieu de chacun piédestal est une niche où il y a un beau et grand vase de bronze, avec plusieurs enrichissements et ornements de divers marbres fort précieux.

[III. Statue à cheval de Henri le Grand.]

Dans le milieu de cette cheminée entre les colonnes, est une grande table de marbre noir, sur laquelle est la figure et statue à cheval du roi Henri le Grand à demi-relief et grande comme le naturel. Il est armé et a la tête couronnée d'un laurier, où au-dessous de ses pieds est un casque de marbre blanc, et plus bas dans un cadre de même matière et couleur, est une basse taille où est représentée la bataille d'Ivry et la reddition de la ville de Mantes.

Aux deux côtés de cette figure du roi entre deux colonnes de part et d'autre, il y a deux autres grandes statues encore de marbre blanc, l'une figure l'Obéissance, qui tient en main un joug avec une dépouille de lion, et l'autre la Paix avec un flambeau d'une main duquel elle semble mettre le feu dans un amas d'armes qui sont à ses pieds. Pour dire que ce grand monarque, après que par la force de son bras et de son courage, il a eu mis ses ennemis et ses sujets rebelles au devoir et à la raison, il a enfin donné la paix à tout son royaume. Aussi sur ce incontinent qu'il eut terminé les guerres civiles, qu'avec un soin tout particulier il fit construire cette rare cheminée comme un immortel trophée de ses victoires, et c'est ce que porte un écrit qui est au-dessus de la figure à cette cheminée en un marbre noir, où se lisent en lettres d'or ces paroles :

[IV. Écrit contenant ses éloges et la structure de cette cheminée.]

HENRICUS IV Francorum et Navarrae Rex, Bellator, Victor, et Triumphator, bello Civili confecto, Regno recuperato restauratōque. Pace domi forisque

p. 141

constituta, Regiis Penatibus, regali sumptu focum extruxit. M. D. IC.

Le même en Français.

« HENRI IV Roi de France et de Navarre, guerrier, victorieux et triomphateur, ayant donné fin à la guerre civile, recouvré et restauré son royaume et établi la paix au-dedans et au-dehors, a construit avec une dépense royale cette cheminée l'an M. D. IC. »

Au-dessus de cet écrit en l'amortissement de la cheminée est le chiffre de cet illustre prince avec une couronne et deux cornes d'abondance à chacun côté, le tout de bronze, et deux grands lions de part et d'autre pour montrer qu'en guise d'un lion généreux, ayant dompté ses ennemis, il a versé l'abondance et donné une plantureuse à ses sujets.

L'ouvrage de cette cheminée est du sieur Jacquet dit Grenoble, sculpteur fort excellent, où il a employé cinq ans au travail de cette rare pièce. Et à propos de Henri le Grand et de sa figure, un de nos poètes [note : *Le sieur Le Mesme.*] lui a dressé ces beaux vers.

*Voici d'un second Mars l'image redoutable,
Rends lui la contemplant, l'honneur qu'ont mérité
Les triomphes heureux de ce prince indomptable,
Qui maint peuples domptant, s'est lui même dompté.
Tel fut Henri le Grand qu'est la figure armée,
Semblable fut son oeil vraie étoile de Mars,
Les lauriers de son chef, fruits de sa renommée,
Montrent ce qu'on peut voir en guerre de hasards.
Exemple de vertus, parure de l'Histoire,
L'amour et la terreur sont cachés en tes yeux
Aux combats très heureux, très doux à la victoire,
Qui te regarde voit tout l'ornement des cieux.
Tu gagnas par amour des Français le courage,
Et par force vainquis le superbe étranger,
Aussi nous regardons et gardons ton image,
Et croyons la gardant éviter le danger.*

p. 142

*La France délivrée ainsi qu'une Andromède,
Append à ta vertu ce riche monument,
Comme vivant tu fus de ses maux le remède,
Étant mort ton portrait lui sert d'allègement.*

DES DEPARTEMENTS DU ROI ET DE LA REINE OU SE VOIENT PLUSIEURS EXCELLENTS TABLEAUX
DE L'HISTOIRE DE THEAGENE ET CARICLEA, DE CLORINDE ET TANCREDE ET AUTRES.

CHAPITRE XV.

- I. Feu symbole de la royauté.
- II. Chambre de l'Ovale, lieu de la naissance de Louis XIII.
- III. Quinze grands tableaux du feu sieur du Bois peintre fort renommé.
- IV. Du département de la reine.
- V. Le cabinet dit des Empereurs.
- VI. Huit tableaux dont le sujet est tiré de Torquato Tasso.

[I. Feu symbole de la royauté.]

Puisque le feu a toujours été le symbole de la royauté pour apprendre aux hommes avec quel respect il faut s'en approcher, ni de trop près, ni de trop loin, et même révéler par une humble s<ou>mission toutes les choses qui la touchent. C'est donc dans ce juste sentiment que m'en approcherai, je veux dire qu'il est question de traiter des départements particuliers du roi et de la reine en cette maison royale. Or ils commencent et nommément celui du roi au pavillon et chambre de Saint Louis (dont il a été parlé amplement ci-dessus), laquelle chambre est maintenant le lieu où le roi prend d'ordinaire ses repas et sert comme de salle à ce département, d'où l'on entre dans l'antichambre ou cabinet

p. 143

de sa Majesté, en laquelle se voit un très beau et riche plafond de menuiserie, composé de plusieurs cadres et parquets renforcés avec leurs moulures et autres divers ornements dorés et bien enrichis. Le reste de ce lieu est pareillement embelli d'un lambris doré et de peintures qui couvrent plusieurs grandes armoires fort bien pratiquées dans l'épaisseur du mur, sur lesquelles sont peintes plusieurs figures représentant la Force, la Prudence, la Tempérance, la Justice et autres vertus morales, que quelques-uns veulent croire y avoir été faites à dessein de servir d'avis à tous ceux qui s'approchent de ce lieu sacré, qu'ils doivent soigneusement pratiquer ces vertus. Là sont encore quelques paysages et autres ornements. Mais surtout ce qu'il y a de plus considérable, sont deux tableaux posés sur la cheminée qui est d'un beau marbre, l'un où sont plusieurs cyclopes et forgerons qui battent sur l'enclume avec Vulcain, et l'autre est une histoire représentant Joseph, comme ses frères le sont venus visiter en Égypte, et sont ces deux tableaux du sieur Saint-Martin.

De cette antichambre ou cabinet l'on passe à la chambre du roi, où est sur la cheminée un fort beau tableau représentant la déesse Flora, et est du feu sieur du Bois.

[II. Chambre de l'Ovale, lieu de la naissance de Louis XIII.]

Là au côté de cette chambre il y a un très excellent et grand cabinet, ou chambre, communément appelée la chambre en Ovale, parce qu'elle est de cette forme et figure, lieu fort considérable pour deux raisons.

La première, d'autant que c'est la chambre où sa Majesté aujourd'hui régnante est née.

[III. Quinze grands tableaux du feu sieur du Bois peintre fort renommé.]

L'autre, à cause de ses riches tableaux, où ledit sieur du Bois a fait voir d'un coloris et d'un dessin très gracieux, l'excellence et la mignardise de son pinceau et l'intelligence parfaite qu'il avait en cet art. Tableaux qui en leur mérite répondent heureusement bien au sujet qu'ils repré-

p. 144

sentent, savoir les amours toutes chastes de Théagène et de Caricléa ou l'histoire éthiopique d'Héliodore, tant et justement estimée d'un chacun, dont les principales matières sont dépeintes en quinze grands tableaux qui sont autour de cette chambre et en son plafond, avec des riches bordures de stuc et divers ornements des chiffres de Henri le Grand et de la reine, car ç'a été le feu roi qui a fait orner entièrement cette chambre comme elle est aujourd'hui, en mémoire de cette naissance de Monseigneur le Dauphin l'an mille six cent un.

Et de fait qu'à l'une des extrémités de ce plafond se voit ce dauphin que le roi y fit peindre, tenant un sceptre d'une main, un laurier de l'autre et une couronne royale sur la tête soutenue par quelques petits amours, tandis que d'autres servent sur lui des fleurs en abondance. Où je n'oublierai de dire encore, que le lambris de cette chambre et parfaitement embelli, outre l'or

qui y éclate, de divers petits paysages et autres gracieux enrichissements. Je ne ferai point une plus particulière description de ces tableaux, d'autant qu'il n'y a guère de personnes à qui le sujet et l'histoire n'en soit connue.

[IV. Du département de la reine.]

Pour commencer à décrire ce qui est du logement et département de la reine, lequel suit immédiatement celui du roi, suffit de dire que l'on y aborde par deux côtés ; l'un, et est le principal, par l'escalier qui vient de la cour de l'Ovale, par où l'on entre au jardin de la Reine, et l'autre, celui en sortant de la chambre du roi, par où je continuerai cette description pour suivre l'ordre de ce bâtiment.

[V. Le cabinet dit des Empereurs.]

Ou d'abord l'on entre par un grand cabinet appelé le cabinet des Empereurs, parce que là en douze

p. 145

tableaux sont les portraits des douze Césars à cheval, au milieu desquels dans le manteau de la cheminée paraît celui de Henri le Grand, aussi à cheval, le casque en tête et de même ordre que les précédents, place qui était bien due à ses vertus, comme ayant eu lui seul les mérites de tous ces grands monarques, ce qui m'a obligé sur cette heureuse rencontre, d'emprunter et accommoder à ce propos les vers suivants du plus célèbre de nos poètes, pour en honorer la mémoire de ce prince.

*Quand entre les Césars j'aperçois ton image,
Découvrant ton beau chef d'un casque revêtu,
Voyez ce dis-je alors, combien peut la vertu,
Qui fait de notre roi un César en courage.
Ton peuple en son portrait révère ton visage,
Et la main qui naguère a si bien combattu,
Quand l'ennemi par terre et par mer abattu,
A la France rendit son ancien rivage.
Ce n'est petit bonheur que d'être portrait, Sire,
Entre les vieux Césars qui ont régi l'Empire,
Comme toi valeureux, magnanimes et justes.
Ce signe te promet, grand roi victorieux,
Puisque vif on t'élève au nombre des Augustes,
Qu'étant mort tu es fait le compagnon des Dieux.*

De ce cabinet l'on entre en la chambre de la reine, et passant plus outre, l'on fait rencontre d'une salle, où est au bout un autre très beau cabinet dont le lambris et plafond doré et composé de plusieurs cadres, où sont peints à fond d'or diverses histoires, paysages, fleurs et autres semblables ornements, qui rendent ce lieu parfaitement agréable.

[VI. Huit tableaux dont l'argument est tiré du Tasso.]

Mais surtout ce qui le fait considérer, sont huit grands tableaux tout autour, qui sont du feu sieur du Bois, où il n'a pas moins fait paraître la gentillesse de son esprit et de son pinceau, qu'en tous les autres ouvrages qui sont et de sa main et de son dessin. En ceux-ci se voit l'histoire des amours de Tancrede et de

p. 146

Clorinde, dont le sujet est pris de ce qu'en écrit Torquato Tasso en sa Jérusalem délivrée, ouvrage si connu qu'il semblerait hors de propos d'en faire une plus ample description.

Il est bon de remarquer que ces départements en leur édifice sont doubles, ayant deux corps de bâtiments qui se joignent et communiquent l'un à l'autre et les rendent fort commodes, dont l'édifice qui est du côté de la cour du Donjon est de François I^{er} (comme il se reconnaît par ses chiffres) et celui qui est du côté du jardin de la Reine est de Charles IX, ainsi qu'il apparaît de ce même côté au-dehors par ses chiffres posés entre deux bustes de bronze.

Et sont ces deux départements si logeables, qu'étant composés de trois étages, celui du milieu est occupé par leurs Majestés et celui d'en haut et d'en bas sont destinés pour les dames d'honneur et d'atour de la reine et pour ses filles d'honneur et ses femmes.

p. 147

DE LA GALERIE DE LA REINE OU SONT PLUSIEURS TABLEAUX CONTENANT, LES UNS LES BATAILLES ET VICTOIRES DE HENRI LE GRAND, ET LES AUTRES DIVERSES FICTIONS POETIQUES.

CHAPITRE XVI.

I. Henri IV a fait bâtir et orner cette galerie.

II. Plusieurs statues de marbre blanc ornent le dehors de cette galerie.

III. Divers embellissements de cette galerie.

IV. Tableau où se voit la reddition des villes de Mantes et de Vernon.

V. Tableaux contenant les amours d'Apollon et ceux de Diane.

VI. Cabinet dit de la Volière.

Parmi le nombre des merveilles de ce palais royal, celle de cette galerie n'est pas des moindres, qui en beauté et en singulières excellences ose bien disputer de mérite avec les plus accomplies qui se voient point ailleurs.

[I. Henri IV a fait bâtir et orner cette galerie.]

Elle a vingt-huit toises de long et trois de large, laquelle doit à Henri le Grand l'honneur de l'avoir édifiée, ornée et enrichie l'an mille six cents en l'état qu'elle est, comme font foi ses chiffres qui sont en divers endroits, avec ces lettres H. D. B. [note : *Henri de Bourbon.*] et ces autres M. D. M. [note : *Marie de Médicis.*] accompagnées des armes de France et de Navarre, écartelées d'autre part de Médicis.

[II. Plusieurs statues de marbre blanc ornent le dehors de cette galerie.]

Cette galerie est bâtie de pierre et de brique, laquelle du côté du jardin de la Reine est enrichie par le dehors de quatre grandes figures de marbre blanc posées dans des niches en la face et milieu de cet édifice, l'une représentant Apollon, l'autre une Diane, la troisième Bacchus et la quatrième Cérès, les deux premières modernes et les deux derniers antiques. Ou-

p. 148

tre dix bustes, aussi de marbre et antiques, qui ornent fort la façade de ce bâtiment.

D'un côté cette galerie tient et est encore du département de la reine, dont elle porte aussi le nom, et de ce côté-ci l'on y monte par huit degrés et est son entrée et portail de marbre blanc enrichi de deux cornes d'abondance et autres ornements, le tout porté de deux colonnes corinthes de marbre noir avec leurs chapiteaux, bases et piédestaux. De l'autre part cette galerie aboutit à la conciergerie et sur le fossé.

Un beau lambris règne tout autour, il est de bois peint et doré, rempli des chiffres du roi et de la reine, de petits tableaux en camaïeu et de plusieurs pots de fleurs en or.

[III. Divers embellissements de cette galerie.]

Sa voûte est extrêmement agréable à voir dans la beauté de l'or qui y éclate et des belles peintures et tableaux que l'on y voit en grand nombre, représentant divers<es> fictions des Anciens, le plan et l'aspect de quelques villes et paysages, et plusieurs <g>rotesques et arabesques avec divers camaïeux.

Là sont deux cheminées, où en l'une est le portrait grand comme le naturel de Henri IV sous la figure d'un Mars assis sur un trophée d'armes, et sur l'autre est la reine vêtue à la royale sous la ressemblance d'une Diane, de laquelle un de nos poètes [note : *Malherbe.*] parle ainsi :

*Et quand j'aurai peint ton image
Quiconque verra cette ouvrage,
Avouera que Fontainebleau,
Le Louvre, ni les Tuileries,
En leurs superbes galeries,*

N'ont point un si riche tableau.

De plus sur l'entrée de la grande porte de cette galerie est encore le portrait de ce roi en un buste de cirage, et à ses côtés sont deux beaux et grands tableaux, l'un représentant la Paix, le second la Justice et tout à l'autre bout de la galerie est un excellent tableau, figurant la France victorieuse.

p. 149

[IV. Tableau où se voit la reddition des villes de Mantes et de Vernon.]

Mais surtout ce qui rend ce lieu remarquable est un grand nombre de tableaux avec leurs bordures de sept pieds de haut et seize de large, dont il y a en a dix qui sont au milieu de cette galerie, cinq de chaque côté, où se voient les batailles et victoires de cet illustre prince, entre autres celle d'Ivry qui fut suivie incontinent de la reddition des villes de Mantes et de Vernon sur Seine, dont quelques bourgeois paraissent en ce tableau dans les s<ou>missions de très humbles sujets prosternés aux pieds de sa Majesté, et après lui avoir demandé pardon lui présentent les clés de leurs villes avec protestation et assurance de leur fidélité.

Dans les autres tableaux qui sont de même grandeur, paraissent diverses fictions des poètes, dont il y en a un au-dessus du portrait du roi qui représente la nymphe Syrinx lorsque Pan la poursuivant dans un marais et pensant l'embrasser, il se vit trompé ne trouvant entre ses bras que des roseaux, en quoi elle avait été changée par les naïades qui l'étaient venues secourir.

[V. Tableaux contenant les amours d'Apollon et ceux de Diane.]

Les deux premiers tableaux, à commencer à l'entrée de la porte du côté du jardin de la conciergerie, sont les amours de Diane et d'Hippolyte.

Le troisième est Diane qui se venge d'Ocnée par le moyen du sanglier Calydon d'une prodigieuse grandeur, lequel gâta les pays de ce roi d'Étolie pour avoir méprisé cette déesse, ne lui ayant offert les sacrifices ordinaires.

Au quatrième se voit la rencontre de Diane et de la nymphe Callisto, une de ses filles suivantes.

Puis au cinquième paraît comme cette déesse se baigne et contraint Callisto de se laver et baigner en sa compagnie.

En l'autre bout de cette galerie et de ce même côté, après les tableaux des batailles et victoires de Henri le Grand, il y en a encore quelques autres, dont

p. 150

en l'un est le jugement de Midas en faveur de Marsyas contre Apollon.

Puis au suivant, comme Achille fut donné au Centaure Chiron pour l'enlever.

En après est représenté la punition du corbeau par le changement de son plumage de blanc en noir, pour le rapport qu'il avait fait à Apollon contre Coronis, qui fut cause de lui avoir fait lâcher un trait de son arc qui coucha au tombeau cette nymphe, non sans mille regrets de cette action trop précipitée.

Dans le tableau suivant sont les amours d'Apollon et de cette Coronis, et ainsi celui-ci doit précéder en ordre.

Se voit au fond de la voûte comme Phaéton monte au ciel reconnaître son père Apollon.

Ici paraît Apollon qui ayant vaincu le satyre Marsyas, l'écorche attaché à un arbre, pour s'être voulu témérairement comparer à lui à bien jouer de la flûte.

Est représenté en après comme la nymphe Clymène montre à son fils Phaéton Apollon, ou le soleil son père.

Dans le tableau ensuite est représenté Apollon qui poursuit Daphné, et là même comme Apollon méprise l'Amour, faisant paraître sa victoire et la force de son bras d'avoir su tuer le serpent Pithon qui paraît à ses pieds.

Dans le pénultième tableau de même côté se voit Latone, qui voulant faire boire Apollon et Diane, ses enfants, elle change en grenouilles des faucheurs qui avaient voulu troubler l'eau, et

c'est le premier tableau d'Apollon et de Diane qui tous deux paraissent en leur enfance, l'ordre de ces tableaux n'ayant pas été bien observé.

Où dans l'entre-suite de ces mêmes tableaux, il y en a d'entremêlés de couleur de cirage représentant des dieux et des déesses des Anciens.

p. 151

[VI. Cabinet dit de la Volière.]

En l'un des bouts de cette galerie à côté de la volière, est un beau cabinet avec son lambris, orné et embelli de diverses peintures et de six grands paysages, où sur la cheminée est un fort beau tableau du feu sieur du Bois qui représente l'art de peinture et de sculpture. Ce cabinet porte le nom de cabinet de la Volière parce qu'il est en partie ouvert de ce côté là, où l'on voit dedans et d'où l'on entend la mélodie et le chant gracieux d'un grand nombre d'oiseaux.

DE LA GALERIE DES CERFS OU SE VOIENT LES PORTRAITS DES FORETS ET MAISONS ROYALES DE FRANCE.

CHAPITRE XVII.

I. Quarante-trois têtes de cerfs avec divers ornements.

II. Cerf ailé, devise de Charles VI et pourquoi.

III. Cerf pris en cette forêt par Louis XIII.

IV. Autre cerf qui tua un des veneurs du roi.

V. Quinze cartes en forme de tableaux, chacune de treize pieds de haut et vingt-cinq de large.

[I. Quarante-trois têtes de cerfs avec divers ornements.]

En considérant les excellents et divers ouvrages de l'art dont cette galerie est enrichie par ses peintures, il y a de quoi admirer quant et quant les merveilleux effets de la nature en la diversité des bois et têtes de cerfs qu'elle contient au nombre de quarante-trois, lesquels sont si bien ordonnés et rangés de part et d'autre, avec des ornements de feuillages d'or et remarquables, soit en l'étendue de leurs bois ou soit en leur forme extrêmement bizarre qui montrent le grand âge et vieillesse des bêtes fauves qui les ont portées, que l'on peut juger de trois

p. 152

ou quatre cents ans, et plus si tant est que ces animaux vivent si longtemps, comme assurent ceux qui ont écrit des choses naturelles. Témoin celui dont parlent divers auteurs [note : *Juvénal des Ursins et Paradin en ses Devises.*], que Charles VI prit en la forêt de Senlis l'an mille trois cent quatre-vingt-un, qui avait un collier de cuivre doré avec ces mots gravés : *Casar hoc me donavit.* César me l'a donné.

[II. Cerf ailé, devise de Charles VI et pourquoi.]

À raison de quoi ce prince (dit le Bien-aimé) choisit alors pour sa devise un cerf volant, ayant une couronne d'or au col pour mémoire de cette prise, sur la créance que ce cerf était du temps de Jules César qui lui avait mis ce collier, ainsi que plusieurs en écrivirent alors. Et pour cause de ces bois et têtes de cerfs, cette galerie en porte le nom.

[III. Cerf pris en cette forêt par Louis XIII.]

Ou entre les autres s'en voit un fort beau et grand, lequel est le second en nombre à commencer du côté de la porte de la conciergerie, que le roi prit ici et que l'on mit alors en cette galerie, où se lisent ces mots écrits en lettres d'or dans une cartouche qui pend au col de la tête du cerf.

Le premier jour d'octobre mille six cent vingt-six, le roi prit en sa forêt de Fontainebleau le cerf, duquel voici la tête.

[IV. Autre cerf qui tua un des veneurs du roi.]

De ce même côté s'en voit un autre qui fait le quatrième, et est encore considérable tant pour sa grandeur que pour l'accident qui arriva en sa prise, ainsi que porte l'écriteau qui y pend avec ces paroles en lettres d'or.

Mille six cent huit, le quatorzième jour d'octobre, fut laissé courre un cerf dans la forêt de Sénart par le roi et aux abois tua le jeune saint bon, l'un des veneurs de sa Majesté, de trois coups d'andoulier dont la tête est ci-dessus.

[V. Quinze cartes en forme de tableaux.]

Je ne m'arrêterai point à particulariser davantage la beauté et rareté des autres bois et têtes de cerfs, non plus qu'à parler du lambris de cette galerie, lequel est peint et embelli de divers paysages et camai-

p. 153

eux. Comme aussi de son plancher enrichi de plusieurs ornements de peinture concernant la chasse, pour venir à la description des forêts et maisons royales de France très bien représentées et dépeintes à huile sur la muraille en cette galerie, en quinze grandes cartes et forme de tableaux avec leurs bordures, chacune de treize pieds de haut et vingt-cinq de large.

En la première desquelles à un bout vers la porte de la conciergerie, est représenté cette maison royale de Fontainebleau environnée du bourg et de la forêt, avec les routes, les villages et autres choses notables qui sont en ladite forêt, laquelle contient vingt-cinq mille neuf cent soixante et quinze arpents.

La seconde carte est le plan et portrait de Folembroy et de sa forêt qui contient 7040 arpents, où sont pareillement dépeints tous les villages, hameaux, maisons et routes qui sont dans son pourpris, ce qui est ainsi de toutes les autres cartes suivantes.

On voit en la troisième la ville et la forêt de Compiègne qui contient vingt-huit mille arpents.

La quatrième carte représente le château, le bourg et la forêt de Villers-Cotterêts de 24556 arpents.

Suit après la cinquième carte et portrait de la ville et château de Blois avec sa forêt, dont le parterre et étendue est de 6750 arpents.

La sixième est la ville et château d'Amboise avec le plan et portrait de sa forêt de 4025 arpents.

Dans la septième se voit le plan et portrait du château de Chambord avec son parc qui contient en son parterre 4083 arpents.

Puis en la huitième est le plan et portrait du château de Saint-Léger et de la ville de Montfort avec sa forêt de 5050 arpents.

La neuvième carte représente Charleval, château commencé par Charles IX dont il porte le nom, et qui est demeuré imparfait, et a une forêt, laquelle contient 27800 arpents.

p. 154

En la dixième se voit le château et bourg de Monceaux, une des plus belles et agréables demeures de nos rois, qui est adjacente aux bois de Meaux, dits autrement la forêt de Monceaux, de 2000 arpents, laquelle est aussi dépeinte en cette carte.

Dans la onzième est le plan et portrait du château de Verneuil avec la forêt de Halatte qui contient en son parterre 8986 arpents.

Suit en après la douzième contenant le plan et le portrait du château de Madrid et de son parc, dit autrement le bois de Boulogne, de 4305 arpents.

En la treizième et dernière carte qui suit les autres, et est au bout de cette galerie, répondante à celle de Fontainebleau, est pareillement le plan et le portrait des châteaux de Saint-Germain-en-Laye avec sa forêt de 5019 arpents.

Restent les maisons royales et châteaux du bois de Vincennes et du Louvre, dont les plans et portraits sont dépeints dans la même galerie du côté du jardin, où le château et maison du Louvre se voit entièrement représenté avec son pourpris, ainsi qu'il est projeté dans son dessin, et c'est tout ce qui est de cette galerie.

p. 155

- I. *Sept grands tableaux avec divers enrichissements, le tout fait sous Henri le Grand.*
 II. *Sept sortes de chasses ici représentées.*
 III. *Vingt-quatre têtes de chevreuils dans cette galerie.*
 IV. *La volière bâtie sous Henri IV.*
 V. *Ses éloges.*

[I. Sept grands tableaux avec divers enrichissements, le tout fait sous Henri le Grand.]

Ces deux pièces fort belles et agréables publient encore hautement la louange immortelle de Henri le Grand, lequel les a fait édifier et orner ainsi qu'elles sont, où en cette galerie (qui est entre le pavillon des Armes et la volière, et regarde le levant) se voit par tous ses tableaux le portrait de cet illustre monarque vêtu en chasseur et accompagné de quelques seigneurs et de ses veneurs. Prince, qui après avoir donné la chasse aux ennemis de son État et rangé ses sujets rebelles à la raison, commençant un peu à respirer et goûter les fruits de ses travaux passés et cultivant les fruits de la paix, se mit à se divertir parmi les exercices de toutes sortes de chasses, lesquelles sont ici dépeintes en sept tableaux, chacun de douze pieds de haut et vingt de large.

[II. Sept sortes de chasses ici représentées.]

Dans le premier, à commencer du côté dudit pavillon des Armes, est représenté la chasse du loup.

Au second se voit la chasse du sanglier.

Le troisième contient la grande chasse du cerf.

La même chasse se voit continuée au quatrième tableau.

Puis au cinquième la chasse du lièvre avec les chiens courants.

p. 156

En après au sixième la chasse du renard.

Et au septième et dernier paraît la chasse et vol de l'oiseau, toutes lesquelles chasses sont parfaitement bien représentées.

[III. Vingt-quatre têtes de chevreuils en cette galerie.]

Cette galerie porte le nom des chevreuils à cause des bois et des têtes de ces bêtes fauves, au nombre de vingt-quatre, qui y sont posées contre la muraille de part et d'autre. Il y a encore dans cette galerie un beau lambris peint et divers autres petits ouvrages de peinture qui embellissent fort ce lieu. Outre six bustes antiques de marbre blanc qui sont par le dehors en la face de cette galerie, qui est partie de pierre de taille et partie de brique.

De la volière.

Tout joignant ladite galerie est la volière, de même ordre et de même matière. C'est bien l'une des plus belles et des plus grandes qui se voient, ayant trente toises de long et trois de large. Dans le milieu est élevé un grand dôme qui l'enrichit merveilleusement.

Sous ce dôme est un beau et grand rocher d'artifice d'où sortent divers jets de fontaine qui jaillissent et vont ruisselants le long de cette volière dans de petits canaux de pierre, duquel se voit ici la figure qui suit.

p. 157

[Illustration]

p. 158

*Là l'on voit des oiseaux de diverse peinture,
 Dont le vol est borné d'une riche clôture,
 Démentir par leur chant, ceux qui contre raison
 Soutiennent qu'il n'est point d'agréable prison.
 Dans le ressentiment de leur bonheur extrême,
 Leurs nœuds leur sont plus doux, que la liberté même,*

*Et je crois en effet que ce lieu de plaisir,
Ne les retient pas tant que leur propre désir.*

Car à n'en point mentir, c'est un lieu fort gracieux où sont renfermés une infinité d'oiseaux de toutes sortes, qui par leur chant mélodieux semblent témoigner être satisfaits de cette riche et royale demeure.

[IV. La volière bâtie sous Henri IV.]

Or pour marque immortelle que Henri le Grand a bâti cette volière là, au-dessus du rocher sous le dôme, se voit en lettres d'or ce chiffre,

H. IV. D. G. F. R.

Et pour plus grande mémoire, sont dépeints au côté droit deux anges qui tiennent des fleurs, et au-dessous sont ces vers :

[V. Ses éloges.]

*Tot populos victor justo Rex Marte subegit,
Regius iste tenet quot sibi carcer aves.*

Ainsi traduits :

« Autant que cette belle et royale prison,
Te peut montrer d'oiseaux de différents plumages,
Autant ce roi vainqueur dans sa verte saison,
A justement soumis de rebelles courages ».

À l'autre côté se voient aussi deux autres pareils anges tenants des fleurs, et ces vers au-dessous :

*Qui Janum clausit volucres hic sponte reclusas
Detinet, aeternum quæ sua facta canant*

p. 159

Ce qui signifie en notre langue :

« Ce grand roi qui ferma le temple de la guerre,
Enferme dans ce lieu des escadrons ailés,
Qui chanteront toujours ses exploits signalés,
Et se feront ouïr des deux bouts de la terre ».

Et au-dessous de ces vers de part et d'autre, sont deux grandes figures peintes par le feu sieur du Bois, l'une figurant Apollon et l'autre Diane.

Il est à propos de remarquer aussi que hors du dôme de cette volière par dedans le jardin, il y a un beau et grand buste de marbre blanc au-dessus de la porte, représentant le portrait de Henri le Grand.

p. 160

DU JARDIN DU ROI ET DE SES FONTAINES.
CHAPITRE XIX.

I. Le roi François I^{er} a fait dresser ce jardin.

II. Riche et belle statue de Cléopâtre.

III. Henri le Grand a embelli ce jardin des fontaines qui s'y voient.

IV. La première fontaine appelée le Tibre, enrichie de dix-huit jets d'eau.

V. La seconde fontaine de ce jardin.

VI. La troisième fontaine.

VII. La quatrième fontaine.

VIII. La cinquième fontaine.

IX. La sixième fontaine.

Comme ce château royal est des plus remarquables à cause de sa grandeur, du nombre de ses bâtiments et de ses rares peintures, aussi l'est-il pour l'excellence de ses jardins, de ses parterres, de ses canaux et de ses fontaines.

Quant aux jardins, le premier est celui que l'on appelle le jardin du roi, autrement dit le grand jardin, parce qu'en ses divers parterres de buis, en ses rares fontaines et allées en palissades, il a cent nonante-sept toises de long et cent soixante et quatre de large.

[I. Le roi François I^{<er>} a fait dresser ce jardin.]

Le roi François I^{<er>} l'a fait dresser et environner de murailles avec une grande terrasse toute de pierre, laquelle commençait depuis la chapelle haute jusques au pavillon qui est à l'une des extrémités de ce jardin vers l'entrée du parc, de laquelle il n'en reste plus qu'un bout, parce que le feu roi Henri le Grand l'a fait démolir en partie pour agrandir la cour de l'Ovale et bâtir un côté de la cour des Offices.

[II. Riche et belle statue de Cléopâtre.]

En ce jardin se voit une très belle et grande figure de bronze qui représente Cléopâtre, et tout proche est

p. 161

un auge de marbre blanc, où sont des trophées d'armes en basse taille, ce qui a servi de tombeau à quelque Ancien.

Là au milieu de ce jardin sont trois beaux et grands canaux revêtus de pierre, lesquels sont remplis de poissons.

Il y a de plus quatre pavillons aux quatre coins qui lui donnent bien de l'ornement, desquels il a été déjà parlé.

[III. Henri le Grand a embelli ce jardin des fontaines qui s'y voient.]

Mais il faut avouer que Henri le Grand n'a pas moins contribué que François I^{<er>} à l'embellissement de ce jardin pour l'avoir enrichi de cinq belles fontaines et jets d'eau, desquelles voici la description, outre une sixième qui y était déjà dès longtemps.

p. 1<62>

[IV. De la première fontaine appelée le Tibre.]

Cette première et principale fontaine est au milieu de ce jardin, posée en un grand carré qui est entre les canaux. L'on appelle le Tibre à cause d'une fort grande et excellente figure de bronze, laquelle représente ce fleuve sous la forme d'un homme couché et par le moyen d'une louve qui allaite Remus et Romulus, le tout pareillement de bronze, et qui est joignant cette première figure, laquelle tient une corne d'abondance d'où sort un très beau jet d'eau, et est posée sur un rocher si bien travaillé qu'il semble comme naturel.

Autour de ce Tibre et principale figure, il y a quatorze jets d'eau, et de plus, quatre autres figures de bronze aux coins de ce rocher, deux desquelles représentent des cygnes et les deux autres des dragons. Toutes versent de l'eau en abondance et sont au milieu d'un bassin carré de pierre qui a six toises de diamètre, autour duquel règne une balustrade de même matière enrichie de marbre. Et sur les quatre angles de ce bassin se voient quatre grands vases de bronze qui versent l'eau dans autant de coquilles de pierre, le tout posé dans un autre grand carré, environné semblablement de balustres, ce qui embellit merveilleusement ce jardin et qui le rend une des belles choses qui se voient guère, somme que cette fontaine a dix-huit jets d'eau, dont voici le portrait où n'est pas représentée la dernière balustrade.

[p. 163

Illustration :] Ceci est la fontaine du Tibre qui est dans le grand jardin de la maison royale de Fontaine Belleau au lieu marqué C au portrait dudit Fontaine Belleau.

p. 164

[V. La seconde fontaine de ce jardin.]

Cette fontaine d'une façon rustique, est dans le parterre à l'entrée de ce jardin vers la terrasse et le pavillon qui regarde la grande porte du parc. C'est un grand jet d'eau d'où en sortent quatre autres qui se déchargent dans un bassin, d'où découle l'eau par huit endroits et retombe dans un autre plus grand bassin par autant d'endroits, puis se décharge dans le grand et principal bassin fait à huit angles, d'où sortent encore huit grands jets d'eau, lesquels

derniers ne vont pas d'ordinaire mais seulement quand il plaît à celui lequel a la conduite des fontaines. Ce qui est pareillement des autres jets d'eau qui sont aux angles des fontaines suivantes. En voici la figure.

[p. 165

Illustration :] Ceci est une fontaine en rustique qui est dans le grand jardin de ladite maison de Fontaine Belleau laquelle est audit portrait marqué G.

p. 166

[VI. La troisième fontaine.]

Celle-ci n'est pas moins considérable que les précédentes. Elle se voit dans le parterre du côté de la porte du jardin qui répond à l'entrée de la Porte Dorée, par où l'on passe en la cour du Donjon. Un grand jet d'eau qui sort d'un pot de fleurs de bronze en est la première beauté. De ce pot ruisselant quatre autres jets qui tombent dans un bassin de pierre, et de là retombent dans un plus grand qui est soutenu de quatre consoles, puis se déchargent dans un autre bassin qui est le principal fait à angles, d'où sortent encore quatre jets d'eau, ainsi que représente cette figure.

[p. 167

Illustration :] Ceci est une fontaine qui est dans le grand jardin de Fontaine Belleau laquelle se peut voir au portrait de Fontaine Belleau au lieu marqué E.

p. 168

[VII. La quatrième fontaine.]

L'on voit cette fontaine dans l'un des carrés de ce jardin du côté du parc, vers le pavillon de Monseigneur le prince. Elle est d'une manière rustique fort agréable, composée de quatre bassins de pierre soutenus l'un sur l'autre, d'où découle l'eau tout autour avec une distance proportionnée à la grandeur de chaque bassin, en sorte que le grand jet d'eau de cette fontaine tombe de l'un à l'autre, d'autant qu'ils ne sont pas égaux en grandeur, mais le premier et plus haut est plus petit que le second, celui-ci moins que le troisième, et le troisième beaucoup moins que le quatrième et principal où retombent toutes les eaux. En voici le portrait.

[p. 169

Illustration :] Ceci est une fontaine rustique qui est dans le grand jardin de Fontaine Belleau laquelle se peut voir dans le portrait de Fontaine Belleau marqué F.

p. 170

[VIII. La cinquième fontaine.]

Du côté de la capitainerie et vis-à-vis est cette cinquième fontaine composée d'un beau jet d'eau.

[p. 171]

Illustration]

p. 172

[IX. La sixième fontaine.]

Il y a encore dans ce même jardin une autre fontaine qui n'a pour tout ornement qu'un grand bassin carré de pierre, mais laquelle jette un gros bouillon qui forme une façon de vase d'eau. Elle est à l'entrée de la porte qui regarde celle de la cour du Donjon. Et sont toutes ces fontaines de l'invention et de la conduite du sieur de Francine que le roi Henri le Grand fit venir de Florence pour les dresser, et toutes celles qui sont ici avec les grottes de Saint-Germain-en-Laye.

p. 173

DU JARDIN DE LA REINE, DE LA FONTAINE ET DES STATUES QUI SE VOIENT EN CE JARDIN.

CHAPITRE XX.

I. Le jardin de la Reine, autrefois appelé le jardin des buis.

II. De la fontaine de la Diane.

III. Belle statue d'un jeune homme se tirant une épine d'un pied.

IV. Autre riche statue représentant Laocoon.

V. Vers excellents en la recommandation de ces statues.

VI. Toutes ces statues et figures faites sous la régence de Catherine de Médicis.

[I. Le jardin de la Reine, autrefois appelé le jardin des buis.]

Le second jardin considérable de ce lieu est celui que l'on appelle le jardin de la Reine, qui autrefois était nommé le jardin des buis à cause de ses grandes et hautes palissades qui en sont faites. Il est tout environné de bâtiments, ayant la galerie de la reine et celle des Cerfs au levant, les départements du roi et de la reine et la petite galerie de François I^{er} au midi, l'église de la Sainte-Trinité et la galerie des Chevreuils au couchant, et la volière au septentrion.

Son étendue est de trente toises de long et vingt-huit de large.

p. 174

[II. De la fontaine de la Diane.]

Au milieu de ce jardin est une belle fontaine que le feu roi y a fait dresser avec un grand bassin rond, dans lequel est élevée sur un haut piédestal une riche statue de bronze de cinq pieds de haut, représentant une Diane. Celle-ci a été moulée sur l'original de marbre qui était en ce même lieu et jardin, et que Henri le Grand faisant édifier cette fontaine, a fait transporter à Paris au cabinet et salle des Antiques du Louvre, laquelle figure l'on tient être la même qui était autrefois au temple de Diane d'Éphèse, tant célébrée parmi les Anciens à cause des Oracles qu'elle rendait, ou plutôt les démons par icelle. Au bas de cette statue sont quatre grands chiens de bronze aux quatre coins de son piédestal, et plus bas sortent quatre têtes de cerfs de même matière, qui versent l'eau par la bouche, laquelle tombe dans un grand bassin rond, auquel l'on descend par six degrés. En voici la figure.

[p. 175

Illustration :] Ceci est la fontaine de la Diane qui est à Fontaine Belleau au lieu marqué B au portrait de Fontaine Belleau.

p. 176

[III. Statue du Tireur d'épine.]

Tout proche de cette fontaine est une statue de bronze qui représente un jeune homme, lequel se tire une épine d'un pied, dont l'original de marbre blanc est dans le Capitole à Rome.

[IV. Statue du Laocoon.]

En ce même jardin est encore une grande figure de bronze représentant Laocoon avec ses deux enfants, que des serpents étreignent et entrelacent, dont l'accident est si bien décrit par le prince des poètes latins. C'est une pièce des plus rares qui soient aujourd'hui, et qu'un de nos plus célèbres poètes [note : *Monsieur Bertaud, évêque de Sées.*] ayant bien considéré avec les autres statues et figures qui sont dans le grand jardin, fut si vivement touché de ces rares ouvrages qu'ils lui firent aussitôt prendre la plume pour en publier les mérites par ces vers.

[V. Vers excellents en faveur de ces figures.]

*Toi qui vis affamé de voir un bel ouvrage,
Assouvi maintenant ta généreuse faim,
Voici les plus beaux traits dont le ciseau romain,
Ou la fonte grégeoise ait orné le vieil âge.
Là de Laocoon la douloureuse rage,
Fait plaindre le métal par un art plus qu'humain,
Ici gît Cléopâtre, ô ! qu'une docte main
A vivement portrait la mort en son visage.
Là Diane chemine, ici le Tibre ondeux,
Verse ses flots de bronze, arrêtant auprès d'eux
Le passant transformé de merveille en statue,
Aussi raviraient-ils l'esprit le plus brutal,
Et qui n'est point ému d'une si rare vue,
Il est certes comme eux, de marbre ou de métal.*

[VI. Ces statues faites sous Catherine de Médicis.]

Toutes ces statues et figures publient les soins et la magnificence de la reine Catherine de Médicis, qui prit un grand plaisir à orner cette maison royale sous la régence et la minorité des rois François II et Charles IX.

p. 177

DU JARDIN DE L'ÉTANG ET DE CELUI DES PINS.
CHAPITRE XXI.

I. La longueur et largeur de ce premier jardin, dressé sous Henri IV.

II. Statue d'Hercule faite par Michel-Ange.

III. Autre jardin dressé par François I^{er}.

IV. Allée Royale où sa Majesté touche les malades des écrouelles.

V. Petit Pavillon où sont quelques tableaux du sieur Rousse [Rosso].

VI. L'étang et son étendue.

[I. La longueur et largeur de ce premier jardin, dressé sous Henri IV.]

Ce premier jardin prend son nom de ce qu'il est bâti dans l'étang de ce château. Il est tout revêtu de belle gresserie avec une muraille d'appui tout autour, et l'on y entre par un petit pont de bois. Sa forme est carrée, ayant trente-quatre toises de long et autant de large, lequel est dans l'aspect de la cour de la Fontaine. C'est ainsi que Henri le Grand l'a fait dresser avec quatre beaux carrés de parterre de buis, l'an mille cinq cent quatre-vingt-quatorze, quand il fit édifier la grande terrasse.

[II. Statue d'Hercule faite par Michel-Ange]

Ce qui rend surtout recommandable ce jardin, est une très belle et grande statue de marbre blanc, qui représente Hercule, que le feu roi ayant trouvée en ce château y fit dresser et élever sur un piédestal. Elle est de Michel-Ange, laquelle il fit à Florence dans le Palais de Strozzi, et qui fut apportée en France par le sieur Jean-Baptiste della Palle, de l'une des meilleures familles de cette ville là, et fut présentée au roi Henri II.

p. 178

Du jardin des Pins.

[III. Autre jardin dressé par François I^{er}.]

Quant au jardin des Pins, il est ainsi dit à raison de quantité de ces arbres dont il était rempli autrefois, et a été dressé par François I^{er} lorsqu'il fit bâtir la grande galerie, laquelle a son aspect dessus, du côté du midi.

Son étendue ou longueur est de cent soixante toises et quatre-vingt de large.

[IV. Allée royale où sa Majesté touche les malades des écrouelles.]

A l'entrée de ce jardin du côté de la cour de la Fontaine, est une très belle et grande allée le long de l'étang, plantée à la ligne de fort beaux et grands arbres, et l'appelle-t-on l'allée royale, ou parce qu'elle est la plus grande et la plus large de toutes, et aussi bien la plus agréable, ou d'autant que c'est en ce lieu que le roi a coutume de toucher les malades des écrouelles, quand sa Majesté s'emploie ici à cet acte de piété et vraiment royal. Cette allée a cent soixante toises de long et cinq et demie de large.

Tout joignant est un canal de même longueur, revêtu de pierre et rempli de poisson.

Il a là encore plusieurs belles allées et un riche parterre de buis, où sont quelques cèdres et un plane, arbre qui n'est pas commun en ce pays. Autour de ce parterre sont quatre grandes et belles allées en palissades, taillées en forme d'architecture. Et pas loin de là est une belle et grande fontaine carrée, où source d'eau, toute revêtue de pierre, laquelle se décharge dans un petit étang tout proche.

[V. Petit pavillon où sont quelques tableaux du sieur Rousse [Rosso].]

Il ne faut ici oublier qu'à l'un des angles de ce jardin au bout de la grande galerie, est un pavillon carré dressé par le grand roi François, comme il paraît par ses chiffres et sa devise,

auquel sont deux grand tableaux peints à frais par le Sieur Rousse [Rosso], où sont représentées les amours de Vertumnus et de Pomone.

p. 179

Tout au bout joignant ce jardin est à côté une autre grande allée plantée à trois rangs d'arbres, laquelle regarde d'une part sur le bout de l'étang au septentrion, et de l'autre au midi, vers une allée toute de m<û>riers blancs, qui est environnée d'eau par deux canaux tout revêtus de gresserie et remplis de poissons. Cette première allée est nommée l'allée solitaire, ou du Chenil parce qu'elle y aboutit, et que cet hôtel a un des côtés de ses bâtiments qui regarde dessus, et l'autre porte le nom des m<û>riers, dans laquelle l'on n'y peut entrer que par deux petits ponts qui sont à ses deux extrémités.

[VI. L'étang et son étendue.]

Quand à l'étang de ce château, il est situé entre lesdites allées Royale, du Chenil et celle de la Chaussée, lequel a cent cinquante toises de long et cent quatorze de large. Au milieu est un petit pavillon rond couvert en terrasse et environné d'une balustrade de pierre. Là est une salle qui sert à prendre du frais l'été et se recréer au milieu des eaux.

p. 180

DU JARDIN OU BOIS DES CANAUX ET DE CELUI DES FRUITS, ENSEMBLE DU MAIL ET DE LA FONTAINE
QUI A CAUSE LE NOM A CE LIEU DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XXII.

I. Ordre, et suite des jardins.

II. Longueur et largeur du premier et second jardin.

III. Le mail.

IV. Fontaine de Fontainebleau.

[I. Ordre et suite des jardins.]

Ce n'est pas seulement le nombre des beaux et divers jardins qui rend cette demeure royale fort accomplie avec ses autres merveilles, mais encore cette particularité de ce qu'ils sont tous d'une même suite et contigus, et sous un même circuit, et enclos de ce château, passant des uns aux autres parmi une agréable diversité, laquelle a cela encore de remarquable, qu'en quelque saison et quelque temps que ce soit l'on y peut facilement aller et se promener sans y recevoir aucune incommodité du chemin à cause du terroir sablonneux, qui y tient toujours le pied sec et la route agréable.

[II. Longueur et largeur du premier et second jardin.]

Quant au premier jardin, l'on y entre par celui des Pins, auquel il aboutit d'un côté, passant entre deux beaux canaux où sont les truites, et qui en porte aussi le nom, et l'appelle-t-on le jardin ou bois des Canaux, parce qu'il est rempli de grands arbres qui forment comme un petit bois d'un côté, et d'autant aussi qu'il est divisé de plusieurs canaux remplis de poissons qui composent quatre grands carrés comme parterres vert, le tout montant à quatre-vingt-huit toises de long et septante-deux de large.

p. 181

Et au bout de ce jardin il y en a encore un autre, lequel a quatre-vingt-quatre toises de long et quatre-vingtde large, que l'on appelle le jardin des Fruits parce qu'il est planté de plusieurs arbres fruitiers. Le feu roi fit dresser ce jardin et prenait un grand plaisir à faire cultiver ses arbres.

[III. Le mail.]

À côté de ces deux jardins qui regarde<nt> le midi est le mail, lequel a trois cents toises de long et trois de large, dont l'allée est parfaitement agréable pour la beauté de ses arbres, qui à leur sommet venant comme à s'unir ensemble sont une forme de berceau très gracieux, où l'on y goûte le frais à plaisir au fort des chaleurs. Il s'en serait pu faire un plus grand en ce lieu mais non pas si commode que celui-ci, qui se rencontre si bien à propos dans l'enclos de ce

château, commençant à l'entrée de l'hôtel et département du Chenil, et finissant au bout du jardin à fruits.

[IV. De la fontaine de Fontainebleau.]

Combien que nous mettions cette fontaine comme la dernière en ordre des belles choses remarquables de cette maison royale, ce n'est pas que ce ne soit ce qu'il y a de plus ancien, puisqu'elle a donné, ou plutôt occasionné, de faire porter le nom à ce lieu, et ce qui a invité en partie d'y bâtir ainsi qu'il a été déjà dit ci-devant, où nous avons remarqué que ç'a été Henri le Grand qui l'a fait dresser et orner comme elle est aujourd'hui, étant auparavant en forme d'une petite grotte. Or ce qui est cause, que ne suivant pas son antiquité nous lui donnons cet ordre postérieur, est pour n'interrompre cette suite et la faire voir en son propre lieu et en ses accompagnements.

Elle est joignant le jardin ou bois des Canaux, entre celui-ci et un autre petit jardin à fruits, et se va déchargeant dans le canal des truites. Sa source est

p. 182

basse, où l'on descend par trois degrés, mais son eau est belle et agréable, enclose d'un bassin de huit pieds de diamètre de pierre, à huit angles, environné d'une belle architecture de pierre de taille qui la couvre en partie avec plusieurs niches, dans lesquelles sont des sièges de même matière d'où l'on a le plaisir de contempler à couvert cette source et la voir ruisseler, qui n'est pas un petit contentement parmi un nombre presque infini de merveilles de ce séjour royal, où il faut avouer que la beauté et les délices sont si grandes, qu'il n'est pas inconvenient de croire que plusieurs s'en trouvant insensiblement charmés, n'y voulussent établir leur souveraine félicité, si par un contre-charme l'on ne leur mettait en jeu aussitôt ce petit mot d'avis [note : *Malherbe.*]:

*Vois-tu Passant, couler cette onde
Et s'écouler incontinent,
Ainsi suit la gloire du Monde,
Et rien que Dieu, n'est permanent.*

p. 183

DU PARC ET DE SON CANAL, etc.
CHAPITRE XXIII.

- I. Henri le Grand a fait dresser ce parc 1607.*
- II. Plusieurs allées et autres diversités.*
- III. Une belle et grande Fontaine où aboutissent huit allées.*
- IV. Canal, l'un des plus considérables qui se voient.*
- V. Deux Fontaines jaillissante au milieu de ce canal.*
- VI. Logis dit les Héronnières.*
- VII. Celui dit la Mi-voie.*
- VIII. Lieu où sont diverses sortes d'oiseaux.*

Tant de singularités et tant de divertissements se rencontrent dans l'enclos de ce parc royal, qu'en sa description il faut que j'avoue que le même accident m'arrive, qu'autrefois au fameux Apelle tirant le portrait de C<a>mpaspe par le commandement du grand Alexandre, où autant de traits de beauté de cette dame qu'il traçait avec son pinceau, lui étaient autant de charmes, qui l'engageaient à son amour, car il est vrai qu'il faut être tout à fait privé de sentiment et avoir les yeux bandés, ou il faut franchement confesser qu'autant d'allées et d'autres telles merveilles qui s'y voient avec son canal, sont autant de charmes qui gagnent les cœurs et les affections, et je m'assure qu'il n'y aura personne, qui après avoir bien considéré ce lieu, ne se sente obligé à publier hautement avec moi cette vérité. Ce parc a son entrée principale qui regarde le soleil couchant, et n'est séparé de ce château et du jardin du roi, que par une rue qui vient du Bourg et va en la campagne et à la forêt.

[I. Henri le Grand a fait dresser ce parc 1607.]

Henri le Grand l'a fait entièrement dresser l'an 1607, avec ses belles allées, son canal et le tour de ses

p. 184

murailles, où il prenait un extrême contentement et un soin merveilleux à faire avancer cet ouvrage qu'il a vu achevé.

Ce lieu a six cent cinquante toises de longueur et quatre cents de large.

[II. Plusieurs allées et autres diversités.]

La première chose considérable qui s'y voit à son abord, est une grande allée à quatre rangs d'ypréaux dressés à la ligne, laquelle a six cents toises de long et quatorze de large, y comprenant les deux petites qui l'accompagnent de part et d'autre, et de même longueur.

Tout joignant à la droite de cette allée, est une petit bocage rempli de vives sources d'eau, le tout rend ce lieu agréable et fort délicieux.

Et à gauche, il y en a une autre très belle qui se voit pareillement dès l'entrée de ce parc, laquelle est dressée en palissades de sept à huit toises de haut, et a six cent quarante toises de long et cinq de large.

Au milieu de laquelle est une place ronde de quinze toises de diamètre, où aboutissent huit autres allées, toutes en palissades comme la précédente, et cette place s'appelle l'étoile à cause de ses angles et de ses allées qui font cette figure.

[III. Une belle et grande fontaine où aboutissent huit allées.]

La tout au milieu est un bassin rond de pierre de vingt-quatre pieds de diamètre, avec une fontaine et jet d'eau, lequel en contient quinze pouces, et jette et pousse son eau dix-huit pieds de haut, et ce qui le rend encore fort remarquable, est qu'il se fait voir de toutes ces allées qui ne sont pas seules, car il y en a encore vingt qui traversent ces huit grandes, somme que les allées en palissades montent à dix mille cent quatre-vingt-deux toises.

Dans l'enclos et carrés de ces diverses allées, sont aux unes plusieurs bosquets et chénières, dans les autres sont divers arbres fruitiers de toutes les sortes et des meilleurs que le feu roi put recouvrer.

p. 185

[IV. Canal, l'un des plus considérables qui se voient.]

Mais ce qui rend encore ce parc plus considérable, c'est le canal qui s'y voit, une des belles et rares pièces qui se rencontrent ailleurs, car il a six cents toises de long et vingt de large, et est tout revêtu de pierre, ayant six pieds d'eau à son entrée, où se viennent décharger toutes les fontaines et les autres canaux de ce château, et quinze pieds à sa décharge.

L'on tient que le feu roi fut porté à le faire, ayant vu celui qui est dans le Parc du château de Fleury, un des plus beaux qui fussent alors, et que le sieur de Fleury ayant depuis vu celui-ci de beaucoup plus grand, plus large et plus majestueux que le sien, y fit écrire ou pour le moins dit ces paroles : *Voluit me vincere Caesar*, avouant que celui-ci était bien plus considérable que le sien.

[V. Deux fontaines jallissantes au milieu de ce canal.]

Dans ce canal (qui est fort rempli de poisson) sont deux fontaines, une à chaque bout, à dix toises près du bord : à la première, qui est à l'entrée, se voit une grande tête de dauphin de bronze, posée à fleur d'eau, d'où sortent neuf jets de dix-huit pieds de haut, portant trente pouces d'eau ; l'autre fontaine est de pareille façon. Lesquelles, comme aussi celle de l'étoile, le roi a fait construire l'an mille six cent trente-deux.

Et pour plus grand ornement de ce canal, sont à huit toises proche de part et d'autre deux grandes allées d'ypréaux, chacune de six cents toises de long et cinq de large, le tout rend ce lieu admirablement beau et d'un aspect très gracieux.

[VI. Logis dit les Héronnières.]

Près ce canal au midi, est un grand logis composé d'une cour et de quelques bâtiments, appelé les Héronnières, autrement dit les cages, ainsi nommé à cause que le roi François I^{er}

qui l'a fait bâtir, y avait dressé de grandes cages par arcades de pierre et de treillis de fer, dont une partie se voit encore, pour y nourrir des hérons, auxquels quelques années après l'on a donné l'essor pour peupler ce pays au plaisir

p. 186

de la chasse et vol de cet oiseau qui est fort agréable.

[VII. Celui dit la Mi-voie.]

Au milieu de ce même parc est un autre logis de plaisance, appelé la mi-voie parce qu'il est au milieu où il y a un beau jardin et quelques fontaines et canaux. La reine Mère Catherine de Médicis acheta ce lieu, où elle fit dresser une ménagerie avec quelque bétail et une belle laiterie, pour là quelquefois y aller se divertir et prendre du frais et du laitage l'été.

[VIII. Lieu où sont diverses sortes d'oiseaux.]

Et pour rendre encore ce parc plus agréable, Henri le Grand y a fait édifier un lieu particulier, où sont diverses sortes d'oiseaux étrangers et non communs, comme aigle, vautour, cygnes, grues, cigognes, hérons rouges, pallars, tadornes, go<é>lands, opales, aigrettes, po<u>acres, cormorans, canes de barbarie, canes musquées, oies de Canada, canes de Hollande, faisans et perdrix privées, paons et autres semblables, avec quelques animaux non communs. Il y a quelque temps qu'il y avait deux autruches, qui y sont mortes.

p. 187

DES HOTELS ET MAISONS QUI SONT HORS L'ENCLOS DE CE CHATEAU ET QUI EN DEPENDENT.

CHAPITRE XXIV.

I. La chancellerie bâtie sous le cardinal et chancelier du Prat, et depuis augmentée.

II. L'hôtel de Ferrare.

III. La coudre, autrement dite la grande écurie du roi.

IV. Écurie de la reine mère.

V. L'aqueduc ou réservoir des fontaines.

VI. L'hôtel du grand prévôt.

VII. Les pressoirs du roi.

Après avoir assez amplement traité des édifices qui sont dans l'enclos de cette maison royale, j'ai cru qu'il était encore à propos de parler en ce chapitre de ceux qui se voient hors de son <en>ceint<e> mais qui en dépendent et sont sous son entretien.

[I. La chancellerie bâtie sous le cardinal et chancelier du Prat, et depuis augmentée.]

Je commencerai par l'hôtel de la Chancellerie, comme plus proche de ce château, étant presque joignant le fossé, où il regarde la volière au midi. Il consiste en un corps et face de bâtiment, de vingt-huit toises de long, outre une longue galerie, avec une grande cour, dont l'entrée principale est au septentrion.

Cet hôtel bâti sous le cardinal et chancelier du Prat, comme il appert par ses armes qui se voient là en divers endroits, a été augmenté sous le chancelier d'Aligre, et depuis peu amplifié d'une belle Chapelle sous Monsieur le chancelier Séguier, personnage dont les mérites remplissent aujourd'hui très dignement cette illustre charge.

Du commencement que cet hôtel fut édifié, c'était une maison particulière appartenant audit du

p. 188

Prat, mais le roi François I^{er} l'ayant remboursé des deniers qu'il y avait employés, elle a toujours depuis été destinée pour le chancelier et porté le nom de l'hôtel de la Chancellerie.

[II. L'hôtel de Ferrare.]

À vingt-cinq toises, ou environ, de la cour du Cheval Blanc de ce château vers le soleil couchant, est l'hôtel de Ferrare, un des plus beaux et des mieux bâtis qui soient point, lequel le cardinal de Ferrare a fait bâtir, comme il se justifie par ses armes posées en plusieurs endroits de cet hôtel. Il consiste en trois grands corps et faces de bâtiments fort commodes et logeables, contenant diverses salles, chambres, cabinets et offices avec de fort belles étuves, le

tout du dessin de Sébastien Serlio, architecte célèbre duquel il a été parlé ci-dessus. La cour principale de ce logis a dix-sept toises de long et vingt-deux de large, dont l'entrée est embellie d'un riche portique d'une ordonnance rustique. Là est aussi une basse cour de vingt-cinq toises de long sur neuf de large, où sont les écuries, et est cet hôtel accompagné d'un fort grand jardin, le tout acquis de Monsieur le duc de Guise par le roi Henri le Grand en l'an 1603.

[III. La coudre, autrement dite la grande écurie du roi.]

La Coudre, ainsi nommée à cause que là autrefois il y avait quantité de coudriers, est l'hôtel du grand écuyer de France. Ce logis est un peu éloigné du château et consiste en trois corps et faces de bâtiments et en une cour spacieuse, avec un fort grand clos ou verger qui tient au parc de ce château. Là sont les sources principales des fontaines de cette maison royale. Cet hôtel est aussi appelé la grande écurie du roi.

[IV. Écurie du roi.]

Ensuite de ce logis, il ne sera pas hors de propos de donner ici lieu à celui qui porte le nom d'écurie de la reine mère, ainsi appelé parce qu'il est ordonné pour ses officiers qui servent en icelle. C'est un grand bâtiment avec une cour et un petit clos. L'acquisition de cette maison a été faite par Catherine de Médicis, et est ce lieu un peu au-dessus de l'hôtel de Fer-

p. 189

rare dans la même rue, laquelle aboutit à celle dite des Sablons.

[V. L'aqueduc ou réservoir des fontaines.]

Le logis appelé l'aqueduc est encore une dépendance de ce château. C'est le réservoir de toutes les eaux qui se distribuent aux fontaines par le moyen d'un grand bassin de pierre de douze pieds en carré posé sous une belle voûte. Il est appelé aqueduc parce que de là jusques aux sources de ces fontaines, les eaux découlent dans un petit canal sous une voûte de six pieds de haut, trois de large et de sept cents toises de long. Ce logis est composé d'un petit pavillon avec quelques autres bâtiments, une cour et un jardin pour celui qui a la conduite des fontaines. L'honneur de tout cet ouvrage est dû à Henri le Grand qui l'a fait édifier l'an mille six cent huit, et est situé en la rue basse.

[VI. L'hôtel du grand prévôt.]

Pas loin du château et presque vis à vis du portail de la cour des Offices, est l'hôtel du grand prévôt de France où il tient son siège quand la cour est ici, et qui est le lieu aussi ordinaire où les officiers de la justice, tant de la prévôté de ce bourg, que des eaux et forêts, tiennent leur siège.

[VII. Les pressoirs du roi.]

Reste à dire quelque chose du logis appelé les pressoirs du roi. Cette maison est éloignée de ce château d'une lieue ou environ, et est au bord de la rivière de Seine du côté de la Brie. C'est un grand corps de bâtiment fait sous le roi François I^{er} comme il se voit par ses chiffres et devise, et là avait fait dresser de grands pressoirs avec des cuves pour l'usage de cinquante arpents de vignes et plus qu'il y avait fait planter en une côte tout joignant ce logis, dont l'aspect est au midi et au couchant.

L'on tient que ce qui invita le roi à faire ce lieu, ce fut sur ce qu'un jour chassant après un cerf en cette forêt de Fontainebleau, le cerf passa l'eau et obligea sa Majesté à passer aussi, le poursuivant avec ses veneurs, où alors le roi se trouvant saisi de soif, l'on fut quérir du vin en un petit logis là ès environs, lequel

p. 190

fut trouvé excellent par sa Majesté, laquelle s'étant informée d'où il venait, comme elle eut appris qu'il provenait de cette côte où il y avait déjà un peu de vignes, cela l'invita de l'acheter et pour la rendre encore plus considérable, elle fit venir du plan de Grèce, de Gascogne et de tous les meilleurs vignobles, qu'elle y fit planter et bâtir au même temps cette maison qui s'y voit, laquelle depuis a toujours porté le nom des pressoirs du roi à cause de ceux qu'il y avait fait dresser. En effet le vin en est fort excellent.

- I. *Devise de François I^{er}.*
- II. *Diverses explications de cette devise.*
- III. *Devise de Henri II.*
- IV. *Trois explications de la devise précédente.*
- V. *Devise de Charles IX.*
- VI. *Devise de Henri le Grand.*
- VII. *Devise de Louis XIII.*
- VIII. *Devise de Anne de France et de Pierre de Bourbon son mari.*

Pour donner un accomplissement des merveilles de cette maison incomparable de Fontainebleau, j'ai cru être bien à propos de remarquer en ce chapitre les devises royales qui s'y voient.

[I. Devise de François I^{er}.]

La première est celle du grand roi François, à savoir une salamandre au milieu de feux et de flammes avec ces mots latins : *Nutrisco et extinguo*. Je nourris et éteins, ou bien je m'en nourris et l'éteins, parce que les naturalistes remarquent que cet animal (qui est presque de la forme d'un grand lézard) sortant des eaux où il naît, demeure volontiers parmi les flammes

p. 191

et les brasiers et les éteint aussi par son extrême froideur, voire même comme assurent d'autres, s'en repaît quelquefois.

[II. Diverses explications de cette devise.]

Devise autant remarquable qu'elle est mystérieuse, par laquelle cet illustre monarque voulait signifier le soin qu'il prenait de conserver les gens de bien et punir les méchants. Et de fait un auteur de son temps écrit que ce prince étant encore jeune fit faire quelques médailles, où d'un côté il était représenté, et sur le revers il y avait une salamandre parmi des flammes et cette inscription italienne : *Nutrisco il buono, et spengo il reo*. Je nourris le bon et tue et châtie le méchant.

Si nous ne voulons dire encore que la salamandre étant le symbole de la constance parce que cet animal semble se réjouir au milieu des brasiers, de même que ce grand roi touché des justes sentiments d'une âme chrétienne, supportait volontiers pour l'amour de Dieu, les afflictions qui lui arrivaient de sa part. Paradin remarque avoir vu en cette maison de Fontainebleau une riche tapisserie, où était cette devise et ces vers latins [note : *Paradin en ses Devises héroïques*.] :

*Ursus atrox, Aquilæque leues, et tortilis anguis,
Cesserunt flammæ jam Salamandra tuæ.*

L'ours fier, l'aigle légère, et le serpent tortu,
Salamandre, ont cédé à ton feu et vertu.

Qui était un digne éloge de ce prince, représentant plusieurs beaux exploits de ses victoires. L'ours signifiant le duc de Savoie, à raison que ce pays-là abonde en telle sorte d'animaux, l'aigle étant le symbole des armes de l'Empire et le serpent des armes de la ville et duché de Milan prétendu par les Sforces [Sforza].

[III. Devise de Henri II.]

L'autre devise qui se voit ici en divers endroits comme la précédente est celle du roi Henri II, un croissant montant d'argent surmonté d'une couronne, ou trois croissants entrelacés, et ces paroles : *Donec to-*

p. 192

tum impleat orbem. Jusques à ce que tout le rond soit rempli.

Plusieurs rendent différentes raisons de cette devise. Il y en a qui croient que ce prince la prit en considération de Diane de Poitiers duchesse de Valentinois, laquelle était en grand crédit auprès de lui, et qu'il représentait par ce croissant de lune, à qui les poètes font porter le nom de Diane.

[III [=IV]. Trois explications d'icelle.]

Quelques autres disent que ce fut à dessein de contrecarrer l'orgueil et le faste de l'Empereur Charles Quint, qui avait pour devise les colonnes d'Hercule avec cette inscription : *Plus ultra. Plus outre*, pour signifier qu'il pousserait ses conquêtes plus avant que celles de cet héros de l'Antiquité, osant même se promettre la France, ce qui obligea ainsi Henri II à prendre telle devise pour dire que si la vanité et l'ambition de l'Empereur le poussait jusques à ce point, notre grand roi Henri passerait bien plus avant, jusques à ce qu'il eut conquis tout le monde désigné par ce mot d'*Orbis* ou de *rond*, figure de toute la terre.

Mais j'aime bien mieux m'arrêter à la créance de ceux qui assurent que Henri II prit cette devise pour faire paraître le désir qu'il avait de conserver l'Église catholique troublée en France et ailleurs par les protestants religionnaires qui commençaient alors, desquels il faisait un juste châtement. De fait que l'Église dans les lettres saintes est souvent figurée sous ce symbole de lune. Où à ce propos nous pouvons rapporter ce que raconte un auteur célèbre du pape Calixte II [note : *Paul Émile*.], lequel eut en vision la nuit immédiatement précédente qu'il fut élevé au souverain pontificat, qu'un enfant lui avait apporté et mis dans le sein une Lune.

[V. Devise de Charles IX.]

Je ne dirai qu'un mot touchant la devise de Charles IX parce qu'à peine se reconnaît-elle encore ici en quelques ouvrages qu'il y a fait faire, nommément en la salle des gardes du corps. Deux colonnes forment le corps de cette devise dont l'âme est telle : *Pietate, et Justitia*. Par la Piété et par la justice. Donnant assez à

p. 193

connaître que son intention n'était que de régner par la piété envers Dieu et par la justice à l'endroit de ses sujets, ces deux vertus étant comme deux fortes colonnes qui soutiennent puissamment tout l'édifice d'un État.

[VI. Devise de Henri le Grand.]

Cette maison royale a tant d'obligations à Henri le Grand, que je mériterais avec raison une censure rigoureuse si j'oubliais à donner place ici en sa devise, qui paraît en divers endroits de ce château, et particulièrement à la grande terrasse de la cour de la Fontaine. C'est une épée en pal avec deux sceptres en sautoir et ces mots : *Duo protegît unus*. Un en défend deux. Voulant montrer par là le soin qu'il a eu comme un digne prince de défendre ses deux royaumes, de France et de Navarre.

[VII. Devise de Louis XIII.]

Mais après toutes ces belles et ingénieuses devises, il faut avouer que celle de notre invincible monarque Louis XIII n'est pas moins considérable. C'est une massue avec ces paroles : *Erit hæc quoque cognita monstris. Elle sera pareillement connue aux monstres*. Faisant allusion et rapport à celle d'Hercule, de laquelle ce héros dompta une infinité de monstres comme ce brave prince a surmonté les monstres de la rébellion et de l'hérésie, qui avaient osé attenter à la ruine de cette première monarchie très chrétienne.

[VIII. Devise de Anne de France et de Pierre de Bourbon son mari.]

Je finirai ce chapitre par la devise de Anne de France fille ainée du roi Louis XI et femme du duc Pierre de Bourbon, de laquelle la devise était une grande nuée d'azur d'où sortaient des langues de feu et au milieu un cerf volant, qui portait au col une ceinture d'azur où se voyait écrit ce mot, *Espérance*, qui est l'ancienne devise et le mot de la royale maison de Bourbon, par lequel ceux de cette famille très illustre donnaient à entendre l'espérance qu'ils avaient de parvenir un jour à la couronne de France, comme l'expérience l'a fait voir en la personne sacrée de Henri le Grand, issu du sang royal de Saint Louis. Cette devise paraît ici seulement

en des riches ornements que cette princesse Anne a donnés à notre église de ce château. Au bas de laquelle devise, et en

p. 194

d'autres endroits, est le chiffre et la première lettre du nom de son mari, à savoir un grand P en or qui signifie Pierre de Bourbon, et le sien, qui est un grand A qui veut dire Anne. Elle nous fit présent de ces ornements, tandis qu'elle était ici avec le roi Charles VIII son frère, duquel Louis XI son père lui avait donné la charge de la nourriture et du gouvernement en son bas âge et minorité.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QUE L'ON VOIT ET MONTRE CE CHATEAU.
CHAPITRE XXVI.

I. Raisons qui ont obligé l'auteur à dresser ce chapitre.

II. Par où il faut commencer à voir ce château.

III. La suite des pièces plus remarquables de ce château.

IV. Après la visite du château, l'on voit le parc et l'aqueduc.

[I. Raisons qui ont obligé l'auteur à dresser ce chapitre.]

Parce que cette maison royale est fort ample et que ses bâtiments, tant anciens que modernes, sont entremêlés les uns dans les autres, lesquels l'on a coutume de montrer selon l'ordre qu'ils s'entre-suivent, et en la description d'iceux ayant traité des uns et des autres selon leur ancienneté et non point selon cette entre-suite. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il serait ici bien à propos d'ajouter ce chapitre pour y coter les lieux et y faire un renvoi des choses, afin qu'en voyant et visitant cette maison comme l'on a coutume de la montrer, c'est à savoir dans l'ordre et entre-suite de ses bâtiments, l'on puisse ici trouver facilement la description des choses qui y sont et que l'on doit y voir.]

[II. Par où il faut commencer à voir ce château.]

L'ordinaire est premièrement de venir en la conciergerie de ce château, qui se trouve de suite. Livre 1, chap. 10.

De là l'on entre et commence-t-on à voir la galerie des Cerfs. Livre 2, chap. 17.

p. 195

Puis l'on passe au jardin de la Reine. Liv. 2, chap. 19.

L'on poursuit son chemin pour voir la galerie des Chevreuils. Liv. 2, chap. 18.

De suite se voient les salles des étuves, des bains et celle de la Conférence. Liv. 2, chap. 7.

L'on monte par après en la galerie du roi François I^{<er>} dite la petite galerie. Liv. 2, chap. 6.

Et de là passant une salle, se voit l'église de la Sainte-Trinité, dite la grande chapelle. Liv. 2, chap. 3.

Comme l'on est sorti de ce lieu l'on passe au pavillon des Poêles, appelé autrement le département de la reine mère. Liv. 2, chap. 12.

[III. La suite des pièces plus remarquables de ce château.]

La grande galerie se montre de suite, en laquelle est dépeint<e> l'Odyssée d'Homère, et où sont divers autres tableaux et plusieurs emblèmes et devises. Liv. 2, chap. 9, 10 et 11.

À la sortie de là l'on monte un escalier pour voir les chambres où sont dépeints la vie et les travaux d'Hercule. Liv. 2, chap. 12.

Étant descendu de ces chambres l'on passe sur une terrasse où se voit à plaisir la cour du Cheval Blanc et le grand escalier. Liv. 1, chap. 6.

Cela vu on repasse par ladite galerie de François I^{<er>} ou par la grande terrasse qui regarde la cour de la Fontaine et le jardin de l'Étang. Liv. 1, chap. 7 et liv. 2, chap. 20.

Par après l'on entre en la salle des gardes du corps pour passer en la salle de la Belle Cheminée. Liv. 2, chap. 14.

L'on voit de suite une chambre où sont diverses peintures, qui ne sert que de passage et entre-t-on en la salle du Bal. Liv. 2, chap. 8. D'où d'un côté est la cour du Donjon et de l'autre le grand jardin du roi. Liv. 2, chap. 19.

De là se voit la chapelle haute, autrement dite la chapelle du roi. Liv. 2, chap. 2.

Puis revenant sur ses pas l'on entre au département du roi, et premièrement au pavillon et p. 196 chambre de Saint Louis. Liv. 2, chap. 5.

De suite se voit l'antichambre et chambre du roi, et le cabinet ou la chambre de l'Ovale. Liv. 2, chap. 15.

Au sortir de la chambre du roi l'on passe au département de la reine, et premièrement au cabinet des Césars ou Empereurs, en la chambre de la reine, et en son cabinet, dit de Tancrede et Clorinde. Liv. 2, chap. 15.

Poursuivant chemin l'on entre en la galerie de la reine. Liv. 2, chap. 16. D'où se voit la conciergerie et la cour des Offices. Liv. 1, chap. 9.

De là entrant dans un petit cabinet l'on voit la volière. Liv. 2, chap. 18. Et c'est tout ce que l'on montre d'ordinaire du château.

Si l'on est curieux et que le loisir le permette, ou plutôt que l'on soit porté de dévotion, l'on visite la chapelle basse pour y entendre la messe et se trouver au service divin et canonial, qui s'y fait tous les jours. Liv. 2, chap. 1.

En après l'on peut aller voir le cabinet et chambre des peintures particulières. Liv. 2, chap. 13.

Puis l'on se va promener au jardin des Pins. Liv. 2, chap. 20 et en celui des Canaux pour voir la fontaine de Fontainebleau, les canaux des Truites et le mail. Liv. 2, chap. 21.

De là l'on repasse, si l'on veut, par l'allée du Chenil pour voir l'étang et passer au jardin du roi et y voir les belles fontaines. Liv. 2, chap. 19.

[IV. Après la visite du château, l'on voit le parc et l'aqueduc.]

Et pour ne rien omettre à voir, l'on passe du jardin du roi au parc pour y admirer la beauté de son canal, de ses allées royales et les oiseaux. Liv. 2, chap. 22. L'on voit en après l'aqueduc et réservoir des fontaines. Liv. 2, chap. 23.

Cela fait l'on se repose et doit-on être satisfait d'avoir vu tant de belles et singulières raretés.

FIN DU II^e LIVRE.

p. 197

LE TRÉSOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU.

LIVRE TROISIEME.

Contenant les événements, et les choses mémorables arrivées en ce lieu.

D'UNE GRANDE MALADIE QU'EUT SAINT LOUIS A FONTAINEBLEAU,

ET DE L'EXHORTATION QU'IL FIT ALORS A LOUIS SON FILS AINE.

CHAPITRE I.

I. Les dignités du monde, proprement appelées des charges.

II. Saint Louis savait dignement pratiquer la qualité de roi.

III. Belle pensée et dit notable de Philippe de Valois.

IV. Enfants de Saint Louis.

[note : L'an Jésus-Christ 1239.]

p. 198

[I. Les dignités du monde, proprement appelées des charges.]

Tous ceux qui voient les sceptres et les couronnes en reconnaissent bien l'éclat et la beauté, mais souvent n'en savent pas le poids et le fardeau. De là fort à propos appelle-t-on les dignités du monde des charges, pour dire que tels offices, si parmi leur splendeur et le haut éclat de leur mérite, semblent couronner de gloire tous ceux qui les occupent, ils ne manquent

pas aussi de les charger de soins, de devoirs et d'obligations, en sorte qu'on peut bien avancer cette vérité, que si ces nobles qualités sont autant de couronnes d'honneur, elles sont plus composées de soucis que d'autres fleurs, et que s'il y a des roses, il n'y manque pas aussi d'épines. C'était bien où visait la pensée de la reine Esther [note : *Esther 14 cap.*], lors que par une faveur toute céleste ayant été élevée à cette noble dignité et en sachant le poids et les devoirs, elle disait parlant de son sceptre, *Que son péril était entre ses mains*. Pour montrer que les rois ayant été établis de Dieu, et tenant de sa Majesté toute puissante, à foi et à hommage, leurs sceptres et leurs couronnes, ils se doivent souvenir que comme ils sont les images vivantes de Dieu sur la terre, il faut qu'ils en imitent aussi les vertus et particulièrement la bonté pour en favoriser leurs sujets et en acquérir l'amour et le respect par les soins qu'ils en doivent avoir, leur procurant toute sorte de biens et de faveurs.

[II. Saint Louis savait dignement pratiquer la qualité de roi.]

Que si jamais prince a su dignement pratiquer ce bel avis, ç'a été particulièrement le grand roi Saint Louis, car comme il était très bien éclairé de toutes les lumières, et orné de toutes les bonnes parties qui sont nécessaires pour former un roi sans reproche, et avec toutes les qualités requises à cette noble dignité, aussi s'en est-il si bien acquitté, qu'après avoir mérité sur la terre les affections

p. 199

de ses peuples et l'honneur d'avoir parfaitement bien gouverné cette monarchie française, il a enfin été récompensé d'une immortalité de gloire.

Et voilà pourquoi se voyant un jour atteint d'une grande maladie étant en cette maison royale, et en jugeant l'issue douteuse, qui le menaçait plus de mort, qu'elle ne lui faisait espérer de vie, il se résolut de disposer sa dernière volonté, en déclarant Louis son fils aîné héritier de cette monarchie, et pour le faire hériter aussi bien de ses vertus comme de sa couronne, lui proposa plusieurs beaux enseignements.

Mais entre les autres il lui donna celui-ci : « Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer au peuple de ton royaume, car vraiment j'aimerais mieux qu'un écossais vint d'Écosse, ou quelque autre lointain étranger, qui gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, que tu te gouvernasses mal à point et en reproche ». Belles paroles de Saint Louis, par lesquelles faisant paraître le dû de cette illustre qualité de roi, il avertissait ce sien de fils de s'en acquitter dignement, et à ne se point laisser éblouir les yeux de l'éclat des grandeurs de la terre, mais se souvenir qu'entre les princes et le sujet, quoi qu'il y ait une grande disproportion, il y a néanmoins cette obligation de part et d'autre, que l'un comme souverain porte quant et quant la qualité de père, et l'autre comme sujet celle de fils, qui invite celui-là à un amour et soin tout particulier de leur défense, comme elle oblige celui-ci à un respect et fidélité inviolable. Et à n'en point mentir, il n'y a rien qui gagne tant les cœurs des sujets envers leur prince, que quand ils en reconnaissent l'amour et ressentent les douces influences de leurs faveurs.

[III. Belle pensée de Philippe de Valois.]

Aussi peut-on bien croire que la plus assurée garde du corps d'un roi est sans doute l'amour de ses sujets, et que les forces d'un État ne consistent pas tant aux forteresses et aux châteaux de son royaume, qu'aux esprits bien affectionnés de ceux qui les gardent. Ce qui faisait dire autrefois à Philippe de Valois,

p. 200

en cette entrevue qu'il eut à Amiens avec Édouard III roi d'Angleterre, qu'il valait bien mieux être roi des Français que de la France.

Pour revenir à Saint Louis, Dieu prenant pitié de ce royaume, qui était prêt de faire une si grande perte en la mort de ce prince, et considérant les justes désirs et glorieuses entreprises que cet illustre monarque projetait pour la gloire de son saint nom, dans le dessein qu'il avait de porter ses armes contre les infidèles, lui rendit la santé avec une longue suite d'année, ayant même survécu ce sien fils Louis son aîné, et auquel Philippe, surnommé le Hardi, succéda au droit d'aînesse, comme aussi recueillit cette couronne après la mort de son père.

[IV. Enfants de Saint Louis.]

Car Dieu bénissant le mariage de Saint Louis, lui donna une grande lignée, savoir cinq fils et quatre filles, dont le premier fut ce Louis duquel nous parlons, qui avait fiancé la fille du roi de Castille, nommée Bérengère, dont le mariage ne fut consommé. Le second fut ledit Philippe, auquel en lui laissant cette couronne, il lui laissa encore divers enseignements autres que les précédents, qu'il écrivit de sa propre main, étant tombé malade au camp devant Tunis en son second voyage d'outre-mer contre les infidèles, où il mourut ainsi que nous avons remarqué amplement en notre Histoire de Barbarie. Les autres fils sont, savoir le troisième Pierre, qui eut le comté d'Alençon, le quatrième Robert Comte de Clermont-en-Beauvaisis, dont est descendu la royale maison de Bourbon, et le cinquième et dernier fut Jean surnommé Tristan, à raison de ce qu'il était né à Damiette durant la tristesse de sa mère, où elle apprit la captivité du roi son mari.

C'est ce que j'ai recueilli de Joinville en l'Histoire de S<t> Louis chapitre 94, selon quelques éditions. Mais page 5 selon l'édition de Paris 1617, revue et corrigée par le sieur Ménard, il est remarqué que cette première exhortation fut faite à Louis pour lors l'aîné, et non pas à Philippe, tous deux fils dudit Saint Louis.

p. 201

DE LA NAISSANCE ET DE LA MORT DU ROI PHILIPPE IV, SURNOMME LE BEL, A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE II.

I. Plusieurs motifs ont invité l'auteur à dresser ce chapitre.

II. Éloges de Philippe le Bel.

III. Malice et suppositions de quelques auteurs.

IV. Raisons qui combattent les auteurs allégués.

V. Autres fortes raisons.

VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'église paroissiale d'Avon.

[note : *L'an Jésus-Christ 1268.*]

[I. Plusieurs motifs ont invité l'auteur à dresser ce chapitre.]

L'honneur qu'a reçu Fontainebleau par la naissance de Philippe IV dit le Bel et par son trépas arrivé en ce lieu, nous oblige particulièrement à dresser ce chapitre pour relever la gloire de ce grand roi et convaincre de faux les ennemis de cette couronne, qui pour tâcher de tenir le haut éclat de ses mérites ont avancé malicieusement qu'il était mort par une punition divine, à cause de la mauvaise intelligence qu'il avait eu avec le pape Boniface VIII et pour le châtement qu'il fit des chevaliers templiers.

[II. Éloges de Philippe le Bel.]

Or comme pour l'excellente beauté de son corps et pour les grâces de son esprit, il acquit ce surnom de Bel, aussi est-il vrai qu'il a bien mérité encore celui de prince très accompli, ayant eu toutes les illustres qualités requises à une éminente dignité, avec cette gloire qu'il a toujours fait grand cas des personnes de vertu, et qu'il honorait extrêmement les bonnes Lettres et tous ceux qui en faisaient profession. Ce qui n'est pas une petite louange à un monarque, puisque c'est un témoignage qu'il avait l'âme marquée au coin d'un cara-

p. 202

ctère tout céleste. À quoi pour ne pas omettre ce qui contribue à rehausser sa grandeur, je ne puis passer sous silence son insigne piété, ayant bâti plusieurs églises et autres lieux de dévotion, et grandement obligé par ses bienfaits notre co<u>vent de ce lieu, outre que pour ne demeurer ingrat envers la mémoire de S<t> Louis son aïeul, mais en reconnaître les mérites, il en fit relever les reliques et les ossements, et poser dans une chasse d'or l'année d'après sa canonisation.

Que si son règne et sa vie ont semblé un peu moins illustre à quelques-uns à cause des grands deniers qu'il leva sur ses sujets, l'on sait bien aussi les puissantes guerres et les affaires importantes qu'il lui fallut supporter pour l'honneur de ce royaume et les avantages qu'il eut

sur ses ennemis, s'étant signalé de plusieurs batailles et victoires, entre autres de celle qu'il gagna contre les Flamands, laquelle se donna près le mont de Penelle [Mons-en-Pévèle], entre l'île [Lille] et Douai, qui fut si sanglante que l'on y compta trente-six mille des ennemis morts au champ de bataille, où de la part des Français il ne s'y perdit que cinq cents gentilshommes.

Si en second lieu l'on objecte les grands différends qu'il eut avec le pape Boniface, ne sait-on pas aussi qu'ayant usé envers ce roi et son État, de passion et de rigueur, cela à la vérité poussa sa Majesté à ce ressentiment qu'il lui en témoigna, mais non pas avec ces lettres de part et d'autre remplies de convices, dont les anciens et non passionnés écrivains ne font aucune mention, et se parle seulement d'une certaine bulle [note : *Paul Émile*].

[III. Malice et suppositions de quelques auteurs.]

Et de cette difficulté ainsi advenue entre Boniface et notre Philippe, Meyer et autres auteurs étrangers ont rapporté à miracles et écrit malicieusement que Dieu pour punir ce prince le châtia par une chute qu'ils font arriver de cette sorte, disant qu'un jour comme il était en la forêt de Bière, autrement dite de Fontainebleau, se divertissant à la chasse après un

p. 203

sanglier, son cheval fut blessé de ses défenses, qui le porta à se cabrer de sorte des pieds de devant, qu'il renversa brusquement le roi, le pied duquel demeura à l'étrier, et peu s'en fallut qu'il ne le tuât alors, mais qu'étant venu au secours aussi tôt, il fut dégagé et on l'apporta ici, où il mourut soudain, tout fracassé de cette chute.

En quoi je veux faire voir évidemment la malice de Meyer, auteur flamand, et autres étrangers, et que c'est une supposition en l'histoire et une calomnie pour blâmer la mémoire de ce grand roi, vu que nos historiens anciens disent au contraire qu'il mourut de mort naturelle et non pas violente, telle que serait celle-là si ces étrangers disaient vrai [note : *Belleforest Liv. 4, chap. 52. Guillaume de Nangis en sa Chronique*]. Car Nangis, qui écrivait environ ce temps, remarque expressément qu'il n'y avait aucun médecin, tant fût-il expert, qui sût dire quelle était cette maladie du roi, et moins reconnaître si elle était mortelle, n'y ayant ni poux, ni autre signe qui menaçait ce prince de mort, bien qu'il sentit ses forces diminuer et qu'il s'en allait mourant.

[IV. Raisons qui combattent les auteurs allégués.]

Que si cette maladie fut ainsi arrivée à cause de cette chute, il n'en fallait pas chercher la cause ailleurs, et il aurait fallu que ces médecins eussent été ignorants et aveugles tout ensemble pour ne pas reconnaître la cause de cette maladie, cela étant.

Où l'on peut dire encore à ce propos, ce qu'a écrit Gaguin historien célèbre [note : *Gaguin in Annal. Franc. lib. 7*], que tant s'en faut que la mort de notre Philippe soit arrivée de cette chute prétendue, que tout au contraire l'on accusa de cette maladie et de la mort du roi, Pierre évêque de Chalon et un certain Raoul de Presle avocat à la cour, où Gaguin ne parle en aucune façon de l'accident de cette chute.

D'ailleurs pour faire voir encore cette supposition, c'est que ces auteurs étrangers et malicieux ne conviennent pas bien ensemble, car les uns disent que cet accident arriva par la rencontre d'un sanglier et que ce

p. 204

fut en la forêt de Bière ou de Fontainebleau, il y en a d'autres qui assurent que ce fut auprès de Corbeil à l'occasion d'un cerf. Sur quoi j'ai cru à propos de rapporter les propres termes de la vieille Chronique de Flandre qui finit l'an mille trois cent quatre-vingt-trois [note : *La Chronique de Flandre mise en lumière par Denis Sauvage et imprimées à Lyon 1562, fol. 138*]. « Après que le roi fut venu à Corbeil, un jour lui prit talent d'aller chasser, et ainsi qu'il avait levé un cerf, il vit venir le cerf vers lui, si sacqua son épée et ferit son cheval des éperons, et cuida ferir le cerf et son cheval le porta encontre un arbre de si grande raideur, que le bon roi chut à terre et fut moult durement blessé au cœur, puis le prirent ses gens et fut porté à Corbeil, là lui aggr<a>va sa maladie moult fort et et quand il vit que mourir lui convenait, si fit son

testament et prit ses derniers sacrements, et puis mourut le beau roi Philippe à Fontainebleau ».

Je sais bien qu'un de nos écrivains modernes raconte cette histoire selon Meyer ci-dessus, mais en cela il faut croire que ç'a été seulement pour dire quelque chose de nouveau que nos anciens historiens n'avaient pas remarqué, ayant été en ce point plus curieux que véritable. Et puis encore qu'il raconte cet accident de mort, il n'en fait aucun jugement désavantageux à ce roi, mais se contente d'un simple narré.

Et quand bien nous avouerions cet accident tragique, pourquoi rapporter ce fait à miracle et à punition divine ? Comme si ç'avait été le premier prince blessé en telles occurrences, et qu'il ne se soit pas vu d'autres accidents aussi étranges. Témoin Drusus qui fut tué d'une tuile qui tomba d'un toit entrant dans Rome en triomphe. Témoin encore le poète Échine, qui mourut de la chute d'une tortue qu'une (*sic*) aigle lui lâcha sur la tête, et plusieurs semblables faits que l'on ne peut, sans offense, rapporter ailleurs qu'à un cas fortuit, sans en juger témérairement et par un excès de malice, en vouloir accuser la divine providence.

p. 205

[V. Autres fortes raisons.]

De dire que ce fut à l'occasion que ce prince aurait consenti en la punition qui fut faite contre les chevaliers templiers, cela ne peut pas en être non plus, puisque ce châtement ne fut qu'en suite du décret du pape Clément V et du concile général tenu à Vienne en Dauphiné, et il n'y a point d'apparence qu'une si rude justice eut ainsi été exécutée, si ces templiers n'eussent été convaincus sinon de tous les crimes dont ils étaient chargés, au moins de suffisants pour faire leur procès et les punir selon l'excès de leurs démérites, car ce prince était trop religieux et débonnaire pour consentir à la mort de tant de chevaliers, et tout ce concile qui était composé de trois cents évêques et de plusieurs cardinaux et patriarches, n'y eussent jamais engagé leur conscience si les preuves n'en eussent été toutes apparentes et vraisemblables, avec ce que trop de bons auteurs font foi des grands excès de malice de nos templiers.

Je conclurai donc à la gloire de notre Philippe, que si bien comme homme il choppa quelquefois, comme chrétien aussi il sut bien user de la grâce de Dieu pour se relever de ses manquements par des actes d'une âme repentie, tels qu'il les fit paraître étant ici couché au lit de la mort, où il fit une pieuse exhortation à ses enfants, et plus particulièrement à Louis, son fils aîné et son successeur, et après s'être muni du sacré viatique du corps du fils de Dieu et avoir reçu le dernier sacrement, il échangea cette vie mortelle en l'immortelle du ciel, qui fut le vingt-neuvième de novembre veille de Saint André, l'an de salut mille trois cent quatorze, le quarante-sixième de son âge et le vingt-huitième de son règne selon quelques-uns de nos historiens [note : *Robert Gaguin, Paul Æmile et Belleforest et autres.*], et selon quelques autres, le vingt-neuvième de son règne et le quarante-huitième de son âge.

[VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'église paroissiale d'Avon.]

Plusieurs écrivent que son cœur fut porté à Poissy en l'église des religieuses de Saint-Dominique, laquelle il avait fait édifier en l'honneur de Saint Louis

p. 206

son aïeul, mais il a ici une tombe et épitaphe en l'église de Saint-Pierre d'Avon, paroissiale de ce lieu de Fontainebleau, par laquelle il apparaît du contraire, et qu'il est enterré audit lieu d'Avon, avec celui de la reine sa femme, ainsi que nous verrons plus amplement au traité de l'église d'Avon.

Quand à son corps, il fut conduit à Saint-Denis avec l'appareil d'une pompe funèbre, où se voit son tombeau qui est de marbre noir, et son effigie de marbre blanc, laquelle est posée près et à coté gauche de Philippe III son père.

touchant l'exemption de la visite du diocésain en faveur des religieux de l'ordre et co<u>vent de la Sainte-Trinité, chapelains de ce château de Fontainebleau, obtenue à la prière du roi Philippe le Bel.

CHAPITRE III.

I. Difficulté survenue entre l'archevêque de Sens et les religieux chapelains de ce château.

II. Les chapellenies royales relèvent immédiatement du Saint-Siège.

III. Le contenu de ladite bulle.

IV. Traduction en français de cette bulle.

[note : L'an Jésus-Christ 1305.]

[I. Difficulté survenue entre l'archevêque de Sens et les religieux chapelains de ce château.]

Puisque mon dessein en ce troisième livre est de traiter des événements et des choses mémorables arrivées en ce lieu, j'ai cru être obligé de donner ici place à ce chapitre pour faire le narré d'une grande difficulté et d'un différend survenu dans ce château de Fontainebleau, à l'occasion d'un droit de visite prétendu autrefois par Monsieur l'archevêque de Sens, comme diocésain ou ses officiers sur notre église, co<u>vent et chapellenie royale, où alors le

p. 207

roi Philippe le Bel ayant su la violence dont ledit archevêque avait usé envers les religieux dudit co<u>vent, ses chapelains ordinaires, par l'interdiction qu'il avait faite de ladite église, voire même usé de censures et l'anathème envers eux pour s'être voulu maintenir dans les droits et privilèges anciens de notre ordre, par lesquels plusieurs souverains pontifes exemptent et déchargent nos églises et co<u>vents de la visite des archevêques, ou évêques diocésains, et de leurs officiers pour de bonnes et puissantes considérations.

[II. Chapellenies royales relèvent immédiatement du Saint-Siège.]

Outre que les chapellenies royales, telle qu'est celle-ci, ne relèvent et ne reconnaissent ordinairement pour le fait du spirituel que le Saint-Siège apostolique, cela fut donc une juste occasion que le roi, voyant la justice de notre cause et l'intérêt de cette sienne maison, fit plainte à la Sainteté qui était Clément V, duquel sa Majesté obtint une bulle pour exemption et privilège encore tout particulier de ce co<u>vent et chapellenie. Et d'autant que cette bulle est de conséquence pour l'honneur et avantage de ce palais royal, et qu'elle contient plusieurs belles particularités, j'ai jugé être à propos de l'insérer ici, comme nous l'avons au trésor de nos chartres en son original, saine, entière et avec son sceau, de laquelle voici la teneur.

[III. Le contenu de ladite bulle.]

CLEMENS Episcopus servus servorum Dei, carissimo in Christo filio Philippo Regi Francorum illustri, salutem et Apostolicam benedictionem.

Ut Te, et Regiam domum tuam, ex qua filii prodierunt benedictionis, et gratiæ, amplis benevolentia paternæ favoribus et condignis honoribus attollamus, progenitorum tuorum recolenda memoria et sincera devotionis integritas, quam Tu ipsorum vestigia clara sequens ad Deum, et Romanam Ecclesiam Matrem tuam habere dignosceris, merito nos inducunt. Sane nobis exponere curasti, quod S. Ludovicus confessor, olim

p. 208

Rex Franciæ avus tuus, inter alia Sanctitatis opera, quæ constitutus in sæculo jugiter exercebat, in Domo seu Manerio Regio de Fonte Bliandi, Senonensis Diocesis, Fratres Ordinis Sanctæ Trinitatis et Captivorum, præparatis sibi in certa parte ipsius Manerii pro eorum accommoda mansione habitaculis congruis, et competentibus pro eorum sustentatione percipiendis de bonis regalibus redditibus assignans, motu piæ devotionis instituit, ut iidem Fratres tanquam proprii Capellani in Capella regia ipsius loci Laudibus divinis insisterent, et perpetuum ibidem impenderent famulatum. Et licet ipsi, sicut et cæteri Capellani Regi, a solutione procurationum quorumlibet legatis vel nuntiis Apostolicæ Sedis, et Ordinariis quibuscumque præstandis immunes esse consueverint ab antiquo : nihilominus tamen venerabilis Frater noster Archiepiscopus senonensis, Jus Visitationis sibi vindicans, et procurationem pro suo voluntatis arbitrio exigens ab eisdem in eos, quia ipsum ad hujusmodi Visitationem admittere, ac prædictam procurationem sibi solvere non curabant, suspensionis et excommunicationis, ac in loco prædicto interdicti sententias pro suo libito promulgavit. Quare nobis humiliter supplicasti, ut providere super his de opportuno remedio paternæ sollicitudine dignaremur. Nos

itaque Fratres ipsos ob præfati reverentiam Confessoris, tuæque devotæ supplicationis obtentu, condigni favoris Apostolicis munire præsiidiis, et exhibitione prosequi gratiæ specialis, ut et liberius, atque ferventius divinis insistant obsequiis, quo ampliori Apostolicæ Sedis dono, et majori fuerint libertatis prærogativa dotati; Fratres prædictos, eorumque posteros qui in Capella prædicta succedent eisdem, necnon et Capellam ipsam, a præfati Archiepiscopi et successorum suorum, et quorumlibet aliorum Ordinariorum potestate et jurisdictione, auctoritate Apostolica ex certa scientia prorsus excimimus, ac penitus liberamus; districtius inhibentes ne Archiepiscopus, successores, vel alii ordinarii susprædicti in Capellam et Fratres prædictos jurisdictionem aliquam deinceps exercere præsumant, ac decernentes irritum et inane, si secus in hac parte contigerit attemptari. Nos autem venerabili Fratri nostro silvanectensi Episcopo absol.-

p. 209

vendi præfatos Fratres juxta formam Ecclesiæ ad cautelam a prædictis sententiis, in eos per memoratum Archiepiscopum promulgatis, ac interdictum relaxandi prædictum, ac cum illis de prædictis Fratribus, qui hujusmodi ligati sententiis sacros ordines receperunt, aut alias immiscuerunt illicite se divinis, ut præmissis nequaquam obstantibus, in sic susceptis ordinibus et divinis officiis ministrare, et ad superiores etiam promoveri licite valeant, dispensandis plenam et liberam tenore præsentium communicamus potestatem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ exemptionis, liberationis, inhibitionis, constitutionis, et commissionis infringere, vel ei casu temerario contraire (sic). Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursum. Datum Lugduni Kal. Januarii, Pontificatus nostri anno primo.

[IV. Traduction en français de cette bulle.]

Voici la traduction de cette bulle.

« CLEMENT évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils en Jésus-Christ, Philippe roi illustre de France, salut et apostolique bénédiction.

La mémoire vénérable de vos aïeux et l'intégrité de votre dévotion sincère, de laquelle vous faites paraître que vous êtes touché envers Dieu et envers l'Église Romaine votre mère, en suivant leurs glorieuses traces, nous ont invité avec raison de vous départir des amples faveurs de bénédiction, de grâce et de bienveillance paternelle, et par des honneurs dignes de votre grandeur vous louer et exalter, et votre maison royale, de laquelle sont sortis plusieurs enfants. Étant ainsi, comme vous nous avez fait représenter, que Saint Louis confesseur, jadis roi de France et votre aïeul, entre les autres œuvres de sainteté qu'il a exercé continuellement tandis qu'il était au monde, aurait établi et fondé en son palais et de-

p. 210

meure royale de Fontainebleau, diocèse de Sens, des religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, leur ayant fait édifier des lieux propres et convenables pour leur demeure en un certain endroit de cette maison royale, leur assignant de plus, par une pieuse dévotion, des rentes et revenus de son domaine pour leur entretien afin que ces mêmes religieux, comme les propres chapelains, célèbrent le divin office et desservent à perpétuité en la chapelle royale du même lieu. Et jaçoit que ceux-ci, comme les autres chapelains de roi, soient exempts de tout temps d'aucune redevance ou droit de procuration dus aux légats ou nonces du siège apostolique et ordinaires des lieux. Toutefois notre vénérable Frère l'archevêque de Sens, qui s'attribue le droit de visite et qui exige des mêmes le droit de procuration ainsi qu'il lui plaît, a publié de son autorité sentences de suspension et d'excommunication et même d'interdiction audit lieu, contre ceux qui ne voulaient le recevoir à ladite visite, ni lui payer ledit droit de procuration. C'est pourquoi vous nous avez humblement supplié, que par un soin paternel nous daignions pourvoir sur ces choses d'un remède opportun. Nous donc, en considération et honneur dudit confesseur et de votre dévote prière, accordons auxdits frères et religieux leur requêtes, les avons jugés dignes d'être munis favorablement des défenses apostolique, et leur départir des grâces spéciales afin qu'ils puissent d'autant plus librement et ardemment servir Dieu, qu'ils auront été amplement doués par le Saint-Siège apostolique de grands dons, et de plus grande prérogative de franchise et de

liberté. À cet effet, d'autorité apostolique et de notre certaine science et connaissance, nous exemptons absolument et délivrons pleinement tant lesdits frères et religieux que leurs successeurs, qui seront ci-après en ladite chapelle, et même ladite chapelle, de la puissance et juri-

p. 211

diction tant dudit archevêque que de ses successeurs et autres ordinaires, faisant défenses très étroites tant audit archevêque qu'à ses successeurs, ou aucuns desdits ordinaires, de n'entreprendre désormais d'exercer aucune (*sic*) acte de juridiction sur ladite chapelle, ni sur lesdits frères et religieux. Nous avons cependant en vertu des présentes, communiqué tout libre et plein pouvoir à notre vénérable frère l'évêque de Senlis d'absoudre lesdits frères, en tant que besoin serait, selon les formes de l'église des-dites sentences publiées par ledit archevêque, relâcher ledit interdit et dispenser envers lesdits frères, lesquels bien que liés par lesdites sentences, auraient reçu les ordres sacrés ou se feraient illicitement et sans permission immiscer aux choses divines, leur donner pouvoir de servir aux ordres qu'ils ont ainsi pris, administrer au divin service et même être licitement promus aux ordres supérieurs.

Qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit d'enfreindre, ou par entreprise téméraire, de contrevenir à cet écrit de notre exemption, absolution, défense, constitution et commission. Que s'il arrive qu'aucun présume de l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donnée à Lyon, aux calendes de janvier, l'an premier de notre pontificat ».

p. 212

ISABEAU DE FRANCE, REINE D'ANGLETERRE, VIENT DE TROUVER A FONTAINEBLEAU
LE ROI CHARLES IV, SON FRERE, ET LE MOTIF DE SON VOYAGE.

CHAPITRE IV.

I. Diverses opinions touchant le motif de ce voyage.

II. Ce qu'en disent plusieurs auteurs français et anglais.

III. Isabeau ménage la paix entre la France et l'Angleterre.

IV. Pratiques des Spencer contre la reine Isabeau.

V. Punition des Spencer.

[note : *L'an Jésus-Christ 1323.*]

Entre les événements singuliers arrivés en ce lieu de Fontainebleau, celui-ci n'est pas des moins considérables qu'Isabeau de France, fille du roi Philippe le Bel et femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, l'an mille trois cent vingt-trois, vint trouver en cette maison le roi Charles IV, son frère. Tous nos historiens conviennent bien touchant ce voyage, mais tous ne s'accordent pas du sujet, ni du motif qui emmena cette reine en France.

[I. Diverses opinions touchant le motif de ce voyage.]

Il y en a qui ont écrit, que ce fut à l'occasion des mécontentements extrêmes qu'elle avait reçus du roi son mari, et c'est ce qu'en remarque particulièrement la Chronique de Flandre, dont je rapporterai ici les termes anciens parce qu'ils font notamment mention comme elle trouve le roi en ce lieu de Fontainebleau, où elle fit quelque séjour avec sa Majesté. « Quand le roi d'Angleterre sut qu'il était ainsi échappé, si fut conseillé qu'il prit la reine. Tantôt qu'elle le sut, si prit son fils Édouard et se mit en un passager [note : *C'est un vaisseau de passage.*], et emporta moult grand trésor et emmena le comte Kent en sa compagnie, et

p. 213

passèrent la mer et arrivèrent à Boulogne, et de là alla tant par ses journées, qu'elle trouva le roi son frère à Fontainebleau, qui était nouvellement marié à la sœur du roi de Bohême, incontinent alla la reine en la chambre du roi, et mena son fils par la main et dit au roi : Sire frère, je me viens plaindre à vous du roi mon baron, qui par le conseil d'un traître m'a chassée malheureusement de sa terre. Le roi lui répondit : « belle-sœur, vous demeurerez en mon manoir au bois de Vincennes jusques à tant que nous ayons ordonné qu'on fera de vous et de vos

bes<o>gnes ». Voilà ce qu'en dit l'auteur de cette Chronique [note : *Chronique de Flandre mise en lumière par Denis Sauvage, feuil. 138.*]. Or les mécontentements particuliers de cette reine procédaient de ce que les seigneurs Spencer, père et fils, possédant puissamment le roi son mari, l'avaient mise de mauvaise intelligence avec lui.

[II. Ce qu'en disent plusieurs auteurs français et anglais.]

Mais la plupart des analystes [note : *Belleforest en ses Annales de France, l. 4, chap. 57.*], tant français qu'anglais, écrivent qu'elle ne s'enfuit point d'Angleterre, mais qu'elle fut envoyée exprès en France par le roi son mari pour pacifier quelque différend et traiter de paix entre l'une et l'autre couronne, qui étaient pour lors en guerre, et que pour cet effet il lui fut donné un train, non pas digne de sa naissance et de sa Majesté, étant seulement accompagnée du seigneur Jean de Cromwell et de quatre gentilhommes, et ce fait à dessein de la part de ces seigneurs Spencer, afin de lui donner occasion de déplaisir et de s'éloigner d'autant plus volontiers du roi son mari.

[III. Isabeau ménage la paix entre la France et l'Angleterre.]

Quoi qu'il en soit, elle eut très agréable ce voyage, où nonobstant ses justes ressentiments de déplaisir pour montrer son naturel, elle se porta d'affection et ménagea adroitement la paix auprès du roi Charles son frère, entre la France et l'Angleterre, paix qui était extrêmement désirée du roi anglais, d'autant qu'il se voyait assailli de trois côtés. D'une part, des Écossais, qui avaient porté leurs armes bien avant dans la frontière d'Angleterre, où ils se battaient généreusement. Des Français d'autre part, qui s'étaient jetés dans la

p. 214

Guyenne, où ils avaient déjà fait de grands progrès. Et en troisième lieu, une sédition de la plupart de ses sujets à l'occasion de la tyrannie de ces Spencer, (que quelques autres appellent Dépensiers) lesquels gouvernaient le roi selon leurs caprices et leurs fougues pour le grand ascendant qu'ils avaient sur ses volontés.

[IV. Pratiques des Spencer contre la reine Isabeau.]

Où ces mêmes considérant alors la paix bien assurée avec les Français qui étaient leurs plus redoutables ennemis, et ne voyant plus que la reine qui les pouvait puissamment heurter, ce fut alors que prenant l'occasion de son absence, ils firent effort de leur artifice et de leur malice pour la mettre plus mal que jamais auprès de son mari, auquel ils firent entendre qu'il était nécessaire de la mander promptement et la faire retourner de France, de crainte qu'elle ne pratiquât quelques affaires secrètes contre son État, en faveur du roi de France son frère, comme ils avaient eu avis, disaient-ils malicieusement [note : *Froissart Vol. 1, chap. 5.*]. De quoi la reine étant bien avertie par des plus grands d'Angleterre, et qu'au lieu de reconnaître l'affection qu'elle avait témoigné, et pour le roi son mari, et pour son État, en lui ayant procuré la paix avec les Français, au contraire il s'était laissé encore gagner plus que jamais par les Spencer pour lui brasser plus de mécontentements que jamais.

[V. Puniton des Spencer.]

Cela l'obligea à prolonger son retour le plus qu'elle pût, et enfin toute certaine qu'elle avait à craindre retournant en Angleterre, tandis que ces tyranneaux auraient les avantages qu'ils y possédaient, refusa d'y retourner qu'à main forte, ayant été assistée en ce point de Jean frère du comte de Hainaut son cousin, et étant arrivée en Angleterre, elle fut aussitôt très bien reçue de la plupart des seigneurs anglais et de la noblesse, lesquels s'étant saisis des Spencer, les firent punir et mourir avec autant d'ignominie que l'on employa de juste rigueur en leur endroit, ayant été les sanglantes victimes de la fureur du peuple irrité contre leur tyrannie et l'excès de leur malice.

p. 215

L'ENTREE DE L'EMPEREUR CHARLES LE QUINT A FONTAINEBLEAU
ET LE BON ACCUEIL QUE LUI FIT LE ROI FRANÇOIS I^{ER}.
CHAPITRE V.

I. *La loi de Dieu est un flambeau qui éclaire à la voie de salut.*

- II. *Motif du voyage de Charles le Quint.*
 III. *Diverses raisons qui lui font appréhender son passage.*
 IV. *Il promet et ne tient pas.*
 V. *Le roi envoie au-devant le recevoir.*
 VI. *Il reçoit de grands bonheurs partout où il passe.*
 VII. *Son arrivée à Fontainebleau.*
 VIII. *Le grand accueil qu'il y reçoit.*
 [note : *L'an de Jésus-Christ 1539 et 1540.*]

[I. La loi de Dieu est un flambeau qui éclaire à la voie de salut.]

C'est une sainte révolution, quand à l'imitation du roi prophète, ceux qui portent le sceptre et la couronne comme lui, se proposent toujours la loi de Dieu pour s'en servir comme d'un flambeau qui éclaire leurs pas dans le sentier de ses volontés éternelles, et ne s'en écarter jamais pour quelque avantage que ce soit, puisque le mérite d'une telle action leur promet des récompenses sans fin et autant illustres qu'elles sont désirables, et que c'est quitter des bagatelles sur la terre pour posséder des trésors infinis dans le ciel [note : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis. Psal. 118.*]. Notre grand roi François semblait avoir bien appris cette leçon, et quoi qu'il eut pu avoir de justes ressentiments pour se venger des injures et déplaisirs reçus de l'empereur Charles le Quint, qui en diverses occurrences, et surtout après sa prise en fuite de la malheureuse journée de Pavie, l'avait comme forcé à faire un traité entièrement désavantageux à son État, néanmoins s'étant laissé toujours conduire par la lumière

p. 216

de la loi de Dieu, sachant qu'elle est un puissant lien (pour user des termes de l'Écriture) à réunir les cœurs, et qui engage tous les mortels à un oubli éternel des injures des plus cruels ennemis, voire par un surcroît d'obligation les invites à leur procurer du bien [note : *Ligatura salutis. Ecclesiastici cap. 6.*]. Voici donc le gracieux accueil qu'il lui fit, étant en cette maison royale de Fontainebleau. Le motif et l'occasion du voyage de l'Empereur en France, étant tel.

[II. Motif du voyage de Charles le Quint.]

Les Flamands, et notamment les bourgeois et habitants de Gand, s'étant révoltés, et par une sédition populaire ayant tué plusieurs officiers de sa Majesté impériale, à l'occasion de quelque nouvel impôt sur le vin que l'on transportait en ce quartier là, et jugeant bien que cette action de rébellion attirerait en bref sur eux une juste punition, résolurent pour conjurer cette orage de secouer entièrement le joug de son obéissance, et pour cet effet envoyèrent la France des principaux d'entre eux vers le roi pour prier sa Majesté d'agréer l'offre qu'ils lui faisaient, et de leur ville, et de la fidélité qu'ils lui voulaient jurer, de n'avoir plus dorénavant d'autre volonté que de le reconnaître pour leur seigneur et souverain, lui faisant entendre de surplus, que les autres villes de Flandre suivraient aussitôt leur exemple et rendraient à sa Majesté les mêmes devoirs de vassaux et de sujets.

L'Empereur, averti de tout ceci, se vit bien empêcher sur la créance qu'il avait que le roi trouvant une si favorable occasion de se venger de lui, recevrait volontiers ces rebelles en leur offre si avantageuse, ce que sa Majesté tant s'en faut qu'elle écoutât, comme elle le pouvait, qu'au contraire elle les renvoya, les exhortant d'avoir recours, comme très humbles sujets, à la clémence de L'Empereur leur seigneur.

Cependant sa Majesté impériale ne sachant quel conseil prendre en cette affaire si épineuse, et voyant qu'elle était à la veille de perdre la Flandre, si promptement

p. 217

elle n'y remédiait, pour éteindre ce feu qui commençait de s'allumer, résolut d'y accourir en personne, mais le chemin d'y aller semblait très difficile, attendu qu'il était pour lors en Espagne quand cette tragédie se jouait en ses Pays-Bas, où la longueur et les difficultés du passage lui paraissaient, comme de fait, fort périlleux, car où il lui fallait traverser par la

France, ou prendre la voie de l'océan ou celle de la mer méditerranéenne pour descendre en Italie, et de là par l'Allemagne, n'y ayant que ces passages de l'Espagne en Flandre.

De tenter ce voyage par la France, il avait occasion de se défier sur ce qu'il savait bien la mauvaise foi et les indignités dont il avait usé envers le roi, bien que quelque peu auparavant, ils se fussent réconciliés avec toute apparence d'amitié. Il n'ignorait pas aussi qu'il y a toujours occasion de douter d'une amitié que l'on a extorquée par force, telle qu'était celle-ci, combien qu'il est vrai qu'elle était très sincère de la part du roi.

[III. Diverses raisons qui lui font appréhender son passage.]

De passer de la mer océane, il n'y trouvait pas moins de difficultés, soit à cause d'une armée navale qu'il ne pouvait si tôt mettre en mer, soit d'autant qu'il y avait danger, que si quelque tempête s'élevait, elle ne le jettât, ou en la côte de France ou celle d'Angleterre, dont les deux rois lui étaient suspects.

Il ne lui restait plus que le passage de la mer Méditerranée par l'Italie et l'Allemagne, ce qu'il ne pouvait encore exécuter qu'avec une puissance armée, et où il ne trouvait pas moins d'empêchements, attendu qu'il ne se tenait pas tant assuré des Italiens, et qu'il craignait les protestants d'Allemagne. Dans cette perplexité, voyant que cette affaire pressait et que son voyage par la France lui était le plus commode, il en écrivit au roi, priant sa Majesté de lui permettre et donner assurance d'y passer avec peu de train, savoir ceux de sa Majesté seulement et quelques principaux de sa cour.

[IV. Il promet et ne tient pas.]

Et pour inviter d'autant plus volontiers le roi à lui ac-

p. 218

order cette faveur si importante, il ne manqua pas de lui faire beaucoup de belles promesses, entre autres de lui donner ou à quelqu'un de ses enfants, l'investiture du duché de Milan, promettant ce qu'il savait bien qu'il n'avait pas volonté d'effectuer, vu que toutes ses promesses n'étaient que pour se faciliter promptement ce passage en Flandre, et par cette ruse et mauvaise foi tromper la bonté et franchise du roi, à quoi il ne manqua pas aussitôt qu'il fut en ses Pays-Bas, ne se souvenant plus de ses promesses, qu'il n'avait jamais voulu donner par écrit, mais que plusieurs fois il avait réitéré de bouche.

[V. Le roi envoie le recevoir.]

Le roi sur cette assurance ayant accordé à l'Empereur tout ce dont il l'avait requis, et désireux de lui témoigner de surplus sa bonne volonté, envoya jusques à Bayonne ses deux fils au-devant de lui, savoir Monseigneur le Dauphin et Monseigneur d'Orléans, avec un bon nombre de seigneurs et de noblesse, où par toutes les villes qu'il passa, sa Majesté avait ordonné que l'on le reçut comme sa personne même, avec toute sorte d'honneurs, de cérémonies et d'entrée, ce qui fut ainsi fait, lui ayant même permis d'élargir tous les prisonniers des lieux où il passait [note : *Martin du Bellay. Liv. 8 de ses Mémoires.*].

[VI. Il reçoit de grands bonheurs partout où il passe.]

Je ne m'entendais point ici dans le narré de l'accident qui lui arriva étant au château d'Amboise, où le feu prit par mégarde à une des tours et département orné des plus riches tapisseries que l'on put voir, dont la fumée fut si grande qu'elle pensa étouffer tous ceux qui y étaient, et où même l'Empereur fut si incommodé, qu'il en courut risque comme les autres. Je ne parlerai point non plus des honneurs que l'on lui fit ensuite à Blois et à Orléans.

[VII. Son arrivée à Fontainebleau.]

Mais je me contenterai seulement selon mon dessein, de représenter son entrée magnifique et le gracieux accueil, plein de pompe et de grandeur, que le roi lui fit en cette sienne maison de Fontainebleau, ainsi que je l'ai appris et recueilli de divers mémoires de ce temps-là, sa Majesté ayant envoyé au-devant de lui

p. 219

hors de la forêt un nombre de princes, de seigneurs et de noblesse, tous avec plus grand éclat d'habits qu'il se peut voir.

Entrant dans la forêt, il fut accueilli par une troupe de personnes déguisées en forme de dieux et déesses bocagères, qui au son des haut-bois s'étant rassemblés et accourus, composèrent une danse rustique, qui ne fut pas moins agréable en la bizarre façon dont ils étaient revêtus, qu'en l'ordre et aux passages qu'ils tenaient, lesquels ayant ainsi dansé quelque temps s'écartèrent promptement de part et d'autre dans la forêt, et l'Empereur poursuivant son chemin arriva ici.

[VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.]

Son entrée fut par la grande allée de la chaussée. À la porte il avait un arc de triomphe orné de trophées et enrichi de peintures qui représentaient le roi, et l'Empereur revêtu à l'antique, accompagnés de la Paix et de la Concorde, pour faire voir à l'Empereur avec quelle bienveillance et franchise le roi le recevait. Là était encore un concert de musique, et après avoir entendu quelques airs, il fut conduit dans le château au son des trompettes et des tambours, et entrant dans la petite galerie, il y rencontra le roi, où se firent les compliments entre leurs Majestés, et de là fut conduit au pavillon des Poèles, qui lui avait été ordonné pour son logement.

Le souper étant préparé en la salle du Bal, le roi qui avait laissé quelque temps l'Empereur pour se reposer à loisir, l'alla prendre en sa chambre, et ils vinrent ensemble souper, avec un témoignage de part et d'autre d'une grande réjouissance.

Le lendemain et plusieurs jours qu'il séjourna ici, Du Bellay, auteur de ce temps-là, remarque que le roi lui donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royales, de tournois, d'escarmouches, de combats à pied et à cheval, et en somme de toute sorte de divertissements [note : *Du Bellay. Ubi supra.*].

p. 220

LA NAISSANCE DU ROI FRANÇOIS II À FONTAINEBLEAU, AVEC L'ORDRE ET LES CEREMONIES
DE SON BAPTEME FAITES EN CE MEME LIEU DANS L'EGLISE DE LA SAINTE-TRINITE.

CHAPITRE VI.

I. *Éloges du roi François II.*

II. *Né le 20^e jour de janvier.*

III. *L'ordre, et les princes et seigneurs qui se trouvèrent à ce baptême.*

IV. *Le nom des princesses et dames qui s'y trouvèrent.*

V. *Baptême célébré par Monseigneur le cardinal de Bourbon.*

VI. *Parrains et marraine.*

VII. *Les réjouissances faites ensuite de ce baptême.*

[note : *L'an de Jésus-Christ 1543.*]

[I. *Éloges du roi François II.*]

Combien que la dignité royale soit une chose si relevée, qu'on peut dire à bon droit avec un Ancien [note : *Apophtegme de Philippe roi de Macédoine dans Hérodote.*], qu'elle est une copie dont la divine Majesté est le prototype et l'original, si est-ce qu'il est très certain que comme l'enchâssure redouble la grâce de la pierre qui est posée dans l'anneau, aussi est-il vrai que cette qualité très illustre éclate davantage quand elle est hantée en la noblesse des vertus. Ce qui est une vérité qui semble d'autant plus volontiers m'obliger pour la gloire de Fontainebleau, à traiter de la naissance et des cérémonies de baptême du petit roi François, second de nom et grand de mérites, puisqu'à bon droit il a acquis le surnom de roi sans vice, dont le peu d'âge qu'il a vécu et régné, au grand préjudice de cet État qui s'en promettait un siècle d'or, a empêché le cours de ses mérites ; son âge n'ayant été que de seize ans huit mois et six jours, et son règne que de seize mois, vingt-cinq jours, qu'il commença le dixième de juillet 1559 et finit par sa mort 1560.

[II. *Né le 20^e jour de janvier.*]

p. 221

Il naquit le vingtième jour de janvier en ce château de Fontainebleau, l'an mille cinq cent quarante-trois, naissance qui apporta une très grande joie à toute la France, à cause qu'il avait déjà dix ans que Henri II son père (qui n'était pour lors encore que Dauphin) était marié avec Catherine de Médicis, sans que Dieu jusques alors eut béni leur couche d'aucune lignée, ce qui en faisait appréhender la suite.

L'on attendit pas longtemps à célébrer les cérémonies de son baptême, car peu de jours après sa naissance elles se firent, soit parce qu'il paraissait fort faible et délicat, soit aussi d'autant qu'alors arriva ici Monseigneur le cardinal de Farnèse, neveu du pape Paul III, qu'il avait envoyé en qualité de Légat vers le roi François I^{er} pour moyenner un accord entre sa Majesté et l'Empereur Charles le Quint, où le roi se voyant honoré de cette légation, fut aussi bien aise que mondit seigneur le Légat honora de sa présence les cérémonies de ce baptême, qui furent alors faites en l'église des Mathurins [note : *Les religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs sont appelés Mathurin en quelques lieux de ce royaume à cause d'une chapelle dédiée à saint Mathurin, où est de présent bâti le co<u>vent des Mathurins à Paris.*] de ce château, dit Paradin auteur de ce temps [note : *Guillaume Paradin, Liv. 4, chap. 5 et 6 de l'Histoire des choses mémorables de son temps.*], qui est l'église de la très Sainte-Trinité, autrement appelée la grande chapelle (car c'est ainsi que l'on nous nomme en quelques lieux de ce royaume, à cause d'une chapelle dédiée à saint Mathurin, qui nous fut donnée à Paris, où est maintenant bâti notre co<u>vent dit les Mathurins de l'Ordre de la Sainte-Trinité et Rédemptions des captifs). Or les magnificences et cérémonies furent telles qu'il s'ensuit.

Le dimanche dixième jour de février audit an 1543, environ les quatre à cinq heures du soir, le roi aïeul ou grand-père de notre petit roi François, ayant ordonné cette cérémonie, elle commença ainsi.

Trois cents torches furent données à autant de personnes es gardes du corps du roi et de Monseigneur le Dauphin, et des Suisses du corps, lesquels furent rangés depuis la chambre de sa Majesté jusques en ladite

p. 222

église, passant par la petite galerie, où la clarté était si grande de ces lumières, qu'il semblait que l'on fut en plein jour.

[III. L'ordre, et les princes et seigneurs qui se trouvèrent à ce baptême.]

Marchaient en après les deux cents gentils hommes de la maison du roi.

Puis les chevaliers de l'Ordre.

Là se trouva ainsi le roi de Navarre, messeigneurs les ducs d'Orléans, de Vendôme, de Touteville, de Guise, de Nevers, de Longueville, d'Étampes et le comte d'Aumale, comme aussi l'ambassadeur de Venise [note : *Paradin. Ubi supra.*].

Là parut encore mondit seigneur le Légat avec plusieurs cardinaux et autres prélats.

[IV. Le nom des princesses et dames qui s'y trouvèrent aussi.]

Ensuite marchait la reine, et toutes les princesses qui étaient pour lors en cour, savoir Madame Marguerite, fille du roi, qui fut depuis mariée au duc de Savoie, Madame la princesse de Navarre, Madame de Saint-Pol, Mesdames les deux duchesses de Nevers, Madame de Montpensier, Madame de Guise, Madame la duchesse d'Étampes et plusieurs autres dames, qui étaient toutes revêtues très somptueusement de toile d'or et d'argent, avec une infinité de pierreries qui rendaient un merveilleux éclat. Et parmi cette troupe était l'enfant que l'on portait baptiser.

Et dans cet appareil et magnificence, l'on alla en ladite église où le roi se rendit aussitôt.

[V. Baptême célébré par Monseigneur le cardinal de Bourbon.]

Elle était parée des plus riches tapisseries de la couronne et autres divers ornements. Au milieu il y avait un chef composé en rond, sur lequel l'on voyait un grand drapeau de toile d'argent, qui était le lieu où se firent les cérémonies du baptême, dont l'office fut célébré par Monseigneur le cardinal de Bourbon.

[VI. Parrains et marraine.]

Les parrains furent le roi, qui lui donna son nom François, avec Monseigneur le duc d'Orléans troisième fils de France et oncle paternel de notre petit prince. Et la marraine fut Marguerite, de laquelle il a été parlé ci-dessus.

p. 223

Toute cette cérémonie étant ainsi achevée, l'enfant fut rapporté en l'ordre et magnificences qu'il avait été porté, et aussitôt l'on entra au festin que le roi avait fait préparer en sa salle, qui est celle qui porte maintenant le nom de salle du Bal, où ensuite de ce banquet, il y eut divers ballets, danses et autres pareilles réjouissances, ce qui se continua en plusieurs jours après.

[VII. Les réjouissances faites ensuite de ce baptême.]

Or l'on avait dressé en haut et grand bastion près du chenil, où est maintenant l'allée solitaire et cell des mûriers blancs. Et sur l'étang, il y avait trois galères ornées de leurs banderolles. Et le tout ainsi ordonné, le jeudi suivant quatorzième dudit mois, il se fit diverses escarmouches en deux parties de princes et de seigneurs, les uns qui défendaient ce bastion et les autres qui l'attaquaient, et par terre et par eau avec lesdites galères, et en cette sorte finirent ces magnificences.

Incontinent après, Monseigneur le Légat ayant plusieurs jours conféré avec sa Majesté, prit congé d'elle et s'en alla vers l'Empereur pour l'accommodement de ces deux princes, selon l'ordre qu'il avait reçu de sa Sainteté, où il ne put rien avancer.

p. 224

LES MAGNIFICENCES ET CEREMONIES FAITES A LA NAISSANCE ET PRINCIPALEMENT AU
BAPTEME DE MADAME ÉLISABETH DE FRANCE, FILLE AINEE DU ROI HENRI II A FONTAINEBLEAU
CHAPITRE VII.

I. Le bien arrivé de cette naissance.

II. Élisabeth surnommée la Paix.

III. Parrains de cette princesse.

IV. Théâtre et divers ornements dressés pour ce baptême.

V. Appareil d'un très riche buffet.

VI. L'ordre et cérémonies.

VII. Les marraines de cette princesse.

VIII. Bal et tournois faits ensuite.

[note : L'an de Jésus-Christ 1545.]

[I. Le bien arrivé de cette naissance.]

Les Anciens ingénieux en leurs inventions voulant faire paraître le mérite de la sagesse, et des sciences, ont fort bien rencontré quand ils ont dit qu'à la naissance de Minerve, qu'ils en estimaient la déesse, le monde fut comblé d'une félicité sans pareille, par une pluie d'or qui tomba sur la terre. Le même avec non moins de raison, pouvons-nous dire de la naissance d'Élisabeth, ou Isabeau de France, fille aînée du roi Henri II (qui n'était que Dauphin lorsqu'elle naquit), puisque outre que cette princesse fut une des plus sages et des plus vertueuses qui jamais portèrent le sceptre, elle fit naître encore ce bonheur avec elle à la façon d'une pluie d'or, que les guerres, la famine et la peste, qui travaillaient la chrétienté, ayant cessé environ le temps de son horoscope, et nativité succéda à tant de misères le bien si fort désiré de la paix entre la France et l'Angleterre qui fut alors juré

p. 225

avec promesse et accord de mariage quelque temps après entre cette jeune princesse et Édouard V, roi d'Angleterre, duquel ledit mariage ne fut accompli étant Édouard mort de poison par l'intelligence de son gouverneur le duc de Northumberland, où peu après fut aussi confirmée la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne par le mariage qui fut consommé et accompli de notre Élisabeth avec Philippe II.

[II. Élisabeth surnommée de la Paix.]

Et par un commun sentiment et voix publique de ces deux nations, cette princesse fut appelée *Élisabeth de la paix*, ainsi que publia un de nos poètes [note : *Joachim du Bellay*.] en ces vers :

*Par elle en paix sont la France et l'Espagne,
Par elle unis les deux plus grands rois,
Du sang d'Autriche et du sang des Valois,
Fille de l'un et de l'autre compagne.*

Cette naissance arriva en ce château le deuxième avril mille cinq cent quarante-cinq, où Élisabeth demeura et fut nourrie quelque temps, puis fut portée à Saint-Germain-en-Laye. À cette naissance furent faites de grandes réjouissances, mais surtout les magnificences de son baptême et les cérémonies en furent célébrées avec un appareil tout plein de pompe et de majesté.

[III. Parrains de cette princesse.]

La paix ainsi conclue entre François I^{er} et Henri VIII, roi d'Angleterre, naquit en même temps notre jeune princesse, petite-fille de François, et à l'occasion de cette paix y ayant ici deux grands seigneurs de la part du roi anglais, venus exprès pour la jurer solennellement, savoir l'un, le seigneur du Dellay, amiral d'Angleterre, et l'autre, le milord Chenay, maître des ports et grand trésorier de ce même royaume. Ces deux seigneurs furent parrains de notre Élisabeth, au nom du roi Henri VIII.

Le jour ordonné tous les princes et les princesses de ce royaume étant ici assemblés, les cérémonies en fu-

p. 226

rent célébrées en ce château, où la cour du Donjon était toute tendue et ornée par haut et par bas de si riches tapisseries et autres divers ornements, que la moindre chose qui y parut était or, argent ou soie.

Au milieu de cette cour, il y avait comme une forme de théâtre de bois élevé d'une belle architecture avec plusieurs portiques composés à l'antique, ornés de divers feuillages, aux frises desquels se lisaient ces mots écrits en lettres d'or : *Audierunt Reges verba oris eius*, lesquels sont empruntés du premier Livre des rois [note : *Regum cap. 4.*], où il est fait mention de la grande réjouissance du peuple d'Israël, quand il reçut l'arche d'alliance en son armée, ayant perdu la bataille contre les Philistins, et de l'espérance qu'il se promettait de toute sorte de bonheur par la présence de cette sainte arche, ce qui à l'instant jetta la crainte et l'épouvante à ces peuples incirconcis, leurs ennemis [note : *Paradin, Liv. 4, chap. 7 des choses mémorables de son temps.*].

[IV. Théâtre et divers ornements dressés pour ce baptême.]

Et pour revenir à l'embellissement de ce théâtre, il était encore orné et tous ces portiques de lierre et autre verdure, avec plusieurs écussons armoiries des armes de France et de celles d'Angleterre qui pendaient à chapeaux et rinceaux de triomphe par le dessus et tout autour de cethéâtre, du milieu duquel s'élevait un grand mât orné de lierre et de divers lames et le<m>nisques d'or clinquant, tout depuis le haut jusques au bas.

Ce mât ainsi élevé, servait à soutenir avec des cordons un grand voile de soie bleu en guise d'un ciel, où étaient attachées quantité d'étoiles d'or, lesquelles rendaient dans cette cour un éclat parfaitement agréable.

[V. Appareil d'un très riche buffet.]

Et ce qui ornait particulièrement ce théâtre et qui apportait à un chacun de l'admiration, était qu'au pied de ce mât il y avait une fort haute pyramide faite à divers angles et de neuf étages, couverte d'un riche poêle de drap d'or frisé, le tout qui composait un buffet chargé de la vaisselle royale toute d'or et de tant de

p. 227

vases et diverses pièces antiques, aussi toutes d'or et en si grand nombre, qu'il semblait qu'ici l'on eut rassemblé l'élite des buffets de tous les princes de l'Europe. Aussi est-il véritable que

l'on y avait apporté tout ce que les rois de France avaient eu de rare en leurs cabinets, dispersés en divers endroits de ce royaume. Et afin de faire connaître à un chacun, quelle était la valeur et l'excellence de toutes ces singulières raretés, il y avait là auprès des personnes commises qui en donnaient l'intelligence aux spectateurs et principalement aux Anglais et aux autres étrangers qui étaient en grand nombre dans cette magnificence, leurs disant comme quelques-unes de ces rares pièces avaient été apportées en France par l'Empereur Charlemagne, comme les autres lui avaient été envoyées par quelques rois, et ainsi des autres singularités dont il n'y en avait pas une moderne mais toutes antiques.

[VI. L'ordre et cérémonies.]

Je ne trouve point le jour ni l'heure que commença la cérémonie de ce baptême, mais je remarque seulement que toutes choses étant ici bien préparées, les princes, seigneurs et la noblesse, ordonnés pour accompagner notre petite princesse, commencèrent à sortir du département du roi, après lesquels marchait le sedit milord Chenay, grand trésorier d'Angleterre, lequel portait l'enfant entre ses bras, et allaient de suite la reine, les princesses, les dames et damoiselles de la cour, toutes richement et magnifiquement parées, et ayant traversé la petite galerie, entrèrent en l'église de la Sainte-Trinité, laquelle était richement ornée, où à l'entrée étaient Messeigneurs les cardinaux de France accompagnés de plusieurs archevêques, évêques et autres prélats, tous revêtus de leurs rochets, où Monseigneur le cardinal de Bourbon revêtu en pontificat fit la cérémonie de ce baptême, comme étant prince de sang royal et archevêque de Sens, ce lieu étant de son diocèse.

[VII. Les marraines de cette princesse.]

Lorsqu'il fut question de donner le nom à l'enfant,

p. 228

les ambassadeurs et députés d'Angleterre y furent présents comme parrains, et les marraines furent Éléonore d'Autriche, seconde femme du roi François I^{er}, et Jeanne, princesse de Navarre, qui la nommèrent Élisabeth, et à l'instant fut ce nom proclamé par les hérauts d'armes de France et d'Angleterre qui étaient couverts de leurs cottes d'armes armoirées des armes des deux rois, ensuite de quoi commencèrent à sonner les trompettes, clairons et hautbois avec une grande décharge de boëttes et d'escouperie, et autres armes à feu.

Cette cérémonie ainsi achevée, le roi régala toute sa cour et le banquet du souper fut fait avec un si grand appareil qu'il ne se parlait point que l'on en eut jamais vu un semblable.

[VIII. Bal et tournois faits ensuite.]

Mais si ce festin fut exquis, l'issue n'en fut pas moins agréable par le bal qui commença aussitôt, où à diverses entrées parurent des hommes de figures prodigieuses, puis des bêtes curieuses et étranges de toutes sortes, et en troisième lieu, divers oiseaux de rapine, griffons, aigles, vautours et autres semblables.

Cette réjouissance continuant le lendemain, le tournoi fut ouvert entre Monseigneur le Dauphin et le comte de Laval, qui faisaient un parti chacun de chevaliers.

La troupe du premier paraissait armée et habillée en blanc, portant un croissant de lune sur l'armet au lieu de timbre, et leurs chevaux étaient armés et caparassonnés de semblable parure.

Celle de l'autre se donnait à connaître par leur couleur qui était incarnat, où en cette joute qui dura un jour entier, il n'y eut point de chevalier qui ne donnât alors des preuves de sa valeur et de son adresse. Mais entre tous il fut avoué d'un chacun et sans flatterie que Monseigneur le Dauphin avait mérité le prix et l'honneur de ce tournoi, ne s'étant épargné à la joute à la rencontre des coups et à briser contre tous ceux du parti contraire.

p. 229

Toutes ces magnificences achevées, les ambassadeurs d'Angleterre s'en retournèrent chargés de présents et de grandes satisfactions des honneurs qu'ils avaient reçus du roi, et sa Majesté partant d'ici, s'en alla courre le cerf en la forêt d'Orléans.

I. *Quelle est l'amitié de la plupart des courtisans.*

II. *Ils abandonnent le roi malade et suivent le Dauphin.*

III. *Le roi relève de maladie et de l'invention dont il usa pour rappeler ses courtisans.*

IV. *L'autorité royale ne doit souffrir être mi-partie.*

[note : *L'an de Jésus-Christ 1547.*]

[I. Quelle est l'amitié de la plupart des courtisans.]

Ceux qui pour parler sincèrement de l'amitié de la plupart des courtisans ont dit qu'elle suit plutôt la bonne fortune de celui qui la possède, que non pas la personne, ont certes bien rencontré, puisque l'expérience en donne trop souvent des preuves, et qu'il n'est que trop vrai que les amorces de l'intérêt sont d'ordinaire les secrets ressorts qui avancent ou reculent leurs affections et leurs services qui semblent finir quand et quand l'intérêt. Ce fut ce que le grand roi François sut fort bien reconnaître lorsqu'étant tombé malade en ce château quelques mois avant son décès, où sa maladie alla jusques à ce point qu'il y avait plus d'apparence de mort que d'espérance de guérison, soit pour son âge, ou plutôt soit

p. 230

pour son indisposition.

[II. Ils abandonnent le roi malade et suivent le Dauphin.]

Au même temps l'on vit presque toute la cour quitter ce soleil en son couchant, afin de courir au-devant du soleil levant, je veux dire vers le Dauphin Henri, son fils héritier de sa couronne, lequel ne se tenait guère alors près de son père, mais que la jalousie de la succession faisait un peu éloigner de la cour il y a déjà quelque temps.

[III. Le roi relève de maladie et l'invention dont il usa pour rappeler ses courtisans.]

Le roi commençant à se bien porter, et ayant pris garde que sur le doute de sa maladie un chacun presque l'avait abandonné, et surtout les plus grands de sa cour, cela le toucha si vivement qu'il s'efforça alors de prendre courage. Et pour donner l'alarme à ces fuyards et voir qu'il les rappelleraient à leur devoir pour ne perdre les respects dus à sa Majesté, quoique sa santé ne fut pas encore bien bonne et que son visage témoignât quelque grande indisposition, il jugea à propos de feindre une entière santé, se fardant un peu le visage et s'ajustant si proprement, qu'il semblait plutôt un jeune courtisan que non pas un homme de son âge, et de l'état où il était. Voire plus pour feindre une verte vigueur, c'est que le jour de la fête Dieu, que selon la coutume de l'Église l'on célèbre avec grande solennité, il voulut se trouver à la procession, et même aida à porter dais sous lequel l'on portait le saint sacrement, et étant de retour assis en sa chambre, il dit alors ces paroles, témoignant la juste jalousie qu'il avait de son autorité : *je leur ferai encore une fois peur avant que mourir.* Voulant parler des princes, des seigneurs et des courtisans, qui l'ayant quitté durant sa maladie étaient allés trouver le Dauphin pour se mettre de bonne heure en ses faveurs. Cependant le bruit de la guérison de sa Majesté, et l'éclat de cette action célèbre et royale ayant été su partout, cela étonna fort les courtisans qui ne manquèrent à revenir petit à petit vers le roi, tous fort honteux et confus, ce qui apprêta fort à rire de bon courage à sa Majesté, principalement quand elle apprit que la plupart, ayant

p. 231

quitté le Dauphin, l'avaient laissé aussi seul que lui l'avait été durant sa maladie.

[IV. L'autorité royale ne doit souffrir être mi-partie.]

Cette action fut fort remarquée comme un trait d'un courage vraiment royal, qui ne peut et ne doit souffrir sa dignité méprisée, ni son autorité mi-partie. Toutefois elle n'eut autre suite et il n'en traita pas plus mal ceux qui l'avaient ainsi quitté, jugeant bien comme il était vrai qu'ils ne l'avaient point fait par mépris, mais seulement, ainsi que nous avons remarqué pour s'insinuer aux bonnes grâces du Dauphin, avec ce qu'il voyait bien que sa santé était si fort altérée qu'il n'y avait guère d'espérance de vivre encore longtemps, et de fait il mourut peu de mois après au château de Rambouillet, le dernier jour du mois de mars de l'an mille cinq cent

quarante-sept, à commencer l'année au mois de janvier. C'est ce que j'ai extrait d'un petit livre intitulé *Le livre et excellent discours*.

p. 232

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAU DU ROI HENRI III, DE CLAUDE, DUCHESSE DE LORRAINE, DE VICTOIRE
ET DE JEANNE, FILS ET FILLE DU ROI HENRI II ET DE CATHERINE DE MEDICIS.

CHAPITRE IX.

I. Lieux de la naissance des princes recommandables.

II. Henri III nommé auparavant Édouard Alexandre.

III. L'auteur rend raison pourquoi il n'observe pas en ce chapitre l'ordre chronologique.

IV. Les treize cantons des Suisses parrains de Claude de France.

V. Médaille d'or présentée au roi Henri II par les Suisses.

VI. Victoire et Jeanne sœurs jumelles.

[I. Lieux de la naissance des princes recommandables.]

D'autant que la naissance des princes, des princesses et d'autres personnes illustres en extraction ou en mérites, est une chose digne d'être remarquée pour en perpétuer la mémoire à la postérité. Outre que les lieux où ce bonheur est arrivé, en sont de beaucoup plus considérables, cela m'a obligé à dresser ce chapitre pour ne frustrer ce séjour royal de l'honneur qu'il a reçu par la naissance de plusieurs princes et princesses du sang de nos rois. Les chapitres précédents en ont fourni quelques-unes, et celui-ci en fera voir encore quelques autres.

La première et la plus notable est celle du dic d'Alençon, depuis duc d'Anjou, quatrième fils du roi Henri II qui, après lui et les rois François II et Charles IX, ses frères, a régné sous le nom de Henri III, roi de France et de Pologne.

[II. Henri III nommé auparavant Édouard.]

Il naquit en ce lieu le vingt-et-unième de septembre

p. 233

mille cinq cent cinquante-et-un, et fut nommé Édouard Alexandre, nom que le roi Charles, son frère, lui fit changer en celui de Henri, en haine de Édouard, son parrain, roi d'Angleterre, parce qu'il était hérétique et qu'il était alors ennemi de la France [note : *L'an de Jésus-Christ 1551*].

Il est vraisemblable qu'il y eut bien autant et plus de réjouissances à la naissance de ce jeune prince qu'il en fut en celle de François II, son frère, et d'Élisabeth, sa sœur, puisque celui-ci naquit fils de roi, Henri II, son père étant déjà dans le troisième an de son règne, où lors de la naissance de ceux-là il n'était encore que Dauphin.

L'autre naissance à remarquer est celle de Claude de France, seconde fille de Henri II et depuis mariée à Charles III du nom duc de Lorraine, laquelle naquit au mois de novembre l'an mille cinq cent quarante-sept, année considérable par la mort de François I^{<er>}, son aïeul paternel, et pour raison du premier an du règne de Henri son père.

[III. L'auteur rend raison pourquoi il n'observe pas en ce chapitre l'ordre chronologique.]

En quoi je n'ai pas suivi la chronologie et l'ordre des temps comme j'ai gardé partout ailleurs, puisque cette naissance devance celle de Henri III de quatre ou cinq ans, ce que j'ai ainsi fait pour le respect et le titre de roi dont ce sien frère a été honoré, ne me semblant pas bien raisonnable de faire marcher en un même chapitre la sœur devant le frère, et encore moins une duchesse devant un puissant roi de France et de Pologne tel qu'il était [note : *L'an de Jésus-Christ 1547*].

[IV. Les treize cantons des Suisses parrains de Claude de France.]

Pour reprendre la trame de notre discours, cette princesse peu de temps après sa naissance fut tenue sur les fonts de baptême par les députés de tous les cantons des Suisses en qualité de parrains, et les marraines furent la fille du roi de Navarre et Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise [note : *Paradin Liv. 5, chap. 1 de l'Histoire en son temps*].

[V. Médaille d'or présentée par les Suisses.]

Le roi Henri II, son père, ayant voulu avoir ces Suisses pour compères afin de les engager et lier par une plus étroite alliance d'amitié, dont aussi ils se sentirent si fort honorés

p. 234

que ceux qui furent envoyés de leur part pour cette cérémonie, apporteront alors au roi en présent une très belle et grande médaille d'or, du poids et valeur de deux mille écus, où se voyait une main céleste qui tenait treize cordons liés ensemble d'un même nœud, et à chaque bout de cordon étaient les armes et devises des cantons. Un ange paraissait au-dessus soutenant une croix et autour de cette médaille se lisaient ces paroles : *Si Deus pro nobis quis contra nos*. Voulant représenter l'Église et la France par cette croix et cet ange, laquelle il tenait comme protecteur, et de l'Église catholique et de ce royaume très chrétien, et par cette main et ces treize cordons donnant à entendre l'alliance dont la main en est le symbole, que faisaient et confirmaient alors les treize cantons de cette nation.

[VI. Victoire et Jeanne sœurs jumelles.]

Deux autres filles de Henri naquirent encore d'une même couche en ce château de Fontainebleau le vingt-quatrième jour de juin l'an mille cinq cent cinquante-six [note : *L'an de Jésus-Christ 1556.*], dont l'aînée, qui était la quatrième fille, fut nommée Victoire et ne vécut guère après son baptême. Et l'autre, la cinquième fut appelée Jeanne et mourut environ six semaines après sa naissance.

Je ne fais point mention des autres enfants de Henri et Catherine de Médicis, comme n'étant pas nés ici, puisque mon dessein n'est de traiter que de ceux qui ont honoré ce lieu par leur naissance.

p. 235

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENUE AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU PAR L'ORDONNANCE DU ROI FRANÇOIS II
POUR PACIFIER LES PREMIERS TROUBLES EMUS PAR LES RELIGIONNAIRES ASSISTES DE QUELQUES PRINCES

ET SEIGNEURS DE CE ROYAUME.

CHAPITRE X.

I. Maladie de l'esprit telle qu'est l'ambition, fort périlleuse.

II. Les malheurs causés par l'hérésie de ce siècle.

III. Naissance et progrès de l'hérésie.

IV. La conspiration d'Amboise éventée.

V. Les noms de personnes de marque qui composaient cette assemblée.

VI. Elle dure quatre jours.

VII. Requêtes présentées par l'amiral.

VIII. Repartie à cette requête par le cardinal de Lorraine.

IX. Résolution de cette assemblée.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1560.*]

[I. Maladie de l'esprit telle qu'est l'ambition, fort périlleuse.]

Comme il n'y a point de pires maladies que celles de l'esprit, aussi sont-elles les plus périlleuses et les plus difficiles à guérir, notamment celles qui se sont emparées d'une âme ambitieuse que l'erreur et le prétexte de religion animent à la révolte, car il n'est point de furie qui sache jouer tant d'actes funestes et sanglants. Il me serait facile de prouver cette vérité par plusieurs témoignages de l'Antiquité qui le siècle passé et présent ne nous en fournissaient des exemples autant mémorables qu'ils sont tragiques, que la postérité aura peine de croire, si trop d'écrivains n'en faisaient foi, et si le ravaige et la ruine de plusieurs royaumes, de républiques, de peuples et de villes accablées de cette tyrannie n'en criaient encore tous les jours vengeance devant Dieu.

[II. Les malheurs causés par l'hérésie de ce siècle.]

Vu qu'il n'est que trop véritable que depuis cent ans ou environ, que l'hérésie bouffie d'orgueil et animée de rage, a relevée les

p. 236

cornes et en guise d'une furie suscitée des enfers a paru dans la chrétienté, l'on n'y a vu autre chose que guerres et que misères parmi toutes les contrées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Flandre et Pays-Bas, et au grand malheur de notre France en ce royaume très chrétien, qui depuis ce temps-là n'a semblé qu'un théâtre de fureur et de calamités en la révolte de ses peuples et de ses provinces, et dans le renversement de ses villes, de ses temples et plus augustes édifices.

Ce monstre de l'erreur s'étant éclos sous François I^{er}, n'osa presque paraître, craignant que comme les Lois civiles ordonnent d'étouffer tels prodiges dès leur berceau, aussi celui-ci se tint un long temps caché, appréhendant la juste punition que ce roi en faisait.

[III. Naissance et progrès de l'hérésie.]

Sous Henri II, son fils, ce monstre croissant en âge et en pouvoir à l'occasion des guerres entre le roi et l'empereur Charles Quint, il se fortifia un peu mais toujours en cachette et comme un oiseau de mauvais augure ne paraissant que de nuit parmi les ténèbres, où enfin la mort de ce grand prince fut la vie, si j'ose ainsi dire, de cette furie infernale. Vu que ses supports et partisans se servant de l'occasion du bas âge du roi François II et de la mauvaise intelligence de quelques princes et seigneurs de ce royaume, que les intérêts particuliers animaient à l'ambition du gouvernement de l'État, ceux qui se trouvèrent alors les plus faibles, voulant fortifier leur parti, se rangèrent du côté de cette furie, prenant le prétexte de religion pour attirer à eux tous ceux que les Lois divines et les ordonnances de nos rois avaient justement condamnés aux peines et aux châtiments de leurs erreurs.

En un mot et pour parler clairement, ce qui mit ce parti en fougue, ce fut de voir ce jeune roi donner l'administration et la conduite des affaires de la couronne à ses oncles, les ducs et le cardinal de Guise, ennemis déclarés de cette religion nouvelle.

p. 237

[IV. La conspiration d'Amboise éventée.]

D'où alors ce parti Huguenot se résolut à cette assemblée secrète qui fut tenue à Nantes le premier jour de janvier mille cinq cent soixante, où fut tramée la conspiration d'Amboise pour là enlever le roi, les reines et Messieurs ses frères, et changer ensuite l'État monarchique en République, et la religion catholique romaine en la nouvelle et prétendue. Mais Dieu ayant préservé ce royaume de ces malheurs extrêmes par la découverte de cette conjuration et par la punition de quelques complices, mais non par des chefs et des principaux que leur autorité et leur dignité mettaient un peu à couvert, enfin une autre et nouvelle conspiration s'étant tramée de rechef par les mêmes, elle prit encore le vent don't plusieurs de ses factionnaires expièrent leurs crimes par leur mort et par les justes châtiments qui en furent faits.

Cependant le roi désiteux d'apporter quelques remèdes à ces maux et couper le chemin à ce feu qui menaçait d'embraser en bref tout cet État, résolut avec la reine sa mère et son conseil qu'il était très expédient de convoquer au plus tôt une assemblée des princes, des officiers de la couronne et des chevaliers de l'ordre du roi avec le conseil de sa Majesté, afin de donner le remède requis, tant au fait de la religion que de l'État, et pour ce sujet, il fut arrêté que cette assemblée se tiendrait en ce château de Fontainebleau au vingtième du mois d'août suivant.

[V. Les noms de personnes de marque qui composaient cette assemblée.]

Le jour venu elle se fit au pavillon des Poèles, dans la chambre de la reine Mère, et commença à une heure après midi, où se trouvèrent le roi, la reine, sa mère, la reine, sa femme, Messieurs, frères de sa Majesté, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable, le chancelier de l'Hôpital, l'amiral de Châtillon, les maréchaux de Brissac et de Saint-André, Charles de Marillac, archevêque de Vienne, du Mortier, évêque d'Orléans, et Jean de Monluc, évêque de Valence, tous conseillers du privé

p. 238

conseil, lesquels étaient assis selon leur rang. Comme aussi assistèrent beaucoup de chevaliers de l'ordre, qui étaient pareillement assis mais hors les chaires du conseil. Le roi de Navarre et le prince de Condé y avaient été mandés, mais ils ne s'y trouvèrent pas.

[VI. Elle dure quatre jours.]

Le roi, faisant l'ouverture de l'assemblée, dit en peu de mots le sujet qui l'avait mû à cette convocation, que son chancelier et le cardinal de Lorraine et le duc de Guise feraient entendre plus amplement ce qui était de ses volontés, et fut continuée cette assemblée durant quatre jours.

Le reine Mère prenant de suite la parole, pria l'assemblée de conseiller le roi son fils en sincérité, en sorte que le tout put réussir à la gloire de Dieu, au maintien de sa couronne et au soulagement de ses sujets.

Le chancelier parla en après et, par une longue digression et comparaison du médecin et du malade, montra qu'il était facile de guérir le malade quand la cause en était connue, et qu'ainsi étant de l'État de la France tout ému et troublé alors, il en fallait chercher la cause pour y apporter le remède.

Le duc de Guise rendit compte de la charge que le roi lui avait donnée touchant la gendarmerie de France.

Et le cardinal de Lorraine fit le même touchant l'administration des affaires d'État et des finances qu'il avait maniées, et jusques ici il ne se passa rien qu'avec toute sorte de douceur.

[VII. Requêtes présentées par l'amiral.]

Mais la suite ne fut pas de même car l'amiral, s'étant levé de sa chaire et ayant demandé audience de sa Majesté, entama un long discours, s'efforçant de persuader que lui ni ses frères n'étaient point de la conspiration d'Amboise, ce qui était néanmoins trop avéré pour en douter. Et ensuite, s'approchant du roi, il lui présenta deux requêtes de la part de ceux qui étaient de la nouvelle religion, lesquels formaient son parti et se plaignaient par ces requêtes des rigueurs et cruautés, disaient-ils, que l'on exerçait en leur endroit, comme

p. 239

si ce n'était pas un acte de justice de punir les criminels de lèse-majesté divine et humaine, tels qu'ils étaient eux qui avec tant de félonie et de témérité avaient si souvent pris les armes contre leur roi, attenté à sa personne et, de plus, qui par caprice et intérêt avaient abandonné l'ancienne et vraie religion et de leurs pères et de leur roi, pour suivre le libertinage d'une nouvelle qu'ils tâchaient d'établir par les armes, ne le pouvant ni par les lois de l'équité, ni de la raison. Ces requêtes contenaient encore divers chefs car ils demandaient des temples publics pour le libre service de leur prêcher, et faisaient d'autres semblables propositions avec la tenue des États généraux et d'un concile national, où la hardiesse et témérité de l'amiral, comme par une bravade et espèce de menace, monta jusques à ce point de dire qu'il était prêt de faire signer ces deux requêtes par cinquante mille hommes.

[VIII. Répartie à cette requête par le cardinal de Lorraine.]

En suite de quoi le cardinal de Lorraine, tout plein de zèle en la cause de Dieu et de son roi, prenant la parole répartit généreusement à tous les points des requêtes de l'amiral, et entre autres paroles lui dit que s'il avait eu assez d'hardiesse d'avancer qu'il ferait signer lesdites requêtes par cinquante mille hommes (qui était vouloir dire qu'il y avait bien autant de personnes de la nouvelle et prétendue religion), lui s'offrait de faire signer le contraire, non par cinquante mille hommes seulement, mais par quatre millions d'hommes qui faisaient profession de l'ancienne et vraie religion, qui était la catholique romaine ; ajoutant que le roi ne pouvait acquiescer aux propositions contenant esdites requêtes touchant le fait de la religion, sans blesser grièvement sa conscience et flétrir le beau titre qu'il avait l'honneur de porter de roi très chrétien. Et que pour ce qui était des injures et des calomnies dont ceux de la nouvelle religion le chargeaient, tant en leurs prêches, que par les libellés diffamatoires et leurs placards, il tenait tout cela à gloire, puisqu'un

p. 240

chacun savait assez que ce n'était qu'à cause qu'il se portait courageusement pour la defense de la religion catholique et pour le service de sa Majesté. Et ayant achevé sa harangue, les chevaliers de l'ordre qui étaient en cette assemblée, dirent alors leurs avis tous conformément à celui du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, et il n'y eut que Charles de Marillac et Jean de Monluc qui, un peu soupçonnés d'intelligence avec l'amiral, se rendirent suspects en leurs discours et en leurs propositions.

[IX. Résolution de cette assemblée.]

Enfin la resolution de cette assemblée fut que le roi déclara qu'il était en volonté de faire tenir les états généraux de ce royaume au treizième de décembre suivant, et que pour ce qui était des différends de la religion, il les remettait au concile général que sa Sainteté était en termes de convoquer en bref, et qu'en cas que celui-ci ne tint, il pourvoirait à la convocation d'un particulier et national de ce royaume.

Au reste que par une grace spéciale de sa Majesté, il ne serait plus informé à l'avenir, ni procédé pour le fait de la religion contre ceux de la nouvelle opinion, sinon en cas de rébellion et de sédition publique, et ce fut tout ce qui leur fut accordé et arrêté en cette assemblée.

p. 241

QUELQUES REJOUISSANCES ET TOURNOIS FAITS A FONTAINEBLEAU SOUS LE ROI CHARLES NEUVIEME.
CHAPITRE IX.

I. Charles IX aimait ce séjour royal.

II. Festin du connétable de Montmorency.

III. Autre fait par le cardinal de Bourbon.

IV. La reine Catherine de Médicis contribue à cette réjouissance.

V. Le semblable fait par le duc d'Orléans.

VI. Le roi se plaît parmi ces réjouissances.

VII. Diverses inventions pour le tournoi.

VIII. Les compagnies de ce tournoi.

IX. Le roi régale les grands de sa cour, le tournoi étant fini.

X. Après 43 jours ici de séjour le roi fait voyage.

[note : L'an de Jésus-Christ 1564.]

[I. Charles IX aimait ce séjour royal.]

Plusieurs raisons ayant invité Charles IX de visiter quelques provinces et villes de ce royaume, comme il aimait ce lieu de Fontainebleau, ce ne fut pas aussi sans y venir faire quelque séjour avant son départ, tandis que l'on disposait l'appareil de son voyage. Étant donc parti de Paris, il arriva ici le dernier de janvier mille cinq cent soixante et quatre, et comme c'était quelques jours avant carême-prenant, où l'on a coutume de se réjouir plus particulièrement qu'en une autre saison, parmi les bals, les ballets, les festins et autres semblables divertissements, ce fut aussi à quoi la cour passa ici le temps.

[II. Festin du connétable de Montmorency.]

Le connétable Anne de Montmorency commença le premier à traiter le roi, la reine et toute la cour, en un souper qu'il dressa en son hôtel avec une magni-

p. 242

ficence la plus grande qui se pouvait voir, et ce fut le pénultième dimanche devant Carême.

[III. Autre fait par le cardinal de Bourbon.]

Le jeudi suivant le cardinal de Bourbon fit son festin en son logis où, à l'issue, il donna le plaisir d'un beau combat à cheval, qui fut fait en la cour dudit logis, laquelle était merveilleusement ornée, avec un amphitheatre qui régnaît tout autour.

[IV. La reine Catherine de Médicis contribue à cette réjouissance.]

La reine contribuant à cette réjouissance, le dimanche gras traita à dîner le roi et les principaux de la cour au logis de mi-voie, autrement pour lors appelée vulgairement la

Vacherie. Et après <avoir> dîné, l'on alla à la comédie qui était préparée en la sale du Bal de ce château.

[V. Le semblable fait par le duc d'Orléans.]

Le lendemain le duc d'Orléans fit son festin en son hôtel et, à l'issue, fut représenté en la cour dudit hotel un combat de six seigneurs contre six autres, dont d'un côté était pour capitaine le comte de Retz, et de l'autre le comte de Ringrave, lesquels combattirent à pied, s'entredardant chacun deux dards l'un après l'autre, qu'ils recevaient dessus leurs écus, puis rompirent chacun une pique à la barrière, et se portèrent trois coups d'épée, le tout avec une merveilleuse grace et dextérité non pareille, et ainsi firent tous les autres.

[VI. Le roi se plaît parmi ces réjouissances.]

Le roi, ayant pris un extrême plaisir en ces ébats, voulut pareillement finir ces réjouissances de carême-prenant, régalant et traitant la reine et les grands de la cour en un festin le mardi gras à souper, où avant ce banquet l'après-dîné il fit représenter un magnifique tournoi hors la grande porte de ce château, devant le chenil, en cette sorte.

[VII. Diverses inventions pour le tournoi.]

L'on avait dressé un camp clos de fossés et de barrières, au côté duquel étaient élevés de grands théâtres rechement ornés et destinés pour les seigneurs et les dames. Au bout de ce camp paraissait un hermitage, et était ce lieu par où les chevaliers entraient dans ce camp pour combattre.

p. 243

Proche de là se voyait un beau bâtiment dressé exprès que l'on appelait le château enchanté, duquel l'entrée était gardée par des diables et par un géant et un nain, qui repoussaient ensemble les chevaliers, lesquels voulaient y entrer.

Ce tournoi fut commencé par les quatre maréchaux de France, montés sur les plus beaux chevaux qui se pouvaient voir, et tous ces seigneurs étaient richement vêtus d'une même parure.

[VIII. Les compagnies de ce tournoi.]

Hors du camp il y avait six compagnies d'hommes d'armes, chacune de six hommes seulement, et toutes portant les couleurs des seigneurs qui les commandaient. La première était du prince Dauphin, fils du duc de Montpensier, la seconde, du duc de Guise, la troisième, du prince de Mantoue, la quatrième, du duc de Nevers, la cinquième, du duc de Longueil, et la sixième, du comte de Ringrave, lesquelles firent leurs entrées l'une après l'autre dedans ledit camp, puis après y avoir fait monstre en sortirent aussitôt.

Ensuite desquels y entrèrent six dames à cheval, toutes vêtues en nymphes, qui, par les traits de leurs beautés et par l'éclat de leurs riches parures remplies d'un nombre presque infini de pierres précieuses, attirèrent facilement la vue des spectateurs pour les admirer, lesquelles après avoir fait le tour du camp se mirent de rang au-devant du théâtre du roi.

[IX. Le roi régale les grands de sa cour, le tournoi étant fini.]

Dans ce même château enchanté, il y avait six chevaliers dont le prince de Condé était le chef, lesquels combattaient pour lesdites dames, et aussitôt qu'il paraissait un des chevaliers de dehors à la porte de ce camp, ledit hermite sonnait sa clochette pour avertir ceux du château, l'un desquels sortait promptement et venait au combat courant l'un contre l'autre, et après avoir rompu leurs lances, mettant la main à l'épée, ils se portaient chacun trois coups si adroitement et avec tant de bonne grâce qu'il ne se pouvait

p. 244

mieux, et ainsi tous ces chevaliers ayant combattu l'un après l'autre, le tournoi finit et l'on alla au souper que le roi avait fait préparer en la salle du Bal.

[X. Après quarante-trois jours ici de séjour le roi fait voyage.]

Après que sa Majesté eut séjourné ici quarante-trois jours, voyant l'appareil de son voyage en état, en partit le lundi treizième jour de mars audit an, et alla faire son entrée et coucher à Montreau, et continua son voyage par la Champagne et par la Bourgogne, visitant ses

provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, de Guyenne, de Poitou, d'Auvergne, puis s'en revint à Paris, ayant demeuré un an et plus à faire ce voyage. C'est ce que j'en ai extrait d'un livret, qui fut alors mis en lumière sur ce sujet par Abel Jouan.

DE L'OPINION TOUCHANT LE SPECTRE OU GRAND VENEUR DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XII.

- I. *La différence qu'il y a entre opinion et science.*
 - II. *Ce que disent quelques auteurs touchant ce spectre.*
 - III. *Paroles prétendues dites par ce spectre.*
 - IV. *La vérité de cette histoire.*
 - V. *Preuves qui montrent plusieurs choses supposées.*
 - VI. *Châsse de saint Hubert.*
- [note : L'an de Jésus-Christ 1599.]

[I. La différence qu'il y a entre opinion et science.]

Ceux qui sont versés le moins du monde dans les principes de la philosophie, savent qu'il y a bien de la différence entre opinion et science, en ce que le premier se dit de ce qui est incertain, et l'autre des choses qui sont toutes vraies et assurées. Or parce que dans le discours qui se fait touchant le spectre ou grand

p. 245

veneur qui apparut, à ce que l'on dit, et se fit entendre au feu roi Henri le Grand en cette forêt de Fontainebleau, je trouve que quelques écrivains veulent faire passer ce spectre pour une vérité indubitable contre ce que m'en ont raconté ici plusieurs personnes de foi de ce temps-là, qui sont encore vivantes et ne manquent de bon jugement et de mémoire, qui à la vérité rapportent bien quelques choses approchantes de ce discours et de ce bruit commun, mais non pas avec les circonstances et tant de certitude que les susdits écrivains, ce qui m'a obligé à dresser ce chapitre sous ces mots : *De l'opinion touchant le spectre ou grand veneur de la forêt de Fontainebleau*, afin de faire voir ce qu'il y a de vrai et ce qui est de douteux en cet événement.

[II. Ce que disent quelques auteurs touchant ce spectre.]

Tous conviennent bien que Henri le Grand au commencement du printemps de l'année mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf étant ici, où il se plaisait extrêmement et y faisait fort travailler, un jour se divertissant à la chasse en cette forêt vers la route de Moret, accompagné de quelques princes et de seigneurs, courant le cerf entendit un grand bruit de personnes qui sonnaient du cor assez loin de sa Majesté [note : *Caier en son Histoire de la Paix.*]. Mais tous ne sont pas d'accord des particularités que ces écrivains pour faire valoir le narré qu'ils en font [note : *Matthieu in Henrico IV et autres.*], disent, savoir que le roi entendit comme à une demi lieue loin d'où il était, des jappements de chiens et le cor et les cris des chasseurs bien différents des siens, et qu'en un moment tout ce bruit qui semblait être bien éloigné, se fit ouïr à vingt pas de ses oreilles, où alors sa Majesté envoya Monseigneur le comte de Soissons avec quelques autres pour s'informer ce que c'était.

[III. Paroles prétendues dites par ce spectre.]

Et étant avancés, ils entendirent ce bruit près d'eux, sans voir d'où il venait, ni qui c'était, sinon qu'ils aperçurent dans l'épaisseur de certaines brousses un grand homme noir et fort hideux qui, levant la tête de dedans un buisson, leur dit : « m'entendez-vous », ou bien, « qu'attendez-vous », et disent quelques autres :

p. 246

« Amendez-vous ». Car l'étonnement les saisit alors de telle sorte, qu'ils ne surent dire bonnement quelles de ces paroles ils avaient ouïes, et au même instant ce spectre disparut. Ce que mondit seigneur le comte de Soissons et ceux de sa compagnie ayant rapporté au roi, sa Majesté s'informa des charbonniers, des bergers, des bucherons et d'autres qui sont d'ordinaire en cette forêt, s'ils avaient vu autrefois de tels fantômes et entendu de tels bruits de

chasseurs, lesquels lui répondirent que c'était une chose ordinaire et qu'assez souvent, il leur apparaissait un grand homme noir avec l'équipage d'un chasseur, que l'on appelle le grand veneur. Et ajoute Matthieu, que le duc de Sully étant en son cabinet au pavillon du grand Jardin et du parterre de ce château, l'entendant un soir, crut que le roi était de retour de la chasse et vint pour le voir, mais il trouva que cette chasse qu'il avait ouïe tout proche de son logis, n'était pas celle du roi qui était à plus de trois lieues de là. Voilà comme le racontent ces écrivains.

[IV. La vérité de cette histoire.]

Mais voici comme je l'apprends ici de personnes de ce temps-là, qui disent qu'il est bien vrai que le roi, retournant alors de la chasse, ayant manqué le cerf, en était tout fâché à raison que le jour d'aparavant on l'avait encore manqué, et sa Majesté craignait que ces chiens ne se rebutassent, et retournant elle fut étonnée qu'elle entendit pas loin d'elle, que l'on sonnait du cor à la façon que l'on a coutume quand la chasse a été bonne et que le cerf est pris. Ce que le roi trouvant mauvais, il fit faire recherche quels étaient ceux qui avaient été si hardis que de sonner ainsi, mais quelque diligence que l'on en fit pour le savoir, l'on ne pût jamais apprendre d'où était venu ce bruit. Ce qui rendit encore le roi plus pensif et s'en revint tout mélancolique, et cela donna occasion à toute la cour d'étonnement et qui fut cause qu'alors l'on mit en bruit le discours du grand veneur et de l'apparition prétendue

p. 247

de ce spectre, mais non pas qu'aucun de ce lieu dise que l'on vit alors cet homme noir, ni qu'on ouït ces paroles : « m'entendez-vous », et les autres pareilles.

[V. Preuves qui montrent plusieurs choses supposées.]

Et pour faire paraître clairement, que ceux qui ont écrit des premiers de cet événement, qui sont Caier, Matthieu et autres, qui l'ont emprunté d'eux en parlent sans connaissance, et sur un simple bruit seulement. C'est que ces écrivains racontent que sa Majesté fit entendre alors les charbonniers de la forêt, ce qui ne peut être car il ne s'y fait point de charbon et il n'y a point mémoire d'homme que l'on en y ait jamais fait.

De plus, c'est que de tant de personnes qu'il y a ici et aux environs, anciennes ou jeunes, aucune ne dit avoir jamais vu, ni entendu ledit fantôme, et s'il se parle du grand veneur, ce n'est que sur un bruit du vulgaire. Pour n'offenser néanmoins tous ceux qui en ont écrit, j'en laisserai croire à un chacun ce qui lui plaira.

[VI. Châsse de saint Hubert.]

Je sais ce que plusieurs auteurs racontent de la châsse de saint Hubert, laquelle ils disent qu'elle s'entend en divers endroits. Je n'ignore pas aussi ce que l'on raconte du spectre, que l'on appelle le fouetteur, que l'on dit être apparu du temps de Charles IX en la forêt de Lyon et qui laissa les marques des coups de fouet qu'il avait donné à plusieurs personnes. Et ne doute pas qu'il n'y ait des démons qui vaguent aussi bien dans les forêts que dans l'air. Mais je sais bien que pour ce qui est de ce grand veneur, il n'y a rien de certain, et encore moins de toutes ces circonstances et paroles rapportées par ces auteurs, qu'ils disent avoir été prononcées par ce fantôme.

p. 248

ARRIVEE DE CHARLES-EMMANUEL, DUC DE SAVOIE, A FONTAINEBLEAU ET LE SUJET DE SON VOYAGE.

CHAPITRE XIII.

I. Henri le Grand défend son État.

II. Le duc de Savoie surprend le marquisat de Saluces.

III. Le pape fait arbitre touchant ledit marquisat.

IV. Députés à Rome, chacun desquels propose ses raisons.

V. Le duc de Savoie vient en France.

VI. Son arrivée à Fontainebleau.

VII. Le roi lui fait voir les singularités de sa cour et de cette maison.

VIII. Accord fait entre le roi et son Altesse.

IX. Le duc manque à sa parole.

X. Le roi prend la Savoie et contraint le duc à lui donner contentement.

[note : L'an de Jésus-Christ 1599.]

[I. Henri le Grand défend son État.]

Entre les cérémonies observées au sacre et couronnement de nos rois, la coutume est de leur mettre une épée en main pour leur dire qu'en acceptant cette dignité royale, ils s'obligent quant et quant à la défense de leurs États. Henri le Grand, après avoir rangé ses sujets rebelles à leur devoir et planté l'olive de la paix par tout ce royaume, se ressouvenant du serment qu'il avait fait en pareille cérémonie de son sacre et couronnement de protéger tout ce qui dépendait de ses États avec ce qu'il avait trop de valeur pour en souffrir aucun démembrement, ne manqua pas aussi à même temps de pourvoir au recouvrement du marquisat de Saluces que Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait surpris en pleine paix l'an mille cinq cent quatre-vingt-huit, prenant l'occa-

p. 249

sion des troubles mus alors par les religionnaires et sachant la faction et les secrètes pratiques de la Ligue qui se brassaient contre Henri III dont l'on tient même que dès lors ce duc avait intelligence avec les chefs.

[II. Le duc de Savoie surprend le marquisat de Saluces.]

Faisant entendre au roi pour palier sa lâcheté en cette invasion, que ce qu'il en avait fait n'était que de crainte que le sieur de Lesdiguières ne s'en saisit en faveur des Huguenots, et au milieu de son pays donner une retraite à l'hérésie et à ses suppôts, qui était à dire vrai, tâcher à bien couvrir sa mauvaise volonté, si la suite n'eut fait voir qu'il n'avait eu en aucune façon le zèle de religion en cette surprise, mais qu'il y avait été porté seulement par un excès d'ambition d'envahir les terres de son voisin pour agrandir les siennes, attendant de jour à autre les effets de la Ligue, qui commencèrent aussitôt par les barricades et qui furent suivies du malheureux et funeste accident de la mort de Henri III. Et de fait, au même temps ne se contentant pas de cette surprise, voyant les troubles de la Ligue bien enflammés, il passa ses armes jusques en Provence et en Dauphiné, croyant que parmi l'orage de nos guerres civiles, il n'y avait qu'à prendre et à jamais rendre.

Mais il fut fort étonné quand Dieu prenant pitié de cette première monarchie chrétienne, il vit que les affaires du roi prospéraient tous les jours par un bonheur plus céleste qu'humain, et préjugeant bien que dès aussitôt que sa Majesté aurait entièrement donné la paix à ses sujets, elle se porterait au recouvrement de son marquisat, qu'il lui faudrait rendre de gré ou se disposer à soutenir les efforts d'une puissante armée qui mettrait ses États en danger. Le roi ayant fait son entrée à Lyon en l'an mille cinq cent quatre-vingt-quinze, le duc lui fit parler de paix et d'accommodement pour ce marquisat, et par le traité de Vervins ensuite entre la France et l'Espagne, son Altesse y ayant été comprise où il avait

p. 250

été arrêté, que touchant le différend entre sa Majesté et son Altesse de Savoie pour le Marquisat, l'on en laisserait l'arbitrage au pape (qui était Clément VIII).

[III. Le pape fait arbitre touchant ledit marquisat.]

Le roi y consentit volontiers, envoyant exprès à Rome vers sa Sainteté, comme fit aussi le Duc, et avait été accordé le terme d'un an pour cet arbitrage.

[IV. Députés à Rome, chacun desquels propose ses raisons.]

Chacun dispute là son droit et propose ses raisons. Le président de Sillery de la part du roi fait voir par plusieurs titres que les marquis de Saluces en avaient rendu autrefois les hommages aux Dauphins de Viennois, comme seigneurie et fief mouvant de Dauphiné. Que le roi François I^{er} sous ce titre avait confisqué ce marquisat pour cause de félonie, que le même en avait donné diverses investitures à trois divers marquis, et que le dernier étant mort sans enfants, sa Majesté de droit l'avait alors incorporé à sa couronne, qui en avait toujours

joui paisiblement depuis, et ses enfants Henri II, François II, Charles IX et Henri troisième, jusques au jour de la surprise.

Le comte d'Arconas, député de la part du duc, assisté du marquis de Lullin, ayant produit diverses pièces, l'on fit voir que la plupart étaient fausses. Outre que ledit sieur de Sillery montra que si quelques uns desdits marquis avaient aussi rendu hommages aux ducs de Savoie, ç'avait été, ou par complot, ou par force, ce qui ne pouvait valider pour ôter à la France ce marquisat, dont elle était en paisible jouissance depuis cent ans.

Enfin les ambassadeurs de part et d'autre ne s'étant pu accorder et le pape, ayant assez reconnu que le Savoyard ne tâchait qu'à tirer en longueur cette affaire et semblait même se défier de sa Sainteté, se déporta de l'arbitrage.

[VI [=V]. Le duc de Savoie vient en France.]

Cependant son Altesse de Savoie, considérant que ses affaires étaient fort douteuses et que le pape

p. 251

mal satisfait de sa part, ne se mêlerait plus de ce différend, ensuite de quoi elle ne devait plus attendre que les armes du roi qui jouissait alors d'une pleine paix et tous ses États, prit résolution de venir en France, et moyenner, ou par les voies de l'amitié, ou de l'artifice, gagner sa cause auprès de sa Majesté, laquelle avertie de son voyage, commanda que partout où ce duc passerait sur ses terres l'on reçut son Altesse comme lui même. Ce qui fut ainsi exécuté, et particulièrement à Lyon, où de là il vint à Roanne et descendit à Orléans par la rivière de Loire avec toute sa suite, qui était grande et en bon ordre, mais toute en deuil à cause de la duchesse sa femme naguère décédée.

Arrivé à Orléans, il fut fort honorablement reçu, où Monseigneur le duc de Nemours, son cousin, l'accueillit de la part du roi. Le dessein était de l'y faire séjourner un jour ou deux, afin d'en donner avis à sa Majesté qui avait ordonné un bel appareil de princes, de seigneurs, de noblesse et de ses compagnies d'ordonnance pour aller au-devant le recevoir. Ce que son Altesse ayant appris, et que le roi était en ce lieu de Fontainebleau, elle prit promptement la poste avec peu des siens, laissant son train et son équipage derrière, et arriva ici le treizième de décembre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

[VI. Son arrivée à Fontainebleau.]

Le roi fut fort surpris quand il sut que Monsieur de Savoie était arrivé inopinément en ce lieu et déjà en ce château, lors que l'on le croyait encore sur le chemin d'Orléans. Ce ne furent alors que caresses et qu'embrassades entre sa Majesté et son Altesse, ensuite de quoi plusieurs jours après, il ne se parla que de festins et de réjouissances à la cour.

[VII. Le roi lui fait voir les singularités de sa cour et de cette maison.]

Le lendemain le roi lui-même fit voir à son Altesse toutes les singularités des bâtiments, des peintures et des jardins de cette maison royale. Et quelques jours suivants, étant bien aise de lui faire voir encore la splen-

p. 252

deur de sa cour, et quant et quant lui montrer à dessein que combien qu'il s'employât fort ici après ses bâtiments, il avait toujours néanmoins le cœur aux armes, commanda à ses compagnies des régiments de ses gardes de se tenir en bon ordre. Il les fit mettre en haie le long de l'allée de la chaussée, par où sa Majesté et son Altesse devaient passer, et de là leur commanda de faire montre en la grande esplanade, qui est devant la porte du château et du chenil, où le duc ne put qu'il n'admirât l'adresse de ces compagnies et de leurs chefs et capitaines, lesquelles étaient toutes distinguées par leur livrée et couleurs. Parurent de suite les compagnies d'ordonnance, les gendarmes et cheveu-légers, tous armés avec leurs chevaux bien harnachés, et chacun un panache sur la tête, qui par la montre qu'ils firent témoignèrent tous leur adresse en tirant le coup de pistolet, puis aussitôt mettant chacun la main à l'épée.

Les autres jours se passèrent à courre la bague et rompre au faquin dans la cour du Cheval Blanc, et à la Chasse, où parmi ces réjouissances et divertissements, quoique son Altesse

témoignât en apparence être fort satisfaite, si ne l'était-elle guère, apprenant de ceux de son intelligence qu'elle avait pratiqué en cour, que le roi était toujours en la même résolution de ravoir son marquisat et que très difficilement pourrait-on lui faire changer de volonté. Néanmoins le duc ne laissa pas de cacher adroitement son déplaisir. Et après avoir ici demeuré sept jours, sa Majesté s'en alla à Paris et y emmena son Altesse, laquelle n'épargna aucun artifice et toute sorte de courtoisies et de soumissions, voire même de présents envers les grands et les petits pour se gagner les cœurs et les affections, et par l'entremise de ses artifices, s'efforcer de faire gagner le roi à changer de résolution.

[VIII. Accord fait entre le roi et son Altesse.]

Mais voyant enfin que tous les moyens qu'il avait tentés avaient été inutiles
p. 253

pour fléchir sa Majesté à ses demandes, il consentit à un traité fait entre eux deux le vingt-sixième de février mille six cents, par lequel son Altesse promit et s'obligea à sa Majesté de lui remettre dans le premier de juin prochainement venant ledit marquisat de Saluces. On lui donnait en échange et pour récompense le comté de Bresse. Et cela ainsi arrêté le duc s'en retourna en Savoie, après avoir fait paraître au roi l'obligation qu'il lui avait du gracieux accueil et de l'honneur qu'il avait reçu de sa Majesté, comme aussi il lui témoigna la bonne volonté qu'il avait pour son Altesse, pourvu que dans le temps déterminé il ne manqua pas à sa promesse.

[IX. Le duc manque à sa parole.]

Mais comme le duc n'avait fait cet accord et ce traité qu'avec dessein de ne rien tenir, mais seulement pour gagner temps, espérant que les secrètes menées qu'il avait pratiquées en France durant son séjour à la cour y apporterait quelque changement qui lui serait favorable. D'ailleurs qu'il apprenait de certaine (*sic*) pronostic d'aucuns astrologues qu'au mois d'août ensuivant de l'année présente mille six cents il n'y aurait point de roi en France, ce qu'il interprétait sinistrement et à son avantage, se persuadant la mort du roi, et ce qui fut vérifié au contraire au grand désavantage du duc, en ce qu'alors le roi hors de France était en Savoie, où le progrès de ses armes avançait de jour à autre.

[X. Le roi prend la Savoie et contraint le duc à lui donner contentement.]

De plus, que ce duc se promettait une grande assistance de l'Espagne. Cela le fit reculer jusques à ce que voyant que le roi en peu de temps s'était rendu maître de toute la Savoie, et que s'il attendait davantage à effectuer le traité de Paris, il ne pouvait éviter la perte de tout le reste de ses États, il s'y accorda et céda ou échangea toute la Bresse et ce qui en dépendait pour ledit marquisat de Saluces ce qui fut confirmé par un nouveau traité fait le dix-septième de janvier mil six cent un. À quoi travailla puissamment le cardinal Aldobrandin<i>, L'égat député de sa Sainteté pour la paix, et fut cet accord et traité juré solennellement à Turin par le duc, en pré-

p. 254

sence du sieur de Chevières, chevalier des ordres du roi, et sa Majesté le jura à Paris où était le marquis de Lullin de la part de son Altesse de Savoie.

LA CONFERENCE MEMORABLE TENUE A FONTAINEBLEAU EN PRESENCE DE HENRI LE GRAND,
ENTRE LE CARDINAL DU PERRON POUR LORS EVEQUE D'ÉVREUX, ET LE SIEUR DU PLESSIS-MORNAY.
CHAPITRE XIV.

- I. *Traité de la providence de Dieu pour la défense de son église.*
- II. *Le cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'hérésie.*
- III. *Le motif de la conférence.*
- IV. *Zèle de Henri le Grand pour la cause de Dieu.*
- V. *L'ordre de la conférence et les commissaires.*
- VI. *Prévoyance du cardinal de Perron.*
- VII. *Le sieur du Plessis tâche d'empêcher la conférence.*

VIII. *Les personnes de marque qui se trouvèrent à cette conférence.*

IX. *Vanité du sieur du Plessis.*

X. *Dix-neuf passages côtés à faux et montrés tels en la présence du roi.*

XI. *Le roi témoigne une grande joie par la découverte des manquements de du Plessis.*

XII. *Plusieurs religionnaires converties en suite de cette conférence.*

[note : *L'an de Jésus-Christ 1600.*]

[I. *Trait de la providence de Dieu pour la défense de son église.*]

C'est un trait bien remarquable de la providence divine, qu'autant de fois qu'elle a permis que l'hydre de l'hérésie se soit présentée pour ruiner son Église, autant aussi a-t-elle suscité quelque Hercule pour en dompter la rage et surmonter l'orgueil. Il me serait facile de prouver cette vérité par les siècles passés, où jamais

p. 255

l'enfer n'a fait naître aucun hérésiarque, qu'au même temps Dieu ne lui ait opposé quelque saint docteur, comme un valeureux soldat et défenseur de la vérité pour triompher du mensonge, en sorte qu'il est vrai de dire que si le prince des ténèbres et de l'erreur s'est efforcé de produire de faux témoins contre l'intégrité et l'honneur de cette chaste Suzanne, le Ciel n'a point manqué quant et quant de faire paraître aussitôt un Daniel pour en prendre la protection et convaincre de faux ses calomniateurs.

[II. *Le cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'hérésie.*]

Et sans aller bien loin en mendier des preuves, je me contenterai de montrer cette vérité en la personne du grand cardinal du Perron, l'honneur et la gloire des muses et l'ornement de la pourpre et du sacré Collège, et un ferme et puissant défenseur de l'épouse de Jésus-Christ, lequel en guise d'un autre Hercule Gaulois, voyant avec quelle effronterie et un esprit tout noir de calomnie et de fausseté, Philippe de Mornay, sieur du Plessis Marly, arc-butant de l'hérésie et de l'huguenotisme, avait mis en lumière un livre qu'il avait fait contre la messe. Il s'offrit aussitôt de le combattre hardiment et ses erreurs, et surtout faire paraître clairement cinq cents fausses allégations, comme autant de calomnies et d'accusations mensongères contenues en ce livre, autant digne de punition, qu'il était indigne de voir le jour.

[III. *Le motif de la conférence.*]

Après plusieurs difficultés qui se présentèrent pour empêcher la tenue d'une conférence à ce sujet entre ce cardinal (pour lors seulement évêque d'Évreux et non pas encore honoré de la pourpre) et le sieur du Plessis, enfin elle fut indiquée en ce château de Fontainebleau par Henri le Grand au jeudi quatrième de mai de l'année mil six cents où sa Majesté protesta hautement qu'elle permettait cette conférence, non point grâces à Dieu qu'elle doutât de la religion catholique, vu même qu'elle ne voulait qu'on en mit aucun article en dispute, d'autant (comme elle avait dit à Monsieur le nonce du pape) qu'elle savait bien que cela était de

p. 256

l'autorité de l'Église et de la Sainteté, mais seulement que cette conférence ne tendait qu'à faire examiner les lieux que le sieur du Plessis avait côtés autrement qu'ils n'étaient pour appuyer une mauvaise cause par d'aussi mauvais fondements.

[IV. *Zèle d'Henri le Grand pour la cause de Dieu.*]

Et il faut aussi avouer à la gloire de cet illustre monarque, qu'en cette conférence il fit paraître un grand zèle à l'avancement de la religion catholique et avec dessein, s'il se pouvait par ce moyen en découvrant les fausses allégations du sieur du Plessis, de désabuser ceux de la religion prétendue réformée et ramener ces dévoyés au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine, qui était aussi l'espérance de plusieurs, ainsi que le publia alors un célèbre poète du temps en cette sorte [note : *Monsieur Bertaud, évêque de Sées.*]:

*Si jamais mon esprit conçut quelque espérance
De voir les deux partis qui divisent la France,
Reconjoints en un seul et comme ils n'ont qu'un roi,*

*N'avoir qu'une loi même et qu'une même foi,
Certes, c'est maintenant qu'une attente assurée,
S'en engendre en mon âme et l'y rend préparée,
Puisqu'avec tant de zèle et de constante ardeur,
Ô Roi! De qui la terre admire la grandeur,
Je vous vois travailler sans relâche et sans feinte,
Pour le progrès d'une œuvre et si juste et si sainte.*

[V. L'ordre de la conférence et les commissaires.]

Or voici comme était disposée cette conférence et les commissaires nommés par sa Majesté du consentement des parties, pour juger de la fidélité ou dépravation des passages allégués par le sieur du Plessis, car il n'était ici question que de cela, et non point d'agir ou traiter des articles et points de la religion, comme nous avons déjà remarqué.

De la part des catholiques était pour commissaires Monsieur le président de Thou, le sieur Pithou, avocat célèbre au Parlement, et le sieur Le Fèvre, précepteur de Monseigneur le prince de Condé, au lieu duquel suc-

p. 257

céda le sieur Martin, à cause que le sieur le Fèvre ne pouvait venir en temps.

Du côté des religionnaires étaient Monsieur le président Calignon, chancelier de Navarre, à la place duquel fut aussi mis Monsieur de Frêne Canaye, président en la chambre de l'Édit de Languedoc, qui arriva ici la veille de la conférence parce que le sieur de Calignon était tombé malade à Paris, et était encore le sieur Isaac Casaubon et le sieur de Bordes Mercier, fils de Mercerus, professeur aux Lettres Hébraïques, où en cette conférence sa Majesté avait aussi ordonné Monseigneur de Bellièvre, chancelier de France, pour recueillir les voix et les opinions, tous personnages célèbres et bien versés ès langues latines et grecques, à cause des allégations qu'il fallait lire en ces langues.

[VI. Prévoyance du cardinal de Perron.]

Pour cet effet, Monsieur l'évêque d'Évreux avait ici fait apporter de divers lieux les livres des auteurs allégués par du Plessis, des éditions de Genève et de Bâle, et autres villes religionnaires et même des livres anciens manuscrits, afin que le sieur du Plessis n'eut point occasion de les avoir suspects, disant qu'ils étaient imprimés en des villes catholiques, qui les pouvaient avoir mutilés et dépravés.

[VII. Le sieur du Plessis tâche d'empêcher la conférence.]

Et de fait, ce fut une grande marque du jugement incomparable de ce brave prélat, car du Plessis reconnaissant alors trop tard qu'il avait été trompé par les ministres principaux de sa religion, qui lui avaient donné partie des allégations des Pères dont il s'était servi en la composition de son livre, tâcha de rompre cette conférence qu'il jugeait bien ne lui pouvoir tourner qu'à honte et à la confusion de son parti Huguenot, ce qui fut cause alors qu'il voulut user de cette défaite pour ne se trouver à cette conférence qu'il avait témoigné auparavant désirer avec tant d'affection, disant qu'il ne se pouvait arrêter à des livres imprimés dans des lieux catholiques, mais à cela il n'eut plus de répartie quand on lui en proposa de non suspects.

L'heure donc assignée d'une après midi, chacun

p. 258

se trouva en la salle des Étuves (pour lors appelée la salle du Conseil) qui depuis a porté le nom de la conférence, dont la disposition de l'assemblée était telle.

[VIII. Les personnes de marque qui se trouvèrent à cette conférence.]

Ceux qui ont vu cette maison royale savent qu'il y a dans cette salle une table de porphyre. On l'avait mise au milieu, où à l'un des bouts le roi était assis, et à la main droite de sa Majesté l'était aussi l'évêque d'Évreux, et à la gauche vis-à-vis de lui le sieur du Plessis. Au bout d'en bas de la même table étaient les sieurs Pasquier et Vassaut, commis de Messieurs de Villeroy et de Frênes, secrétaires d'État, nommés par le roi pour secrétaires de la conférence, et au lieu

des sieurs de Loménie et Vissoise, nommés aussi par sa Majesté à même fin pour le sieur du Plessis, était le susdit sieur de Bordes Mercier.

Plus haut à main droite du Roi étaient assis Monseigneur le chancelier et Messieurs les députés et commissaires ci-dessus nommés.

Derrière sa Majesté avaient place Monsieur l'archevêque de Lyon et Messieurs les évêques de Nevers, de Beauvais et de Castres.

Et à main gauche, Messieurs les quatre secrétaires d'État.

Comme aussi étaient assis de part et d'autre derrière les conférents plusieurs princes, à savoir Messeigneurs les ducs de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, le prince de Joinville, quelques officiers de la couronne, des conseillers d'État et autres personnes de qualité, catholiques et religionnaires, et derrière eux divers auditeurs et spectateurs, parmi lesquels il y en avait beaucoup de la religion prétendue, le tout revenant à près de deux cents personnes, qui toutes néanmoins rendirent un grand silence à cause de la présence du roi et des gardes du corps qui y mettaient ordre.

L'assemblée ainsi bien rangée, l'on mit d'un côté sur la table le livre de du Plessis, imprimé *in quarto* à La Rochelle par Jérôme Hautin, et de l'autre était une liste de soixante passages tirés de cinq cents que lui avait

p. 259

envoyé Monsieur d'Évreux pour cette première séance, faisant état de lui donner les autres, poursuivant ès jours suivants, sur lesquels le sieur du Plessis s'étant préparé, et de ces soixante n'en ayant choisi toutefois que dix-neuf, il fit entendre au roi qu'il n'avait eu le loisir que d'en justifier ce nombre pour lors, et feignant être fort satisfait, ajouta ces paroles : « Sire, je veux perdre l'honneur et la vie, si de ceux-ci il s'en trouve un faux, je ferai voir aujourd'hui à votre Majesté que je suis autre qu'elle ne m'estime ».

[IX. Vanité du sieur du Plessis.]

Mais la suite fit bien paraître qu'il était encore moins de ce qu'il se voulait faire croire, et que combien qu'il fut en estime d'être éloquent et des plus savants de ceux de sa religion, il s'était néanmoins grandement mépris et avait été ou malicieux, ou peu curieux de bien examiner les textes des Pères et des Docteurs, dont il se servait en ce sien livre pour tâcher de ruiner un des plus augustes et sacrés mystères de la religion chrétienne et catholique, puisque même en sa présence et d'une si célèbre compagnie, il s'était vu accusé et convaincu de faux. Ce qui fut aussi la cause, que ne voulant plus attendre de se voir si mal mené aux autres séances (quoi qu'avec toute sorte de douceur et sans aigreur de sa partie) il feignit d'être malade et rompit ainsi cette conférence le lendemain et les autres jours qu'elle se devait continuer, comme la suite de ce chapitre fera voir bien amplement, ayant été jugé à propos que j'en usasse de la sorte parce qu'il s'agissait ici d'une affaire d'importance pour la cause de Dieu qui mérite d'être traitée exactement.

[X. Dix-neuf passages côtés à faux.]

Or le premier de ces dix-neuf passages cités à faux était celui-ci du docteur subtil Jean Duns dit Scotus ou le Scot, sur le 4^e livre des sentences, distinction dixième question première, où ce docteur à la façon des scolastiques se forme cette objection sur le fait de la réalité du corps de Jésus-Christ à la sainte Eucharistie, disant *Videtur quod non*, qu'il semble qu'il n'y soit pas pour quelques arguments qu'il rapporte, lesquels toutefois ayant réfutés de suite, il prouve clairement le contraire et montre qu'il est tout assuré que le corps de Jésus-

p. 260

Christ est réellement, et de fait au très Saint-Sacrement de l'autel, ce que Monsieur d'Évreux fit voir apertement, où tous les commissaires jugèrent hautement le manque du sieur du Plessis, qui avait pris une objection pour l'opinion de la résolution du docteur Scot.

Quant au second passage, il fut vérifié encore que le même avait fait une pareille faute au respect du docteur scolastique Durandus, ayant aussi mis l'objection pour la résolution.

Le troisième ne fut pas plus favorable à du Plessis que les autres, car notre docte prélat lui fit voir clairement sa malice ou son ignorance, ou l'un et l'autre ensemble, en ce qu'au texte qu'il rapportait de saint Chrysostome pour improuver la prière des saints, il avait tronçonné le passage de ce Père et fort altéré ses paroles, le faisant parler de cette sorte, « Il ne faut point arrêter aux prières des saints », au lieu que l'évêque d'Évreux lui montra qu'il n'avait pas rapporté ce passage fidèlement et selon le Grec, où il y a, « Il ne faut pas établir tout ès prières des saints », où de suite ce saint docteur ajoute : « Ne méprisons point les prières des saints, mais prions-les pour nous ». Ce que du Plessis avait tu, afin que l'on ne reconnut pas que saint Chrysostome ne désapprouve point telles prières, mais dit qu'il ne s'y faut entièrement confier pour de là négliger de travailler de notre part, à ménager notre salut par de bonnes œuvres.

[XI. Le roi témoigne une grande joie par la découverte des manquements de du Plessis.]

Et là-dessus fut prononcé par Monseigneur le chancelier, de l'avis de tous les commissaires, que du Plessis avait omis (pour faire trouver sa cause bonne) ce qui y a devait être mis. La découverte de ces manquements ne fut pas une petite joie à tous les catholiques et particulièrement au roi, de voir ainsi Monsieur d'Évreux triompher du mensonge en faveur de la vérité, sa Majesté ne se pouvant tenir d'en témoigner une grande satisfaction, comme poursuit le poète ci-dessus.

*A qui ne parut point d'ardeur de cette flamme,
Qu'un zèle tout céleste allumait en votre âme,*

p. 261

*Quand ce docte prélat en qui luit le pouvoir,
Qu'a l'extrême éloquence et l'extrême savoir,
Combattant devant vous des armes de l'Église,
Pour la Foi dont la garde en vos mains est commise,
Vous semblez du désir combattre avecque lui,
Chaque mot vous comblait, ou de joie, ou d'ennui.
L'honneur qu'il s'acquerrait paraissait votre gloire,
Et tout autant de fois qu'il gagnait la victoire,
Soudain le feu de joie en luisait à vos yeux,
Étincelant alors comme étoiles des cieux.*

Le quatrième texte employé par du Plessis, au moyen duquel il prétendait encore vouloir faire dire au même saint Chrysostome, ou plutôt imposait à ce saint Père, que sa doctrine et créance était, qu'il ne fallait point invoquer les saints, attendu ces paroles suivantes : « Nous sommes bien plus sûrs par notre suffrage que par celui d'autrui, et Dieu ne donne pas si tôt notre salut aux prières d'autrui qu'aux nôtres, car ainsi eut-il pitié de la Cananée, ainsi donne t-il la foi à la paillardes, ainsi le paradis au larron, sans être fléchi par l'intercession d'avocat, ni de médiateur ». Et immédiatement après ce saint docteur ajoute ces mots : « Et ceci disons-nous, non pas afin que nous ne prions point les saints, mais afin que nous ne soyons pas paresseux ». Paroles dernières qui font voir que l'intention de saint Chrysostome n'est pas de ne prier les saints, mais de n'être paresseux à bien penser de procurer nous-mêmes notre salut. Et c'était ce qu'avait supprimé et omis du Plessis, comme au passage précédent, et dont un chacun reconnut la malice et la faute. Où alors un certain ministre de l'erreur, qui était proche du sieur Casaubon, lui ayant dit qu'il n'y avait point au texte grec de négation, et Casaubon qui tenait le livre, lui faisant voir du contraire, il demeura si confus qu'il se retira promptement parmi la presse et servit de risée à la compagnie. Où le roi dit alors ce bon mot que c'était un jeune carabin qui, après avoir tiré son coup de pistolet, s'était retiré à l'écart.

p. 262

Quant à la cinquième allégation tirée de saint Jérôme, l'évêque d'Évreux fit voir encore la faute et le manque de du Plessis, en ce qu'il avait pareillement omis les paroles qui donnaient clairement à connaître l'intention de ce saint docteur.

Au sixième texte allégué de S. Cyrille, du Plessis reçut encore un signalé affront quand l'on lui montra qu'il avait imposé à ce Père, lui faisant dire que les anciens chrétiens n'adoraient point la croix, passage qui ne se trouve point dans S. Cyrille.

Le septième [note : *Titre II du I. Liv. du Code de Justinien*.] ne lui fut pas plus favorable que les précédents, car là ayant employé la loi des empereurs Théodose et Valentinien, par laquelle pour la révérence et l'honneur que l'on doit à la croix, ils défendent de peindre ou de graver par terre sur pierre ou autre matière, ce signe sacré de notre salut, de crainte que marchant dessus il ne fut profané, le sieur du Plessis avait retranché ce mot latin *humi*, c'est-à-dire à terre, pour faire parler ces Empereurs contre leur intention et en tirer une conséquence qu'il ne fallait point révérencer la croix, au lieu qu'ils entendaient seulement dire qu'il ne la fallait point peindre ni graver sur le pavé, ni sur la terre.

Le huitième texte était de saint Bernard [note : *D. Bernard, Epist. 174.*], par lequel du Plessis prétendait montrer qu'il n'était point raisonnable d'honorer les fêtes de la sacrée Vierge parce que ce saint docteur, disait-il, reprend ceux qui solennisent la fête de la Conception, vu qu'elle n'a point besoin de faux honneurs. Sur quoi Monsieur d'Évreux lui répartit que saint Bernard ne défendait pas l'honneur et la révérence due à la Vierge, dont au contraire il en faisait de si beaux éloges au même texte, mais que son intention était seulement de reprendre l'église de Lyon, non de ce qu'elle célébrait la fête de la Conception, mais bien d'autant que c'était sans approbation et autorité du Saint-Siège. Ce qui fut ainsi jugé par les commissaires, après que l'on eut fait

p. 263

lecture entière du passage de saint Bernard, et conséquemment que le sieur du Plessis avait mal à propos rapporté ce texte et contre le sens et la créance de ce saint docteur.

Au neuvième passage, du Plessis s'efforçait de reprouver l'usage des images par un texte de Théodoret, où notre brave Hercule, je veux dire Monsieur l'évêque d'Évreux, s'élevant contre cet hydre le terrassa et vainquit généreusement, et fit nettement paraître la malice de du Plessis, en ce qu'au lieu qu'au texte grec il y a ce mot *idoles*, du Plessis avait traduit et supposé ce mot *images*, où il y a une très-grande différence. Ce qui se justifiait en ce que Théodoret n'entend point parler des images des chrétiens mais des idoles des gentils, vu que ce docteur ajoutait ces paroles, *adorées par les païens et adorées pour Dieux*, ce que du Plessis avait tu et omis. Et là-dessus le texte de Théodoret ayant été lu et bien considéré par les commissaires, il fut dit par Monseigneur le chancelier du consentement de tous ces messieurs, qu'il était évident que ce passage ne se devait point entendre des images des chrétiens, mais seulement des idoles des païens.

Et ce fut ici où du Plessis rendit lâchement les armes et fut notoirement convaincu de faux, et son livre reconnu et publié pour calomnieux et faussaire, étant sorti morne et fort triste de la conférence, ayant bien vu qu'il n'avait pas eu du bon. Il est vrai que se faisant tard, car il était bien près de sept heures, l'assemblée se leva pour cette première séance par l'ordre du roi, mais c'était avec dessein de la continuer le lendemain, depuis sept heures du matin jusques à onze, comme ledit alors sa Majesté. Et de fait, que le même soir l'évêque d'Évreux renvoya ses livres au sieur du Plessis pour se préparer sur les autres articles. Mais le lendemain, vendredi matin cinquième de mai, le sieur du Plessis envoya dire qu'il était malade, ce qui fit juger

p. 264

partout que cette maladie était feinte, ou que si elle était vraie, c'était de honte et de déplaisir d'avoir si mal réussi en cette conférence.

Le roi envoya savoir le soir du sieur du Plessis si sa maladie permettrait bien qu'il continuât, et il répondit que non, et que quand il serait retourné à Paris, il aviserait ce qu'il ferait. Ce qui obligea sa Majesté de donner congé aux commissaires de s'en retourner à Paris, où elle alla aussi, et le sieur du Plessis, qui de là partit sans prendre congé, ni faire savoir son départ au roi, et se retira honteusement à Saumur.

[XII. Plusieurs religionnaires converties en suite de cette conférence.]

Plusieurs religionnaires en suite de cette conférence, quittant l'hérésie du calvinisme, se rangèrent au bercail de l'Église catholique romaine, ayant de là reconnu leur religion erronée. Entre lesquels fut le président Canaye, un des commissaires ci-dessus nommés. Et quoique le sieur Casaubon n'en fit autant alors, il fut néanmoins depuis fort ébranlé en sa créance et l'on ne sait que trop que si les puissants parmi ceux de cette religion prétendue, ne lui eussent pratiqué un voyage en Angleterre où il mourut, il était en dessein d'abjurer ses erreurs pour faire profession de la religion catholique, ainsi qu'il arriva du depuis à un sien fils. En sorte qu'il est vrai de dire que cette conférence fut une victoire signalée de la vérité sur le mensonge, où le roi se portant d'affection pour la cause de Dieu, gagna les cœurs de plusieurs religionnaires par le zèle qu'il fit paraître, ainsi que poursuit le poète ci-dessus :

*Aussi, Sire, avez-vous par la seule conduite
De ce petit combat, mis plusieurs camps en fuite,
Gagné plusieurs lauriers, non sanglamment vainqueurs,
Et conquis tout d'un coup cent millions de cœurs,
Qui maintenant pour vous brûlent d'amour extrême,
Et qui pour votre vie iraient à la mort même.*

C'est tout la narré de cette conférence que je rap-
p. 265

porte au vrai, selon que je l'ai appris de plusieurs personnes de créance qui y étaient et sont encore ici vivantes, comme aussi des mémoires qui en furent alors publiés. Et pour récompense des justes lauriers que ce grand et docte prélat avait acquis en cette illustre victoire, le pape l'honora ensuite à la première promotion du chapeau de cardinal, et pour ses mérites, et pour satisfaire à la prière du roi, qui lui en avait écrit et aussi lui donna l'archevêché de Sens avec la charge de grand aumônier, après le décès de Monseigneur de Beaune.

NAISSANCE A FONTAINEBLEAU DE LOUIS XIII DU NOM, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
CHAPITRE XV.

I. Témoignage de la bienveillance de Dieu envers la France.

II. Jour de cette naissance.

III. Le roi en témoigne une extrême joie.

IV. Le pape envoie un nonce exprès pour s'en conjouir.

V. La grande duchesse de Florence et les princes alliés de la France députent à même fin.

VI. Grande réjouissance par toute la France.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1601.*]

[I. Témoignage de la bienveillance de Dieu envers la France.]

Il est bien vrai, et personne n'en doute, que comme Dieu est tout bon et tout puissant, aussi ne fait-il rien à demi. Ayant donné à la France Henri le Grand, comme un Alcide généreux, pour calmer les orages que nos guerres civiles avaient suscitées en ce royaume, qui le menaçaient d'un éternel naufrage, il semblait que cette œuvre n'était encore qu'à demi, si par un excès de sa bonté éternelle, il ne pourvoyait quant et quant à l'affermissement de son repos par la naissan-

p. 266

ce d'un Dauphin, qui fut autant héritier des vertus de son père, comme il le devait être justement de sa couronne, puisque ce coup du ciel fit alors avorter tous les desseins et les espérances des ennemis de cet État [note : *Bertand.*].

*Nos vœux sont exaucés, la France est satisfaite,
Nous jouissons de l'heur que l'oracle prophète,
De nos justes désirs se promettait enfin,
La paix a maintenant une base assurée,
Et pour rendre éternel le bien de sa durée,*

*Le ciel à nos souhaits a fait naître un Dauphin.
De nombrer les lauriers que le ciel lui destine,
C'est chose qu'Apollon réserve à sa cortine.*

[II. Jour de cette naissance.]

Or ce fut en cette maison royale de Fontainebleau qu'arriva cette heureuse naissance, le jeudi vingt-septième de septembre, l'an mille six cent un, environ les onze heures du soir, jour que l'Église célèbre la fête des saints martyrs Côme et Dami<e>n, les douleurs de l'enfantement ayant saisi la reine sur le soir du même jour. Elle était couchée en la chambre de l'Ovale, que l'on nomme ainsi parce qu'elle en tient la forme, et laquelle depuis en mémoire de cette naissance, Henri le Grand fit orner et embellir de riches tableaux.

[III. Le roi en témoigne une extrême joie.]

Le roi et les princes du sang se trouvèrent alors en la chambre de la reine selon la pratique et coutume observée en ce royaume, pour ôter tout soupçon de supposition à ceux qui pourraient être intéressés à la succession et pour la conservation de la loi salique. Et au même temps que ce Dauphin fut né, le roi tout saisi de joie l'embrassant et le baisant, en rendit alors mille actions de grâces à Dieu, et lui donnant sa bénédiction, lui mit quant et quant son épée en main. Puis après toutes ces caresses et tendresses d'amitié, l'ayant fait voir à tous ceux qui étaient présents à la même heure, il alla faire chanter le *Te Deum* en notre église de la très Sainte-Trinité de ce château pour

p. 267

reconnaître un si grand bienfait de Dieu, ne jugeant pas bien raisonnable de différer jusques au lendemain, où le peuple était en si grand nombre que le chapeau de sa Majesté demeura parmi la presse.

Cependant le démon qui sur Arn<o> réside [note : Arn<o>, c'est le fleuve qui passe à Florence.],

*Et cil qui sur les flots de la Seine préside,
Oyant de cet enfant la future grandeur,
Après avoir baisé le berceau de leur prince,
Hors se jettent soudain et parmi sa province
Chacun court glorieux annonçant ce bonheur.
Mais passant les forêts, qui les palais entourent,
Et qui comme un théâtre en un rond l'environnent,
Ces anges au sortir animèrent les bois.
Si comme on vit jadis ès forêts prophétiques,
De Dodone parler les chênes fatidiques,
De Bierre ainsi parlaient les arbres cette fois.
Jeune fleuron du lys qui portes en ta face,
Peinte au vif en naissant de tes majeurs la grâce,
Et qui jà sur ton front charges la Majesté,
Puisses-tu désormais avec autant d'heur croître,
Qu'en ses bénins aspects le ciel en fait paraître,*

Qui faussent de la nuit l'épaisse obscurité. [note : Le sieur des Tueteaux.]

[IV. Le pape envoie un nonce exprès pour s'en conjour.]

Incontinent après cette naissance, les secrétaires d'État furent employés à faire des dépêches pour en donner avis aux alliés et amis de cette couronne, et particulièrement au pape et à la grande duchesse de Florence, dont sa Sainteté reçut une grande joie et en fit alors rendre des actions de grâces à Dieu dans les églises de Rome, et envoya quelques mois après vers le roi et la reine Monseigneur Barberin<i> nonce de sa part (séant aujourd'hui en la chaire de S. Pierre sous le nom d'Urbain VIII) pour se conjourer avec leurs Majestés, lequel apporta quant et soi des linges et des langes de broderie qui avaient été bénis par sa Sainteté pour servir à ce petit prince.

p. 268

[V. La grande duchesse de Florence et les princes alliés de la France députent à même fin.]

La grande duchesse ne montra pas moins de joie de cette naissance. Et pour faire paraître l'extrême contentement qu'elle en avait, envoya un berceau très riche et d'une façon très belle et agréable. Et tous les autres princes alliés de cet État députèrent aussitôt vers leurs Majestés, pour en telle occurrence témoigner combien ils participaient au contentement et au bonheur de la France.

[VI. Grande réjouissance par toute la France.]

Et comme particulièrement toutes les provinces de ce royaume étaient celles qui avaient la meilleure part de ce bonheur, aussi le roi dépêcha aussitôt des courriers à tous les gouverneurs pour leur donner avis de cette bonne nouvelle et à tous ses sujets afin d'en louer Dieu. Ce qui fut fait avec des ressentiments d'une réjouissance sans pareille par les feux de joie et les acclamations du peuple, particulièrement à Paris, où les nouvelles en furent apportées par le sieur de la Varannes dès quatre heures du matin à Monseigneur le chancelier, à la cour de parlement et à l'Hôtel de ville. Et en attendant les cérémonies du baptême, ce petit Prince fut cependant ondoyé par René de Beaune, archevêque de Bourges et grand aumônier de France.

Le soir l'on fit jouer ici un grand feu d'artifice en la grande place devant la porte du château et du chenil, où furent tirées quantité de boîtes et où les compagnies du régiment des gardes étaient autour, qui n'épargnèrent pas leurs mousquets, ni la poudre.

p. 269

LE MARECHAL DE BIRON ARRETE PRISONNIER A FONTAINEBLEAU, OU SA CONSPIRATION EST DECOUVERTE.
CHAPITRE XVI.

I. L'auteur rend raison pourquoi il fait ce chapitre.

II. Le sieur la Fin vient ici, où il découvre la conspiration au roi.

III. Le maréchal de Biron, après plusieurs sermons et refus, vient ici trouver sa Majesté.

IV. Discours notable du roi au maréchal, voyant la statue de sa Majesté et la réponse brusque qu'il lui fit.

V. Autres paroles remarquables.

VI. Le maréchal est ici arrêté.

[note : L'an de Jésus-Christ 1602.]

[I. L'auteur rend raison pourquoi il fait ce chapitre.]

Ce n'est pas mon dessein de faire ici un ample récit touchant la conspiration du maréchal de Biron contre Henri le Grand et son État, le sujet en étant peu agréable et aussi tragique que la punition de son crime a été juste. Et je dispenserais volontiers ma plume d'en rien écrire, si je ne m'y voyais obligé dans le dessein que j'ai entrepris de faire voir les choses plus mémorables arrivées en ce lieu, où celle-ci n'est pas des moins considérables.

Sa Majesté étant ici au commencement du printemps où elle prenait un extrême plaisir, tant à cause de la beauté de la maison qu'elle faisait tous les jours réparer et amplifier de quelques édifices nouveaux, que pour les grands divertissements qu'elle y prenait à la chasse.

[II. Le sieur la Fin vient ici, où il découvre la conspiration au roi.]

Le sieur La Fin, confident du maréchal de Biron (qui était alors en Bourgogne) y arriva de sa part au mois de mars de l'année mil six cent deux, lequel étant venu pour faire

p. 270

les excuses de ce maréchal, de ce qu'il n'avait pu encore venir trouver sa Majesté, prit alors l'occasion de découvrir au roi toute la conjuration et pour assurance de son dire présenta même à sa Majesté divers papiers, articles, mémoires et lettres missives écrites de la propre main de ce maréchal, contre la promesse et le serment qu'il lui avait fait de fidélité et de secret. À cela le sieur la Fin étant poussé pour aucuns mécontentements qu'il avait reçu de quelques-uns de ceux qui tramaient cette conspiration, ou plutôt touché de repentir d'avoir jamais trempé dans une entreprise si noire et si détestable contre son roi et sa patrie, où au même temps il reçut pardon et lettres d'abolition de sa Majesté de tout ce qu'il pouvait avoir fait contre son État et son service. Cependant toute cette affaire est tenue secrète, et le roi

témoignait en apparence qu'il était fort satisfait du maréchal et que la Fin lui avait levé les doutes et les ombrages qu'il en avait pu avoir, ce que le sieur la Fin ne manqua point d'écrire au maréchal afin de l'assurer et l'engager de ne faire difficulté de venir en cour quand il serait mandé.

[III. Le maréchal de Biron, après plusieurs semonces, vient ici trouver sa Majesté.]

Mais quoique ce sien confident lui eut fait savoir et donné de bonnes paroles, ne se doutant de lui, sa conscience et ses mauvais desseins le mettaient toujours dans la défiance. Et au même temps le roi l'ayant mandé de le venir trouver, il s'en excusa, faisant entendre à sa Majesté, que des affaires d'importance pour son service l'empêchaient de quitter la Bourgogne, dont il avait le gouvernement, de crainte, disait-il, que l'Espagnol n'y entreprit en son absence, avec ce qu'il remontrait qu'en bref l'on devait tenir les États de la province, où il se disait être nécessaire. Il est mandé derechef, et enfin il part de Dijon et arrive ici en cour le mercredi treizième de juin sur les six heures du matin, comme sa Majesté entraînait dans le grand jardin, laquelle lui ayant témoigné un visage gai l'embrassa et le maréchal, après les humbles soumissions, pria sa Majesté de l'excuser s'il n'avait

p. 271

pu venir si tôt qu'il avait été mandé. Le roi le prenant par la main, ils se promenèrent ensemble d'un jardin à un autre, lui montrant ses bâtiments et autres ouvrages où il faisait travailler. Alors sa Majesté lui dit en particulier que le dessein pourquoi il l'avait fait venir était sur quelque avis qu'elle avait eu touchant certaine entreprise, que l'on avait bien informée qu'il tramait contre son service, qu'elle serait bien aise d'en apprendre la vérité de sa bouche propre, que très volontiers elle lui pardonnait tout, pourvu qu'il parla franchement. Le Maréchal qui s'assurait sur ce que la Fin lui avait mandé qu'il n'avait rien découvert, et qui croyait son fait secret, au lieu de demander pardon au roi de son crime, qui lui témoignait toute sorte de bonne volonté, au contraire il se tient ferme, dit que n'ayant point offensé sa Majesté il n'a pas besoin de pardon, que si ses ennemis l'avaient accusé, c'est à tort, et qu'il avait trop donné de preuves de sa fidélité pour en pouvoir douter. Et après ce long entretien, le roi alla dîner et aussi le maréchal.

[IV. Discours notable du roi au maréchal, voyant la statue de sa Majesté et la réponse brusque qu'il lui fit.]

Comme sa Majesté se promenait après dîner dans la salle de la Belle Cheminée, le Maréchal y vint la trouver ; le Roi lui parla, et considérant cette belle cheminée, au milieu de laquelle se voit sa statue à cheval bien armée, il lui dit comme pour le sonder et lui donner quelques petites attaques : « Que vous semble Cousin » (c'est ainsi qu'il l'appelait quelquefois) « si le roi d'Espagne me voyait comme cela, que dirait-il » ? Le maréchal brusque à son ordinaire, au lieu de prendre garde à répondre quelques paroles gracieuses pour gagner sa Majesté, lui répartit sans jugement, « Sire, il ne vous craindrait guère ». Ce qui fut bien recueilli de la compagnie, et principalement de sa Majesté qui fit paraître un peu piquée d'en être mal satisfaite, quoiqu'elle ne le témoignait pas bien ouvertement, de quoi le maréchal s'aperçut, et voulant comme réparer ce manquement, il ajouta : « J'entends, Sire, comme vous voilà en cette statue, et non pas en votre

p. 272

Personne ». Mais il avait trop dit et l'on voyait bien que c'était de l'abondance que le cœur parlait.

[V. Autres paroles remarquables.]

Après ce discours, le roi se retire en son cabinet, et le maréchal le suit en sa chambre, d'où sa Majesté le fait appeler et l'invite encore à lui dire la vérité, mais tout cela en vain, car il était toujours en la créance qu'il n'était pas découvert. Comme le roi le voit ainsi résolu, pensant toujours aux moyens plutôt de le sauver que de le perdre, il sort de son cabinet et s'en va au jeu de Paume faisant partie avec Monseigneur le comte de Soissons, contre le duc d'Épernon et le Maréchal, qui ayant fait un beau coup, donna occasion au Duc d'Épernon de lui dire en

riant, « Vous jouez fort bien, Monsieur le maréchal, mais vous faites mal vos parties ». Ce qui fut interprété à double entente par ceux qui étaient là présents, à quoi il ne répondit mot. La partie achevée qui fut gagnée par le roi, sa Majesté alla souper, ayant commandé à Monseigneur le comte de Soissons d'exhorter le maréchal à lui dire la vérité et se confier à sa bonté et à sa clémence, qui moyennant ce lui pardonnerait volontiers, mais c'était perdre son temps et ses paroles tant le Maréchal était entier et obstiné.

Le roi croyant que la nuit lui serait possible prendre quelque bon conseil et résolution, laisse le tout au lendemain qu'elle envoie encore quérir le maréchal, et se promenant au jardin de la Reine, le long de l'allée de la Volière, il lui dit, « Et bien, Monsieur de Biron, n'y aura-t-il pas moyen de rien apprendre de vous » ? Où tant s'en faut que ces paroles adoucissent son cœur de tigre ou de roche, que tout au contraire cela l'anima et le mit en action, et lui fit jeter feu et flamme contre ceux qui pouvaient l'avoir accusé.

[VI. Le maréchal est ici arrêté.]

De là le roi, l'ayant quitté et monté en sa chambre, prit résolution de le faire arrêter et pour cet effet commanda au sieur de Vitry, capitaine de ses gardes du corps, de se saisir de lui le soir qu'il sortirait de la chambre de sa Majesté, où elle le manderait l'après-

p. 273

dîner. Ce qui fut ainsi exécuté car comme il sortait de la chambre, le sieur de Vitry l'arrêta prisonnier et lui fit rendre son épée, et de là fut mené au pavillon des Armes, où il fut soigneusement gardé, et depuis conduit au château de la Bastille à Paris où son procès ayant été fait et parfait, et atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, il eut la tête tranchée par arrêt de la cour le vingt-neuvième de juillet mil six cent deux.

Quiconque voudra bien considérer les causes du malheur de ce grand capitaine, trouvera qu'il n'y en a point eu d'autres que son excès d'ambition et la trop bonne opinion de soi-même qui lui fit lâchement oublier les grandes faveurs qu'il avait reçu du roi, et l'avait porté malicieusement d'attenter à la personne de son souverain et à la ruine de son État, Seigneur d'ailleurs fort hardi et généreux, et accompagné d'un grand bonheur en tous ses combats.

p. 274

NAISSANCE A FONTAINEBLEAU DE MADAME ÉLISABETH REINE D'ESPAGNE ET DE MESSEIGNEURS
LES DUCS D'ORLEANS ET D'ANJOU, ENFANTS DE HENRI LE GRAND ET DE LA REINE MARIE DE MEDICIS.
CHAPITRE XVII.

I. Élisabeth née le vingt-deuxième de novembre.

II. Le duc d'Orléans né le seizième d'avril.

III. Signes vus environ le temps de cette naissance.

IV. Mort du duc d'Orléans.

V. Le duc d'Anjou né le vingt-cinquième d'avril, à pareil jour que S<t> Louis.

VI. Titre et nom d'Anjou fort illustre.

[note : L'an de Jésus-Christ 1602.]

Pour ne tenir ce discours en longueur, j'ai jugé à propos de ne faire qu'un chapitre touchant les autres enfants de Henri le Grand et de Marie de Médicis, qui sont nés en ce château royal de Fontainebleau, commençant par Madame Élisabeth à présent reine d'Espagne, pour suivre la chronologie et suite des temps, tel qu'est l'ordre que j'ai ci-devant observé.

[I. Élisabeth née le vingt-deuxième de novembre.]

Elle naquit le vingt-deuxième de novembre mil six cent deux, dont le roi reçut un extrême contentement, se promettant que Dieu lui donnerait ensuite un second fils, comme il arriva.

Étant l'aînée des filles ç'a été aussi celle qui a été la première mariée, par les alliances qui se sont faites de France et d'Espagne en l'an 1612, du roi avec Anne d'Autriche Infante d'Espagne, et de notre Élisabeth avec Philippe IV, dont Dieu par sa grâce a béni l'un et l'autre mariage d'une belle lignée, avec espérance d'une plus grande encore.

p. 275

[II. Le duc d'Orléans né le seizième d'avril.]

L'autre naissance dont j'ai ici à traiter, est celle de Monseigneur le duc d'Orléans, second fils de France, lequel vint au monde le 16 d'avril 1607 qui était le lendemain de Pâques entre dix et onze heures du soir. Le roi était alors au lit couché, compatissant avec beaucoup de ressentiment aux douleurs que la reine souffrait dans les travaux de sa couche, et comme il avait un extrême désir d'avoir encore un fils, aussi il était dans une grande impatience qu'il ne sut quelle en serait l'issue. Et apprenant quelques temps après que Dieu avait exaucé ses vœux et ceux de la reine par la naissance d'un enfant mâle, il sauta promptement du lit, prenant seulement sa robe de chambre et alla aussitôt baiser et embrasser ce petit prince, lequel fut ondoyé par Monseigneur le cardinal de Gondy, attendant les cérémonies de son baptême. Leurs majestés ne demeurèrent pas longtemps sans en remercier Dieu car le lendemain le roi en fit chanter le *Te Deum* en la chapelle haute de ce château par deux concerts de musique, l'un de sa chapelle, et l'autre de sa chambre et de celle de la reine. Ensuite le soir furent fait partout des feux de réjouissance.

[III. Signes vus environ le temps de cette naissance.]

Quelques jours après, qui fut la nuit du dix-neuf au vingtième du même mois, environ les deux heures du matin, fut vu venant comme de dessus la chambre de la reine, la forme d'un aigle environné d'une grande lumière, qui passa sur le jardin près de l'horloge avec un grand éclat, comme d'un coup de tonnerre ou de canon, et le rapport en fut fait le lendemain au roi par deux sentinelles, l'un Français et l'autre Suisse, qui étaient alors en faction et jurèrent avoir vu la chose ainsi. Ce qui fit avancer plusieurs beaux discours à l'avantage de ce jeune fleuron des lys. Les uns disaient que cet aigle était un présage de la future grandeur de ce petit prince, auquel le ciel semblait promettre l'Empire et que son nom, comme un coup de tonnerre, éclaterait par tout l'Univers [note : *Matthieu en l'Histoire de Henri IV.*]. Les autres en faisaient diverses prédictions non moins favorables.

[IV. Mort du duc d'Orléans.]

Mais la fin a montré assez

p. 276

qu'il ne faut rien s'assurer sur tels et semblables signes et météores, car le quatrième an et six mois de son âge, et le vingt-quatrième jour de novembre 1611, mourut ce petit duc d'Orléans à Saint-Germain-en-Laye.

Et s'il avait lieu de faire jugement sur tel signe, il y avait plus d'apparence de dire que comme un éclair et un coup de tonnerre cet aiglon royal passerait promptement de cette vie en l'autre, ainsi que l'effet en a été un évident témoignage.

La troisième naissance qui a rendu ce lieu illustre est de Monseigneur le duc d'Anjou, troisième fils de France et aujourd'hui frère unique de sa Majesté, qui porte maintenant le titre de duc d'Orléans. Il naquit entre les neuf et dix heures du matin le 25 d'avril 1608, jour que l'Église célèbre la fête de S. Marc, remarquable par la naissance de Saint Louis, qui fut à pareil jour [note : *L'an de Jésus-Christ 1608.*].

Le roi, ayant entendu la messe, se promenait dans le grand jardin de ce château, quand l'on lui vint annoncer ces bonnes nouvelles, qui lui firent à l'instant lever les yeux au ciel pour en reconnaître un si grand bienfait.

Un peu après que ce petit prince fut né, il fut ondoyé par Monsieur l'évêque de Béziers, grand aumônier de la reine et depuis cardinal, et fut nommé Gaston Jean Baptiste.

[VI. Titre et nom d'Anjou fort illustre.]

Et combien que ce soit l'ordinaire en ce royaume depuis un longtemps, de faire porter le titre d'Anjou au troisième enfant mâle de France, comme son apanage. Cela fut néanmoins sursis quelques jours, la reine faisant instance envers le roi, à ce que l'on lui donnât le titre de prince de Navarre, ce que le roi ne trouva pas bon, et conservant l'ancien titre attribué au troisième enfant mâle, le fit qualifier duc d'Anjou pour ne perdre la mémoire de ses ancêtres, qui sous ce titre ont triomphé de diverses nations et acquis les couronnes de Jérusalem, de

Naples et de Sicile, et fait appréhender la valeur de leurs armes dans la Hongrie et pays Septentrionaux.

p. 277

L'ORDRE ET LES CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAU AU BAPTEME DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN,
REGNANT AUJOURD'HUI SOUS LE NOM DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
ET DE MESDAMES SES SŒURS.
CHAPITRE XVIII.

I. Enfants de France ondoyés dès leur naissance, mais les cérémonies différées.

II. Éloge de Louis XIII.

III. L'appareil et magnificences de ce baptême.

IV. L'ordre qui se tint marchant pour aller au lieu où se fit le baptême.

V. Les seigneurs et dames qui servaient à la cérémonie de la première fille.

VI. Les autres qui servaient à la seconde fille.

VII. Les princes et princesses qui servaient au baptême de Monseigneur le Dauphin.

VIII. Parrain et marraine de Monseigneur le Dauphin.

IX. Un magnifique festin fait de suite.

X. Feu d'artifices et autres réjouissances.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1606.*]

[I. Enfants de France ondoyés dès leur naissance, mais les cérémonies différées.]

Si la joie fut grande à la naissance de ce Dauphin, elle ne le fut pas moins quand il fut question de lui donner la renaissance spirituelle au sacré lavoir du baptême, qui en son essence, mais non en ses cérémonies, avait bien été déjà fait selon la coutume des enfants de France, lesquels incontinent après qu'ils sont nés sont ondoyés, dont l'on réserve les cérémonies pour un autre temps afin d'y apporter l'appareil digne de leur grandeur et avoir loisir d'inviter les parrains et les marraines, qui sont d'ordinaire quelques princes étrangers pour s'y trouver, ou en personne, ou par leurs ambassadeurs.

[II. Éloge de Louis XIII.]

Et je veux croire que, non sans un

p. 278

trait particulier de la providence divine, les cérémonies en furent faites le jour que l'Église célèbre la fête de l'Exaltation Sainte-Croix, quatorzième jour de septembre l'an mil six cent six, puisque c'était comme un sacré présage que ce jeune fleuron des lys animé de zèle et de l'amour de Dieu, relèverait un jour l'honneur de cette même croix parmi plusieurs endroits de ses provinces, où l'hérésie du calvinisme en avait fait perdre la mémoire et la révérence. Ainsi que les effets de sa générosité et de sa piété en ont donné des preuves évidentes, quand il rangea au devoir ses sujets rebelles religieux de Béarn, du Languedoc, de Guyenne, du Poitou, de Dauphiné et d'autres lieux de ce royaume, ès années 1620, 1621, 1622, 1627 et 1628.

[III. L'appareil et magnificences de ce baptême.]

Or voici l'appareil de cette magnificence qui commença à quatre heures après midi et finit sur les six heures. La cour du Donjon, autrement dite de l'Ovale de ce château, ayant été ordonnée pour cette pompe royale, était couverte par le milieu d'une grande toile peinte, ouverte et taillée en certains endroits, représentant la figure d'un Dauphin, des chiffres du roi et de la reine, et des fleurs de lys, outre que ces mêmes figures paraissaient encore couchées en or, ès entredeux des ouvertures.

Il y avait un grand pont de bois avec des balustres bien enrichis, et prenait ce pont depuis une fenêtre que l'on avait ouverte et dressée en forme de porte, tenant au pavillon de Saint Louis, laquelle répondait à la grande terrasse de la cour de la Fontaine.

À l'un des bouts de ce pont joignant le dôme ou porte des Dauphins, il y avait un grand échafaud, sur lequel était dressé un autel fort enrichi de précieux ornements avec un grand dais de broderie au-dessus.

Au côté droit était le banc des prélats, couvert d'un grand drap d'or, où paraissait entre les autres Monseigneur de Gondy, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de douze, tant archevêques qu'évêques ;

p. 279

et fut ledit cardinal qui fit le baptême, tant de Monseigneur le Dauphin, que des autres enfants.

Il y avait au côté gauche un autre banc pour Monseigneur le chancelier, pour Monseigneur le garde des Sceaux et pour Messieurs du conseil.

En un autre grand lieu plus de là environné de balustrades, était une table couverte d'un ciel où il y avait des carreaux de toile d'or et d'argent destinés pour reposer Monseigneur le Dauphin et Mesdames ses sœurs, dont l'une est aujourd'hui reine d'Espagne, et l'autre Madame la duchesse de Savoie, laquelle était née au château du Louvre à Paris le douzième de février de cette même année.

Là étaient les fonts qui servent pour le baptême des enfants de nos rois, lesquels avaient été ici apportés de l'Église et Sainte-Chapelle du château du bois de Vincennes, où ils sont curieusement gardés. C'est une belle pièce comme un grand bassin de cuivre rouge, couverte de plaques d'argent avec de petites figures bien taillées, ouvrage si artistement travaillé que le cuivre ne s'y voit que comme filets, le tout fort antique ayant été fait l'an huit cent nonante-sept.

De part et d'autre, étaient encore deux grandes places parées de tapisseries, comme tout le reste. Et là étaient des bancs pour les gentilshommes et principaux officiers de la maison du roi.

Et tout le long de la cour, il y avait des degrés en forme d'amphithéâtre et de Colisée, lesquels allaient jusques aux barreaux de fer qui servent de parapet, où paraissait un grand nombre de peuple, le tout ainsi bien disposé, commença la cérémonie en cette sorte, le jour paraissant fort beau et serein.

Monseigneur le Dauphin étant couché dans un lit de parade, et Mesdames ses sœurs en un autre au département et pavillon des Poêles. Là l'on les vint lever et les prendre, puis on commença de marcher.

[IV. L'ordre qui se tint marchant pour aller au lieu où se fit le baptême.]

Allaient premièrement les cent Suisses du corps,

p. 280

portant chacun un flambeau de cire blanche.

Suivaient les cent gentilshommes servant.

Puis les gentilshommes de la chambre, tous les uns et les autres tenant un flambeau en main.

Marchaient après les trompettes, les tambours, les fifres et les hautbois qui faisaient résonner l'air de fanfar, et d'allégresse.

Les neuf hérauts avec leurs cottes d'armes paraissaient en cinquième lieu.

Et ensuite marchaient les chevaliers des ordres de sa Majesté.

Cependant le roi et la reine étaient en une fenêtre de la cour du Donjon, qui considéraient toute cette magnificence.

[V. Les seigneurs et dames qui servaient à la cérémonie de la première fille.]

Y ayant trois enfants à baptiser, la plus jeune des filles fut portée la première. Monsieur le baron de la Châtre portait le vase, Monsieur de Montigny, le bassin, Monsieur de Rochepot, le coussin, Monsieur de Chemeraut, le cierge, Monsieur de Liancour Le Crème, Monsieur le maréchal de Faruacque, la salière, et Monsieur de Boisdauphin portait la petite Princesse, derrière laquelle était une suite de douze gentilshommes portant chacun un flambeau. Madame de Chemeraut portait la queue de la robe de l'enfant, puis marchait Monseigneur de Lorraine

pour parrain, et le seigneur Dom Jean représentant Madame la duchesse de Florence pour marraine, par lesquels elle fut nommée Christine.

[VI. Les autres qui servaient à la seconde fille.]

En après l'ordre fut tel, touchant l'autre fille qui était l'aînée. L'aiguière était portée par Monsieur de Lavardin, le bassin par Monsieur le maréchal de la Châtre, le coussin par Monsieur le duc de Sully, le cierge par Monsieur le duc de Monbazon, le crémeau par Monsieur le duc d'Épernon, la salière par Monsieur d'Aiguillon et Monsieur le prince de Joinville portait la petite princesse. Mademoiselle de Rohan portait la queue du manteau d'hermine de l'enfant.

p. 281

Madame d'Angoulême marchait après pour marraine toute seule sans parrain, représentant l'archiduchesse des Pays-Bas et était suivie de Mademoiselle de Montmorancy qui lui portait la queue. Les Damoiselles qui finissaient cette suite, étaient Mesdemoiselles de Vendôme et de Mayenne, Madame de Rohan, Madame de Sully, et fut ladite petite princesse nommée Elisabeth.

Pour le regard du baptême de Monseigneur le Dauphin, l'ordre y fut tel qu'il suit et il n'y eut que des princes qui y servirent.

[VII. Les princes et princesses qui servaient au baptême de Monseigneur le Dauphin.]

Marchait premièrement Monseigneur de Vaudemont qui portait le cierge, Monseigneur le chevalier de Vendôme portait le crémeau, Monseigneur le duc de Vendôme la salière, Monseigneur de Montpensier, l'aiguière, Monseigneur le comte de Soissons, le bassin, Monseigneur le prince de Conty, le coussin, et Monseigneur le prince de Condé était ordonné pour porter Monseigneur le Dauphin, assisté de Monsieur de Souvré qui le portait pour lui, où Monseigneur de Guise portait la queue du manteau d'hermine.

Suivaient en après vingt seigneurs de remarque, tous tenant un flambeau ardent en la main.

[VIII. Parrain et marraine de Monseigneur le Dauphin.]

Puis marchait Monseigneur le cardinal de Joyeuse, légat de sa Sainteté, lequel représentait le pape Paul V pour parrain, et Madame Éléonore de Médicis, duchesse de Mantoue et sœur de la Reine, y était en personne et fut la marraine.

Une auguste suite de princesses allait après, savoir Mesdames les princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier et Mademoiselle de Bourbon, toutes revêtues de leurs grandes robes à grande queue trainantes, lesquelles étaient extrêmement enrichies d'or et de pierreries, et fut Monseigneur le Dauphin nommé Louis qui se fit grandement admirer pour son assurance et promptitude de répondre seul à ce que

p. 282

On lui demandait, il récita le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo*.

La cérémonie du baptême étant achevée, ce cri fut fait par le premier héraut d'armes, *Vive Monseigneur le Dauphin de France*, et fut cette acclamation suivie de tout le peuple et des trompettes, tambours, fifres avec une salve de mousquetades de tous les soldats du régiment qui étaient en garde.

[IX. Un magnifique festin fait de suite.]

Comme l'ont eut fini toute cette pompe royale, un magnifique souper fut préparé en la salle du Bal, où le roi avait à sa main droite Monseigneur le légat, Madame la duchesse de Mantoue, Madame d'Angoulême, Monsieur de Lorraine et le Seigneur Dom Jean.

À main gauche était assise la reine, Mesdames les princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier, Mademoiselle de Vendôme, Mesdames de Guise, de Mayenne, de Rohan, de Sully et Mademoiselle de Montmorancy.

Messeigneurs les princes de Condé, de Conty et de Montpensier servaient à la table du roi.

À celle de la reine servaient Messeigneurs de Vendôme, de Guise et de Vaudemont.

Monseigneur le légat était servi de Monsieur de Candale, du marquis de Rosny, de Monsieur de Bassompierre et de Monsieur le comte de Saux.

[X. Feu d'artifices et autres réjouissances.]

Ce festin était divisé en quatre tables, où après le souper fut fait un agréable feu d'artifice devant la porte de la chaussée et de la capitainerie. C'était un grand édifice représentant un château enchanté, qui fut assiégé, battu et pris par des satyres et sauvages, où un furieux dragon qui partit du rocher, lequel est devant, y jeta le feu, et furent tirées quantité de boîtes, et où les soldats du régiment des gardes n'épargnèrent pas leur poudre, ni leurs mousquets. Ce qui fut fait à la vue de plus de douze mille personnes.

p. 283

Le lendemain se passa à courre la bague où le roi, avec son adresse accoutumée, l'emporta plusieurs fois. C'est ce que j'en ai recueilli de l'imprimé, qui fut alors publié, et de plusieurs personnes qui y étaient présentes.

Le jour avant ces cérémonies en la même place où se fit ce feu, environ les dix heures du soir, l'on vit divers signes dans l'air. Parut premièrement une lumière qui venait du côté d'Occident, laquelle s'étant épanchée peu à peu, formait comme des longues traînées de feu en manière de lances enflammées qui allèrent fondre vers le Midi, ce qui redoubla pareillement du côté d'Orient et qui dura l'espace d'un bon quart d'heure. Ensuite de ceci furent vus aux mêmes endroits, mais assez confusément, plusieurs chariots de feu, lesquels semblaient se choquer les uns les autres avec certains rayons, qui étaient comme des lances, et des piques tenues par des bras armés, qui les branlaient de dedans ces chariots. Ce qui dura jusques à minuit, puis tout d'un coup cette lumière ayant rendu un merveilleux éclat, toutes ces choses peu à peu se dissipèrent.

Le soir que furent faites les cérémonies de ce baptême, environ demi-heure après que le château d'artifice et feu de réjouissance eut joué, le ciel parut encore éclatant d'une grande lumière, et à l'instant l'on vit en l'air grand nombre de cavaliers armés et force gens de pied, combattant furieusement les uns contre les autres, desquels les uns tombaient de dessus leurs chevaux, les autres se colletaient. Et il y en avait qui après avoir tiré comme des arquebuses, se jetaient en la mêlée l'épée en la main, ce qui dura près d'une heure, puis disparut petit à petit. Plusieurs discours furent imprimés à l'occasion de ces signes, chacun les jugeant de bon augure, d'autant que ces lumières venant du côté de l'Occident, fondaient sur l'Orient et le Midi. Et pour en parler comme il faut,

p. 284

ceux-là rencontrèrent le mieux, qui rapportaient le tout à un effet naturel des météores qui ont cours plus particulièrement en l'automne, qui était alors cette saison. C'est ce que j'en ai appris de plusieurs personnes encore vivantes, témoins oculaires de toutes ces choses.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE FAITE PAR LE ROI, ETANT ENCORE DAUPHIN, A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XIX.

I. Cérémonies de la Cène.

II. Monseigneur le Dauphin servi par les officiers du roi.

III. L'exhortation de la Cène faite par l'archevêque d'Ambrun.

IV. Monseigneur le Dauphin lave les pieds aux pauvres.

V. Les pauvres servis par des princes et par quelques seigneurs.

VI. Treize écus d'or donnés à chaque pauvre de la Cène.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1607.*]

J'ai quelques temps disputé en moi-même si je devais donner place en ce troisième livre au narré suivant. Et après y avoir sainement pensé, il m'a semblé qu'étant à la gloire de sa Majesté et contenant assez de belles circonstances, je choperais trop lourdement si je l'avais omis puisque c'est un témoignage qui publie hautement à la postérité, l'amour extrême que portait Henri le Grand à Monseigneur le Dauphin son fils, aujourd'hui glorieusement régnant. Ce prince incomparable ayant bien voulu lui vivant le faire participant de l'honneur dû seulement

à sa Majesté royale, au contraire de quelques autres, dont l'esprit piqué d'une juste jalousie ne l'aurait pas voulu permettre. Le sujet

p. 285

de ce discours est tel. Un chacun sait que nos rois très chrétiens, par une cérémonie autant remarquable qu'elle est pleine de piété, ont coutume tous les ans le Jeudi saint de laver les pieds à treize pauvres, à l'imitation du Sauveur des humains, qui par un excès d'humilité daigna bien faire le semblable à l'endroit de ses apôtres.

[I. Cérémonies de la Cène.]

Sa Majesté étant donc en ce lieu de Fontainebleau à pareil jour l'an mil six cent sept, toutes choses préparées et bien ordonnées pour cette cérémonie, et pour en faire ensuite une autre que l'on appelle la Cène, qui se pratique servant les mêmes pauvres en table. Le roi envoya dire qu'il voulait que Monseigneur le Dauphin fit ce jour-là cette action purement royale au lieu de sa Majesté, et que ses officiers lui déférassent alors les mêmes honneurs et services qu'à sa personne propre.

[II. Monseigneur le Dauphin servi par les officiers du roi.]

L'on en vient avertir Monsieur de Vitry, capitaine des gardes du corps, qui étaient en quartier, lequel bien versé en sa charge, comme il eut appris que le roi avait commandé que tous ses officiers servissent Monseigneur le Dauphin en cette cérémonie, vint aussitôt trouver sa Majesté, lui faisant entendre que c'était contre la pratique et ce qui n'avait jamais été observé du règne des rois ses prédécesseurs, que leurs capitaines des gardes du corps servissent leurs enfants, et qu'en cette conjoncture et occurrence, il n'avait pas cru le devoir faire sans préalablement savoir, si telle était la volonté de sa Majesté, dont il en était venu lui-même prendre l'ordre et le commandement. À quoi le roi répondit, « Vous avez très bien fait de me le demander, autrement vous auriez lourdement manqué en votre charge. Allez, servez mon fils en cette action de piété, comme moi-même ».

[III. L'exhortation de la Cène faite par l'archevêque d'Ambrun.]

Ce commandement reçu, le sieur de Vitry avec ses gardes s'en va accompagner Monseigneur le Dauphin en la salle du Bal, où se fait d'ordinaire cette pieuse et très louable action. Alors Monseigneur l'ar-

p. 286

chevêque d'Ambrun étant monté en chaire commença cette cérémonie par une belle exhortation, montrant que toute action du fils de Dieu incarné étant notre instruction, et par le lavement des pieds de ses apôtres ayant témoigné une action signalée d'humilité, c'était donc cette vertu que tous chrétiens devaient soigneusement pratiquer.

L'exhortation achevée, les princes et officiers de la couronne assistant et servant Monseigneur le Dauphin se présentèrent, l'un prit le bassin, et l'autre l'aiguière, tandis que Monseigneur de Dauphin lave, essuie et baise les pieds des pauvres, lesquels selon la coutume avaient premièrement été visités par le médecin du roi pour reconnaître s'ils n'avaient point quelque maladie dangereuse, et auxquels l'on avait rasé les cheveux, comme aussi on les avait revêtus d'écarlate, avec chacun un grand linge de fine toile qui les couvre jusque sur les pieds, le tout selon la pratique ordinaire.

[IV. Monseigneur le Dauphin lave les pieds aux pauvres.]

D'abord Monseigneur le Dauphin fit quelque petite difficulté de laver et baiser les pieds de ces pauvres, son âge tout faible ne lui pouvant faire comprendre cette cérémonie, et croyant que l'on se voulait rire de lui, sur ce qu'il voyait que tous les princes et seigneurs têtes nues le servaient, et que lui fut ordonné pour servir ces pauvres. Mais aussitôt jetant la vue derrière lui, et voyant Monseigneur le comte de Soissons tenant son bâton de grand maître qui venait en cérémonie, suivi de tous les maîtres d'hôtel du roi qui précédaient les mets pour servir et donner à ces pauvres, il commença à sourire et se porta alors d'affection à faire cette action célèbre de piété, reconnaissant qu'il n'y avait point de moquerie.

[V. Les pauvres servis par des princes et par quelques seigneurs.]

Les services de chaque pauvre étant de treize plats, furent tous portés par des princes ou des seigneurs de marque, entre lesquels était Monseigneur le prince de Condé, Monseigneur le prince de Conty, Monseigneur

p. 287

le duc de Vendôme et Monseigneur le duc de Guise.

[VI. Treize écus d'or donnés à chaque pauvre de la Cène.]

Et quand il fallut donner à chacun de ces pauvres treize écus d'or, accoutumés leur être alors aumônés, ce fut où Monseigneur le Dauphin témoigna une grande allégresse et ici finit cette cérémonie et action purement royale, action que l'on ne lit point avoir été jamais faite auparavant par aucun Dauphin ou autre enfant de France.

Cette première action royale de Monseigneur le Dauphin ne lui pouvait être que de bon augure puisqu'étant pareillement de piété, elle était comme un présage qu'il en serait de même de sa vie, ainsi qu'aujourd'hui les actions de sa Majesté en sont des témoignages qui, dès le commencement de son règne, lui ont acquis le titre de Louis le Juste.

ARRIVEE D'UN CHAOUX DE LA PART DE L'EMPEREUR DES TURCS VERS HENRI LE GRAND A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XX.

I. L'estime que faisait l'Empereur des Turcs de Henri le Grand.

II. Titres et éloges donnés aux rois de France par les Turcs.

III. Ce chaoux a audience du roi et l'ordre qui y fut observé.

IV. La reine voit cette réception.

V. Le roi avait déjà reçu une pareille ambassade.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1607.*]

[I. L'estime que faisait l'Empereur des Turcs de Henri le Grand.]

Je range d'autant plus volontiers l'arrivée de ce chaoux au nombre des choses singulières advenues en ce lieu, qu'elle est un témoignage tout évident des mérites et de la réputation que Henri le Grand s'était acquis parmi tout l'Univers, puisque même celui qui se persuade tenir infiniment au-dessous de lui tous les

p. 288

autres monarques du monde (j'entends l'Empereur des Turcs) estime à grand honneur et à un singulier avantage l'amitié et l'alliance de ce grand prince et de cette couronne par les témoignages qu'il lui en rendit, envoyant vers sa Majesté très chrétienne un de ses chaoux et ambassadeur lors qu'il était en ce lieu de Fontainebleau au mois de mai de l'an mil six cent sept.

[II. Titres et éloges donnés aux rois de France par les Turcs.]

Aussi quand ce grand seigneur et tous ceux de cette nation parlent de la France et de son roi, c'est avec les plus beaux titres et éloges que l'on saurait donner à aucun monarque chrétien, l'appelant « Le plus glorieux, le plus magnanime et grand seigneur de la créance de Jésus-Christ, l'élu entre les princes de la nation du Messie, et médiateur des différends qui surviennent entre le peuple chrétien, seigneur de majesté, de grandeur, de richesse, de loyauté et illustre guide des plus grands », etc. Et c'était aussi l'inscription que portait la lettre de ce sultan au roi que lui présenta le chaoux (qui est comme un officier et exempt des gardes du corps en France). Cette lettre était enveloppée dans un petit sac d'un beau cuir de levant, attachée avec un lacet de soie à un turban rouge. Le sujet de cette ambassade et le contenu de la lettre n'étant autre chose qu'un discours de compliment et de bienveillance, par lequel sa Hautesse Impériale témoignait à sa Majesté très chrétienne l'estime qu'elle faisait de son amitié, qu'elle priait de lui conserver, comme de sa part elle ferait le semblable.

[III. Ce chaoux a audience du roi et l'ordre qui y fut observé.]

La réception et l'ordre de l'audience de ce chaoux fut telle : le roi étant assis en sa chambre dans une chaire au-dessous d'un grand dais, ayant à ses côtés deux de ses gardes revêtus de

leurs hoquetons et la pertuisane en main, et accompagné de plusieurs princes et de seigneurs. Cet ambassadeur turc avec sa suite fut conduit par l'introducteur des ambassadeurs vers sa Majesté, et mettant un genou à terre, après avoir porté ses mains à la bouche pour les baiser, ayant le turban

p. 289

sur la tête et les deux mains sur l'estomac (qui est la manière de salut de ceux de cette nation), puis mettant d'abord le genou en terre, baisa le bord du manteau du roi, et lui ayant présenté la lettre du grand seigneur, commença sa harangue à pleine voix en sa langue, laquelle fut aussitôt interprétée par le truchement et interprète de sa Majesté, et après cela le roi lui dit qu'il remerciait le grand seigneur du souvenir qu'il avait de lui et autres pareils discours qu'il lui fit alors entendre par son interprète. Et de là ce chaoux, prenant congé de sa Majesté et se retirant de sa chambre, sortit à reculons jusques à la porte pour ne tourner le dos au roi, lequel commanda à Monsieur de Brèves de l'accompagner comme étant fort versé en la langue et à la pratique de ceux de cette nation étrangère.

[IV. La reine voit cette réception.]

Comme cette nation levantine est vêtue et a des cérémonies qui ne sont point ordinaires, principalement parmi les chrétiens, cela donna la curiosité à la reine de voir cette réception, dont elle reçut le contentement étant à la ruelle du lit du roi, où elle voyait facilement sans être aperçue.

[V. Le roi avait déjà reçu une pareille ambassade.]

Ce n'était pas la première fois que le roi avait reçu pareille ambassade de la part de ce monarque turc car quelques temps auparavant, à savoir l'an mil six cent un, il lui avait envoyé son médecin Barthélémy de Cœur avec de fort riches présents, suppliant sa Majesté de ne point donner de secours en Hongrie à l'Empereur et rappeler quelques princes et seigneurs français qui, en signalant leur valeur, faisaient de grands progrès et incommodaient extrêmement ses armes. Mais quand à la présente ambassade, elle n'était purement que de compliment et de bienveillance.

p. 290

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE TOLEDE, DE LA PART DE PHILIPPE III

DU NOM ROI D'ESPAGNE VERS HENRI LE GRAND, ET LA RECEPTION QUI LUI [FUT] FAITE A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XXI.

I. Dom Pedro allié de la reine Marie de Médicis.

II. Le roi envoie au-devant le recevoir.

III. L'ordre et cérémonie de l'audience.

IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.

V. Il va saluer la reine.

VI. Il fait le semblable envers Monseigneur le Dauphin.

VII. En vain il tâche de dissuader le roi de la protection des États.

VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce château.

IX. La résolution et l'issue de cette ambassade.

[note : L'an de Jésus-Christ 1608.]

[I. Dom Pedro allié de la reine Marie de Médicis.]

Comme cette ambassade était fort illustre, et en la personne, et en l'appareil de celui qui en faisait la charge, savoir est Dom Pedro de Tolède, allié de la reine, accompagné de six comtes et de quelques marquis des plus grandes maisons d'Espagne, et de cinquante gentilshommes avec un grand nombre de pages et de domestiques, tous richement vêtus et couverts de pierreries et de chaînes d'or. Cela invita aussi le roi à une réception toute extraordinaire. Sa Majesté, ayant appris que ce seigneur espagnol était en chemin, envoya au devant jusques à Orléans Messieurs d'Alincour et de Boneuil qui le reçurent fort honorablement, où après s'être

reposé et rafraîchi un jour, ils en partirent et accompagnèrent ce seigneur en ce lieu de Fontainebleau, lequel fut encore complimenté et accueilli de la part du roi à l'entrée de la

p. 291

forêt par Monsieur le maréchal de Brissac, suivi d'une grande troupe de seigneurs et de noblesse. Et environ les huit heures du soir dix-neuvième juillet mil six cent huit, il fit son entrée en cette maison royale par la grande allée de la chaussée, où étaient en haie sur leurs armes quelques compagnies du régiment des gardes, et de là passant par la cour du Donjon remplie d'un grand nombre de noblesse et de peuple, il fut conduit et logé au département de l'hôtel et conciergerie de ce château, où au souper il fut régalé magnifiquement et toute sa suite par les officiers du roi.

[III. L'ordre et cérémonie de l'audience.]

Le lendemain après dîner, jour destiné pour sa première audience, voici l'ordre qui y fut tenu. Sa Majesté était en la chambre de l'Ovale assise dans une chaire sur un drap de pied de velours cramoisi, au-dessus de laquelle était un grand dais de pareille étoffe et bien enrichie de passements et crépine d'or, ayant à ses côtés deux gardes écossaises du corps, revêtus de leurs hoquetons et leur pertuisane en main.

Derrière la chaire, et un peu éloigné, étaient Messieurs le duc d'Aiguillon en qualité de grand chambellan, le grand écuyer et le premier gentilhomme en quartier de la chambre de sa Majesté.

En la main droite se voyaient Messeigneurs les princes de Condé, le comte de Soissons, le duc et le Chevalier de Vendôme, le duc de Guise, le prince de Joinville, le duc de Vitemberg, le prince de Tingry, le duc d'Épernon, le duc de Sully, l'amiral, les maréchaux de Boisdauphin, de Lavardin, et de Brissac, le chancelier, les secrétaires d'État, de Praslin et de Vitry capitaines des gardes du corps.

Le roi, étant en cette appareil, commanda à Monseigneur le duc de Luxembourg et à Monsieur de Boneuil, introducteur des ambassadeurs, d'aller quérir en sa chambre le seigneur Dom Pedro, qui le conduisirent (il tenait son chapelet en main) le long de la galerie de Cerfs, puis de là par la cour du Donjon, où était

p. 292

Monsieur le grand prévôt de France avec ses archers, et sous la Porte Dorée paraissait Monsieur le capitaine de la porte avec ses archers.

Plus de là étaient en haie deux compagnies du régiment des gardes françaises et, dans la cour de la Fontaine, deux autres de Suisses, les unes et les autres ayant leurs chefs et capitaines à la tête.

Sur l'escalier qui monte au département du roi étaient rangés les cent Suisses de la garde du corps.

À la salle des gardes françaises du corps l'on les voyait tous en même ordre.

Puis aux autres chambres qui devancent celle de sa Majesté, étaient en la première les gentilshommes ordinaires de la maison du roi.

En la seconde les huissiers du conseil avec leurs chaînes d'or et les huissiers de la chambre de sa Majesté avec leurs masses.

Et en la troisième les chevaliers de l'ordre et autres seigneurs de remarque.

[IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.]

L'ambassadeur, ayant traversé toute cette illustre compagnie, fut enfin introduit en la chambre de l'Ovale, où trouvant sa Majesté en l'ordre décrit ci-dessus, il mit un genou en terre et demeura ainsi quelques temps jusques à ce que le roi le leva, l'embrassa et lui fit de très grandes caresses, et commençant sa harangue, entre autres paroles qu'il tint, après avoir représenté à sa Majesté le très humble salut de la part du roi son maître, il dit en sommaire le sujet et motif de son ambassade. Que le roi d'Espagne désireux du bien commun de toute la chrétienté, voyant la longueur des guerres qui, depuis si longtemps, en arrêtaient le repos et le bien, l'avait envoyé à ce dessein pour nouer avec sa Majesté une parfaite alliance, et par ce

moyen travailler à la ruine et conversion des hérétiques, (entendant les États et les provinces confédérées du Pays-Bas, qui était proprement le sujet qui l'amenait en France,) pour faire en sorte

p. 293

par l'entremise de sa Majesté très chrétienne d'amener ces peuples à un traité de paix ou de Trêve, ainsi qu'il arriva ensuite. À quoi le roi travailla puissamment, aussi était-ce où tendait entièrement cette ambassade et ce que sa Majesté catholique désirait avec grande passion, lassé des guerres passées et ne pouvant presque plus fournir, et d'hommes, et de finances, pour en porter davantage le fait, et sachant bien qu'il n'y avait que le roi très chrétien qui put par son autorité acheminer et finir ce traité de paix ou de trêve dès si longtemps proposé entre ledit roi catholique et les Pays-Bas.

[V. Il va saluer la reine.]

À la sortie de cette première audience il alla saluer la reine qui était en sa chambre avec une grande compagnie de princesses et de dames, à savoir Mesdames ses filles, Madame la princesse de Conty, Mesdemoiselles de Vendôme, de Vernueil et de Mercœur. Les duchesses de Guise, de Nevers, de Luxembourg, de Rohan, de Sully et de plusieurs comtesses et marquises.

[VI. Il fait le semblable envers Monseigneur le Dauphin.]

De là il fut conduit en la chambre de Monseigneur le Dauphin, lequel avait auprès de lui Messeigneurs les ducs d'Orléans et d'Anjou, ses frères, et Messeigneurs les duc et chevalier de Vendôme, le marquis de Verneuil, Messieurs de Souvré et de Béthune, le premier gouverneur de Monseigneur le Dauphin et l'autre de Monseigneur d'Orléans, et achevant cette visite, il fut reconduit aux flambeaux en son logis.

[VII. En vain il tâche de dissuader le roi de la protection des États.]

En la seconde audience qu'il eut un autre jour après, s'entretenant avec sa Majesté, comme si par ses discours et ses propositions, il eut cru gagner leroi pour lui persuader de quitter la protection des provinces unies des Pays-Bas, il lui dit que son maître désirerait volontiers faire une étroite alliance de l'une et l'autre couronne par les mariages des enfants de France et d'Espagne, s'il ne voyait sa Majesté si fort attachée à la conservation desdites provinces. Où le roi, prompt et heureux en ses reparties, ne manqua point de réponse, lui

p. 294

disant, qu'alors que ses enfants seraient en âge d'être mariés, il savait qu'ils étaient de si bonne maison qu'ils ne manqueraient pas d'être considérés des meilleurs parties de la chrétienté.

[VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce château.]

De ce discours ils vinrent à un autre car le roi, l'ayant assez longuement promené et fait voir les singularités de cette rare mMaison, désireux d'en savoir son sentiment et jugeant bien que selon l'humeur de son pays, où il n'en ferait pas l'estime qu'elle mérite, ou qu'il ne manquerait d'y trouver quelque chose à redire, il lui demanda ce qui lui en semblait, « Elle est très belle, sire, » dit-il, « si Dieu y était aussi bien logé que votre Majesté ». Paroles qui apprêtèrent à rire au roi, s'étant bien attendu à quelques pareils discours et rodomontade, notamment sur ce que sa chapelle haute, à laquelle les peintres travaillaient, n'était pas encore achevée en ses enrichissements, comme elle est aujourd'hui, et dès lors sa Majesté pris résolution de faire travailler et enrichir la grande chapelle, et église de la Sainte-Trinité de ce château (où nous célébrions alors le service divin), comme beaucoup plus grande et plus propre pour l'orner, et l'embellir en l'état qu'elle est à présent.

[IX. La résolution et l'issue de cette ambassade.]

La cour ayant quitté ce lieu pour aller à Paris, et Dom Pedro quant et quant, là il prit congé de leurs Majestés pour s'en retourner, avec promesse que le roi lui fit de travailler, ou à une paix, ou à une trêve entre les archiducs au nom du roi d'Espagne et les États des Pays-Bas. Ce qui se termina enfin quelque temps après par une trêve de douze ans.

p. 295

I. Dernière action mémorable faite ici sous le règne de Henri IV.

II. Le roi agréé fort ce mariage.

III. Le roi, la reine et toute la cour très richement vêtus.

IV. Ce mariage célébré en la chapelle haute.

V. Festin où le roi et la reine assistèrent.

VI. Bal fait ensuite.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1609.*]

[I. Dernière action mémorable faite ici sous le règne de Henri IV.]

C'est ici la dernière action mémorable arrivée en ce lieu du règne de Henri le Grand, en laquelle ce prince témoigna un extrême ressentiment de joie, et pour en honorer la pompe et la magnificence, il voulut paraître en un si bel appareil que je croirais faire tort à sa mémoire illustre et toute glorieuse et frustrer ce séjour royal d'une si célèbre action, si je la passais sous silence, quoi que ce ne soit mon dessein d'en traiter que sommairement. Et comme il est vrai de dire que toutes les vertus et les mérites de ce monarque sans pareil lui ont à bon droit acquis le titre de Grand, aussi peut-on justement assurer qu'il n'y a point eu de père de cette qualité et tant aimé, et qui ait à l'égal de sa Majesté témoigné tant d'amour envers les enfants comme celui-ci. Nous en avons vu ci-dessus des effets signalés en la personne de Monseigneur le Dauphin, aujourd'hui Louis le Juste, autant héritier de son sceptre et de sa couronne, comme il l'est de ses vertus, et l'action présente de celui-ci, je veux dire de Monseigneur le duc de Vendôme en son mariage et en la ma-

p. 296

gnificence de ses noces, en est encore une preuve toute évidente.

[II. Le roi agréé fort ce mariage.]

Le roi qui savait choisir et juger des choses comme il faut, ayant reconnu les mérites, et en la personne et en l'extraction de Mademoiselle de Mercœur, fille unique et héritière de ce grand héros Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, dont les vertus lui ont acquis une immortelle gloire pour ses glorieux exploits contre les Ottomans et plus grands ennemis du nom chrétien, et de Marie de Luxembourg de l'illustre maison de Ponthieure. Sa Majesté, déjà désireuse de rechercher un parti pour ce prince, agréa si fort celui-ci qu'il témoigna en être grandement satisfait. C'est pourquoi les articles en étant accordés et reçus de part et d'autre, voici l'ordre et les cérémonies qui furent observées en la pompe magnifique de ces noces et mariage.

[III. Le roi, la reine et toute la cour très richement vêtus.]

Le temps et le jour pour ces épousailles étant assigné en cette maison royale de Fontainebleau en l'automne de l'année mille six cent neuf, jamais le roi, la reine et toute la cour ne parurent avec un éclat d'habits et de vêtements plus riches. Car le roi entre les autres avait au cordon de son chapeau, et en son cordon bleu tant et de si rares enseignes de diamants et autres pierreries, qu'elles étaient estimées à cinq cent mille écus. La reine n'en avait pas pour moindre prix et chacun des princes, des princesses et dames de la cour, pour contribuer à cette magnificence et complaire à sa Majesté, était aussi vêtu si richement, que c'était une merveille d'en voir la splendeur et la pompe.

[IV. Ce mariage célébré en la chapelle haute du château.]

Parmi ce concours de raretés paraissait avec un singulier éclat et de modestie et de beauté, l'épouse revêtue d'une robe ducale, ayant la couronne de même, laquelle était estimée à soixante et quinze mille écus, et ainsi parée, elle fut conduite par le roi en la chapelle haute où Monseigneur l'évêque de Paris, or-

p. 297

donné pour cette cérémonie, célébra et commença la messe à cinq heures du soir, laquelle ayant achevé, les promis s'étant présentés devant l'autel il les épousa.

[V. Festin où le roi et la reine assistèrent.]

Et le tout fini, le roi, prenant derechef la main de la mariée, la reconduisit en sa chambre, attendant l'heure du souper et festin qui fut fort somptueux, où Messigneurs les princes de Condé, le comte de Soissons et le prince de Conti servirent le roi.

Messeigneurs le duc d'Aiguillon, le prince de Joinville et le prince de Luxembourg la reine, tandis que toute sorte de musique d'instruments rendait une mélodie charmante.

Et comme en telle réjouissance le bal est une des choses qui est la plus considérée, aussi ce fut ce qui suivit le festin et commença environ les neuf heures, où tous les princes et princesses et les dames qui avaient assisté aux cérémonies nuptiales ne manquèrent pas de s'y trouver aussi.

[VI. Bal fait ensuite.]

Le roi en fit l'ouverture et l'entrée menant la mariée, Monseigneur le Dauphin, la reine, Monseigneur le prince de Condé, Madame la princesse de Conti, Monseigneur le prince de Conti, Madame la princesse de Condé, Monseigneur le comte de Soissons, Mademoiselle de Vendôme, Monseigneur le duc de Vendôme, Madame la comtesse de Soissons, Monseigneur le duc de Retz, Madame la marquise de Guercheville et Monseigneur le duc de Bellegarde, Madame la duchesse de Sully.

Et parce qu'il était tard quand le bal finit, le roi remit au lendemain le grand ballet, qui se dansa le soir en la salle de la Belle Cheminée après que toute l'après-dînée sa Majesté et toute la cour eurent fait preuve de leur adresse et dextérité, et dextérité ordinaire à courre la bague.

p. 298

ACTE NOTABL FAIT A FONTAINEBLEAU EN LA PRESENCE DU ROI, PAR R. P. ARNOUX PREDICATEUR ET CONFESSEUR DE SA MAJESTE, OPPUGNANT LA CONFESSION DE FOI DE LA RELIGION PRETENDUE REFORMEE ET LES GLORIEUX EFFETS QUI S'EN SONT ENSUIVIS A LA GLOIRE DE DIEU ET A L'AVANTAGE DE LA FRANCE.

CHAPITRE XXIII.

I. Motif de cette action notable.

II. Le révérend père Arnoux convainc de faux la religion prétendue réformée.

III. Les religionnaires écrivent contre le père Arnoux.

IV. Il leur fait réponse et plusieurs autres doctes personnages.

V. Monseigneur le cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.

VI. Les fruits arrivés de cet acte mémorable.

[note : *L'an de Jésus-Christ 1617.*]

Comme Dieu est un objet infiniment adorable, le parangon de toute grandeur et la seule et souveraine félicité des hommes, aussi il faut avouer que tout ce qui le regarde et qui contribue à sa gloire doit tenir lieu parmi les mortels de la chose qui, par préférence à toute autre, mérite être le plus considérée. Ce qui me fait avancer cette vérité, que cette action de laquelle nous traitons en ce chapitre, est bien une des plus remarquables qui se soient jamais faites en cette maison royale puisque l'issue et la conséquence en a été très illustre à la grande gloire de Dieu et à l'avantage de cette monarchie française, par la ruine des rebelles religionnaires et de leur faction qui depuis a toujours été en décadence.

p. 299

[I. Motif de cette action notable.]

Or en voici le narré. Le révérend Père Arnoux de la compagnie de Jésus, confesseur et prédicateur de sa Majesté, personnage très savant et doué d'une piété et d'un grand zèle pour la conversion des âmes dévoyées par les erreurs du calvinisme, étant plusieurs fois entré en conférence particulière avec plusieurs personnes de condition de la religion prétendue réformée, lesquelles suivaient la cour, s'offrit aussi mainte fois de faire voir la vanité de leur créance et montrer que tous les articles de leur confession de foi qui, parmi ces errants tient

lieu de symbole, n'étaient en aucune façon appuyés de l'autorité des écritures saintes, et principalement que les textes qu'ils y employent et qui y sont cotés en marge en preuve des points controversés qu'ils contiennent, n'y sont ni exprès, ni formels selon même la bible de Genève et toute autre. Ce docte et pieux religieux étant donc une fois disposé de s'acquitter de sa promesse envers ces personnes qui l'avaient engagé au combat, le roi qui était en ce lieu de Fontainebleau en fut averti et porté de zèle pour la conversion de ses sujets errants, commanda à ce père de le montrer publiquement en chaire, ce qu'il n'avait proposé que de produire en conférence particulière, croyant sa Majesté, comme de vrai, que le public en recevrait, et de la satisfaction, et de l'édification.

[II. Le révérend père Arnoux convainc de faux la religion prétendue réformée.]

Ce père s'y dispose et le dimanche vingt-cinquième de juin mille six cent dix-sept, étant monté en chaire en présence de sa Majesté et toute la cour, où l'audience fut fort célèbre de l'une et de l'autre religion, catholique et prétendue réformée. Ce père, après avoir déjà un peu avancé sa prédication et traité l'Évangile du dimanche courant, tomba enfin sur la proposition qu'il avait faite, prend en main le livre de la confession de foi des religionnaires dont il fait lecture tout haut, comme aussi des textes de l'écriture sainte cités en marge, montre la nullité de ces passages et fait voir clairement à un chacun comme ils ne prouvaient rien du corps des arti-

p. 300

cles, non pas même un seul, et par ainsi que cette confession de foi était composée de diverses propositions tirées du néant. Que toute leur église prétendue n'était fondée que sur des idées et espaces imaginaires, et que leur prétendue religion n'avait appui aucun dans la parole de Dieu, bref que dedans l'état de leur profession, il n'y avait rien du tout affermi par les lettres sacrées que ce qu'ils croyaient avec l'Église catholique, apostolique et romaine.

[III. Les religionnaires écrivent contre le père Arnoux.]

Le sermon étant achevé, un gentilhomme des leurs, lequel avait assisté à la prédication, pria le révérend père Arnoux de lui donner par écrit la feuille et confrontation qu'il en avait minutée et faite quelque peu auparavant, disant que c'était pour s'en instruire plus particulièrement. Ce que le père lui confia alors de bonne foi sous espérance que cela pourrait contribuer quelque chose à sa conversion. Mais aussitôt il part et s'en vient en donner avis et la communiquer aux quatre ministres de l'erreur de la religion prétendue de Charenton, et leur fait le discours de tout le narré ci-dessus. Ce qui mit ces messieurs en si mauvaise humeur, voyant les appuis et fondements de leur doctrine et religion sappés et convaincus de faux, et conséquemment leur crédit et leur intérêt par terre. Que pour cet effet s'étant tous aussitôt assemblés, ils minutèrent et dressèrent une lettre et écrit pour s'efforcer de défendre leur mauvaise cause par d'aussi mauvaises raisons, duquel écrit ils en firent l'adresse au roi, discours au reste autant farci de mensonges qu'il était calomnieux, séditeux et digne de feu.

[IV. Il leur fait réponse et plusieurs autres doctes personnages.]

Aussi ne manqua pas cet écrit concerté et publié par ces suppôts de l'erreur, de belles et doctes réparties qui furent faites par plusieurs célèbres personnages, où ce R. P. Arnoux fut tout le premier comme le principal intéressé, à y faire sa réponse et montrer plus amplement ce qu'il n'avait pu déduire que sommairement dans le peu de temps qu'il avait eu de le faire en son sermon.

p. 301

[V. Monseigneur le cardinal de Richelieu excella entre tous en sa réponse.]

Mais il faut avouer franchement, pour ne faire tort à la vérité et le dire hautement et sans flatterie, que de tous ceux lesquels écrivirent et firent alors réponse à cet écrit, pas un ne réussit si doctement et avec tant d'efficace que Monseigneur le cardinal de Richelieu pour alors évêque de Luçon, où par sa docte réponse non seulement il convainc de faux et d'erreur évidemment les auteurs de cet écrit et toute la créance de leur religion, mais encore appuie et

défend avec très grande solidité et jugement les principaux points de la foi de l'Église catholique.

[VI. Les fruits arrivés de cet acte mémorable.]

Or les fruits et les avantages de cette action notable ont été premièrement que plusieurs, ouvrant alors les yeux de l'entendement offusqués par l'erreur, abjurent leur religion prétendue, s'étant vus jusques alors trompés par ceux qui sous un habit d'agneau étant des loups ravissants, leur faisaient entendre que leur créance et confession de foi était autorisée de la parole de Dieu, ce qu'ils ont depuis reconnu être faux.

Et non seulement ces particuliers en ont reçu ces avantages pour leur conscience et le repos de leur âme, mais encore depuis un millier d'autres, voire toute la France, vu que cette action animant plusieurs célèbres docteurs et prédicateurs à la défense de la religion catholique, par les armes et de la parole de Dieu et de leur doctrine, ils retirèrent une infinité de personnes de cet abîme pour les ranger au bercail de l'Église.

Ce que voyant plusieurs et même des principaux de cette religion prétendue, au lieu de vivre paisiblement sous la faveur des édicts, s'étant portés à la révolte en Béarn, en Guyenne, en Languedoc, en Poitou et en divers autres endroits de ce royaume, par leurs assemblées et pratiques secrètes contre l'autorité et la défense de sa Majesté, ont attiré enfin la justice de ses armes pour punir leur rébellion (sans toucher toutefois à ceux qui se maintenaient en leur devoir), et par ce moyen ont été dépouillés des villes et des places qui autorisaient

p. 302

et maintenaient leur rébellion et leurs erreurs, où la religion catholique n'était pas en assurance et n'osait presque en cachette offrir à Dieu ses sacrifices. Et par ainsi ont été rendus les autels à Dieu, les villes au roi et le repos à la France, sous les auspices et la valeur de notre grand roi Louis le Juste, qui a su ranger ces rebelles au devoir, et qui fait parler ainsi un de nos poètes à sa louange [note : *Le sieur Tardif en ses Stances sur les victoires du roi contre les religionnaires.*] :

*Ce que du grand Henri les armes n'ont tenté,
Que nos pères vaillants croyaient être indomptable,
Et cet orgueil si fier de se voir redouté,
Ne sera désormais rien qu'un sujet de fable.
Comme les flots qu'en vain l'Aquilon a poussés,
Faibles contre un grand roc brisent leur arrogance,
Ainsi dessous ses pieds les mutins terrassés,
Confessent sa valeur et leur outrecuidance.
Dès lors que pour orner ce siècle commençant,
L'ange qui nous conduit eut assis sa naissance,
Notre horizon le vit comme un astre puissant,
Qui devait restaurer le salut de la France.
Et Dieu qui ne met point en un seul prince en vain,
Les vertus dont il peut accomplir plusieurs princes,
Montre l'avoir choisi pour cet effet divin,
De faire reflorer son nom dans les provinces,
Aussi les éléments ont pour lui combattu,
La mer changea son cours et les lois immuables,
Pour laisser l'ennemi victime à sa vertu,
Abandonnant les champs de l'île des coupables [note : *L'île de Ré.*].
Maintenant les autels longuement profanés,
Reprennent de sa main les ornements antiques,
Et au culte des saints les peuples adonnés,
Honorent des martyrs les sanglantes reliques.
On voit de Saint Louis le rejeton sacré,
Conduire ses vertus sur un même modèle,*

*Et le beau nom de Louis derechef consacré,
Par bonté, par valeur, par sagesse et par zèle.*

p. 303

C'est l'honneur immortel qu'a mérité le roi en domptant les religionnaires rebelles ses sujets, qui avaient fait tête à tant de rois ses devanciers.

Et ne sera pas hors de propos de remarquer, que de cedit écrit et lettre qui fut imprimée de ces quatre ministres de Charenton, il se fit de grandes plaintes, aussi bien pour le fait du civil et de l'État que pour la religion, parce que cet écrit contenait plusieurs choses préjudiciables à l'honneur de sa Majesté, et celle de ses prédécesseurs sur ce qu'ils avaient eu l'effronterie de mettre en avant, Qu'ils avaient servi de refuge au roi Henri le Grand, qu'ils avaient donné des batailles pour la défense, et qu'au peril de leurs vies ils l'avaient porté à la pointe de l'épée au royaume. De façon que le lieutenant civil de Paris ayant fait une enquête et recherché de cet écrit et de ses auteurs, la chambre de l'édit croyant avoir droit en ce point, en voulut prendre la connaissance, et depuis messieurs du parlement. Mais le conseil d'État, en évoquant toute la cause à soi, donna aux deux arrêts, le premier en date du 20 juillet 1617 portant évocation comme dessus, et le second en date du 5 août audit an, portant suppression de cet écrit et lettre avec défenses auxdits ministres d'adresser plus aucune épître ou discours au roi sans sa permission.

p. 304

ARRIVEE A FONTAINEBLEAU MONSEIGNEUR LE CARDINAL BARBERIN [BARBERINI],
LEGAT DE SA SAINTETE EN FRANCE.
CHAPITRE XXIV.

- I. Le pape Urbain VIII envoie son neveu légat en France.*
 - II. Motif du voyage de Monseigneur le légat en France.*
 - III. Monseigneur le légat célèbre sa première messe à Fontainebleau.*
 - IV. Le roi traite Monseigneur le légat en un magnifique festin à dîner.*
 - V. Les reines font le semblable.*
- [note : *L'an de Jésus-Christ 1625.*]

[I. Le pape Urbain VIII envoie son neveu légat en France.]

C'est une gloire que l'on ne peut ravir à la France sans faire un grand tort à la vérité, de dire qu'entre toute les nations chrétiennes, il n'y en a pas une qui ait tant honoré et maintenu sa valeur et par sa piété le Saint-Siège de Rome comme de royaume très chrétien. J'en ai fait voir les preuves authentiques ailleurs [note : *En l'Histoire de Barbarie liv. 2 ch. 3.*] et maintenant je me contenterai seulement de l'exemple présent, en l'accueil très honorable et en la réception très magnifique faite à la personne de Monseigneur le cardinal Barberin<i>, légat de sa Sainteté et son neveu, lequel étant venu en France vers sa Majesté très chrétienne en l'année mille six cent vingt-cinq, y fut reçu avec les honneurs dus à sa dignité en tous les lieux par où il passa de ce royaume, et particulièrement à Paris et en cette maison royale de Fontainebleau. Le roi, lui ayant donné audience à Paris, s'en vint ici quelque temps après au commencement du mois de juillet, y passa le reste de l'été et jusques à la mi-octobre avec les reines et une cour la plus auguste et la plus magnifique qui se soit point vue de long-

p. 305

temps, tant il y avait un grand nombre de princes, de princesses, de seigneurs et de noblesse, et aussitôt y arriva de Paris Monseigneur de légat avec toute sa suite, qui était composée de plusieurs nonces et prélats italiens avec un grand nombre de leurs domestiques. Où le roi, pour témoigner l'honneur qu'il déferait à sa Sainteté et à celui qui venait de sa part, voulut exprès que Monseigneur le légat fut logé dans ce château en un très beau département tout proche du sien et de celui de la reine, à savoir entre l'un des pavillons et le grand escalier de la cour du Donjon, département qui ne se donne point qu'à quelque souverain ou à quelque prince du sang. Et pour le reste de sa suite, elle fut logée en divers endroits de ce château et en

l'hôtel du Grand Ferrare, et tout le temps qu'il fut ici et en France, l'on le traita et tous les siens aux frais et par les officiers de sa Majesté.

[II. Motif du voyage de Monseigneur le légat en France.]

Je ne m'arrêterai point à faire un bien ample narré touchant le motif de son voyage en France. Un chacun sait que c'était à l'occasion de la Valteline, où la guerre étoit fort allumée et où les Français avaient fait de grands progrès, pris plusieurs forts et généreusement secouru les Grisons leurs alliés, pour ne les voir opprimés par l'Espagnol qui, par ce moyen, voulait commencer à maîtriser toute l'Italie et s'en faire monarque. Je passe, dis-je, tout ceci en trois mots pour rapporter seulement plusieurs particularités, ainsi que je les ai vues, touchant les cérémonies qui furent faites en ce lieu en la célébration de la première messe de mon dit Seigneur le légat, et comme il fut régalé par le roi et les reines.

[III. Monseigneur le légat célèbre sa première messe à Fontainebleau.]

Pour la première, ce fut un témoignage tout évident de la bienveillance de la Sainteté envers le roi et cette couronne d'avoir voulu exprès que Monseigneur le légat, son neveu venant en France, y offrît à Dieu son premier sacrifice pour la prospérité de leurs Majestés et de cet État en y célébrant sa première

p. 306

messe, qui fut le quinzième d'août jour de l'Assomption de la Vierge audit an mille six cent vingt-cinq, en l'église de la très Sainte-Trinité de ce château, où aussi pour ressentiment de cette bienveillance le roi, les reines, Monseigneur frère de sa Majesté et plusieurs princes, princesses et seigneurs de la cour voulurent alors être communiés de sa main, ce qui se passa avec une très grande dévotion et, durant cette messe, les chantres de la chapelle du roi avec la musique de sa chambre et des reines composant divers chœurs se firent admirer. Tout le reste du jour se passa en actes de dévotion, le Saint-Sacrement ayant été exposé toute la journée en cette église.

[IV. Le roi traite Monseigneur le légat en un magnifique festin à dîner.]

Quelques jours après le roi régala Monseigneur le légat par un festin très magnifique qui fut fait en la salle de Bal, avec un appareil tel qu'il ne s'en est guère vu de semblable. Tous deux étaient en une même table, servis de pareilles viandes, avec autant de services pour l'un que pour l'autre, où il n'y eut que les officiers de sa Majesté qui y servirent.

Environ le milieu du dîner, le roi, d'un visage tout gai et de bonne grâce, se tournant vers Monseigneur le légat, but à la santé du pape et un peu après Monseigneur le légat but à celle du roi.

[V. Les reines font le semblable.]

Huit jours après, Monseigneur le légat fut pareillement régalé par les reines, mais non pas en un dîner ni en un souper, mais à une collation vers les trois heures après midi. La reine-mère commença la première et fut dressée la table en son département dans la grande galerie, où se trouvèrent le roi, les reines, Monseigneur frère de sa Majesté et plusieurs princesses. Cette collation étoit composée de toute sorte de viandes exquises et de confitures sèches, fruits et fleurs en une si grande abondance, et le tout si bien ordonné qu'il ne se pouvait mieux.

Le lendemain la reine régna en fit autant en son

p. 307

département dans sa belle galerie, où assistèrent le roi, la reine-mère et toute la compagnie des princesses qui s'étoient trouvées en celle de la reine-mère, le tout semblablement avec une telle magnificence et de majesté que c'étoit une merveille incomparable.

Et après que Monseigneur le légat eut séjourné en cette maison royale près de trois mois, où le roi lui avait fait donner le plaisir de plusieurs chasses royales, il s'en retourna à Rome vers la Sainteté.

- I. *Vains efforts des Anglais contre la France.*
 II. *Ambassadeurs députés de part et d'autre.*
 III. *L'appareil disposé pour jurer cette paix en l'église du bourg de Fontainebleau.*
 IV. *Le roi traite en un festin exquis l'ambassadeur d'Angleterre.*
 V. *Princes et seigneurs qui assistèrent à cette cérémonie.*
 VI. *Le roi jure la paix.*
 [note : *L'an de Jésus-Christ 1629.*]

[I. Vains efforts des Anglais contre la France.]

Tant et tant de belles circonstances se rencontrent au sujet de ce discours pour la gloire de notre grand monarque, à raison de ses victoires et de ses triomphes contre les rebelles religionnaires soutenus et puissamment assistés des anciens ennemis de cette monarchie française (j'entends les Anglais), qu'un juste volume à peine pourrait satisfaire. Je me contenterai donc de rapporter ici les cérémonies observées en ce lieu au serment de la paix et renouvelle-

p. 308

ment d'alliance entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, après toutefois avoir fait le récit suivant qui, en peu de mots, fait voir et le grand appareil d'armement et les vains et inutiles efforts de ces sourcilleux ennemis contre cette couronne en l'île de Ré et au secours de La Rochelle, où à leur honte et confusion ayant été vaillamment combattus par les nôtres, ils furent enfin forcés et contraints à une honteuse fuite, pour ajuster cette disgrâce aux autres affronts qu'ils avaient ici reçus longtemps auparavant sous Charles septième, pour cela à bon droit surnommé le Victorieux.

[note : *Le sieur Frénicle en son cantique sur la défaite des Anglais en l'île de Ré.*]

*Les Anglais oublieux de leurs malheurs passés,
 Et d'une vaine audace en nos terres poussés,
 À notre grand monarque ont déclaré la guerre,
 Mais grâce à votre bras, il est victorieux,
 Et tenant à ses pieds l'orgueil de l'Angleterre,
 Il emplit l'Univers de son nom glorieux.
 Ce puissant appareil de superbes vaisseaux,
 Qui semblait aspirer à l'Empire des eaux,
 A fait de vains efforts contre nos forteresses,
 Leur pompe a disparu devant les fleurs de lys ;
 On cesse de parler de leurs feintes promesses,
 Et tous leurs grands desseins se trouvent abolis.*

[II. Ambassadeurs députés de part et d'autre.]

Or le roi, comme un bon prince et très chrétien, ayant pardonné à ses rebelles religionnaires après avoir tiré assurance de leur fidélité par la ruine de leur faction et par la reddition de toutes les places qu'ils tenaient, enfin oublieux des injures et de la mauvaise foi des Anglais qui, au milieu de la paix et sans lui avoir déclaré la guerre, étaient entrés hostilement sur ses terres et donnés secours à ses sujets rebelles, entendit à la paix et reconciliation de l'une et de l'autre couronne. Et pour cet effet les députés et ambassadeurs étant convenus des articles du roi et

p. 309

de sa Majesté britannique, il ne restait plus que de la jurer et en prêter le serment. Ce qui fut fait, et à même temps, et à même jour en France et en Angleterre en préférence de leurs Majestés et de leurs ambassadeurs, savoir Monseigneur de marquis de Châteauneuf, depuis garde des Sceaux, de la part du roi, et Monseigneur Edmond de celui d'Angleterre, en la forme et en l'ordre qui suit.

[III. L'appareil disposé pour jurer cette paix en l'église du bourg de Fontainebleau.]

Le seizième jour de septembre mille six cent vingt-neuf, étant ici ordonné pour cette cérémonie en l'église du bourg, l'ambassadeur d'Angleterre y arriva la veille, où il fut logé en l'hôtel et conciergerie de ce château, et toute la suite, qui était de trente gentilhommes et quelques soixante autres personnes, eut l'hôtel du Grand Ferrare pour son logement, et tous traités aux frais et par les officiers de sa Majesté.

Le lendemain jour destiné, qui était un dimanche, l'église fut tendue et magnifiquement ornée des plus riches tapisseries de la couronne.

Le grand autel, fort richement paré, avait de chaque côté un échafaud, l'un pour la musique de la chapelle du roi, et l'autre pour celle de sa chambre, qui formaient deux chœurs.

Plus bas dans la croisée de cette église, était de part et d'autre un théâtre par degrés pour les seigneurs et pour les dames de qualité.

Et au milieu de cette croisée se voyait un petit théâtre de dix pieds en carré et trois de haut, couvert en velours violet et parsemé de fleurs de lys d'or, au-dessus duquel était un grand dais de même étoffe et de pareils enrichissements.

Plus avant vers l'autel et comme au milieu était l'oratoire du roi, composé d'un marchepied avec une chaire à bras et un prie-dieu orné de carreaux, ce qu'il faisait beau voir pour être semblablement paré de velours violet enrichi de fleurs de lys d'or.

Au côté droit était une pareille oratoire cou-

p. 310

verte de velours noir pour la reine-mère.

Et à côté gauche une autre pour la reine, dont les ornements étaient de velours cramoisi.

[IV. Le roi traite en un festin exquis l'ambassadeur d'Angleterre.]

Or avant la cérémonie du serment qui ne se fit qu'à vêpres, le roi régala et traita à dîner à sa table Monseigneur l'ambassadeur, dont voici l'ordre et l'appareil du festin.

La table étant posée en la salle du Bal vers la cheminée, le roi était assis à main droite et l'ambassadeur à la gauche, à quatre pieds ou environ de distance de sa Majesté, lequel fut servi par les officiers du roi et avec même appareil. Car au même temps que l'on couvrait pour le roi, ainsi se faisait-il pour l'ambassadeur et autant de plats et de services pour l'un que pour l'autre, quoiqu'à services séparés selon la coutume, dont le premier et second furent de trente plats chacun, outre deux entremêts, l'un de viandes froides, et l'autre de chaudes, chair et poisson, à chacun desquels il y avait cinquante plats pour sa Majesté et autant pour le seigneur ambassadeur, avec le dessert et fruits si rares et en si grande quantité que c'était une merveille à voir.

Le roi regardant l'ambassadeur mit la main au chapeau et but à la santé de leurs Majestés britanniques, à quoi l'ambassadeur étant tout debout et tête nue, fit raison buvant à la santé du roi et des deux reines, où parmi cette réjouissance la compagnie des vingt-quatre violons de sa Majesté rendirent une gracieuse harmonie tout au long du dîner.

La table levée le roi s'en alla en sa chambre où l'ambassadeur le conduisit, et de là se retira en la sienne jusques à ce que l'on le vint avertir et quérir pour se trouver au serment.

[V. Princes et seigneurs qui assistèrent à cette cérémonie.]

Vers les trois heures le roi, ayant pris le collier de ses ordres, monta en carosse accompagné de Messeigneurs le comte de Soissons, duc de Longueville, du maréchal de la Force, du marquis de Gordes, capitaine

p. 311

des gardes du corps, et de Saint-Simon, premier écuyer. Les autres carosses remplis de seigneurs et de noblesse suivaient celui de sa Majesté, où depuis le château jusques à l'église étaient en haie deux compagnies de gardes.

Au-devant de sa Majesté marchaient les archers du grand prévôt et les cent Suisses du corps, fifres et tambours battant. Les quatre massiers avec leurs masses. Quatre hérauts revêtus de leurs cottes d'armes, toques et leurs caducées en main. Le sieur de Breton, roi

d'armes de France, ainsi revêtu avec le sceptre en main et six archers de la garde écossaise avec leurs hoquetons et pertuisanes. Et ainsi le roi, descendu du carosse, entre en l'église et fut conduit en sa place.

Peu de temps après arrivèrent les deux reines en un même carosse, accompagnées de Madame la princesse de Conti avec les dames d'honneur et d'atour de leurs Majestés, lesquelles étaient suivies dans d'autres carosses par les duchesses Douairières de la Trimouille, de Ventadour, les duchesses de Montbazou et d'Halluin, la comtesse de Tresmes et autres dames.

Puis suivaient Monseigneur le cardinal de Richelieu, Monseigneur le cardinal de la Valette et Monseigneur le garde des Sceaux de Marillac et autres seigneurs et personnes de marque.

Aussitôt l'on commença vêpres, pendant lesquelles Monseigneur le duc d'Angoulême, accompagné de Messieurs les marquis de Beauvais-Nangis, de Nelle, de Valençay et d'une grande suite de noblesse allèrent trouver Monseigneur l'ambassadeur en sa chambre attendant l'heure de partir, et au *Magnificat* Monsieur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France, et Monsieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, furent de la part du roi quérir l'ambassadeur qui, entrant dans l'église, vêpres étant finies, aussitôt la musique commença à chanter le psaume, *Do-*

p. 312

mine Dominus noster, quam, admirabile est nomen tuum, avec quelques autres motets faits à propos de cette cérémonie.

Le roi, avisant l'ambassadeur proche du chef et théâtre, qui était au milieu de la croisée de l'église, y monta le premier et le voyant monter avança deux pas puis l'embrassa, lequel, après avoir fait une profonde révérence à sa Majesté et aux reines, présenta sa commission et ratification de la paix scellée du grand sceau d'Angleterre.

[VI. Le roi jure la paix.]

Au même temps Monseigneur le cardinal de Richelieu, qui en cette cérémonie représentait le grand aumônier prenant les saintes Évangiles couvertes d'un riche voile d'or et d'argent, s'approcha de sa Majesté et ôtant ce voile lui donna ces saintes Évangiles à baiser, sur lesquelles elle émit la main, tandis que Monsieur Bouthillier, secrétaire d'État, fit la lecture à haute voix du serment, lequel achevé, le roi dit, « Je le jure et promets de bon cœur », et aussitôt en signa l'acte, qui était en parchemin, et y fit apposer son sceau. Puis sa Majesté embrassa derechef l'ambassadeur et le prit par la main en témoignage de paix et d'amitié.

Ce qu'étant ainsi fini, la musique que quelque temps avait discontinué, commença derechef à chanter un motet, en suite de quoi tout les hérauts, qui étaient sur les degrés, crièrent ensemble à haute voix par trois fois, « Vive le roi », et les tambours et trompettes à trois reprises terminèrent cette cérémonie, laquelle si je n'ai si exactement décrite en diverses petites particularités, au moins suis-je assuré, qu'elle l'est en subsistance et que je n'en ai rien omis de ce que j'ai cru y être essentiel et nécessaire et que j'ai vu.

p. 313

RECIT D'UN FOURBE CALABRAIS SE DISANT PRINCE GEORGIEN, EXECUTE A MORT A FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE XXVI.

I. *Le motif qui a invité l'auteur à faire ce récit.*

II. *Feinte de ce fourbe Calabrais, qui cause une grande alarme.*

III. *Laquelle est découverte.*

IV. *Commissaires qui informent de ce fait.*

V. *Enquêtes et informations.*

VI. *Il avoue sa fourberie.*

[note : *L'an de Jésus-Christ 1629.*]

[I. Le motif qui a invité l'auteur à faire ce récit.]

J'ai fort longtemps fait difficulté d'employer ici cette histoire tragique, mais considérant qu'elle sert d'exemple et d'instruction pour apprendre le respect et l'honneur que l'on doit aux rois et aux Majestés souveraines et le danger qu'il y a de les offenser le moins du monde, où même la pensée en est criminelle, cela m'a obligé de ne la pas oublier et d'en faire ce récit, à quoi je me porterai d'autant plus volontiers que je suis témoin oculaire de tout ce qui s'y est passé. La beauté de l'automne merveilleusement agréable en ce lieu, ayant invité le roi d'y passer quelques mois où sa Majesté se diversissait à la chasse, survint que le onzième d'octobre mille six cent vingt-neuf, sa Majesté venant d'entendre la messe en sa chapelle haute, environ les huit à neuf heures, incontinent après quelques uns sortant de la salle du Bal pour descendre à la cour par l'escalier qui est tout proche, ils aperçurent en l'allée du passage qui va à la salle des gardes du corps, un homme couché, blessé et plein de sang qui se plaignait et faisait entendre que c'était d'un coup de pistolet que l'on lui avait tiré ;

p. 314

[II. Feinte de ce fourbe Calabrais, qui cause une grande alarme.]

aussitôt le bruit court partout que l'on vient de tuer un homme dans le château. Plusieurs y accourent et comme j'étais en notre chapelle l'on nous y vient aussitôt quérir un autre religieux et moi pour l'assister, croyant qu'il allait rendre l'âme, tant il savait bien feindre paraissant tout défait et comme à demi mort. Nous y allons aussitôt et trouvons que cet homme en ce piteux état est un soldat suivant la cour, se disant chevalier persan ou géorgien, appelé Manuch ou Manuel Soltan. Nous tâchons de le consoler, il nous répond en italien qu'il demandait à Dieu pardon de ses fautes et, feignant de reprendre ses esprits, frappa sa poitrine avec quelques autres ressentiments de chrétien pénitent. Cependant l'alarme était partout ce château sur le bruit de cet assassinat. L'on redouble les sentinelles et une bonne heure durant l'on ne permet à personne d'en sortir. Plusieurs sur ce bruit assurent avoir entendu tirer un coup de pistolet n'y a guère vers ce quartier, où était cet homme blessé, ce qui était faux et semblait néanmoins confirmer cet assassinat prétendu.

[III. Laquelle est découverte.]

Le roi commande à Monsieur d'Hoquincourt, grand prévôt de France et de son hôtel, de s'informer ce que se peut être. Il s'y en vient et trouvant cet homme de la sorte, le fait porter en la salle du Bal où il l'interroge qui l'a blessé. Il répond tout sanglotant et faisant le piteux, que c'était un homme étranger duquel il avait donné avis il y avait déjà quelques jours à Monseigneur le maréchal de Schomberg comme il était vrai, lequel étranger, disait-il, avait dessein d'attenter à la personne du roi, que l'ayant voulu arrêter étant seul, il n'avait pu et qu'il lui avait tiré à feu battant un coup d'un petit pistolet qu'il portait dans un gand. Le sieur le grand Premier chirurgien du roi se trouve là qui sonde les plaies de ce blessé, lesquelles étaient deux trous, l'un au-dessus et l'autre sous la mamelle droite, et par la sonde reconnaît qu'elles

n'é-

p. 315

taient pas profondes et ne faisaient qu'effleurer la peau. Ce qui lui fait douter à l'instant de quelque fourberie, et sans faire bruit en donne avis en particulier audit sieur grand prévost, qui commanda aussitôt à ses archers de le faire porter en son hôtel sous bonne garde, et à l'instant vient rendre réponse à sa Majesté de ce qu'il avait vu et appris, et le roi ayant dîné s'en alla à la chasse.

[IV. Commissaires qui informent de ce fait.]

L'on fait enquête plus amplement de cette affaire et à l'heure même commission est donnée de la part de sa Majesté à Messieurs de Champigny et de Roissy, conseillers d'État, pour en informer. Lesquels vont à l'hôtel de la prévosté où était le blessé. Ils l'interrogent et s'informent de lui, de son nom, de sa qualité et de sa condition. À quoi il leur répond qu'il se nomme Manuch ou Manuel Soltan, prince géorgien, fils du duc de Cercan, et qu'il y a environ dix ou douze jours qu'étant à la salle du Bal de ce château, il avait entendu deux hommes qui parlaient ensemble un méchant langage grec, l'un desquels disait à l'autre qu'il était en ce lieu

de Fontainebleau pour quelque affaire d'importance et de secret pour laquelle celui qui l'avait envoyé lui donnait une pistole par jour. L'autre lui fit entendre qu'il était aussi en ce lieu pour une affaire pareillement de conséquence, et que s'il la pouvait exécuter, il était assuré d'une bonne et grande fortune et d'une abondance de tous biens, et ajouta ensuite ce que dessus, comme ayant rencontré l'un de ceux-ci et le voulant arrêter, il lui avait porté ce coup de pistolet.

Il est à remarquer que dès lors qu'il eut donné cet avis à Monseigneur de Schomberg, il demanda quelques archers du grand prévôt qui lui furent donnés, lesquels tous les jours sans rien témoigner de cette affaire l'accompagnaient de loin, principalement à la sortie de la messe du roi et quelque fois quand ce fourbe se promenait dans le château afin que reconnais-

p. 316

sant ceux qu'il disait avoir ainsi entendu parler, il les leur put montrer et les faire arrêter par les archers. Mais comme ils ne le suivaient pas continuellement, ce fourbe se voyant ce jour-là seul en ce lieu et s'étant auparavant fait ces coups et ces plaies, qui avaient versé quelque sang sur sa chemise, ce fut alors qu'il commença à feindre le blessé et à jouer sa fourberie, laquelle fut reconnue en cette sorte.

[V. Enquêtes et informations.]

Messieurs les commissaires, après avoir été avertis qu'il y avait apparence d'artifice et de malice en cet homme-ci sur ce que les plaies n'étaient pas grandes ni profondes, firent fouiller et vider la paillasse sur laquelle il était couché, où ils trouvèrent en certain ferrement, que l'on appelle un tire-pièce, dont se servent les cordonniers. Ils l'interrogent si c'était à lui ce ferrement et s'il le connaissait. À quoi il répond qu'il ignore ce que c'est et qu'il ne l'a jamais vu. L'on va aussitôt à certains marchands quincailleurs suivant la cour qui avaient étalé leurs marchandises en la rue. Le premier est interrogé s'il n'a point vendu ce ferrement à quelqu'un. Il répond que non mais qu'un certain, comme étranger, assez noir de visage, lequel il reconnaîtra bien si l'on lui représente, lui en avait demandé un pareil il y avait peu de jours. Un autre de ces marchands est en après enquis, lequel fait la même réponse. Et le troisième dit que c'est lui qui a vendu ce ferrement à un homme qu'il dépeint tel qu'était ce fourbe. Cela fait, Manuch est interrogé s'il n'a pas été marchander un pareil ferrement à des quincailleurs et si en effet il n'a pas accepté celui-là d'un d'eux. Il nie que cela soit. On lui confronte ces marchands et fait-on lecture de leur interrogat et déposition.

[VI. Il avoue sa fourberie.]

Il dénie le tout et puis se voyant trop clairement convaincu, il avoue enfin lesdites dépositions et qu'il est véritable que l'on ne lui a point tiré de coup de pistolet et que lui-même s'est fait ses plaies, étant le même jour de grand matin dans le jardin du roi, et par ce moyen de ce ferre-

p. 317

ment duquel il s'était seulement levé la peau en rond afin que ses plaies parussent comme des coups de balles d'armes à feu. Au reste, que ce qu'il en avait fait et tout l'avis qu'il avait donné à Monseigneur de Schomberg de ces deux hommes parlant grec était une invention qu'il avait forgée afin de parvenir à quelque grande récompense de biens, se voyant en nécessité.

Sur cela son procès lui est fait et parfait par messieurs les commissaires, qui jugeant de sa malice et de l'importance de cette affaire en ce que cela pourrait donner sujet de douter une autre fois des certains et bons avis qui se pourraient faire à pareille rencontre, ils le condamnèrent à être rompu vif sur une roue au milieu du grand marché de ce lieu après avoir fait amende honorable devant l'église du bourg, et de la grande porte du château, ce qui fut exécuté le même jour. Et à dire vrai, il avait été cause d'une forte alarme et d'un grand bruit qui ne fut pas seulement ici mais dont la nouvelle ayant été jusques à Paris devant que la fourberie fut découverte, on crut que l'on avait attenté à la personne du roi et peu s'en fallut qu'il ne fut cause d'une émotion publique dans cette grande ville.

Au reste il avoua aux commissaires quelque peu devant son exécution, qu'il était calabrais de nation et non pas prince géorgien tel qu'il s'était voulu faire croire, et mourut avec un grand ressentiment de ses fautes.

p. 318

PROMOTION DE XLIX CHEVALIERS DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT
AVEC LA CEREMONIE FAITE A FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE XXVII.

I. L'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, des plus célèbres qui furent jamais.

II. Plusieurs motifs ont porté le roi Henri troisième à l'institution de cet ordre.

III. La salle de la Belle Cheminée disposée en chapelle.

IV. Ordre des cérémonies.

V. Continuation des cérémonies.

VI. Festin dressé en la salle du Bal.

VII. Noms des chevaliers.

[note : L'an de Jésus-Christ 1633.]

[I. L'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, des plus célèbres qui furent jamais.]

Comme entre tous les ordres de chevalerie institués par nos rois, il ne s'en remarque pas un qui, en ses statuts et en son institution, soit illustre au point que celui-ci, aussi est-ce avec grande raison qu'il est aujourd'hui si recommandable et signalé, que c'est un des plus grands témoignages de la bienveillance de sa Majesté, des mérites et de la noblesse de ceux qu'elle daigne gratifier en cet honneur. Je n'emploierai point le temps à montrer que Henri III en a été l'instituteur en l'an mille cinq cent septante-huit, en mémoire et action des grâces de ce que le jour de la Pentecôte que l'Église célèbre la mission du Saint-Esprit, ce prince fut élu roi de Pologne et, qu'à pareil jour l'an suivant, il succéda à la couronne de France par la mort de Charles IX, son frère. Je ne m'arrêterai non plus à décrire particulièrement l'habit et les riches ornements, desquels les chevaliers de cet ordre sont parés au jour de la cérémonie, la suite de ce discours en donnant assez de connaissances, ni comme au collier de cet ordre, lequel est d'or fait à fleur de lys, accompagné de

p. 319

flammes et de chiffres et lettres capitales du nom du roi, entrelacées de nœuds avec un cordon bleu, où pend une croix façon de celle de Malte, du milieu de laquelle est une colombe, et qu'à ce collier Henri le Grand y a ordonné et entremêlé des heaumes et autres armes pour marques et trophées de ses victoires. Ce n'est pas, dis-je, mon dessein de faire ici une ample description de toutes ces choses, vu qu'elles sont trop connues à un chacun.

[II. Plusieurs motifs ont porté le roi Henri III à l'institution de cet ordre.]

Mais je me contenterai de dire que comme Henri troisième fut encore poussé à cette institution pour maintenir la religion catholique et pour reconnaître d'une honorable récompense les bons et fidèles services que plusieurs princes et seigneurs lui avaient rendus, aussi notre illustre monarque en la présente promotion de quarante-neuf chevaliers qu'il créa le quinzième jour de la Pentecôte mille six cent trente-trois, fut touché de pareil dessein pour la défense de l'Église et pour récompenser quant et quant plusieurs seigneurs, qui en diverses occasions, soit contre les rebelles religionnaires, soit nouvellement contre diverses factions au préjudice de son État, l'ont fidèlement et dignement servi.

[III. La salle de la Belle Cheminée disposée en chapelle.]

L'ordre et les cérémonies en furent tels. La salle de la Belle Cheminée, fort grande et spacieuse étant destinée pour cette action notable, fut ornée en la sorte qui suit.

Elle était magnifiquement tapissée avec les armes des chevaliers tout autour. À l'un des bouts de laquelle du côté de l'étang, il y avait un autel avec un si grand dais au-dessus, le tout orné de riches parements de l'ordre. Près de cet autel était la chaire du roi couverte d'un dais

et, pas loin de là du même côté, se voyait le banc de messeigneurs les cardinaux et, derrière eux, celui destiné pour les archevêques de l'ordre.

Et tout proche praisait un grand échafaud pour la reine, les princesses et duchesses, avec un autre

p. 320

pour les filles d'honneur de sa Majesté.

Il y en avait un troisième à gauche près de l'autel pour les ambassadeurs.

Et joignant celui-ci, un quatrième pour les gardes des Sceaux et pour les conseillers et secrétaires d'État, avec deux autres de part et d'autre pour la musique de la chapelle et de la chambre du roi qui composaient deux chœurs.

Cela étant ainsi bien disposé, le samedi quatorzième de mai veille de la Pentecôte, environ les deux heures après-midi, le roi se rendit au pavillon des Poêles, autrement dit le département de la reine-mère, où se trouvèrent aussi tous les commandeurs chevaliers revêtus de leurs grands manteaux et colliers de l'ordre, avec les chevaliers novices revêtus de blanc d'une toile d'argent, la toque et cape noire toute éclatante de pierreries.

[IV. Ordre des cérémonies.]

L'heure de trois s'approchant pour dire vêpres, Monsieur d'Achères, prévôt et maître des cérémonies, ayant reçu commandement de sa Majesté, fit marcher selon l'ordre qui suit.

Premièrement, six trompettes et six clairons avec les fifres et tambours, tous revêtus de velours bleu.

Suivaient les hautbois de pareille livrée de sa Majesté.

Quelques pas après les héraults d'armes deux à deux, et le roi d'armes de France seul, tous avec leurs cottes d'armes, toques et caducées.

En après suivaient le sieur de Bourgneuf, huissier de l'ordre avec sa masse, le sieur du Pont, héraut de l'ordre, et le sieur d'Achères, maître des cérémonies, puis Messieurs de Cheury, secrétaire de l'ordre, et Bouthillier, grand trésorier, eux deux ensemble.

Monsieur de Bullion tenait le rang d'après, en qualité de garde des Sceaux de l'ordre, et était seul. Qui tous ensemble représentaient une forme de croix.

Puis l'on voyait marcher deux à deux les chevaliers

p. 321

novices, et de suite les commandeurs et anciens chevaliers à pareil ordre et avec leurs grands manteaux.

Et après cette illustre compagnie marchait le roi seul, en même habit et ornement que les anciens chevaliers, auquel Monsieur le marquis de Gesvres portait la queue du manteau et, ainsi passant le long de la terrasse de la cour de la Fontaine et traversant la salle des gardes du corps, entrèrent en la salle de la Belle Cheminée, prirent chacun leur rang et leur place, à savoir les chevaliers novices tous d'un même côté sur un banc à main gauche, et les anciens chevaliers sur les hauts sièges à droite et à gauche au-dessous de l'écu de leurs armes, les cardinaux et les archevêques en leurs bancs, et le roi sous un dais en sa chaire. Puis on commença vêpres.

Le *Magnificat* étant achevé, les chevaliers novices se vinrent présenter l'un après l'autre devant sa Majesté et firent chacun le serment. En suite de quoi le roi leur mit le cordon bleu et la croix de l'ordre, puis changèrent leurs capes en longs manteaux de l'ordre à fond de velours noir, couverts de flammes en broderie d'or à fond vert, brodé de colombes d'argent et le tout doublé de satin jaune orangé.

[V. Continuation des cérémonies.]

Le lendemain jour de la Pentecôte, la cérémonie fut continuée, qui commença par une procession solennelle de tous les chevaliers revêtus de l'ordre et colliers par dessus, dans la même disposition que le jour précédent.

Le clergé marchait le premier, où officia et célébra la messe en pontificat Monseigneur le cardinal de Lion, grand aumônier, assisté de deux abbés mitrés, de diacres, sous-diacres et

acolytes. Cette procession se fit descendant de la salle de la Belle Cheminée par le rampant de l'escalier qui est du côté de l'étang, et montant par l'autre rampant qui va à la salle des gardes du corps, et de là en la chapelle ou salle de ladite Belle Cheminée.

p. 322

Quand l'on vint à l'offrande, le roi fit la sienne tenant un cierge blanc en main avec trente écus d'or, portés et présentés de sa part par Monseigneur le prince de Condé, et après tous les chevaliers firent la leur, chacun d'un cierge et d'un écu d'or.

Ensuite quand l'on fut à la communion, le roi s'y présenta le premier et tout seul, témoignant sa piété et dévotion ordinaire, puis tous les chevaliers firent le semblable.

[VI. Festin dressé en la salle du Bal.]

Et la messe étant finie, l'on entra au festin qui était dressé en la salle du Bal. Il y avait trois tables, l'une et la première qui était celle du roi, tout au bout vers la cheminée où il était seul, deux autres vers le milieu de la salle, l'une à droite et l'autre à gauche, où étaient tous M^{rs} les chevaliers et officiers de l'ordre rangés tous d'un seul côté.

Les vêpres se dirent ensuite environ les trois heures pour les chevaliers trépassés, la salle et autel étant alors tous changés en deuil avec une grande chapelle ardente, comme aussi tous M^{rs} les chevaliers en habit de deuil et le grand collier de l'ordre dessus.

Et toute cette cérémonie s'acheva le lendemain par une haute messe des morts qui se célébra au même lieu par Monseigneur l'archevêque de Narbonne.

[VII. Noms des chevaliers.]

I. Monseigneur le cardinal duc de Richelieu.

II. M. Le cardinal de la Valette.

III. M. l'archevêque de Paris.

IV. M. l'archevêque de Bordeaux.

V. M. l'archevêque de Narbonne.

VI. M. le duc de Longueville.

VII. M. le comte d'Alais.

IIIX [=VIII]. M. le comte d'Harcourt.

IX. M. le duc de Trémouille.

X. M. le duc de Brissac.

XI. M. le duc de Candale.

p. 323

XII. M. le duc de la Valette.

XIII. M. le duc d'Halluin.

XIV. M. le comte de Tonnerre.

XV. M. le maréchal d'Estrées.

XVI. M. de Vaubecourt.

XVII. M. de Senneterre.

XIIIX [XVIII]. M. le vicomte de Pompadour.

XIX. M. le comte de La Marck Bouillon.

XX. M. le marquis de Nesle.

XXI. M. le marquis de Gordes.

XXII. M. le comte de Lannoy.

XXIII. M. le marquis de Varennes.

XXIV. M. le maréchal de Brezé.

XXV. M. le comte de Brassac.

XXVI. M. le maréchal de Toiras.

XXVII. M. le comte de Noailles.

XXIIIX [XXVIII]. M. de Poyanne.

XXIX. M. le marquis de Fossés.

XXX. M. le marquis de Bourbonne.

XXXI. M. le vicomte de Polignac.
XXXII. M. le vicomte d'Arpaion.
XXXIII. M. le marquis d'Aluye.
XXXIV. M. le comte de Sault.
XXXV. M. le marquis de Frangipani.
XXXVI. M. le comte d'Orval.
XXXVII. M. le Premier.
XXXIIX [XXXVIII]. M. le baron de Pont-Château.
XXXIX. M. du Pont de Courlay.
XL. M. le marquis de la Meisleraye.
XLI. M. le marquis de Mortemar.
XLII. M. de Villequier.
XLIII. M. le comte de Tournon.
XLIV. M. de la Mailleraye.
XLV. M. le comte de Thianges.
XLVI. M. le marquis d'Ambres.
XLVII. M. le comte de Parrabère.
XLVIII. M. le marquis de Montcaurel.

p. 324

XLIX. M. le marquis de Bentivoglio.

Deux mois ou environ auparavant cette promotion, Monsieur de Bullion et Monsieur Bouthillier, tous deux surintendants des finances, furent honorés par sa Majesté du cordon bleu en qualité d'officiers de l'ordre ; le premier pourvu de la charge de garde des Sceaux de l'ordre en la place de Monsieur le marquis de Châteauneuf, et l'autre de trésorier du même ordre avec la survivance pour Monsieur de Chavigny son fils, secrétaire d'État.

Devant que donner fin à ce chapitre, il ne sera pas hors de propos de remarquer que le jour de la Fête-Dieu de cette même année, le roi étant encore en ce lieu de Fontainebleau, il y toucha les malades écrouelles qui furent comptés au nombre de douze cent soixante et neuf, desquels il y avait deux cent soixante et six Espagnols et les autres de diverses nations. Cérémonie qui se fit dans la grande allée royale du jardin des Pins, lieu ordinaire. J'ai mémoire d'y en avoir vu une autrefois jusques au nombre de quinze cent vingt-trois.

FIN DU III^{<E>} LIVRE.

p. 325

LE TRESOR DES MERVEILLES DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINEBLEAU.

LIVRE QUATRIEME,
TRAITANT DU BOURG ET DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU
AVEC LEURS APPARTENANCES ET DEPENDANCES.

DU BOURG DE FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE I.

- I. *L'utilité qu'apporte<nt> à cette maison royale son bourg et sa forêt.*
- II. *Quand ce bourg a commencé de s'accroître.*
- III. *Nombre d'hôtel bâtis en ce bourg.*
- IV. *Ce bourg beaucoup augmenté sous Henri IV et Louis XIII.*
- V. *Description de la grande église de ce bourg.*
- VI. *Premier chapelain établi en cette église.*
- VII. *Prévôté royale de ce bourg, et les lieux qui en ressortissent.*
- VIII. *Acquisition faite par Henri le Grand de partie de ce bourg et de la seigneurie de Monceau.*

p. 326

[I. L'utilité qu'apporte<nt> à cette maison royale son bourg et sa forêt.]

Entre les singulières merveilles décrites aux livres précédents qui rendant recommandable cette maison royale, son bourg et sa forêt ne contribuent pas peu pour son accomplissement puisque l'un sert de logement commode à ceux qui suivent la cour, et l'autre d'ébat et d'agréable divertissement à sa Majesté parmi le plaisir de toute sorte de chasses, sans lesquelles ce palais semblerait en quelque façon n'être pas accompli et avec lesquelles il a tout ce qui se peut désirer, soit pour la beauté, soit pour l'utilité du séjour. Parlons premièrement du bourg et après de la forêt.

[II. Quand ce bourg a commencé de s'accroître.]

Il est certain que depuis la fondation de cette maison, il a bien eut toujours aux environs quelques logements particuliers d'habitants, principalement en cet endroit où est aujourd'hui la rue basse, comme aussi en cette part où sont les jardins des pins et des canaux vers la fontaine dite de Fontainebleau, ces lieux-là ayant été choisis d'ancienneté, attendu qu'ils sont arrosés de diverses sources qui les rendent plus fertiles que d'autres. Mais il est vrai aussi que ce bourg a été un assez long temps fort petit et qu'il ne s'est accru en si grands nombres de maisons comme il est aujourd'hui, qu'elles composent un gros bourg que peu à peu et par une longue suite d'années, sous les règnes de Saint Louis, de Philippe le Bel, de Charles IV, de Jean et de Charles VII, et particulièrement sous les rois François I^{er}, Henri II et Charles IX à cause du séjour fréquent qu'ils y ont fait.

[III. Nombre d'hôtel bâtis en ce bourg.]

Ce qui occasionna alors plusieurs princes et seigneurs d'y bâtir chacun un bel hôtel, du nombre desquels se voient encore aujourd'hui ceux de la Roche-sur-Yon dit maintenant de Montpensier, de Soissons, de Ven-

p. 327

dôme autrefois appelé le grand Navarre, le petit Navarre de Bourbon dit à présent de Loménie, d'Angoulême, de Guise, de Chevreuse autrefois de Conty, de Rohan, de Nemours dit autrement le petit Ferrare, de Nevers, de Martigue, où est bâtie la grande église du bourg, de Savoie, à présent l'hôtel de Schomberg, de Danville, de Retz, de Villeroy, de Fleury, de Randan, maintenant de la Rochefoucauld. Outre ceux desquels il a été parlé ci-devant, à savoir de la chancellerie, du grand prévôt de France et d'autres.

Mais surtout ce bourg a été de beaucoup augmenté sous Henri le Grand, sa Majesté invitant un chacun d'y bâtir jusques à donner même des places à des particuliers à ce dessein. L'hôtel de Montigny, de Rosny et de Béthune sont de son temps.

[IV. Ce bourg beaucoup augmenté sous Henri IV et Louis XIII.]

Et sous Louis XIII, aujourd'hui régnant, il a été aussi non seulement de plusieurs maisons de particuliers, mais encore de quelques hôtels, à savoir de celui de Richelieu, de Bassompierre, de Tresnes et d'un bon nombre d'autres maisons appartenantes à des conseillers d'État, officiers de la maison du roi et de la reine, du conseil et de la chancellerie, sans oublier celles des gendarmes de la garde, des gardes écossaises dite l'hôtel d'Écosse, des gardes du corps de la porte, des trésoriers de l'épargne, des parties casuelles, etc.

Ce bourg est à présent en tel état que l'on y compte avec ses appartenances jusques à huit cent maisons d'habitants.

[V. Description de la grande église de ce bourg.]

Or entre ses édifices celui de la grande église est fort considérable. Elle est au milieu du bourg en la grande rue et a été bâtie de notre temps par Louis XIII au commencement de son règne. Huit chapelles, quatre de chaque côté, avec la croisée, où il y a encore une chapelle de part et d'autre, embellissent fort ce temple que sa Majesté a fait enrichir de pein-

p. 328

tures, tant en sa voûte qu'en tous ses parois, et ce par les soins de Monseigneur de Noyers, particulièrement le grand et principal autel orné d'un beau retable, où sont deux colonnes cCorinthes, chacune de vingt-pieds de haut, le tout enrichi d'or avec un excellent

tableau de treize pieds de haut et huit de large, lequel est du sieur Varin. En ce tableau est représenté le paralytique guéri par le fils de Dieu auprès de la piscine probatique.

[VI. Premier chapelain établi en cette église.]

Le roi a établi en cette église deux chapelains, dont le premier qui a commencé à la desservir et y célébrer le service divin, sous l'obéissance et la charge du R. père ministre et supérieur de notre couvent de la Sainte-Trinité de ce château, a été le père Frère Jean Carron, où après huit années de service et avoir rendu au public des témoignages d'une piété signalée et d'une vie exemplaire et fort religieuse, regretté d'un chacun, il trépassa le septième jour de juillet l'an mille six cent trente<-et->un, duquel voici l'épithaphe posée en cette église en la chapelle de Notre-Dame du Rosaire.

D. O. M.

Demortuas vivificandi corporis exuvias, hic posuit F. Joannes Carron Presbyter Regii Sanctissima Trinitatis Conventus Fontis-bellaquæ ; hic omnium Primus a Patre dicti Conventus Ministro selectus in hoc Templo, quod sacra Ludovici XIII. Hæresis Domitoris, et Justi pietas in ipsis imperii initiis Deo struxit, Regali stipendio per annos octo summa cum vigilantia, et laude divina obiit munia, vitamque clausit atatis anno quinquagesimo quinto, partæ salutis M. VI. XXXI. Augusti die septima.

Bene precatus Lector abi.

Immédiatement après le décès dudut Frère Jean

p. 329

Carron, y a été mis en sa place et qualité de chapelain Frère Georges Morlot, qui y dessert encore aujourd'hui, et de sous la même charge et l'obéissance du R. père ministre et supérieur dudit couvent.

L'honneur et la bienveillance que j'ai reçu du feu révérend père frère Pierre Pépin, ministre et supérieur de ce couvent, mon devancier, m'oblige pour révéler sa mémoire, qui est en bénédiction, de faire ici mention de lui, non seulement parce que cette église a été édifiée et commencée à être desservie sous sa charge et administration, mais encore d'autant qu'il est le premier qui, sous cette qualité, y a été inhumé, duquel voici l'épithaphe que j'ai fait mettre sur sa fosse qui est au milieu de la croisée, près de la marche du balustre et des degrés du chœur.

D. OPT. M.

Attendite Mortales. R. P. Fr. Petrus Pepin Trecensis, Regii Fontis Blandi Conventus Ordinis Sanctissima Trinitatis, et Redemptionis Captivorum Minister per an. XXV. Moritur XXIV. Decembris an. M. DC. XXXV. Ætatis LV. Invictissimo, semperque Augusto Regi nostro Ludovico XIII. A Consiliis, et Eleemosynis. Homo vere Pius, ac Sagax, et supra Antecessores Providus. Hoc conditur Tumulo. Attendite sortem, et date Preces.

Posuit Successoris Pietas.

[VII. Prévôté royale de ce bourg et les lieux qui en ressortissent.]

Ayant parlé des édifices de ce bourg, il reste à dire un mot touchant sa justice et ses dépendances. C'est une prévôté royale qui consiste en un prévôt, conseiller, commissaire enquêteur civil et criminel, avec un procureur du roi et un greffier. Elle s'étend en quelques villages et hameaux qui en ressortissent, comme Avon, le Monceau, haut et bas Changy et les

p. 330

Basses-Lloges, haut et bas Samois, qui était autrefois une petite ville, le village de Bois-le-roi avec ses hameaux, Brolles, les Hautes-Loges, Sarmèses, la Cave et la Ruelle.

[VIII. Aquisition faite par Henri le Grand de partie de ce bourg et de la seigneurie de Monceau.]

Henri le Grand considérant que, dans ce bourg de Fontainebleau, le seigneur de Monceau avait droit de fief et seigneurie sur partie de quelques maisons sises en la rue basse du côté où

est de présent l'Aqueduc, que le parc de ce château était sur ladite seigneurie de Monceau, et même une partie du lieu, où est maintenant bâtie la cour des Offices, traita pour ledit fief et seigneurie du Monceau avec la dame Gabrielle d'Allonville, veuve de feu Messire Guy de Rochechouar, seigneur de Châtillon-le-roi et dudit Monceau, et dame de S. Cyre. Où par contrat passé par devant Liébaut, notaire au châtelet de Paris, en date du neuvième d'avril mille six cent neuf, sa Majesté échangea et permuta avec ladite dame les terres de Sury Saint-Romain, Montechamp et Saint-Marcellin, situés au pays de forêt, du domaine de sadite Majesté, pour laquelle stipulèrent Messeigneurs le chancelier de Sillery, le duc de Sully, grand maître de l'artillerie et surintendant des finances, et le sieur le Gras, trésorier général de France. Ainsi le roi est demeuré entier et seul seigneur haut et bas justicier de Fontainebleau, du Monceau, d'Avon et dépendances.

p. 331

DES PRIVILEGES ET IMMUNITES DONNEES AUX HABITANTS ET PAROISSE DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE II.

I. Motifs qui ont invité plusieurs de nos rois à favoriser ce bourg de privilèges.

II. Plusieurs chartes touchant ce bourg et paroisse.

III. Le roi Louis XIII a particulièrement favorisé ce bourg et ses habitants.

IV. Deux foires franches par an octroyées à ce bourg.

V. Privilège particulier durant le séjour de la cour.

[I. Motifs qui ont invité plusieurs de nos rois à favoriser ce bourg de privilèges.]

Qui voudrait rechercher les motifs qui peuvent avoir invité plusieurs de nos rois à favoriser ce bourg et toutes les dépendances de cette paroisse des privilèges et immunités desquelles ils jouissent, trouverait que la naissance en ce lieu de quelques-uns de ces illustres princes et autres semblables raisons n'ont pas peu contribué pour leur départir ces faveurs. Mais sans m'arrêter davantage sur ces considérations, je me contenterai de dire que la fondation de cette maison royale en est l'une des principales. Jugeant bien raisonnable que comme ainsi soit que les monarques sont autant de soleils radieux dans leurs États, aussi semble-t-il être de justice que les lieux de leur séjour plus ordinaire, ou à tout le moins qui ont l'honneur de leur appartenir, se ressentent plus particulièrement que les autres des gracieux aspects et des douces influences de leur bienveillance.

En quoi certes Fontainebleau a juste occasion de se louer, dont je pourrais ici produire des amples et très anciens témoignages de ses octrois et privilèges, si la longue distance de plusieurs siècles et les injures des

p. 332

guerres n'avaient causé la perte des plus anciens, si bien que pour ne tomber derechef dans une pareille disgrâce, mais bien au contraire conserver la mémoire de ce qui nous en reste, j'ai cru être à propos d'en faire le recueil et le sommaire suivant.

[II. Plusieurs chartes touchant ce bourg et paroisse.]

La charte et les titres les plus anciens qui nous soient demeurés sur ce sujet sont du roi Charles V donnés à Nemours au mois de septembre l'an mille trois cent soixante-six [note : 1366.], par lesquels il appert des anciens privilèges. Vu que là il est dit qu'en confirmant les octrois donnés par les rois ses prédécesseurs aux habitants de Fontainebleau et de la paroisse de ce lieu, il leur aurait continué les mêmes grâces et privilèges suivants, savoir que comme des temps immémorial ils auraient eu droit, il veut aussi qu'un chacun d'eux y tenant feu et hôtel de quelque faculté qu'il soit, jouisse du même privilège de pouvoir mettre ès vallées de la forêt dudit lieu cinquante pourceaux par an et les tenir tant qu'il leur plaira à la charge, qu'en cas que la païsson fut vendue par le roi, de payer aux marchands de ladite païsson trois derniers parisis pour chacun pourceau de pénage, et si elle n'est vendue, les y mettre et tenir franchement.

Item qu'ils pourront mettre dans les fins et mettes desdites vallées des vaches tant qu'ils en peuvent avoir, et aussi en certains lieux de ladite forêt pour y faire pâturer leurs brebis.

D'ailleurs par toutes les vallées de ladite forêt ont et auront usage au bois sec au crochet, au bois voli, chu et cassé par force de vent, soit le bois vert ou sec s'il ne tient à terre.

Et outre ce ont et auront usage de soyer ou faire soyer herbe pour leur user seulement ès terres desdites vallées depuis la Nativité de saint Jean-Baptiste jusques à la fête de la décollation d'icelui, et dudit herbage faire leur volonté l'un usager à l'autre, et non autrement. Ce sont les mots de ladite charte.

p. 333

Le roi Charles VI, par autres lettres patentes en forme de charte, données à Paris au mois de décembre mille trois cent quatre-vingt-neuf [note : 1389.], signées Charles et, sur le repli, par le roi, remmond et scellées en cire verte sur lacs de soie, a confirmé et approuvé lesdits privilèges.

Le roi Charles VIII a pareillement approuvé et confirmé lesdits privilèges par ses lettres données à Melun au mois de décembre l'an mille quatre cent quatre-vingt-cinq [note : 1485.].

Le roi Henri second, par ses lettres données à Blois au mois de décembre mille cinq cent cinquante-et-un [note : 1551.], signées Henri et, sur le repli, Par le roi, Pied de fet, et scellées en vert, a confirmé les privilèges que dessus.

Le roi François second n'a pas témoigné moins de bienveillance pour Fontainebleau que ses prédécesseurs, ayant confirmé lesdits privilèges comme il appert par ses lettres patentes données en ce lieu au mois d'août mille cinq cent soixante [note : 1560.], signées François et, sur le repli, Par le roi, Brisset, et scellées comme dessus.

Le roi Henri III, par ses lettres patentes données à Paris au mois de juillet mille cinq cent soixante-quinze [note : 1575.], signées Henri et, sur le repli, Par le roi, Verdin, et scellées, a confirmé lesdits privilèges.

Le roi Henri IV, par ses lettres patentes données à Paris au mois d'octobre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze [note : 1594.], signées Henri et, sur le repli, Par le roi, de Verton, et scellées, a confirmé ces mêmes privilèges.

Le roi Louis XIII a encore plus favorisé ce lieu que les rois ses prédécesseurs par ses lettres patentes données ici l'an mille six cent treize [note : 1613.], signées Louis et, sur le repli, Par le roi, de Verton, et scellées.

[III. Le roi Louis XIII a particulièrement favorisé ce bourg et ses habitants.]

Toutes lesquelles lettres ont été enregistrées au greffe des grands maîtres, enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts de France, en leur

p. 334

siège de la table de marbre du palais à Paris, notamment les dernières du roi Louis treizième aujourd'hui régnant, enregistrées le dernier décembre mille six cent treize par Provendier greffier et enregistrées encore au greffe de la maîtrise particulière des eaux et forêts du baillage de Melun au siège dudit Fontainebleau, comme il se voit sur le repli desdites lettres, le treizième janvier mille six cent dix-neuf, par Langlois greffier.

[IV. Deux foires franches par an octroyées à ce bourg.]

Sa même Majesté a encore octroyé audit Fontainebleau par ses lettres patentes données à Paris au mois d'août l'an mille six cent seize [note : 1616.], deux foires franches durant chacune trois jours ; la première, au jour de la fête de saint Côme et saint Damien, jour de la naissance de sa Majesté, et l'autre le lendemain de la fête des rois. Lesquelles foires pour bonnes considérations sadite Majesté, par autres lettres patentes données audit Fontainebleau au mois de juin l'an mille six cent vingt-trois [note : 1623.], a changées et remises ; la première au lendemain de la fête de la Sainte Trinité, et la seconde, le jour après la fête de sainte Catherine, vingt-cinquième de novembre.

De plus par autres lettres patentes signées Louis et, plus bas, Par le roi, de Loménis, scellées en vert et données à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre mil six cent trente-trois [note : 1633.], en suite d'un arrêt du conseil d'État et commission sur icelui, donné à Paris le vingt-troisième juin mille six cent trente-trois, signé de Loménie et scellé et enregistré

en la chambre des comptes le vingt-troisième de juillet ensuivant, sadite Majesté a abonné par chacun an les habitants dudit Fontainebleau et de la paroisse de ce lieu à la somme de deux cents livres tournois pour toutes tailles, taillon, crues, levées ordinaires et extraordinaires faites et à faire, et ce en considération (comme portent les lettres) de l'heureuse naissance de sa Majesté audit Fontainebleau et du saint sacrement de baptême qu'elle y a

p. 335

reçu, comme aussi à cause de la stérilité du pays et du dégât fait en ce même lieu par le grand nombre des bêtes fauves et noires qui sont en la forêt conservées pour le plaisir de sa Majesté, et au rès bonne considérations qui l'ont mue à faire cet abonnement au lieu du taillon que lesdits habitants payaient auparavant, lequel abonnement a été depuis confirmé par autres lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre mille six cent trente-quatre [note : 1634.], portant dérogation à tous édits et ordonnances faites au contraire, enregistrées à la cour des aides le dixième de mars mil six cent trente-cinq. Et depuis encore sadite Majesté a confirmé cet abonnement par arrêt de son conseil d'État, signé Bordier et commission sur icelui, scellée du grand sceau de cire jaune, daté du dixième de mars mille six cent trente-huit [note : 1638.], portant défense aux élus de Melun de comprendre lesdits habitants aux tailles, ni aucune levée à faire, plus qu'à sadite somme de deux cents livres, nonobstant la révocation faite par sa Majesté de tous les abonnements, laquelle n'aurait effet à l'égard desdits habitants et sans tirer à conséquences pour les autres, le tout enregistré au greffe dudit Melun.

[V. Privilège particulier durant le séjour de la cour.

Par arrêt du conseil d'État tenu à Fontainebleau, contradictoirement rendu entre le fermier des aides des huit et vingtième et les habitants dudit lieu, pour raison du vin vendu en gros et en détail audit Fontainebleau, iceux habitants ont été conservés aux droits anciens et privilèges dont ils ont toujours joui et jouissent, de ne payer aucune chose pour ledit vin vendu et débité tant en gros qu'en détail, soit de leur cru ou de leur achat, pendant que sa Majesté, cour et suite font leur séjour audit Fontainebleau. Et iceux déclarés exempts dudit droit de huitième et vingtième pendant ledit temps et défense à maître Pierre de Monceaux lors fermier desdites aides, et à ses successeurs en ladite ferme, de troubler, ni empêcher lesdits habitants en ladite exemption et privilèges, à peine de tous leurs dépens,

p. 336

dommages et intérêts, ledit arrêt en date du sixième d'août mille six cent vingt-cinq, signé Bertrand.

En suite duquel sa Majesté leur a donné ses lettres patentes en forme de charte, confirmatives dudit privilège, en date du huitième d'août mille six cent vingt-cinq, signé Louis et, plus bas, Par le roi, Potier, et scellées du grand sceau, le tout enregistré où besoin a été.

DE SAINT-PIERRE D'AVON, PAROISSE DE FONTAINEBLEAU.

CHAPITRE III.

I. Avon paroisse de ce bourg.

II. L'étendue de cette paroisse.

III. Les cœurs du roi Philippe le Bel et de la reine sa femme inhumés en l'église de cette paroisse.

IV. Une verrerie royale ici établie.

Puisque mon dessein est en ce quatrième livre de traiter des dépendances de cette maison royale, ayant parlé ci-dessus de son bourg, l'ordre semble requérir maintenant de dire un mot touchant l'église de cette paroisse.

[I. Avon paroisse de ce bourg.]

Elle est située dans le village appelé Avon, distant d'un quart de lieue ou environ de ce bourg, laquelle porte le nom de Saint-Pierre parce qu'elle est dédiée à Dieu sous le patronage

et l'intercession de ce prince des apôtres. De savoir quand l'on a commencé de la bâtir, je n'en ai pu rien apprendre, ni en ayant aucun mémoire, mais bien se trouve-t-il qu'elle est une des plus anciennes de toute la contrée, et de ce diocèse et archevêché de Sens.

Il y a plus de cent ans qu'elle est annexée et unie à notre couvent de ce château.

p. 337

[II. L'étendue de cette paroisse.]

L'étendue de cette paroisse est grande car, outre le bourg de Fontainebleau et le village d'Avon, elle a encore les hameaux du Monceau, du haut et bas Changy et des basse loges, le tout montant à près de trois mille communians.

[III. Les cœurs du roi Philippe le Bel et de la reine sa femme inhumés en l'église de cette paroisse.]

Ce qu'il y a de plus remarquable en l'église de cette paroisse est une tombe de pierre de six pieds de long et trois de large, posée dans la nef à main droite au-dessus des fonds, sur laquelle sont gravés deux portraits, l'un d'homme et l'autre de femme, qui sont fort effacés mais qui paraissent encore un peu. Autour de cette tombe se lisent ces mots gravés et écrits en lettres anciennes et gothiques.

ICI GIT LE CŒUR NOTRE SIRE LE ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE ET LE CŒUR DE MADAME JEANNE REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE, QUI TREPASSA L'AN DE GRACE M. CCC. IV. LENDEMAIN DE LA SAINT-ÉLOI D'HIVER MOIS DE DECEMBRE, PRIEZ POUR LUI.

Il appert de cette date et inscription que ces cœurs sont, l'un de Philippe quatrième surnommé le Bel, et l'autre de la reine sa femme. Combien que quels auteurs écrivent [note : *Gaguinus Annal. Franciæ lib. 7.*] que celui de ce roi est inhumé en l'abbaye et église des religieuses de Saint-Dominique de Poissy, laquelle il avait fait édifier en l'honneur de son aïeul Saint Louis.

Que s'il y a lieu de douter quant au cœur de ce roi décédé en cette maison royale (comme nous avons remarqué amplement ci-dessus), il n'y a point au moins d'apparence vu cette tombe et cette épitaphe, de ne pas croire que celui de cette reine Jeanne ne repose en cette église, vu que la date de cette épitaphe décrit justement l'année qu'elle trépassa et l'on ne remarque point que son cœur ait été

p. 338

mis ailleurs, mais bien son corps en l'église des Cordeliers de Paris.

Plusieurs ouvrages singuliers qui se voient ici du feu sieur du Bois, peintre fort renommé duquel il a été parlé ci-dessus, m'obligent à ne le pas oublier puisqu'il est inhumé en cette église sous une tombe à côté du chœur à main droite devant la chapelle de la Vierge, lequel trépassa le vingt-septième jour de décembre mille six cent quinze.

Dans le chœur, en un pillier à main droite, est cette autre épitaphe :

D. O. M.

Frater Joannes des Eaux, Presbyter Conventus Regii Fontis Bellaquensis, Ordinis sanctissima Trinitatis Professus hic jacet, qui postquam per annos viginti quinque vice Patris Ministri dicti Conventus sollicitudinem hujus Ecclesiae strenue gessit, obiit omnium cum luctu, aetatis anno sexagesimo quinto, reparatae salutis anno M. I° XXXI. die vero mensis Julii VII.

Precare Lector, te similis exitus manet.

[IV. Une verrerie royale ici établie.]

Proche de cette église vers le septentrion et immédiatement au bout du parce de ce château est la maison seigneuriale du Monceau, où l'année mille six cent quarante-et-un a été établie une verrerie royale par lettres patentes du roi données au mois de mars mille six cent quarante, et par arrêt du conseil privé de sa Majesté tenu à Paris le conquième jour de juin mille six cent quarante-et-un, et ce en faveur du sieur Antoine Clerici, ouvrier de sa Majesté en terre sigillée, et de ses associés, leur donnant

p. 339

pouvoir d'y faire des verres, miroirs, glaces et autres ouvrages de verrerie, et les vendre et distribuer partout ce royaume et même les transporter hors d'icelui. Ledit sieur de Clerici a déjà si bien réussi en son entreprise qu'il s'y fait des verres de cristal des plus beaux et des plus fins qui se fassent point partout ailleurs, et des ouvrages de terre sigillée.

DE LA FORET DE BIÈRE, AUTREMENT DITE DE FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE IV.

- I. *D'où cette forêt prend son nom.*
- II. *Cette forêt contient vingt-cinq mille arpents.*
- III. *Diverses routes en cette forêt.*
- IV. *Plusieurs plaines.*
- V. *Elle contient plusieurs petites montagnes.*
- VI. *Grand nombre de croix.*
- VII. *Elle abonde en bêtes fauves et noires.*
- VIII. *Quantité de puits en cette forêt.*
- IX. *Plusieurs communautés et seigneurs y ont leur chauffage.*
- X. *Hommages rendus au roi dans cette forêt, par aucuns usagers.*

L'utilité et l'embellissement qu'apporte à cette maison royale sa forêt m'oblige à lui donner place en ce quatrième livre.

[I. D'où cette forêt prend son nom.]

Il appert de temps immémorial qu'elle a toujours eu le nom de Bière, nom dont je n'en ai pu apprendre d'autre origine que celle-ci, à savoir parce qu'elle est située en la contrée qui s'appelle Bière. L'on lui baille aussi vulgairement celui de forêt de Fontainebleau en considération de ce lieu royal qu'elle environne de toutes parts.

[II. Cette forêt contient vingt-cinq mille arpents.]

Son étendue est fort grande car elle contient vingt-
p. 340

vingt-cinq mille neuf cent soixante et quinze arpents, tant en bois que roches, landes et bruyères, revenant en bois tout de fustaie à dix-huit ou dix-neuf mille arpents, dont la garde est donnée à huit officiers que l'on appelle sergents à garde, qui ont chacun leur quartier sur lequel ils sont obligés d'avoir l'œil et soigner qu'il ne s'y fasse aucun délit sur peine d'en répondre en leur propre nom ou faire le rapport des délinquants.

Quelques vestiges de vieilles murailles qui se voient encore ès rives et extrémités de cette forêt vers les villages d'Achères, Récloses et autres endroits, et quelques portes, comme est celle que l'on nomme de Cumiers, entre ledit Récloses et Bourron et la porte dite Nadon au grand chemin de Moret, font croire qu'elle a été autrefois close de murailles.

Comme son terroir est sablonneux et aride, le bois ne s'y élève qu'à longueur de temps, mais aussi avec cette particularité remarquable qu'il est très bon et surtout propre à bâtir.

Outre les huit quartiers qui divisent cette forêt pour sa garde, elle a encore diverses grandes routes qui en donnent l'adresse et le passage pour la traverser et aller de part et d'autre, comme est.

La grande route autrement dite la route ronde parce qu'elle fait le tour de cette forêt au milieu d'icelle, laquelle Henri le Grand fit dresser exprès pour plus grande commodité de la traverser et y mettre des relais pour y courre le cerf.

[III. Diverses routes en cette forêt.]

- La route du puits de Vaucervelles.
- La route de la croix de Guise.
- La route de Fontainebleau à Moret.
- La route de Bourron.

La route de Récloses.
La route d'Ury.
La route de Fleury.
La route de Chailly.

p. 341

La route de Roger, maintenant dite de Vidossan, ainsi nommé à cause d'un duel qui là fut fait, où ledit sieur de Vidossan fut tué par le sieur Zamer l'an mille six cent huit.

La route de la Tranchée.
La route du Chêne Brûlé.
La route de la Boissière.
La route de Montmerle.
La route aux Nains.
La route de Croix Dogas.

Et quelques autres petits chemins d'adresse.

[IV. Plusieurs plaines.]

Il a été remarqué ci-dessus que cette forêt n'est pas entièrement remplie de bois mais qu'il y a quelque vide en landes et bruyères, et ces vides sont quelques plaines comme

La plaine de Saint Louis.
La plaine de Mont-Chauvet.
La plaine du Chêne au Chien.
La plaine du Mont Enflammé.
La plaine du Rut.
La plaine de Rosoy et
La plaine dite du Fort des Moulins.

[V. Elle contient plusieurs petites montagnes.]

Là sont encore quelques petites montagnes qui marquent divers quartiers de cette forêt, tel est

Le Mont-Chauvet d'où l'on a tiré la plupart de la grefferie, de laquelle sont faits plusieurs beaux ouvrages de cette maison royale à cause que le grès en est si beau qu'il prend presque le poli comme marbre.

Le petit Mont-Chauvet.
Le Mont Perreux ou Pierreux, ainsi appelé parce que là se tire de la pierre à bâtir.
Le Montmorillon.
Le grand et petit Montmerle.
Les monts Girards et
La Malle-Montagne.

[VI. Grand nombre de croix.]

Un grand nombre de croix qui sont en cette forêt font voir non seulement la piété particulière de quel-

p. 342

ques-uns de nos rois, mais encore de plusieurs grands forestiers, maîtres particuliers et capitaines de ladite forêt, lesquels les y ont fait mettre. Elles marquent encore divers quartiers et donnent adresse à plusieurs lieux, tel est

La Croix Tapreau, autrement appelée la belle Croix, qui est posée dans le vieil et ancien chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Guise au chemin et grande route de Moret.

La Croix de Vitry en la grande route de Paris qui sépare le chemin de Fontainebleau et de Moret.

Le Croix de Souvré au chemin d'Ury. Toutes lesquelles sont de pierre et fort belles, et portent les noms d'autant de princes et de seigneurs qui ont été grands forestiers et capitaines de cette forêt. Il y a encore

La Croix Dogas ainsi dite d'un grand forestier et est posée à l'entrée du pavé qui descend du grand chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Vaucervelle dans la grande route de Paris.

La Croix de Saint Louis vis à vis de la chapelle.

La Croix du Grand Veneur, au milieu du chemin de Fontainebleau à Chailly.

La Croix dite Patindieu en la grand-route de Bourron.

La Croix Antée sur le chemin de Fleury.

La Croix Lanterne sur le même chemin.

La Croix de Chailly à la fosse aux loups.

La Croix Mercier en la route de Bourron qui fait séparation du chemin de Villiers.

La Croix des Hautes-Loges et

La Croix Rouge près de Franchard.

[VII. Elle abonde en bêtes fauves et noires.]

Après l'utilité qui se tire des bois de cette forêt, le grand nombre des bêtes fauves et noires, cerfs, biches, chevreuils et sangliers, ne la rendent pas peu considérable pour le plaisir de la chasse, notamment

p. 343

pour ce qui est des cerfs dont l'on fait monter le nombre si haut qu'à peine se peut-il dire.

[VIII. Quantité de puits en cette forêt.]

Divers puits qui sont encore en cette forêt, sont croire à plusieurs qu'ils y ont été faits pour abreuver les bêtes fauves et noires tandis qu'elle était close, y ayant alors hommes exprès pour y tirer de l'eau dans de grands auges de pierre, quoique quelques autres estiment que c'était seulement pour abreuver les chiens de chasse, à cause qu'il y a peu de mares dans cette forêt et où l'éte particulièrement à peine se trouve-t-il de l'eau. Ces puits étaient forts, grands et larges, la plupart desquels sont maintenant comblés. Cette forêt aboutit au levant sur la rivière de Seine et au midi en partie sur la rivière de Loing. Voici les noms de ces puits.

Le Puits de Vaucervelles en la grande route de Paris.

Le Puits de Moret, autrement dit de la Lieue.

Le puits du Cortmier entre le chemin d'Archères et l'atelier Grand Jean, lequel puit était autrefois accompagné d'un grand corps de bâtiment couvert de pierre en terrasse et qui naguère a été démoli.

Le Puits d'Ury.

Le Puits de la Tranchée en la route de Vidossan.

Le Puits au Gien au Triège dit l'Atilla [Puits au Géant au triage dit la Tillaie].

Le Puits autrement dit la Fosse aux loups.

Le Puits Fondu au chemin de Montigny.

[IX. Plusieurs communautés et seigneurs y ont leur chauffage.]

Plusieurs communautés religieuses et quelques seigneurs qui ont leurs maisons ès environs de cette forêt y ont aussi droit d'usage et de chauffage.

Tel est notre couvent de ce château qui a droit de quarante cordres de bois, confirmé par plusieurs de nos rois et particulièrement par le roi régnant Louis XIII en vertu de ses lettres patentes en forme de charte, données à Fontainebleau au mois d'octobre mil six cent treize, signées Louis et, sur le repli, par le roi, la reine régente présente, de Loménie. Lequel usage et chauffage étaient délivrés alors

p. 344

au dit couvent par marque de pied d'arbres et estimation des officiers de la forêt. Mais par autres lettres patentes de sa Majesté données à Fontainebleau au mois de septembre mille six cent vingt-cinq et scellées en cire verte, ledit usage et chauffage a été assigné à prendre dorénavant sur les ventes par les mains des marchands ventiers, duquel il jouit ainsi maintenant.

Les dames et religieuses de Villiers près la Ferté-Alais de l'ordre de Citeaux jouissent de cinquante cordes à prendre sur les ventes.

Les dames et religieuses de Notre-Dame de la Joie-lès-Nemours du même ordre, trente cordes par pied et estimation.

Les pères capucins dudit Melun quinze cordes à prendre sur les ventes.

Les pères recollets de la même ville onze cordes sur les ventes.

Le seigneur comte de Moret cinquante cordes à prendre par les mains des marchands ventiers, comme aussi tous les autres usagers suivants.

Le seigneur de Fleury et de Saint-Martin cinquante cordes.

Le seigneur de Montigny-sur-Loing quarante cordes.

La corde de tous lesdits usagers et chauffage est de huit pieds de large et quatre pieds de haut, et la bûche de trois pieds et demi de long.

[X. Hommages rendus au roi dans cette forêt par aucuns usagers.]

Une chose est ici encore à remarquer que le premier jour de mai tous les ans, le maître particulier de cette forêt, ou son lieutenant, avec les autres officiers d'icelle s'y assemblent à une table de pierre appelée la table du roi, laquelle est posée dans la grande route au chemin de Paris pour y recevoir les droits et hommages dus au roi par aucuns usagers de ladite forêt qui s'y doivent trouver et qui sont appelés par un des officiers, desquels usagers voici les noms.

p. 345

La dame abbesse du Lys ou quelqu'un de sa part, et là doit pour droit hommage un jambon et deux bouteilles de vin.

Le meunier du Moulin de Poignet situé au faubourg de Saint-Lienne de Melun (ledit moulin appartenant au roi) est tenu de présenter aussi alors un jambon et deux bouteilles de vin.

Le boulanger du four à ban du roi, sis en ladite ville de Melun, paroisse de Saint-Aspais, doit alors présenter un grand gâteau.

Les habitants du faubourg des Carmes et un canton appelé le Petit Clos de la paroisse de Saint-Ambroise dudit Melun doivent encore audit jour et au même lieu pour chacun feu cinq deniers par chacun an.

Comme aussi les nouveaux mariés et nouveaux habitants de l'année desdits lieux doivent venir présenter outre les cinq deniers, chacun un gâteau sous peine d'une amende de soixante sols parisis contre les défailants, lesquels droits sont alors reçus par le receveur du domaine du roi en ladite forêt.

p. 346

DES OFFICIERS DES EAUX ET FORET, ET DES CHASSES DE FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE V.

I. Gardes des forêts royales fort anciens.

II. Le grand forestier de cette forêt établi par François I^{er}.

III. Maîtrise particulière de cette forêt.

IV. Sous cette maîtrise il y a deux sièges.

V. Officiers des chasses.

VI. Privilèges des officiers des eaux et forêts et des chasses.

[I. Gardes des forêts royales fort anciens.]

La mémoire des officiers et gardes des forêts royales passe si avant dans l'Antiquité que les saintes lettres en font même mention il y a plus de deux mille ans, témoin ce qui est remarqué en Esdras [note : *Esdras lib. 2. cap. 2.*], où il est dit que Nehemias [Néhémie] voulant rebâtir les murailles et les portes de la cité de Jérusalem ruinées par les Babyloniens sous Nabuchodonosor [note : *Paralipomenon cap. 36.*], il obtint une lettre du roi Artaxerxès pour Asaph, garde de la forêt de ce roi. Mon dessein n'étant pas de m'arrêter ici sur cette recherche, ni de faire un ample discours des officiers de forêt, je me contenterai de dire simplement

quelque chose touchant l'antiquité, l'établissement et les droits de ceux de cette forêt de Fontainebleau depuis la fondation de cette maison royale.

Anciennement il n'y avait pour principal officier qu'un forestier en cette forêt qui avait l'œil à ce qu'elle fut soigneusement conservée, laquelle pour lors dépendait de la maîtrise des eaux et forêts de Champagne et de Brie. Ce forestier jugeait et connaissait tous les délits et faisait même l'adjudication des ventes. Charge qui n'était tenue que par des personnes de qualité.

p. 347

[II. Le grand forestier de cette forêt établi par François I^{er}.]

Mais le roi François premier par ses ordonnances, l'une donnée à Paris en février mille cinq cent trente-deux, et par une autre donnée en ce lieu de Fontainebleau en août mille cin cent trente-quatre, créa en cette forêt un grand forestier avec pouvoir de connaître de tous cas, même faire les ventes de bois privativement à l'autre forestier qui en fut exclus. Et voulut alors sa Majesté que le siège de sa juridiction fut établi ainsi qu'il est à Fontainebleau, comme le lieu le plus commode pour l'exercice de la justice et des parties.

Or quant à la fonction dudit ancien forestier par ladite ordonnance, elle fut restreinte à la garde du marteau du roi seulement, pour marquer les bois qui seraient vendus et délivrés en icelle avec les mêmes gages qu'il avait auparavant. Laquelle charge de forestier ou garde-marteau est héréditaire.

[III. Maîtrise particulière de cette forêt.]

Et audit an mille cinq cent trente-quatre, lors de la création des maîtres particuliers et lieutenants en chacun baillage, celle du baillage de Melun fut jointe et annexée à celle de grand forestier, laquelle a été depuis exercée par une seule et même personne de haute condition, tels qu'ont été Messieurs Dogas, de Miramont, de Vitry, du Hallier, de Persan et maintenant de Souvré.

Les officiers de cette justice des eaux et forêts sont le grand forestier et maître particulier, le lieutenant qui est de longue robe, le procureur du roi, le petit forestier ou garde-marteau, le receveur, le contrôleur, le greffier, deux sergents traversiers, un sergent appréciateur, un sergent dangereux collecteur des amendes, huit sergents à garde et deux huissiers audianciers.

[IV. Sous cette maîtrise il y a deux sièges.]

Sous cette maîtrise des eaux et forêt de Fontainebleau, il y a deux sièges qui en dépendent, à savoir Mont<e>reau-Fault-Yonne pour le droit de pêche et de chasse avec droit de juridiction qui se tient audit

p. 348

lieu de Mont<e>reau le vendredi de quinzaine en quinzaine, par le maître particulier ou son lieutenant audit Fontainebleau, ou sous-lieutenant établi audit Mont<e>reau, pour la correction des abus qui se commettent pour le fait de la pêche et entreprise sur les rivières de Seine et d'Yonne.

L'autre siège qui répond à ladite maîtrise de Fontainebleau est la grurie du Châtelet-en-Brie, où il y a un juge gruyer qui connaît les délits qui se commettent, duquel gruyer les appellations ressortissent par devant le maître particulier au siège dudit Fontainebleau.

[V. Officiers des chasses.]

Outre le grand forestier ou maître particulier de cette forêt, il y a aussi un capitaine des chasses pour la conservation des plaisirs du roi. Et ces deux charges ont été ordinairement jointe ensemble et tenues par une seule et même personne, et de haute qualité, comme est à présent Monseigneur de Souvré qui a aussi sous lui un lieutenant de robe courte à Fontainebleau et un autre en Brie avec dix gardes pour la conservation desdits plaisirs de sa Majesté en cette forêt, et vongt autres pour les environs et étendue d'icelle. Tous lesquels gardes ont pareil pouvoir de faire rapport et saisies des bois que les sergents à garde.

[VI. Privilèges des officiers des eaux et forêts et des chasses.]

Ces officiers jouissent de plusieurs droits et privilèges outre leurs gages et appointements ordinaires, le principal est leur droit d'usage et de chauffage, chacun selon son ordre et condition.

Le grand forestier et maître particulier a vingt-cinq cordes de bois.

Le lieutenant, quinze cordes.

Le procureur du roi, dix cordes.

Le garde-marteau, dix cordes.

Le greffier, dix cordes.

Les deux sergents traversiers et huit sergents à garde, chacun six cordes.

Quant aux officiers des chasses ou gardes des

p. 349

plaisirs du roi, ils ont pareillement leur chauffage à savoir,

Le lieutenant de robe courte et premier garde a dix cordes.

Et les neuf autres anciens gardes ont chacun trois cordes avec cette condition que le bois de chauffage de tous lesdits officiers, tant des eaux et forêts que des chasses, doit être exprès, à savoir la corde de huit pieds de long et quatre de large, et les buches de quatre pieds de long.

DE QUELQUES PIEURES ET CHAPELLES SITUÉS EN LA FORET DE FONTAINEBLEAU.
CHAPITRE VI.

I. La chapelle de Saint-Louis, autrefois dite de Saint-Vincent.

II. Motif de la fondation de la chapelle de S<t> Louis.

III. Elle est à la collation du roi.

IV. Le prieuré dit Notre-Dame de Franchard.

V. Le prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.

VI. L'ermitage de la Madeleine.

Comme j'ai observé partout ci-devant l'ordre des temps et chronologiques, aussi est-ce mon dessein de continuer. Ce qui m'oblige pour cette raison à commencer ce chapitre par le prieuré de chapelle dite de S<t> Louis puisqu'elle est la plus ancienne de toutes celles dont il s'agit ici de traiter.

[La chapelle de Saint-Louis, autrefois dite de Saint-Vincent.]

Les mémoires que j'en ai vu nous font foi que le même S<t> Louis en est le fondateur, l'ayant dédiée à Dieu sous l'invocation de S. Vincent l'an mille deux cent soixante et quatre. Et depuis la canonisation de ce saint roi, elle a toujours porté le nom de S<t> Louis. Laquelle est située dans cette forêt en la grande route

p. 350

de Paris à Fontainebleau, d'où elle n'est éloignée que d'une bonne lieue et posée sur une petite colline.

[II. Motif de la fondation de la chapelle de S<t> Louis.]

La tradition nous apprend que le motif qui invita ce religieux monarque à édifier cette chapelle fut qu'un jour se divertissant à la chasse dans cette forêt, il tomba au même lieu où elle est bâtie entre les mains de quelques voleurs, comme il était écarté de sa suite et craignant, parce qu'ils ne connaissaient pas, que ces brigands n'attentassent à sa personne, il sonna promptement de son cor ce qui fit accourir aussitôt tous les gens tandis que les voleurs s'enfuirent. Et en mémoire de ce qu'il avait échappé ce danger, pour remercier Dieu il fit construire cette chapelle sous le nom de S. Vincent parce que ce fut le jour que l'Église célèbre la fête de ce bienheureux martyr que cet accident lui arriva. Et fut alors cette chapelle appelée S. Vincent de Montoui, d'autant que ce lieu l'on l'avait ouï et était-on venu à son secours. Elle

est nommée encore S<t> Louis en beau lieu parce qu'elle est située sur une petite éminence, où d'un côté elle a vue sur une grande plaine, et dureste environnée de bois de haute fustaie.

Dès sa fondation Saint Louis la dota de deux muids deux septier de blé froment à prendre sur son domaine de Melun, dont elle jouit encore à présent.

[III. Elle est à la collation du roi.]

Elle est à la collation du roi, auquel outre un grand nombre d'autres bienfaits, j'ai cette particulière obligation de me l'avoir conférée il y a six ou sept ans, vacante par le décès de R. P. frère Pierre Pépin, duquel il a été parlé ci-dessus. Sadite Majesté, par un surcroît de sa bonté et en mémoires de Saint Louis son patron, et pour autres bonnes considérations, l'a exemptée de toutes décimes ordinaires et extraordinaires par l'arrêt de son conseil, grâce et privilège duquel elle jouit.

Il y agrande dévotion en ce lieu, particulièrement le jour de la fête de ce saint roi, où dès la veille jusques au lendemain l'on y vient en pèlerinage de dix ou dou-

p. 351

ze lieues ès environs et s'y trouvent quelque fois plus de trois ou quatre mille personnes.

[IV. Le prieuré dit Notre-Dame de Franchard.]

Le prieuré dit Notre-Dame de Franchard est encore un lieu de dévotion situé en cette forêt et éloigné de Fontainebleau d'une lieue ou environ, du côté du village appelé <A>rbonne.

Il est fort ancien, comme il se voit par ce qui reste de ses bâtiments tous ruinés, particulièrement la chapelle qui était fort grande, de laquelle il n'y a plus que les murailles avec un petit retranchement qui sert maintenant de chapelle.

J'apprends par quelques anciens mémoires que ce prieuré a été autrefois conventuel, dépendant de l'abbaye de S. Euvert<e> d'Orléans de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. De fait il y a encore un grand circuit qui a été environné de murailles avec apparence de dortoir et autres bâtiments tous ruinés, que l'on tient être arrivé durant la guerre des anglais en France. Au-devant de ce prieuré, près de la porte, est une fontaine basse qui ne se tarit point et dont l'eau s'écoule d'entre un grand nombre de roches qui rendent ce lieu fort désert et affreux. Depuis environ cent ans ce prieuré a toujours été conféré par le roi.

[V. Le prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.]

À demi lieues de Fontainebleau, sur le finage de la paroisse d'Avon et dudit Fontainebleau, est situé le prieuré de Saint-Nicolas au lieu dit les Basses-Loges, dans le grand chemin de Paris à Moret. Il a été fondé en l'an de grâce mille trois cent dix par Henri de Authey, sire de Lois, chanoine de Roye-en-Vermandois, lequel y établit des religieux de l'ordre de la Charité Notre-Dame, vulgairement dits Billettes, qui y ont demeuré jusques en l'an mille six cent trente-quatre, que lesdits Billettes le cédèrent aux pères Carmes, qui en prirent possession le quinzième de février audit an. Ce lieu est bien agréable et d'un grand circuit, quoique la chapelle soit petite et qu'il y ait peu de bâtiments.

p. 352

[VI. L'ermitage de la Madeleine.]

L'ermitage dit de la Madeleine demande encore ici place parce qu'il est situé dans cette forêt à une petite lieue de cette maison royale sur une pente qui descend sur le bord de la rivière de Seine et regarde de là l'eau le village de Vulaine. Il a été bâti l'an mille six cent dix-huit au lieu dit la Fontaine le roi par un gentilhomme breton, lequel y demeura quelque temps et se faisait appeler le chevalier de la Madeleine, allait déchaussé portant une grande robe grise sur laquelle était une croix rouge. Les eaux depuis ont miné de sorte les bâtiments de cet ermitage qu'il est maintenant en ruine et est un lieu fort agréable et d'une belle vue. Auparavant sa ruine, j'y ai vu pendant plusieurs années une grande assemblée de peuple au jour de la Madeleine.

- I. Noms des villages et hameaux usagers.*
- II. Privilèges desdits usagers.*
- III. Obligés en cas d'accident de feu en la forêt de la secourir.*
- IV. Ils doivent au roi le droit d'avenage.*
- V. Ils sont exempts de la taille et ne payent que le taillon.*

Premier que de donner fin à ce dernier livre, j'ai cru être à propos après avoir parlé de la forêt de cette maison royale, de faire ici un chapitre particuliers des villages et hameaux qui ont droit d'usage en ladite forêt, desquels voici les noms :

[I. Noms des villages et hameaux usagers.]

Haut et bas Samois avec ses dépendances.

Bois-le-Roi et les hameaux de Brolles, de Sarmèse, la Cave et la Ruelle.

p. 353

Thomery et les hameaux de By, d'Effondré, Chantoiseau et les Montforts.

Veneux et Nadon dépendants de la paroisse de Moret.

Montigny-sur-Loing et les hameaux de Sorque et Houssot.

Bourron et le hameau de Marlotte.

Grès-sur-Loing.

Villiers-sur-Grès et Busseau qui est de la paroisse.

Recloses et le hameau de la Vignette.

Ury et le hameau de Bezonville.

Achères et le hameau de Meu.

<A>rbonne.

Saint-Martin-en-Bière et Macherin.

Chailly et les hameaux de Barbizon et du Fay.

Villiers-aux-Poires.

[II. Privilèges desdits usagers.]

Tous ces villages et hameaux usagers par octrois et privilèges donnés par plusieurs rois ont droit de mettre paître en ladite forêt toute l'année, hormis depuis la mi-avril jusques à la mi-juin, temps de fenaison, leurs bêtes à cornes dans les fustaias et vallées, exceptées les ventes jusques à ce que par les officiers elles soient déclarées en défense de se garantir du brou des fauves et autres animaux.

Ils ont aussi droit de prendre le bois sec tiré au crochet sans y pouvoir porter aucun ferrement sur peine d'amende.

De plus, ils ont privilège d'y mettre paître leurs porcs ès lieux susdits.

[III. Obligés en cas d'accident de feu en la forêt de la secourir.]

Et pour reconnaissance de ces octrois et privilèges, ils sont aussi obligés en cas d'accident de feu en ladite forêt, au premier son de cloche ou commandement, de se porter promptement pour l'éteindre.

[IV. Ils doivent au roi le droit d'avenage.]

Item, sont encore tenus de payer au roi pour hommage et reconnaissance de ces bienfaits, chacun ménage un boisseau d'avoine mesure de Melun et un double chacun, ce qui s'appelle droit d'avenage qui est reçu

p. 354

au nom du roi par le capitaine de la forêt.

[V. Ils sont exempts de la taille et ne payent que le taillon.]

Et d'autant que lesdits villages et hameaux sont d'ordinaire en dégât par le grand nombre de bêtes fauves et noires de ladite forêt, ils sont exempts de la taille et ne payent à sa Majesté que le taillon.

FIN.

Fautes survenues en l'impression.

Page 15, ligne 3, lisez de la fraîcheur, p. 19, l. 3 lis. leurs promenades, p. 55, l. 20. lis. Dapiseri, p. 73, l. 25, lis. de Mortagne, p. 93, l. 28, lis. dessiné, p. 308, l. 23, lis. prouesses.

[n.p.]

Extrait du privilège au roi.

Par grâce et privilège du roi, il est permis à Sébastien Cramoisy, marchand libraire juré de l'université de Paris et imprimeur ordinaire du roi, d'imprimer un livre intitulé, *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, etc. fait et composé par le R. P. PIERRE DAN, bachelier en théologie de la faculté de Paris, conseiller, aumônier et chapelain ordinaire de sa Majesté, et ministre et supérieur du co<u>vent de la Sainte-Trinité fondé au château dudit lieu, et ce pendant le temps et espace de six années consécutives, avec défenses à tous les libraires et imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ledit livre sous prétexte de déguisement ou changement qu'ils y pourraient faire, à peine de confiscation et de l'amende portée par ledit privilège. Donné à Paris le vingtième de janvier mil six cent quarante-deux. Signé, Par le roi en son conseil, CEBERET.

Appobation du reverendissime père général.

Nous frère Louis, docteur ès saints décrets, général et grand ministre de tout l'ordre de la Sainte-Trinité et qui porte le titre, *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, etc. fait et composé par notre cher confrère le père F. PIERRE DAN, bachelier en théologie de la faculté de Paris, ministre et supérieur de notre co<u>vent de la Sainte-Trinité fondé au château dudit lieu etc. Nous avons loué en lui et approuvé sa curieuse recherche qu'il fait paraître pour la recommandation de cette maison vraiment royale, et permis par ces présentes de mettre au jour et faire imprimer ledit livre. Donné en notre co<u>vent des Mathurins de Paris dudit ordre, sous notre seing manuel, celui de notre secrétaire et le contreseel de notre générale administration, ce 12 janvier 1642.

Louis Général.

Du mandement de notre révérendissime Père Général, RALLE secrétaire.